

N° 20 – 23 OCTOBRE 2025
2025

BULLETIN OFFICIEL

Courses à obstacles

Avis et communiqués	III
Décisions	V
Résultats (n° 1336 à 1446) :	

samedi 27 septembre 2025

AUTEUIL	1
LE PERTRE	4
LE TOUQUET	5
MÂCON-CLUNY	7
STRASBOURG	7

dimanche 28 septembre 2025

CASTERA-VERDUZAN	8
CRAON	9
JARNAC	11
LA ROCHE-SUR-YON	12
LYON-PARilly	13
NANCY-BRABOIS	14
SAINT-MALO	15

lundi 29 septembre 2025

BORDEAUX-LE BOUSCAT	16
CAZAUBON-BARBOTAN-LES-THERMES	17

mercredi 1^{er} octobre 2025

AUTEUIL	18
TOULOUSE	21

jeudi 2 octobre 2025

COMPIÈGNE	22
-----------------	----

samedi 4 octobre 2025

FONTAINEBLEAU	25
---------------------	----

dimanche 5 octobre 2025

DAX	27
NÎMES	28
SAINT-BRIEUC	29
SEGRÉ	30
STRASBOURG	31

lundi 6 octobre 2025

NANTES	32
SEGRÉ	33

mardi 7 octobre 2025

AUTEUIL	34
---------------	----

Index des chevaux cités dans ce numéro 37

FRANCE GALOP

Département Technique
15 Bld de Douaumont
75017 Paris

ISSN 2999-0041

France Galop - Imprimeur
Dépôt légal: octobre 2025
Quantité de tirage: 200 ex.



Avis et communiqués

Liste des oppositions IV

Liste des oppositions

(Mise à jour le 9 août 2025)

DÉBITEUR	DEMANDEUR	CAUSE
Abdulatif AL-EMADI	STE ENT Thomas FOURCY	Non-paiement factures de frais de pension
Abdullah Mohammed AL ATTIYAH	STE ENT Thomas FOURCY	Non-paiement factures de frais de pension
Christian ROGY	STE ENT Hugo MERIENNE	Non-paiement factures de frais de pension
Philippe GONÇALVES-DIAS	Jérémie DA SILVA	Non-paiement factures de frais de pension
Damien LECROQ	STE ENT Ludovic GADBIN	Non-paiement factures de frais de pension
Oliver MATKOVIC	Stéphane CERULIS	Non-paiement factures de frais de pension
Nicolas LEMEUNIER	STE ENT Mathieu BRASME	Non-paiement factures de frais de pension
Rashed Saeed Mohamed Abdulla ALMAZROUEI	Mme Jean-François BERNARD	Non-paiement factures de frais de pension
Vincent ZAZURCA	STE ENT Gabriel LEENDERS	Non-paiement factures de frais de pension
Paolo BOSCHI	Stéphane Richard SIMON	Non-paiement factures de frais de pension
Ivana KANTKOVA	STE ENT Antoine de WATRIGANT	Non-paiement factures de frais de pension
Nicholas WILLIS	STE ENT François MONFORT	Non-paiement factures de frais de pension
Daniel PIERI	STE ENT Benjamin LEGROS	Non-paiement factures de frais de pension
Nelva DE ALMEIDA	Carla O'HALLORAN	Non-paiement factures de frais de pension
Stéphanie GACHELIN	STE ENT Massimo CESANDRI	Non-paiement factures de frais de pension
SCUDERIA BLACK STAR	Gianluca BIETOLINI	Non-paiement factures de frais de pension
Jérôme GUILLET	STE ENT. Alain COUETIL	Non-paiement factures de frais de pension
Carole TRANCHANT	Christophe CHEMINAUD	Non-paiement factures de frais de pension
Thierry DURAND	STE ENT. Olivier SAUVAGET	Non-paiement factures de frais de pension
Jade Prescillia ANGELINI	ST ENT Jean-Marc CAPITTE	Non-paiement factures de frais de pension
Fang SUN	ST ENT Charles GOURDAIN	Non-paiement factures de frais de pension
Bachir YAHYA	Benjamin LEGROS	Non-paiement factures de frais de pension
SOUTH KENSINGTON STABLES	STE ENT. J. BERTAN DE BALANDA	Non-paiement factures de frais de pension
GAAR Racing	Nicolas BELLANGER	Non-paiement factures de frais de pension
Claude DONDI	STE COURSES NANCY-BRABOIS	Non-paiement location de boxes et utilisation installations
Ildefonso LEON-SOTELO GARCIA	Christian DELCHER-SANCHEZ	Non-paiement factures de frais de pension
Ildefonso LEON-SOTELO GARCIA	Yannick FOUIN	Non-paiement factures de frais de pension
Arnaud COUDEVILLAIN	Jockey Club Español	Extension d'inscription Forfeit-list et suspension agréments - non-paiement frais de pension
David ELBAZ	Fabrice FOUCHER	Non-paiement factures de frais de pension
Guy ARMENGOL JADOT	Christophe FERLAND	Non-paiement factures de frais de pension
Guy ARMENGOL JADOT	Hubert de NICOLAY	Non-paiement factures de frais de pension
Didier VISSE	Anthony CLEMENT	Non-paiement factures de frais de pension
Bethe KLODAWSKI	Fabrice CHAPPET	Non-paiement factures de frais de pension
ECURIE DES CLOS	Fabrice CHAPPET	Non-paiement factures de frais de pension
Valérie MOTHEU	R. MARTENS	Non-paiement factures de frais de pension
Valérie MOTHEU	Eric WIANNY	Non-paiement factures de frais de pension
Claude ROESCH	Jérôme CLAIS	Non-paiement factures de frais de pension
Timothy CLAYDON	Eric DANIEL	Non-paiement factures de frais de pension
David ATAR	France Galop	Non-paiement excédent de réclamation
Eric DRAI	Centre d'Entr. Parc du Cheval	Non-paiement factures de frais de pension
Fabio BROGI	Centre d'Entr. Parc du Cheval	Non-paiement factures de frais de pension
Raynald ELBAZ	Alexandre FRACAS	Non-paiement factures de frais de pension
Marion SCHRUFER	Cyril MORINEAU	Non-paiement factures de frais de pension
Laurent RAULIC	Yannick FERTILLET	Non-paiement factures de frais de pension
Thierry CHERON	Jean-Luc PELLETAN	Non-paiement factures de frais de pension
Beryl Violet CHENNELLS	Eric LIBAUD	Non-paiement factures de frais de pension
Elisabeth GANE	Fabrice CHAPPET	Non-paiement factures de frais de pension
Christian MUNICH	Ste Courses de DAX	Non-paiement location de boxes et utilisation installations
ECURIE FABIEN OUAKI	Arnaud CHAILLE-CHAILLE	Non-paiement factures de frais de pension
Jaime CARUANA DE LA HERRAN	Luis A. URBANO GRAJALES	Non-paiement factures de frais de pension
Daniel FOUCault	Franck FIQUET	Non-paiement factures de frais de pension

Décisions

Les décisions publiées au présent BO sont susceptibles de recours en application des dispositions du Code des Courses au Galop

DECISION DES COMMISSAIRES DE FRANCE GALOP

Les Commissaires de France Galop, agissant en vertu des pouvoirs qui leurs sont conférés par les dispositions des articles 213 et 215 du Code des Courses au Galop, ont été saisis par l'Association des Courses de Craon - Mayenne afin d'obtenir l'autorisation d'organiser, à titre exceptionnel, une course hippique de démonstration, le dimanche 28 septembre 2025, à l'hippodrome de LA TOUCHE - CRAON, dans le cadre de l'organisation de la course « LES GLADIATEURS » ;

Les Commissaires de France Galop ont décidé d'autoriser, sous forme de dérogation exceptionnelle en application notamment des dispositions du § II. a) de l'article 63 du Code des Courses au Galop, l'organisation de la course susvisée dont le programme détaillé comportant les noms des personnes autorisées à monter et des chevaux autorisés à courir est annexé à la présente décision, étant observé qu'elle se tiendra dans le cadre d'une réunion de courses sur l'hippodrome de LA TOUCHE - CRAON, le dimanche 28 septembre 2025 ;

Le programme susvisé comporte la liste des chevaux autorisés à participer à cet évènement telle que validée par les services de France Galop, ainsi que la liste des personnes autorisées à monter, étant observé que ces dernières devront remplir les conditions de l'article 41 du Code des Courses au Galop ;

PAR CES MOTIFS

Décident :

- d'autoriser l'organisation par l'Association des Courses de CRAON - MAYENNE, à titre exceptionnel, de la course « LES GLADIATEURS », le dimanche 28 septembre 2025 à l'hippodrome de LA TOUCHE - CRAON.

En attache de la présente décision, programme détaillé de la course organisée sous le régime juridique de la présente décision.

Paris, le 25 septembre 2025

M. R. FOURNIER SARLOVEZE - M. A. de LENCQUESAING - M. G. HOVELACQUE

COURSE « LES GLADIATEURS » Dimanche 28 septembre 2025

N°	Nom du cheval	Nom de l'entraîneur	Nom du cavalier
1	MIND EXPRESS	LEFEVRE Bertrand	LEFEVRE Bertrand
2	BAHIONISA	LEFEVRE Bertrand	LECOMTE Jean-Luc
3	YES WE HOPE	JUILLET Grégoire	DAVID Steeve
4	KIFF ME FIVE	LEENDERS Gabriel	GABARD Cédric
5	LEGENDE D'AUNOU	CHAIGNON Jean-Victor	HERMAIZE Christophe
6	KLARIX	GEFFRIAUD Sophie	LOTOUT Armel
7	SATURNE PELEM	MENUET William	TERRIEN Hubert
8	MAVERICK SIVOLA	PELTIER P & C	MENAGER Cyrille
9	LYNX DE THAIX	DELAUNAY Jérôme	ROISNARD Vincent
10	LIVE IN HOPE	SALIOT Antoine	CAMUS Maxime
11	ARMISTICE DE MAI	DELAUNAY Jérôme	POIRIER Alexis
12	PRINCESSE DU LYS	GUILLOCHON Jean-Luc	GUILLOCHON Jean-Luc
13	SPIDER BLACK	MENUET William	MAJORCRYK Thierry

DECISION DES COMMISSAIRES DE FRANCE GALOP

Les Commissaires de France Galop, agissant en vertu des pouvoirs qui leurs sont conférés par les dispositions des articles 213 et 215 du Code des Courses au Galop, ont été saisis par l'Association des Courses de CRAON - MAYENNE afin d'obtenir l'autorisation d'organiser, à titre exceptionnel, une course hippique de démonstration, le dimanche 28 septembre 2025, à l'hippodrome de LA TOUCHE - CRAON, dans le cadre de l'organisation de la course « ANCIENS GENTLEMEN ET CAVALIERES » ;

Les Commissaires de France Galop ont décidé d'autoriser, sous forme de dérogation exceptionnelle en application notamment des dispositions du § II. a) de l'article 63 du Code des Courses au Galop, l'organisation de la course susvisée dont le programme détaillé comportant les noms des personnes autorisées à monter et des chevaux autorisés à courir est annexé à la présente décision, étant observé qu'elle se tiendra dans le cadre d'une réunion de courses sur l'hippodrome de LA TOUCHE - CRAON, le dimanche 28 septembre 2025 ;

Le programme susvisé comporte la liste des chevaux autorisés à participer à cet évènement telle que validée par les services de France Galop, ainsi que la liste des personnes autorisées à monter, étant observé que ces dernières devront remplir les conditions de l'article 41 du Code des Courses au Galop ;

PAR CES MOTIFS

Décident :

- d'autoriser l'organisation par l'Association des Courses de CRAON - MAYENNE, à titre exceptionnel, de la course « ANCIENS GENTLEMEN ET CAVALIERES », le dimanche 28 septembre 2025 à l'hippodrome de LA TOUCHE - CRAON.

En attache de la présente décision, programme détaillé de la course organisée sous le régime juridique de la présente décision.

Paris, le 25 septembre 2025

M. R. FOURNIER SARLOVEZE - M. A. de LENCQUESAING - M. G. HOVELACQUE

COURSE « ANCIENS GENTLEMEN ET CAVALIERES »

Dimanche 28 septembre 2025

N°	Nom du cheval	Nom de l'entraîneur	Nom du cavalier
1	Roquepine	JEROME DELAUNAY	CYRIL COSTE
2	Lollita	HERVE JUMELLE	KILIAN COSTE
3	AleRic	FABRICE FOUCHER	THOMAS FOUCHER
4	Kermanshah	GABRIEL LEENDERS	FRANCOIS GAUTIER
5	Adsum	WILLLIAM MENUET	TRACY MENUET
6	Mid star	CAMILLE PELTIER	CAMILLE PELTIER
7	Malte de Solzen	LAURENT VIEL	OWEN THOMAS
8	Breizh Danse	JOEL BOISNARD	ROMAIN DUBOIS
9	Close Up	BRASME MATHIEU	BRASME MATHIEU
10	Henry Potter	GABRIEL LEENDERS	THIBAULT JOURNIAC
11	Kid Du Maffray	BERTRAND LEFEBVRE	MELINDA LEFEBVRE

DECISION DES COMMISSAIRES DE FRANCE GALOP

Les Commissaires de France Galop, agissant en application de l'article 82 du Code des Courses au Galop sous la Présidence de M. Nicolas LANDON ;

Saisis par la société d'entraînement N. CLEMENT & F. HERMANS d'une demande d'inscription sur la liste des oppositions prévue par l'article 82 dudit Code à l'encontre de M. Rashit SHAYKHUTDINOV, en raison du non-paiement de factures ;

Après avoir dûment appelé ce dernier à se présenter à la réunion fixée au 1er octobre 2025 pour l'examen contradictoire de cette demande et constaté la non-présentation de l'intéressé ;

Après avoir examiné les éléments du dossier ;

Après en avoir délibéré ;

Sur le fond ;

Vu les courriers de procédure ;

Les Commissaires de France Galop ont constaté, le 1er octobre 2025, l'absence de paiement effectif intégral de la somme due, ainsi que l'absence de justification, malgré le délai octroyé ;

Il y a donc lieu de :

- maintenir le blocage du compte France Galop de M. Rashit SHAYKHUTDINOV à concurrence de la somme due ;
- suspendre l'ensemble des autorisations lui ayant été délivrées, conformément aux dispositions de l'article 82 dudit Code, à compter du 14ème jour qui suit la notification de la présente décision ;

étant observé que :

- si la situation est régularisée de manière effective et dûment justifiée dans les 30 jours qui suivent la notification de la présente décision, notamment via un protocole d'accord annoncé par les parties depuis de nombreux jours, celle-ci ne produira plus d'effets ;
- si la situation n'est pas régularisée de manière effective et dûment justifiée dans les 30 jours qui suivent la notification de la présente décision, l'inscription sur la liste des oppositions sera prononcée et l'ensemble des autorisations délivrées, supprimé ;

PAR CES MOTIFS

Décident :

- de maintenir le blocage du compte France Galop de M. Rashit SHAYKHUTDINOV à concurrence de la somme due ;
- de suspendre l'ensemble des autorisations lui ayant été délivrées à compter du 14ème jour qui suit la notification de la présente décision ;

étant observé que :

- si la situation est régularisée de manière effective et dûment justifiée dans les 30 jours qui suivent la notification de la présente décision, notamment via un protocole d'accord annoncé par les parties depuis de nombreux jours, celle-ci ne produira plus d'effets ;
- si la situation n'est pas régularisée de manière effective et dûment justifiée dans les 30 jours qui suivent la notification de la présente décision, l'inscription sur la liste des oppositions sera prononcée et l'ensemble des autorisations délivrées, supprimé.

Paris, le 1er octobre 2025

M. R. FOURNIER SARLOVEZE - M. G. HOVELACQUE - M. N. LANDON

DECISION DES COMMISSAIRES DE FRANCE GALOP

Les Commissaires de France Galop, agissant en application des dispositions des articles 143 et 213 du Code des Courses au Galop ;

Rappel des faits

Le 10 juillet 2025 : le jockey Léo-Paul DORY a fait l'objet d'un prélèvement biologique ;

L'analyse a révélé la présence de substances prohibées, à savoir la cocaïne et ses métabolites ;

Le 20 août 2025, la Commission médicale a informé le jockey et lui a mentionné la procédure ;

Le jockey a été informé d'une mesure conservatoire prise à son encontre visant à protéger sa santé et lui interdisant de monter en courses en France à compter du 20 août 2025, et ce, jusqu'à l'audience de la prochaine Commission médicale de France Galop, conformément au Code des Courses au Galop ;

Le 16 septembre 2025, la Commission médicale a pris acte de la reconnaissance de la consommation de la substance par ledit jockey.

Elle s'est réunie et après avoir pris connaissance des éléments médicaux du dossier et après avoir entendu ledit jockey, en dehors de la présence du médecin conseil de France Galop, a décidé de maintenir à l'égard dudit jockey la contre-indication médicale temporaire à la monte en courses en France et que pour pouvoir continuer à monter en courses, il devra remplir les conditions cumulatives suivantes :

- prendre attaché avec un centre d'addictologie de son choix et mettre en place un suivi lui permettant d'élaborer des stratégies de sevrage ;
- réaliser à ses frais, compte-tenu de la cardiotoxicité de la cocaïne, un bilan cardiovasculaire comportant à minima un électrocardiogramme et une échographie auprès d'un cardiologue de son choix ainsi qu'un bilan biologique comprenant NFS GAMMAGT SGOT SGPT et CDT ;

La Commission lui a indiqué qu'à l'issue et au vu de ces examens, il devra ensuite effectuer une nouvelle visite de non-contre-indication à la monte en course incluant :

- trois nouveaux prélèvements biologiques pour la recherche de substances prohibées, répartis sur une période de huit jours maximums dont les résultats devront être négatifs, auprès d'un médecin agréé par France Galop désigné par le médecin conseil de France Galop, l'ensemble de ces examens étant à ses frais ;

La Commission médicale a également incité le jockey à consulter le site droguesinfoservice.fr pour qu'il prenne conscience de la dangerosité des substances consommées et obtenir des adresses pour se faire aider, ainsi que de consulter le site de l'APIC, partenaire de l'AFASEC, pour un soutien mental et un accompagnement ;

La Commission médicale a précisé que la levée de la contre-indication médicale à la monte en courses sera prononcée au vu des résultats des conditions cumulatives demandées ci-dessus ;

Le 18 septembre 2025, s'agissant d'une substance prohibée figurant sur la liste publiée à l'article 1er de l'annexe 11 du Code des Courses au Galop, la Commission médicale a transmis le dossier aux Commissaires de France Galop ;

Après avoir pris connaissance des explications déjà transmises dans le cadre de l'enquête ;

Après avoir examiné les éléments du dossier ;

Vu le courrier du jockey Léo-Paul DORY en date du 30 septembre 2025 mentionnant qu'il n'a pas d'autres explications supplémentaires à fournir, « car tout a été dit » ;

Après en avoir délibéré sous la présidence de M. Nicolas LANDON ;

Sur le fond ;

Vu les articles 43, 143, 216, et 224 du Code des Courses au Galop ;

L'analyse du prélèvement biologique a démontré la présence d'une substance classée comme stupéfiant et ses métabolites, ce qui n'est pas contesté, ledit jockey ayant reconnu la prise de la substance ;

La Commission médicale a déclaré ledit jockey inapte médicalement temporairement à la monte en courses et lui a indiqué que pour pouvoir continuer à monter en courses ce dernier devra remplir les conditions susvisées ;

La situation du jockey en cause est objectivement constitutive d'une grave infraction aux dispositions de l'article 143 du Code des Courses au Galop dont l'objectif est de veiller à la régularité des courses, à la santé et à la sécurité de l'ensemble des jockeys participant à une course ;

Au regard des éléments susvisés du dossier, les Commissaires de France Galop :

- prennent acte des mesures médicales à respecter par le jockey ;
- interdisent audit jockey de monter en courses pour une durée de 6 mois au vu des risques que cette positivité engendre pour sa santé et pour la sécurité du peloton et au vu des éléments du dossier mettant en évidence qu'il a reconnu avoir consommé cette substance ;
- d'assortir cette interdiction, au vu de sa reconnaissance de l'infraction, d'un sursis révocable sur une durée de 5 ans à hauteur de 1 mois ;

PAR CES MOTIFS

Les Commissaires de France Galop :

- prennent acte des mesures médicales à respecter par le jockey Léo-Paul DORY ;
- décident d'interdire audit jockey de monter en courses pour une durée de 6 mois dont 1 mois avec sursis révocable sur une durée de 5 ans en cas de nouvelle infraction en matière de positivité à une substance prohibée.

Paris, le 1er octobre 2025

M. R. FOURNIER SARLOVEZE - M. G. HOVELACQUE - M. N. LANDON

DECISION DES COMMISSAIRES DE FRANCE GALOP

PLOERMEL - 21 SEPTEMBRE 2025 - GRAND PRIX DE PLOERMEL ATELIER DE JOAILLERIE BRIGITTE ERME

Les Commissaires de France Galop, agissant en qualité de juges d'appel conformément aux dispositions des articles 218, 232, 233 et 234 du Code des Courses au Galop ;

Rappel de la décision des Commissaires de courses

Agissant d'office, les Commissaires ont ouvert une enquête sur les raisons pour lesquelles les jockeys Yvan DELEPINE (I'M SUPER QUICK), Matthieu CHAILLOLEAU (MISS LAURA), Kylian GEFFROY (HAPPY DE REVE), Damien THOMAS (ELCOND'OR FORLONGE), Valentin LE CLERC (SYMPHONY DU LEMO), s'étaient trompés de parcours.

Après examen du film de contrôle et audition des jockeys précités, les Commissaires ont maintenu le résultat de la course et les ont sanctionnés respectivement par une interdiction de monter pour une durée de 15 jours pour s'être trompés de parcours.

La procédure d'appel

Saisis d'un appel interjeté par le jockey Damien THOMAS, contre la décision des Commissaires de courses de l'avoir sanctionné par une interdiction de monter d'une durée de 15 jours et évoquant la notion « dérobé » attribué à son classement contrairement à la mention affectée à celui du jockey Raphaël MAYEUR qui aurait pourtant suivi le même tracé que lui ;

Après avoir pris connaissance du courrier par lequel le jockey Damien THOMAS a interjeté appel et motivé celui-ci ;

Après avoir dûment appelé l'appelant et le jockey Raphaël MAYEUR pour l'examen contradictoire de cet appel et constaté la non-présentation des intéressés ;

Après avoir, au cours de cette réunion, examiné les éléments du dossier, la décision des Commissaires de courses, le film de contrôle, le plan du parcours et pris connaissance des explications écrites fournies par l'appelant et par le jockey Raphaël MAYEUR ;

Après en avoir délibéré sous la Présidence de M. Nicolas LANDON ;

Attendu que l'appel est recevable sur la forme ;

Sur le fond ;

Les explications reçues en appel

Vu le courrier d'appel du jockey Damien THOMAS en date du 23 septembre 2025, confirmé par courrier recommandé et accompagné de sa pièce jointe, mentionnant notamment :

- que remplaçant le jockey Benoît CLAUDIC, tombé plus tôt dans la journée, il n'a donc pas pu effectuer le tour à pied du parcours, étant en selle dans la course précédente ;
- qu'il s'est de ce fait fié au tracé du plan qui indique un plot directionnel dans la ligne d'abord du talus breton ;
- qu'il a donc à la réception de la double barrière (obstacle 9) dirigé son cheval en direction du talus breton (obstacle 10), en serrant la corde pour optimiser un maximum de chance, exactement comme sur la trajectoire indiquée sur le plan correspondant au steeple des 4 000 mètres affiché dans le vestiaire des jockeys ;
- qu'à sa grande surprise, un plot directionnel était positionné dans le tournant entre les obstacles 9 et 10 (il fallait aller passer derrière le plot pour ensuite pouvoir tourner) et non dans l'axe à l'abord de l'obstacle 10 comme indiqué sur le plan ;
- que celui-ci l'ayant induit en erreur, il a ensuite arrêté son cheval sur l'oxer de haies (obstacle 11) ;
- qu'il ne comprend pas pourquoi les Commissaires l'ont indiqué « dérobé » et l'ont sanctionné par une « mise à pied » d'une durée de 15 jours alors qu'il a suivi exactement la même trajectoire que le jockey Raphaël MAYEUR en selle sur KEEP YOUR HEAD UP, qui lui s'est arrêté sur la barre en A (obstacle 16), et qui lui est considéré « arrêté » par les Commissaires et non « dérobé » ;

Vu le courrier électronique du jockey Raphaël MAYEUR accompagné de deux pièces jointes relatives au plan du parcours de steeple de 4500 mètres, reçus le 29 septembre 2025 mentionnant notamment :

- avoir comme à chaque fois pris en photo les différents parcours des courses qu'il montait, fait le tour à pied avec son portable et les photos des plans afin de pouvoir regarder par rapport au plan, les meilleures trajectoires à prendre suivant le tracé et le terrain ;
- avoir remarqué que sur le plan il y avait des petits traits noirs (entourés en rouge sur le 2^{ème} document joint) entre les numéros 19 et 13, mais que sur place il n'y avait pas de piquet ou autre à cet endroit ;
- un piquet sans fanion banc ou rouge en dessous du numéro 19 où il a mis une croix verte sur le plan afin de préciser sa réelle situation, car il n'apparaît pas ;
- que la course s'est déroulée de manière « normale » pour lui puisqu'il a passé tous les obstacles du parcours avant d'arrêter son cheval qui n'arrivait plus à suivre le rythme ;
- concernant l'endroit incriminé, qu'il n'y a aucun fanion qui indique un autre parcours que celui qu'il a pris, passant à l'endroit de la croix verte indiquée ;
- qu'il est, de plus, sur une piste bien établie et ne se retrouve pas en sortie de piste ou sur un endroit non balisé ;
- que les Commissaires en fonction ce jour-là ont confirmé que le plan accroché ne coïncidait pas avec les éléments de la piste ;
- qu'il serait donc nécessaire de mettre à jour le plan ou la signalisation de la piste afin que les deux soient cohérents ;
- que n'ayant eu aucune sanction le jour de la course puisque n'ayant pas fait d'erreur de

parcours, il ne doit pas être sanctionné maintenant, précisant avoir des engagements et demande de ne pas modifier la décision des Commissaires de courses à son égard ;

La décision d'appel des Commissaires de France Galop

Vu l'article 167 du Code des Courses au Galop et les dispositions de l'article 234 du Code des Courses au Galop ;

Vu le pouvoir d'évocation des Commissaires de France Galop statuant en appel, mis en application au vu des considérations juridiques relatives à la décision de première instance, d'éléments non examinés par les Commissaires de courses tel que l'absence d'évocation d'un fanion ou d'un passage obligatoire sur le plan du parcours et tel que l'absence de convocation d'un jockey ayant emprunté le parcours pour lequel 5 jockeys ont été sanctionnés par lesdits Commissaires ;

Il ressort des éléments du dossier que le plan du parcours des STEEPLE-CHASE d'une distance de 4500 mètres, ne comporte aucune indication claire et sans équivoque concernant un fanion ou un point de passage obligatoire à respecter entre le saut de la double barrière et celui du talus breton, ce qui n'est pas soulevé ni mentionné dans la décision de première instance et ce qui n'est pas mis en évidence dans la décision des Commissaires de courses, laquelle n'évoque pas le plan et ces mentions obligatoires au visa de l'article 167 dudit Code ;

Les Commissaires de courses ont également rendu une décision contradictoire en ne sanctionnant que certains jockeys ayant contourné par la gauche un plot blanc non matérialisé sur le plan, le jockey Raphaël MAYEUR n'ayant en effet pas été sanctionné contrairement à 5 de ses confrères alors qu'il avait adopté exactement la même trajectoire qu'eux à cet endroit du parcours ;

Les plans du parcours transmis par la Société des Courses de PLOERMEL et par le jockey Raphaël MAYEUR convoqué en appel ne comportent aucune légende ou mention permettant d'identifier sans équivoque des points de passage obligatoires à emprunter ou des fanions à contourner dans un sens précis ;

Le plan est, en outre, incomplet et peu lisible et les jockeys participant à cette course de STEEPLE-CHASE sur une distance de 4500 mètres ont ainsi été induits en erreur par un défaut d'organisation de la Société des Courses de PLOERMEL à ce sujet, défaut d'organisation non mentionné et non analysé en première instance, tout comme le parcours du jockey Raphaël MAYEUR ;

Il convient par conséquent en faisant usage du pouvoir d'évocation et d'appréciation des Commissaires statuant en appel de :

- statuer à nouveau ;
- d'infliger la décision de première instance ;
- de supprimer l'ensemble des sanctions prononcées à l'encontre des jockeys Yvan DELEPINE, Matthieu CHAILLOLEAU, Kylian GEFROY, Damien THOMAS et Valentin LE CLERC, puisque leur faute n'est pas suffisamment caractérisée, le plan mis à leur disposition ne leur permettant pas de comprendre le tracé du parcours de manière claire au vu de l'article 167 du Code des Courses au Galop ;
- de transmettre la présente décision à la Société des Courses de PLOERMEL et à la Fédération Nationale des Courses Hippiques pour prendre toute disposition utile en matière de signalétique sur la piste et de confection des plans de parcours ;

PAR CES MOTIFS

Décident :

- de déclarer recevable l'appel interjeté par le jockey Damien THOMAS ;

statuant à nouveau :

- d'infliger la décision de première instance ;
- de supprimer l'ensemble des sanctions prononcées à l'encontre des jockeys Yvan DELEPINE, Matthieu CHAILLOLEAU, Kylian GEFROY, Damien THOMAS et Valentin LE CLERC, puisque leur faute n'est pas suffisamment caractérisée, le plan mis à leur

- disposition ne leur permettant pas de comprendre le tracé du parcours de manière claire au vu de l'article 167 du Code des Courses au Galop ;
- de transmettre la présente décision à la Société des Courses de PLOERMEL et à la Fédération Nationale des Courses Hippiques pour prendre toute disposition utile en matière de signalétique sur la piste et de confection des plans de parcours.

Paris, le 1er octobre 2025

M. G. HOVELACQUE - M. R. FOURNIER SARLOVEZE - M. N. LANDON

DECISION DES COMMISSAIRES DE FRANCE GALOP

Les Commissaires de France Galop, agissant en application des dispositions de l'article 213 du Code des Courses au Galop sous la présidence de M. Amaury de LENCQUESAING ;

Dans le cadre d'un contrôle à l'entraînement, le hongre FOMEO déclaré à l'effectif d'entraînement de M. Jean-Baptiste ANDREANI a été prélevé le 17 mai 2025 ;

L'analyse de ce prélèvement biologique, effectuée par le Laboratoire des Courses Hippiques, a conclu à la présence de 2-(1-HYDROXIETHYL) PROMAZINE SULFOXIDE, métabolite de l'ACEPROMAZINE, dans le prélèvement ;

Cette substance appartient à la catégorie des substances prohibées publiée en annexe 5 du Code des Courses au Galop ;

Une enquête a été ouverte en application des articles 198 et suivants dudit Code ;

M. Jean-Baptiste ANDREANI, informé de la situation, a fait connaître à la Fédération Nationale des Courses Hippiques sa décision de ne pas faire procéder à l'analyse de la seconde partie du prélèvement ;

Après avoir demandé à M. Jean-Baptiste ANDREANI, propriétaire et entraîneur dudit hongre, d'adresser des explications écrites ou de demander à être entendu pour l'examen contradictoire de ce dossier, étant observé qu'il lui a également été mentionné son droit de ne pas apporter d'explications ;

Vu les conclusions d'enquête du Service Contrôles de France Galop, en date du 30 septembre 2025, accompagnées de leurs pièces jointes, mentionnant notamment que :

- FOMEO n'a pas reçu de traitement récent, il n'y a pas de classeur d'ordonnances, M. Jean-Baptiste ANDREANI réalisant le moins de traitements possibles, à l'exception des urgences ;
- M. Jean-Baptiste ANDREANI a fait parvenir ses explications durant l'enquête joignant le courrier du vétérinaire traitant certifiant l'administration de CLAMIVET (ACEPROMAZINE) le 15 mai 2025, afin d'effectuer un examen échographique sur le hongre FOMEO ;
- M. Jean-Baptiste ANDREANI rappelle dans ce courrier que le hongre FOMEO est officiellement sorti de l'effectif depuis le 17 mai 2025 ;
- l'analyse des prélèvements sanguin et urinaire du hongre FOMEO réalisés le 18 juillet 2025 lors de la notification montre l'absence de la substance dans le prélèvement sanguin, et sa présence à une concentration inférieure à l'International Screening Limit (ISL) dans le prélèvement urinaire ;
- l'accueil chez M. ANDREANI a été très cordial et coopératif ;

Après avoir examiné les éléments du dossier et pris connaissance des explications de M. Jean-Baptiste ANDREANI ;

Vu les courriers d'explications de M. Jean-Baptiste ANDREANI du 4 octobre 2025, accompagnés de ses pièces jointes, mentionnant notamment :

- que deux autres chevaux de l'écurie (IRIS DES BLAISES et HAUTE TENSION) ont

- également été prélevés et que seul le hongre FOMEO présentait la substance détectée dans son prélèvement ;
- que lors de la visite du vétérinaire conseil de France Galop, le 18 juillet 2025, ce dernier l'a informé que la substance identifiée provenait vraisemblablement du CALMIVET et qu'après vérification et échanges avec ledit vétérinaire, il est apparu que FOMEO avait présenté une boiterie au début du mois de mai, période durant laquelle il était absent pour raisons médicales ;
 - que conformément à ses instructions en cas d'urgence, son employé a contacté le vétérinaire traitant qui est venu le 15 mai 2025 et que le cheval, difficile à manipuler, a reçu « 3 cc » de CALMIVET pour permettre une échographie du postérieur gauche ;
 - qu'il n'a eu connaissance de l'intervention que lors de la visite du vétérinaire conseil de France Galop et que cette explication lui paraît la seule plausible ;
 - qu'aucun traitement médicamenteux non justifié n'est administré dans l'écurie et que cet usage de CALMIVET relevait d'une nécessité vétérinaire ponctuelle dans un cadre strictement vétérinaire ;
 - que FOMEO et HAUTE TENSION ont quitté l'effectif le 17 mai 2025 pour une fin de carrière ;
 - sa bonne foi et cette situation indépendante de sa volonté ;

Sur le fond :

Vu les articles 22, 39, 85, 198, 200, 201, 216 et l'annexe 5 du Code des Courses au Galop ;

La positivité susvisée n'est pas contestée et M. Jean-Baptiste ANDREANI a transmis dans le cadre de l'enquête, après la notification de la situation, un courrier du vétérinaire traitant certifiant l'administration de CLAMIVET (ACEPROMAZINE) le 15 mai 2025, soit 2 jours avant le prélèvement effectué à l'entraînement, afin d'effectuer un examen échographique sur le hongre FOMEO en expliquant qu'il était absent en raison de démarches médicales à cette période ;

Il y a donc lieu de constater une gestion insatisfaisante des soins et de la tenue du classeur d'ordonnances, puisque la traçabilité du traitement vétérinaire administré à FOMEO à l'entraînement en vue d'une échographie, malgré l'usage d'une substance prohibée, était défaillante et que l'entraîneur est celui qui est responsable de la situation et de la formation de son entourage en charge des chevaux en son absence, même pour raisons de santé ;

Tout en prenant acte des explications de M. Jean-Baptiste ANDREANI, elles ne permettent donc pas de l'exonérer de ses obligations en qualité d'entraîneur de sorte qu'il doit être sanctionné pour l'infraction constituée par la présence de la substance susvisée dans le prélèvement biologique d'un cheval de son effectif, sans détenir, au moment du contrôle à l'entraînement, l'ordonnance conforme au Code des Courses au Galop pouvant justifier la présence de cette substance dans son organisme, ni de registre d'ordonnances référençant le soin en cause ;

Il convient ainsi de sanctionner M. Jean-Baptiste ANDREANI, gardien dudit hongre (déclaré en fin de carrière de courses depuis le jour du contrôle), puisqu'il est responsable de son environnement, de son entraînement et de la gestion de ses soins, par :

- une amende d'un montant de 1.000 euros au regard de cette première infraction en matière de positivité, concernant un prélèvement biologique effectué lors d'un contrôle à l'entraînement sans que cela ne soit justifié par une ordonnance présente au moment du contrôle ;
- une amende de 1.000 euros pour le défaut de tenue du registre des ordonnances, ce qui aurait pourtant permis une traçabilité du traitement administré ;

PAR CES MOTIFS

Les Commissaires de France Galop, agissant en application des articles 22, 39, 85, 198, 200, 201, 216 et de l'annexe 5 du Code des Courses au Galop décident de :

- sanctionner M. Jean-Baptiste ANDREANI par une amende de 1.000 euros en sa qualité de gardien responsable du hongre FOMEO pour cette primo-infraction en matière de positivité à l'entraînement ;

- sanctionner M. Jean-Baptiste ANDREANI par une amende de 1.000 euros pour le défaut de présentation et tenue du registre des ordonnances ;
- prendre acte de la fin de carrière en courses publiques déclarée pour ledit hongre.

Paris, le 8 octobre 2025

Mme C. du BREIL - M. H. d'ARMAILLE - M. A. de LENCQUESAING

DECISION DES COMMISSAIRES DE FRANCE GALOP

LA-TESTE - BASSIN D'ARCACHON - 25 SEPTEMBRE 2025 - PRIX LOUTAFETE BASSIN

Les Commissaires de France Galop, agissant en qualité de juges d'appel conformément aux dispositions des articles 218, 232, 233 et 234 du Code des Courses au Galop ;

Rappel de la décision des Commissaires de courses :

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir examiné le film de contrôle et entendu en ses explications le jockey Alexandre GAVILAN, l'ont sanctionné par une amende de 1.000 euros pour avoir eu, à cheval, après le passage du poteau d'arrivée, en revenant vers les balances, un geste déplacé pouvant porter atteinte à l'image des courses.

La procédure d'appel :

Saisis d'un courrier du jockey Alexandre GAVILAN interjetant appel de la décision des Commissaires de courses de l'avoir ainsi sanctionné ;

Après avoir dûment demandé des explications écrites audit jockey en lui rappelant son droit de ne pas apporter d'explications ou de demander à être entendu, pour l'examen contradictoire de ce dossier ;

Après avoir examiné les éléments du dossier et notamment les observations transmises par le jockey Alexandre GAVILAN ;

Cet appel est recevable sur la forme ;

Après en avoir délibéré sous la présidence de M. Amaury de LENCQUESAING ;

Vu les courriers de procédure ;

Sur le fond ;

Vu le courrier du jockey Alexandre GAVILAN, en date du 28 septembre 2025, confirmé par courrier recommandé, mentionnant notamment :

- qu'il comprend parfaitement que ce geste, capté par les caméras, ait pu être perçu comme inapproprié et, de ce fait, contraire à l'image que se doivent de renvoyer nos courses, mais qu'il ne s'agissait en aucun cas d'une provocation volontaire ni d'une attitude visant à choquer le public ou ternir l'image de la discipline ;
- que ce geste a été effectué spontanément, dans un contexte amical avec un confrère, sur un ton de plaisanterie, et n'a duré que quelques secondes, sans caractère insultant vis-à-vis du public, ni vis-à-vis des instances ou des autres participants ;
- que le montant de 1.000 euros représente une somme particulièrement lourde à supporter, pesant fortement sur son activité et que la sanction apparaît particulièrement sévère au regard des circonstances ;
- que tout en réaffirmant son attachement au respect des règles et de l'image des courses, il sollicite la révision, voire l'annulation, de cette décision, ajoutant être une personne respectueuse qui n'a jamais eu de problème de comportement ni commis de geste déplacé auparavant et qu'il s'agit d'un incident isolé ne reflétant pas sa conduite habituelle ;

La décision d'appel :

Vu les articles 43, 143, 216 et 224 du Code des Courses au Galop ;

Il ressort des éléments du dossier, notamment l'examen du film de contrôle, que le jockey Alexandre GAVILAN avait eu un comportement déplacé, à la vue du public, mais aussi de milliers de téléspectateurs, contraire à l'image des courses en effectuant un geste non approprié au niveau de son bas ventre après avoir gagné une course ;

Un tel comportement n'est pas souhaitable dans le contexte des courses publiques régies par le Code des Courses au Galop, et ce, d'autant moins de la part d'un professionnel avec de l'expérience soumis aux dispositions dudit Code en tant que titulaire d'une autorisation délivrée par les Commissaires de France Galop, impliquant notamment l'obligation de veiller à l'image et la réputation des courses ;

En adoptant un comportement inapproprié, en public, et dans un contexte de retransmission audiovisuelle à l'échelle internationale, ledit jockey a eu une attitude fautive au sens dudit Code, constitutive d'une conduite inappropriée et vulgaire ;

Ce comportement constitue, aux termes de l'article 224 du Code des Courses au Galop, une faute disciplinaire que les Commissaires de courses ont :

- au vu de la jurisprudence en la matière ;
- des dispositions du Code des Courses au Galop concernant les sanctions des jockeys ;
- des pouvoirs de sanctions que le Code des Courses au Galop octroie auxdits Commissaires de courses, notamment au visa des dispositions de l'article 209 leur conférant notamment un pouvoir d'amende pouvant aller jusqu'à 3.000 euros ;

sanctionnée par une amende de 1.000 euros ;

Au vu de ce qui précède, les Commissaires de France Galop :

- s'ils prennent acte de l'opinion de l'appelant concernant la sévérité de la sanction prise à son encontre par les Commissaires de courses et de ses explications limpides et très transparentes ;

ne sont pas en mesure de considérer que les Commissaires de courses ont commis une erreur de droit et d'appréciation au vu des dispositions du Code et des jurisprudences en la matière, puisqu'ils avaient le droit de le sanctionner comme ils l'ont fait au vu des textes applicables ;

PAR CES MOTIFS

Décident :

- de déclarer recevable l'appel interjeté par le jockey Alexandre GAVILAN ;
- de maintenir la décision des Commissaires de courses.

Paris, le 8 octobre 2025

Mme C. du BREIL - M. H. d'ARMAILLE - M. A. de LENQUESAING

DECISION DES COMMISSAIRES DE FRANCE GALOP POMPADOUR - 10 AOUT 2025 - PRIX LE MOUTARD

Les Commissaires de France Galop, agissant en qualité de juges d'appel conformément aux dispositions des articles 218, 232, 233 et 234 du Code des Courses au Galop ;

Saisis de courriers des entraîneurs Sandrine GAVILAN et William WALTON interjetant appel de la décision des Commissaires de courses d'avoir déclaré respectivement le poulain ORLY et le hongre ALEXEI non-partants ;

Après avoir dûment appelé l'entourage des chevaux ORLY et ALEXEI à se présenter à la réunion du 10 septembre 2025, reportée au 1er octobre 2025 à la demande du conseil de Mme Sandrine GAVILAN, pour l'examen contradictoire de ces appels et leur avoir mentionné qu'ils avaient le droit de ne pas adresser d'explications ;

Après avoir constaté la non-présentation des intéressés à l'exception du conseil de l'entraîneur Sandrine GAVILAN et de M. José GAVILAN, accompagné d'une stagiaire, pris connaissance des éléments du dossier, notamment de la décision des Commissaires de courses, du film de contrôle, des explications des appelants et des jockeys Anaëlle MEKOUCHÉ et Guillaume GUEDJ-GAY et des déclarations du conseil de l'entraîneur Sandrine GAVILAN et de M. José GAVILAN, étant observé qu'il lui a été proposé de relire la retranscription écrite de ses déclarations orales, possibilité non utilisée ;

Ces appels sont recevables sur la forme ;

Après en avoir délibéré sous la présidence de M. Nicolas LANDON ;

Sur le fond ;

Vu le courrier électronique doublé d'un courrier recommandé du 13 août 2025 de l'entraîneur Sandrine GAVILAN mentionnant notamment :

- que les Commissaires de courses ont affirmé que le cheval ORLY aurait parcouru 1.000 mètres avant le départ effectif, alors qu'une estimation réaliste constatée sur place montre qu'il a parcouru environ 700 mètres, soit un effort tout à fait récupérable pour un poulain de 3 ans préparé en conséquence ;
- qu'aucune consultation de l'entourage du cheval n'a été effectuée ni aucun examen de l'état physique du cheval avant cette décision unilatérale qui semble constituer une erreur manifeste d'appréciation ;
- une demande une réévaluation de la décision, une compensation financière à hauteur du prix de la course, la transmission des éléments ayant conduit à la décision (vidéos, témoignages, chronométrages) ;
- que dans d'autres disciplines comme le trot, les chevaux effectuent plusieurs *heats* avant les courses sans être écartés et qu'un traitement similaire et équitable doit s'appliquer ;
- que le faux départ a été donné alors que les chevaux étaient en position de départ, ce qui semble être une erreur de gestion de la part du starter ou des Commissaires, et que ce jour-là aucun départ des courses de plat n'a été pris sans un faux départ laissant entendre qu'une erreur systématique a eu lieu dans l'organisation de la réunion ;

Vu le courrier électronique doublé d'un courrier recommandé du 13 août 2025 de l'entraîneur William WALTON mentionnant notamment :

- que le hongre ALEXEI était monté par Anaëlle MEKOUCHÉ et s'est rendu au départ dans le calme, sans être emmené en main, ni avoir à bénéficier du bonnet rouge ;
- que le starter a donné le départ à l'élastique dans les conditions prévues au programme et qu'après un laps de temps important, alors que l'ensemble du peloton était bien parti, le starter a déclaré un faux départ pour des raisons inexpliquées par les Commissaires ;
- qu'il n'y avait aucun homme de piste à 100 mètres du départ, comme il est prévu par le Code, pas eu de drapeau rouge (auxquels les jockeys sont habitués) et que le déclenchement de la sirène a été très tardif ;
- que la course se déroulant sur 1200 mètres les chevaux sont partis « bon train », que les deux chevaux de tête ont été arrêtés par leurs jockeys respectifs au bout de « 6 à 700 » mètres environ ;
- qu'après interrogation de son jockey et de celui de ORLY, ils lui ont déclaré qu'ils revenaient tranquillement au départ au pas pour remettre les chevaux dans le calme et que les chevaux n'étaient pas essoufflés et en état de courir et qu'il a donc été stupéfait d'entendre qu'ils étaient déclarés non-partants ;
- qu'il s'est rendu auprès des Commissaires, lesquels lui ont répondu que les chevaux avaient parcouru 1.000 mètres au moment où ils ont été arrêtés et que la chaleur était dangereuse pour eux s'ils recouraient ;
- l'article 160 alinéa 1 et la recevabilité de l'appel ne portant pas contre la décision du juge au départ, mais contre celle de déclarer le cheval ALEXEI non-partant ;
- plusieurs éléments incitant à réformer la décision : la défaillance du système du faux

- départ, l'absence de drapeau, l'ordre tardif du starter, le déclenchement très tardif de la sirène (pour une course d'une longueur de 1.200 mètres) qui vont à l'encontre de l'article susvisé ;
- que la distance parcourue par les chevaux de tête doit être au plus de 700 mètres, bien loin des 1.000 mètres décrits par les Commissaires ;
 - le descriptif de l'hippodrome du site de la Société des Courses selon lequel « *La piste de plat est en sable. Elle est longue de 2.000 mètres environ et large de 12 mètres. La ligne droite est longue de 300 mètres et on court corde à droite.* », ajoutant que si son cheval avait parcouru 1.000 mètres, il aurait dû se trouver à l'entrée de la ligne droite quand il a été arrêté alors que sur le film de contrôle il en était loin ;
 - contester l'estimation des Commissaires selon lesquels les chevaux étaient manifestement hors d'état de défendre leur chance considérant que du haut de la tribune il paraît difficile d'établir un tel jugement et qu'aucun Commissaire ne s'est rendu sur la piste pour étayer son jugement, qu'il n'a pas été fait appel au vétérinaire de garde et que le juge au départ n'a pu constater l'état des chevaux, ceux-ci ayant été déclarés non-partants avant qu'ils ne soient visibles par l'équipe chargée du départ ;
 - que les jockeys ont été surpris de la décision alors qu'il se rendaient au départ et considèrent l'interprétation de leur déclaration abusive et qu'il semble qu'il y ait eu un problème au départ sur l'ensemble de la réunion, les trois courses de plat ayant fait l'objet d'une reprise du départ ;
 - que la situation de canicule qui ne lui semble pas recevable, l'horaire des courses ayant été avancé et les Commissaires ayant laissé courir une épreuve de cross de 4.500 mètres, plus éprouvante « 3/4 d'heure » avant ;
 - que son cheval était en parfait état pour défendre ses chances et a la capacité de figurer dans ce type de lots ayant obtenu un accès dans un lot supérieur sur une distance équivalente (1.100 mètres à l'hippodrome de LA TESTE le 27 juin 2025) ;
 - un préjudice financier lié à la perte d'opportunité d'achat d'une part du cheval et d'une allocation ;
 - que la déclaration de non-partant lui ferme les droits aux indemnités kilométriques, faisant observer que la distance entre son centre d'entraînement et l'hippodrome de Pompadour est de 516 kilomètres aller-retour ;
 - qu'il demande de déclarer non conforme la décision des Commissaires de courses déclarant non portant le cheval ALEXEI, de rétablir l'entourage du cheval dans ses droits et de compenser les préjudices décrits ;

Vu le courrier électronique du jockey Guillaume GUEDJ-GAY reçu le 1er septembre 2025, complétant un courrier recommandé du 31 août 2025, mentionnant notamment que :

- le cheval ORLY aurait dû participer à l'épreuve, que le départ donné dans de bonnes circonstances n'aurait pas dû être repris, puisque le 1er starter qui a demandé de « volter » et de descendre a prononcé « GO », que tous les participants étaient bien en ligne à leur place et que malgré cela le 2ème starter a annoncé « FAUX DEPART », ce qui l'a surpris ;
- ORLY était favori, s'est élancé comme d'habitude très rapidement et qu'il n'a pu l'arrêter directement, les chevaux adeptes des courtes distances étant coutumiers du fait ;
- la déclaration de non-partants sans solliciter l'avis de l'entraîneur l'a également surpris ;
- aux balances, les Commissaires ont déclaré que le départ aurait dû être validé au 1er essai ;
- qu'ORLY aurait devancé HURLEVENT s'il avait participé à la course, l'ayant devancé de 6 longueurs le 31 août, lors du Prix DENIS DESPORT à POMPADOUR ;

Vu les courriers électroniques de la jockey Anaëlle MEKOUCHÉ des 1er et 30 septembre 2025, mentionnant notamment :

- qu'ALEXEI a été injustement déclaré non-partant ;
- qu'un faux départ a été repris sans raison valable, l'ensemble des concurrents étant en ligne, le départ ayant été validé avec l'élastique lâché, et que l'annonce du faux

- départ a été faite après le lancement des chevaux entraînant un arrêt tardif d'autant plus problématique qu'il s'agissait de chevaux spécialistes des courtes distances ;
- que suite au faux départ, elle a immédiatement arrêté le cheval avant le rond de présentation et qu'ils ont effectué approximativement 500 mètres de courses, ajoutant avoir été surprise de la déclaration de non-partant, sans examen vétérinaire ni explication des Commissaires ou starters, ni décision de l'entraîneur informé qu'au retour aux balances ;
 - qu'au bureau des Commissaires, il leur a été confirmé que le départ aurait dû être validé dès le premier essai ;
 - que son cheval aurait pu participer à la course après son retour au calme ;

Vu le courrier du conseil de l'entraîneur Sandrine GAVILAN et de M. José GAVILAN du 30 septembre 2025, accompagné de ses pièces jointes, mentionnant notamment :

- critiquer la décision du juge au départ quant au faux départ alors que les 8 chevaux avaient bien pris le départ en ligne et à leur place comme en témoigne Guillaume GUEDJ-GAY et la vidéo de la course et que les autres courses de plat ont également subi un faux départ ;
- qu'à l'annonce du faux départ, les jockeys ont dû reprendre les chevaux partis au galop et s'arrêter plus loin, certains rapidement et d'autres comme ORLY dans les 500 mètres qui ont suivi, mais avant le début de la ligne droite, ajoutant qu'ils ont fait demi-tour pour reprendre le départ et reprenant les explications du jockey Guillaume GUEDJ-GAY ;
- qu'en repartant vers le départ, ils ont reçu instructions de quitter la piste et on leur a indiqué que les Commissaires s'opposaient à ce qu'ils reprennent le départ ;
- l'article 160 I. du Code relatif à la décision du juge du départ insusceptible de recours devant les instances de France Galop et sollicitant que les Commissaires de France Galop confirment ou infirment cette disposition ;
- l'article 160 IV. précisant que les Commissaires de courses peuvent déclarer un cheval non-partant dès lors que ce dernier ne s'est pas élancé pour prendre part à la course et que le juge du départ a validé ce départ, et que cette disposition n'est pas applicable les chevaux s'étant élancés ;
- l'article 207 du Code et le suivant relatif aux procédures d'enquête et de réclamations, indiquant qu'avant de statuer, les Commissaires de courses peuvent toujours ouvrir une enquête d'office ;
- que les jockeys expliquent qu'à l'issue de la course, ils ont été convoqués chez les Commissaires qui auraient reconnu que le premier départ n'aurait pas dû être invalidé et qu'interrogés, ils ont indiqué qu'il s'agissait de chevaux habitués à partir vite, car courant sur de distances relativement courtes et que tous ont pris le départ en même temps ;
- que la ligne droite fait plus de 350 mètres, que les deux jockeys sont formels en indiquant qu'ils se sont arrêtés bien avant la ligne droite, qu'ils n'ont pas pu parcourir 1.000 mètres et n'ont eu de cesse de tenter de stopper leur partenaire, ajoutant que l'allure était forcément ralentie et que la distance parcourue peut correspondre à celle de chevaux se rendant au départ sans être déclarés non-partants ;
- une décision sans consultation de l'entourage qui s'en plaint, ayant fait l'effort de se déplacer ;
- que l'intérêt des parieurs est d'avoir des partants, que la course ne s'est recourue qu'avec 6 partants et que le 10 août le cheval a recouru 1.600 mètres, confirmant sa capacité, ajoutant qu'il a battu de 6 longueurs celui qui a remporté l'épreuve et qu'il aurait donc pu défendre ses chances et être classé à l'arrivée ;

Vu les courriers de procédure, notamment ceux du 25 septembre 2025 transmettant les vues du film de la course ;

En séance, le conseil de l'entraîneur Sandrine GAVILAN et de M. José GAVILAN a repris les termes de son courrier et ajouté :

- avoir tenté d'obtenir des attestations, mais que les gens ne se souvenaient plus ;

- qu'elle ne discute pas l'invalidation du départ de l'article 160 du Code, s'agissant d'une mesure technique insusceptible de recours ;
- qu'une fois informés du faux départ, 5 ou 6 jockeys étaient concernés, qu'il y a eu un doute et qu'ils ont mis un peu plus de temps pour s'arrêter, mais dans un délai raisonnable, qu'ils se sont arrêtés au milieu du tournant, avant la ligne droite, et les jockeys concernés ont fait demi-tour ;
- qu'il a peu d'éléments au dossier et que tout en reconnaissant les difficultés de l'activité des Commissaires, un minimum de concertation aurait été nécessaire, que l'intérêt des parieurs est invoqué, mais que personne n'a été interrogé et à supposer que les jockeys aient parcouru 1.000 mètres, ils l'ont fait en cherchant à arrêter les chevaux, sans courir à une allure de course, qu'il y a eu précipitation des Commissaires et une erreur d'appréciation ;
- qu'il y a des difficultés sur les vidéos de la réunion qu'ils n'ont pas eues, que les professionnels sanctionnés auraient dû être consultés ou faire l'objet d'une note afin de demander à l'entraîneur ou son représentant de décider s'il voulait que son cheval courre, étant responsable du cheval à l'égard du propriétaire ou des parieurs, mais qu'ils ont eu l'impression d'être écartés de la décision pour une distance un peu supérieure à celle parcourue par d'autres chevaux ;

M. Nicolas LANDON a rappelé les distances mentionnées par les Commissaires de courses et les jockeys, en indiquant que les chevaux avaient à minima parcouru 500 mètres de courses et qu'ils auraient donc eu des conditions difficiles de courses au regard de la distance du parcours ;

Le conseil a reconnu qu'il s'agissait en effet de conditions un peu stressantes ;

M. Nicolas LANDON a indiqué que les Commissaires de courses se sont prononcés au regard de l'article 158 du Code qu'il a relu en séance, notamment son § III, M. Robert FOURNIER SARLOVEZE précisant que le départ n'était quand même pas très « beau » ;

L'intéressé a indiqué ne rien avoir à ajouter à la suite d'une question posée en séance par le Président en ce sens ;

Vu les dispositions de l'article 158, 160, 213, 230, 231 et 234 du Code des Courses au Galop et les éléments du dossier ;

Sur le fond :

Les textes applicables

L'article 160 dudit Code précise que le juge du départ décide de la validité du départ. La décision du juge du départ étant une mesure technique, elle est insusceptible de recours devant les instances de France Galop, ce que mentionne d'ailleurs le conseil susvisé ;

L'article 158 III du Code des Courses au Galop mentionne quant à lui que les Commissaires de courses peuvent décider qu'un cheval ne prendra pas part à la course, dès lors qu'ils estiment (...) que l'incident dont il a été victime avant le départ sont de nature à l'empêcher d'être en état de défendre ses chances dans la course ;

L'article 207 dudit Code prévoit enfin que les Commissaires de courses doivent assurer l'organisation de la réunion, le contrôle des opérations et de la régularité des courses, en application des dispositions des articles 127 à 204 du présent Code. Ils peuvent à ce titre prendre les dispositions et les décisions leur paraissant les plus appropriées pour régler un problème d'organisation ou une situation particulière non prévue par le présent Code ;

Rappel du procès-verbal de la course

« Les Commissaires ont autorisé le poulain ORLY et la pouliche MOLIONEPHY à être munis d'un bonnet antibruit de couleur rouge pour être présentés au public, ces derniers étant retirés derrière les élastiques de départ. A l'issue du premier faux départ, les Commissaires ont déclaré non-partants le poulain ORLY et le hongre ALEXEI. Les poulains ayant effectués 1000 mètres du parcours, les Commissaires ont estimé qu'ils n'auraient manifestement pas été en

mesure de défendre leurs chances. Lors de l'audition des jockeys Guillaume GUEDJ-GAY et Annaëlle MEKOUCHÉ, ceux-ci nous ont informé qu'ils n'avaient pas pu arrêter leurs chevaux plus tôt » ;

I. A titre préliminaire, sur la validité du départ

Concernant les arguments relatifs aux conditions techniques du départ qui permettraient d'infirmer la décision des Commissaires de courses, il sera rappelé, ainsi que les appellants le précisent eux-mêmes, que la validité du départ est décidée par le juge du départ et le Code et qu'il s'agit en effet selon l'article 160 susvisé d'une mesure technique insusceptible de recours devant les instances de France Galop, étant observé que les Commissaires de courses n'ont pas estimé qu'il y a eu une quelconque fausse manœuvre de la part du juge du départ ;

II. Sur l'appréciation de la décision de non-partant prise par les Commissaires de courses

Il ressort des seuls éléments du dossier mis à la disposition des Commissaires de France Galop que les Commissaires de courses ont décidé que le poulain ORLY et le hongre ALEXEI ne prendraient pas part à la course, au regard de leur situation et des efforts qu'ils avaient déjà produits, le procès-verbal de course étant motivé en ce sens en ce qu'il précise notamment que :

- les poulains avaient effectué 1000 mètres du parcours ;
- les jockeys Guillaume GUEDJ-GAY et Anaëlle MEKOUCHÉ ont expliqué ne pas avoir pu arrêter les chevaux ;
- les Commissaires ont estimé que les chevaux n'auraient manifestement pas été en mesure de défendre leurs chances ;
- étant observé, concernant le poulain ORLY, qu'il avait été muni d'un bonnet antibruit pour être présenté au public avant d'être retiré derrière les élastiques de départ ;

Lesdits Commissaires ont ainsi apprécié la situation en se prononçant au vu de leurs motivations au regard des caractéristiques de la course et du bien-être équin, de la distance parcourue par les chevaux en cause et de leur aptitude en course ce jour-là et sur ce parcours très court nécessitant beaucoup de vivacité pour être compétitifs mentionnant, en outre, avoir entendu les explications des jockeys Guillaume GUEDJ-GAY et Anaëlle MEKOUCHÉ les ayant montés et qui ont reconnu avoir effectué une bonne partie du parcours et avoir eu du mal à arrêter leurs chevaux qui produisaient donc leurs efforts ;

Il sera relevé que lesdits jockeys ont en tout état de cause été dûment convoqués en appel, afin de respecter le principe du contradictoire, la présente instance d'appel permettant d'examiner de nouveau la situation et la décision de non-partant contestée en ayant entendu toutes les parties concernées ;

Il résulte ainsi des éléments du dossier qu'en appel les Commissaires de France Galop ne disposent pas d'éléments probants complémentaires permettant de remettre en question la décision des Commissaires de courses en ce qu'elle serait non conforme au Code des Courses au Galop ;

Les appellants ne communiquent en effet pas de vidéo, pièces et témoignages objectifs émanant d'autres personnes que celles de l'entourage des chevaux ayant été déclarés non-partants ;

En outre, le film de contrôle ne permet notamment pas de vérifier précisément la distance parcourue par les chevaux avant qu'ils ne s'arrêtent ;

Il convient d'insister sur le fait qu'il s'agissait d'une course de 1.200 mètres et que si les appellants soutiennent que les chevaux auraient parcouru environ 700 mètres dans leurs courriers d'appel et la jockey Anaëlle MEKOUCHÉ 500 mètres, les chevaux avaient donc à minima parcouru plus de 40% de la distance de la course, de sorte que les Commissaires de courses ont pu considérer qu'ils n'auraient manifestement pas été en mesure de défendre leurs chances de manière suffisamment appropriée ;

Les Commissaires de courses ont ainsi usé de leur pouvoir d'appréciation et de décision, indépendamment de tout autre usage éventuellement pratiqué dans d'autres disciplines

hippiques et nonobstant des situations de courses intervenues à d'autres dates et sur d'autres hippodromes ;

Le Code des Courses au Galop octroie aux Commissaires de courses qui ont passé un examen et sont dûment agréés la compétence de prendre les dispositions et les décisions leur paraissant les plus appropriées pour régler un problème d'organisation ou une situation particulière non prévue par le présent Code ;

Les Commissaires de courses sont en effet garants de la régularité des courses et ont pris une décision au vu de leurs motivations protectrices du bien-être des deux chevaux en cause, estimant qu'ils n'étaient pas en mesure de défendre leurs chances correctement, ce qui apparaît être une décision cohérente avec les considérations de bien-être animal, de respect du parieur ainsi que de l'image des courses ;

A toutes fins utiles, il sera rappelé qu'il n'entre pas dans les pouvoirs des instances disciplinaires de France Galop de statuer sur d'éventuel préjudice financier qui résulterait de l'issue d'une course ;

Pour l'ensemble de ces raisons, les Commissaires de France Galop ne disposent pas d'éléments probants et complémentaires en appel leur permettant d'affirmer que les Commissaires de courses ont pris une décision non conforme au Code des Courses au Galop ;

Il convient donc de maintenir cette décision qui apparaît suffisamment motivée ;

PAR CES MOTIFS

Décident :

- de déclarer recevables les appels interjetés par les entraîneurs Sandrine GAVILAN et William WALTON ;
- de maintenir la décision des Commissaires de courses.

Paris, le 6 octobre 2025

M. R. FOURNIER SARLOVEZE - M.G. HOVELACQUE - M. N. LANDON

Résultats des courses à obstacles

(Conformément aux dispositions de l'article 196 du Code des Courses au Galop, les résultats des courses sont publiés sous réserve des modifications qui y seraient éventuellement apportées à la suite de réclamation, d'appel ou d'une décision prise par les Commissaires de France Galop en application dudit code.)

Article 205 III (extrait) Les Commissaires des courses ou les personnes auxquelles ils délèguent des fonctions techniques ne peuvent les exercer dans une course dans laquelle ils seraient directement intéressés.

AUTEUIL

0006270 samedi 27 septembre 2025

Terrain COLLANT

Commissaires de courses : Christophe RIOM - Pierre POURET - Matthieu LASTERNAS

1336 236 **PRIX SAPIN** 3500 m
(Steeple-Chase - Femelles)
(Classe 2)

55 000 € (25 300, 12 650, 7 150, 4 950, 2 475, 1 650, 825)

Pour pouliches et juments de **4 et 5 ans**, n'ayant pas, en steeple-chase, couru trois fois. **Poids : 4 ans, 66 kg ; 5 ans, 68 kg.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chase (victoires et places) : 1 kg par 7.000 cette année et par 12.000 l'année dernière.

Parcours n° 25: Steeple-Chase, Dist. 3 500 m env.

562 3 **Nirvalla**, f, b, 4 ans, par Nirvana Du Berlais et Harvalla [Archange D'Or (IRE)], 67 k, Δ , Ecurie de La Verte Vallée (B. Le Clerc), M. Seror (s)

1306 **Ci Ppo Ra**, f, gr, 5 ans, par Fly With Me et Latyle (Balko), 71 k, G. Blain (de F. Giles), F. Bellemere

1260 1 **Le Nez Creux**, f, b, 4 ans, par No Risk At All et Tire En Touche [Turgeon (USA)], 69 k, S. Munir (A. Zuliani), F. Nicolle

1260 5 **Miss Maelys**, f, b.f, 4 ans, par Free Port Lux (GB) et Apple'S Maelys [Saddler Maker (IRE)], 70 k (68 k), Δ b, Ecurie Hub de Montmirail (Mme C. Prichard), E. Allaire (s)

655 5 **La Vie De Chateau**, f, b, 4 ans, par Saint Des Saints et Sanouva [Muhtathir (GB)], 66 k, Haras de Saint-Voir (G. Meunier), H. Mérienne (s)

547 3 **Ornithine**, f, 4 ans, 66 k (63 k), b, Mme C. Coiffier (S. Planque), d'E. Andigné

6 partants; 16 eng.; 6 part def. - Total des entrées: 504 €

5 long, courte tête, 2 long $\frac{1}{2}$, 1 long.

25 300 € - 12 650 € - 7 150 € - 4 950 € - 2 475 €

Primes aux éleveurs:

4 048 € Ecurie De La Verte Vallée, Alexis Lardot, Mme Delphine Lardot, Mme Gwadis Lardot.

2 024 € Gildas Blain.

1 144 € Haras De Saint-Voir.

792 € Ronny Coveliers.

396 € Haras De Saint-Voir, Earl Patrick Joubert.

Temps total: 4'28"12"

Les Commissaires ont autorisé la jument CI PPO RA à être munie d'un bonnet antibruit de couleur rouge pour être présentée au public, ce dernier étant retiré dans les aires de départ.

La pouliche NIRVALLA et la jument CI PPO RA ont fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.

1337 156 **PRIX DE MAISONS-LAFFITTE** 3600 m
(Haies - Groupe III)

125 000 € (56 250, 27 500, 16 250, 11 250, 6 250, 4 375, 3 125)

Pour tous poulinas et pouliches de **4 ans**. **Poids : 65 kg.** Les poulinas et pouliches ayant, en course de haies, gagné une Listed (Handicap excepté) porteront 1 kg; un Groupe III, porteront 2 kg; un Groupe I, 3 kg; plusieurs courses de Groupe II ou III, 3 kg; plusieurs courses de Groupe dont un Groupe I, 4 kg.

Un souvenir sera offert au propriétaire du cheval gagnant par FRANCE GALOP.

Parcours n° 5: Haies, Dist. 3 600 m env.

191 1 **Sain D'Esprit**, h, b, 4 ans, par Cokoriko et Saine Et Speed (Saint Des Saints), 69 k, J. Détré (A. Zuliani), F. Nicolle

749 1 **Djin'S**, h, b, 4 ans, par It'S Gino GER et Lady An Co [Lavirco (GER)], 68 k, S. Tubiana (K. Nabet), M. Seror (s)

661 4 **Apollon Du Luy**, h, b.f, 4 ans, par Kapgarde et Princess Du Luy (Saint Des Saints), 66 k, b, Mme P. Papot (J. Charron), J. Boisnard (s)

718 1 **Miss Wood**, f, b, 4 ans, par Choeur Du Nord et Miss Nikita [High Chaparral (IRE)], 65 k, b, F&O Hinderze Racing (C. Lefebvre), D. Sourdeau de Beauregard (s)

1182 1 **Rooster Crowing**, h, b, 4 ans, par Chanducq et Milonguera [Indigo Shiner (USA)], 65 k, Haras de La Haie Neuve (L. Philippoper), M. Seror (s)

1275 1 **Semper Fortis**, h, b, 4 ans, par Nirvana Du Berlais et Sainte Mante (Saint Des Saints), 65 k, b, F. Dunn (T. Andriex), N. George & A. Zetterholm (s)

664 7 **Webcam**, f, 4 ans, 63 k, Ecurie de Maleissye (G. Meunier), D. Bressou

1276 **Le Karma**, h, 4 ans, 65 k, ϕ b, DG. Riviere (T. Chevillard), P. & C. Peltier (s)

8 partants; 15 eng.; 8 part def. - Total des entrées: 828 €
2 long, 6 long $\frac{1}{2}$, 2 long, 7 long $\frac{1}{2}$, 5 long $\frac{1}{2}$.

56 250 € - 27 500 € - 16 250 € - 11 250 € - 6 250 € - 4 375 €

Primes aux éleveurs:

9 000 € Ecurie Artsam.

4 400 € Mme Philippe Morruzi.

2 600 € Earl Haras Du Luy.

1 800 € Mme Murielle Guillerm.

1 000 € Haras De La Haie Neuve.

700 € Earl Elevage Des Loges, Francis Dunn.

Temps total: 4'9"33"

Les hongres SAIN D'ESPRIT et APOLLON DU LUY ont fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.

1338 284 **PRIX GRANDLIEU** 3900 m
(Haies - Handicap divisé)
(Listed)
Première épreuve

98 000 € (44 100, 21 560, 12 740, 8 820, 4 900, 3 430, 2 450)

Pour tous chevaux de **6 ans et au-dessus**, ayant couru depuis le 1^{er} janvier de l'année dernière inclus.

Un souvenir sera offert au propriétaire du cheval gagnant par FRANCE GALOP.

Parcours n° 6: Haies, Dist. 3 900 m env.

Référence: +7.

1247 6 **Polyrisk**, h, b, 6 ans, par No Risk At All et Ourville'S Lady [Poliglote (GB)], 65 $\frac{1}{2}$ k, F. Alloncle (B. Gelhay), F. Alloncle

1247 4 **Lou Fast**, h, b, 6 ans, par Rajsaman et Lou Wonderful (Kapgarde), 68 $\frac{1}{2}$ k, ϕ , Ecurie Cmv Darby Stable (L. Brechet), Rob. Collet (s)

1247 3 **Rock And Roll**, h, b, 7 ans, par Oasis Dream GB et Motivation [Muhtathir (GB)], 68 k, b, J. Anxo (B. Le Clerc), M. Seror (s)

1254 ¹ Jackson Ville , h, b,f, 6 ans, par Alianthus GER et Jadoudy Ville (Cadoludal), 65 k, Δ p, E. Poumaillou (C. Lefebvre), J. Delaunay (s)	4	Primes aux éleveurs: 8 482 € Andre Hebert. 4 147 € M ^{me} Gerard Aoudai. 2 450 € M ^{me} Florence Lormand. 1 696 € Haras Du Berlais, M ^{me} Catherine Pousin. 942 € Richard Corveller. 659 € Comte Guillaume De Brondeau. 471 € Thierry Cypres.
1101 ² Grand Art , h, al, 9 ans, par Evasive GB et Maia Dancer [Danehill Dancer (IRE)], 70 $\frac{1}{2}$ k, Δ p, Ecurie Victoria Dreams (de F. Giles), JPh. Dubois	5	<i>Temps total: 5'40"54"</i> Le hongre SEL JEM a été victime d'épistaxis durant la course.
1247 ¹ Hamandio , h, b, 8 ans, par Maresca Sorrento et Arieta [Pistolet Bleu (IRE)], 72 $\frac{1}{2}$ k, ϕ , C. Alexander (J. Reveley), N. George & A. Zetterholm (s)	6	Les hongres BREXIT et BON GARCON ont fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.
525 New President , h, b, 8 ans, par Sinnadar IRE et Sun Song [Dr Fong (USA)], 70 $\frac{1}{2}$ k, \otimes , D. Frouin (T. Beaupain), F. Foucher	7	
1247 ¹ Six One , h, 8 ans, 69 k, C. Andre (A. Zuliani), F. Nicolle	8	
751 ² Heraliste , h, 8 ans, 66 k, ϕ , G. Joulie (P. Dubourg), A. Chaillé-Chaillé & F. Pamart (s)	9	
1247 ⁵ Naruto GER , h, 6 ans, 66 $\frac{1}{2}$ k, ϕ , Stall Emoji (K. Nabet), P. Vovcenko	10	
1254 Iyengar De Pail , h, 6 ans, 64 $\frac{1}{2}$ k, ϕ , T. Barcellini (R. Mayeur), E. Grall (s)	-	
751 ¹ Fiction Du Berlais , f, 6 ans, 68 k, ϕ , de M. Fraguier (J. Charron), de A. Boisbrunet (s)	arr	
1247 Never Risk , m, 6 ans, 66 k, ϕ , Sangwin Bloodstock Ltd (G. Meunier), H. Mérienne (s)	arr	
663 ⁴ Igloo Igloo , h, 7 ans, 65 k, DA. Frigara (L. Philippon), JR. Breton	arr	
14 partants; 41 eng.; 16 part def. - Total des entrées: 1805 € Certif. vétérinaire: <i>Saint Bath, Reve De Prince</i> Chev. élim.: <i>Heavenly Sun, Eagle Du Lemo, Pinaclouddown IRE</i> 1 long, tête, courte encolure, 5 long, 6 long $\frac{1}{2}$, 1 long, nez, 1 long, courte encolure. 44100 € - 21560 € - 12740 € - 8820 € - 4900 € - 3430 € - 2450 €		
Primes aux éleveurs: 6 394 € Claude Maynard. 3 126 € Christian Germain, M ^{me} Gisele Germain. 1847 € Noir Et Or Elevage S.A.. 1278 € Edouard Poumaillou. 710 € Jean-Philippe Dubois. 497 € Suc. Armand Goncalves. 355 € Ecurie Haras De La Rousseliere.		
<i>Temps total: 4'39"10"</i> Les hongres POLYRISK, LOU FAST, ROCK AND ROLL, JACKSON VILLE (AQ) et GRAND ART ont fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.		
1339 ¹⁵⁸ PRIX RICHARD ET ROBERT HENNESSY (Steeple-Chase - Groupe III)	4400 m	
130 000 € (58 500, 28 600, 16 900, 11 700, 6 500, 4 550, 3 250)		
Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus . Poids: 5 ans, 64 kg; 6 ans et au-dessus, 66 kg . Surcharges accumulées et limitées à 4 kg pour les 5 ans. Les chevaux ayant gagné, en steeple-chase, depuis le 1 ^{er} janvier de l'année dernière inclus, une Listed porteront 1 kg; un Groupe III ou Groupe II, 2 kg; plusieurs Groupes, 3 kg; un Groupe I, 5 kg; plusieurs courses de Groupe dont un Groupe I, 6 kg.		
Un souvenir sera offert au propriétaire du cheval gagnant par FRANCE GALOP.		
Parcours n° 45bis: Steeple-Chase, Dist. 4 400 m env.		
1253 ³ Brexit , h, n.p, 9 ans, par No Risk At All et Sonate Jem [Fasliyev (USA)], 67 k, ϕ , M ^{me} D. Mélé (L. Brechet), M ^{me} D. Mélé	1	
750 ¹ Bon Garcon , h, al, 5 ans, par Masterstroke USA et Coeur De Valse (Anabaa Me), 66 k, Δ p, M ^{me} G. Aoudai (M ^{me} C. Prichard), A. Chaillé-Chaillé & F. Pamart (s)	2	
662 ⁶ Sel Jem , h, b, 8 ans, par Masked Marvel GB et Ile Des Saintes (Saint Des Saints), 66 k, ϕ , Mme P. Papot (J. Charron), H. de Lageneuste & G. Macaire (s)	3	
662 ⁴ Toscana Du Berlais , h, b, 7 ans, par Shantou USA et Katioucha (Mansonnien), 68 k, ϕ , Ecurie Hub de Montmirail (F. Bayle), A. Chaillé-Chaillé & F. Pamart (s)	4	
217 ² Kaadam , h, gr, 5 ans, par Saint Des Saints et Fiestine [Martaline (GB)], 68 k, Δ p, S. MacAuley (P. Dubourg), A. Chaillé-Chaillé & F. Pamart (s)	5	
652 ¹ Jardin D'Arthel , h, b, 6 ans, par Cokoriko et Olga D'Arthel [Brier Creek (USA)], 67 k, ϕ , Ecurie Mme Jacques Cyres (C. Lefebvre), E. Clayeux (s)	6	
750 ⁶ Japon , h, b, 6 ans, par Vision D'Etat et Avacapa [Fragrant Mix (IRE)], 66 k (67 k), A. Jathiere (J. Reveley), F. Nicolle	7	
347 ⁴ Kif Kif Bourricot , h, 5 ans, 66 k, ϕ , Haras de Saint-Voir (de F. Giles), Gab. Leenders (s)	8	
8 partants; 15 eng.; 8 part def. - Total des entrées: 793 € 2 long $\frac{1}{2}$, 6 long, 1 long $\frac{3}{4}$, 5 long, courte encolure, 3 long $\frac{1}{2}$, 3 long. 58 500 € - 28 600 € - 16 900 € - 11 700 € - 6 500 € - 4 550 € - 3 250 €		
1340 ²²⁷ PRIX MID DANCER (Haies) (Classe 2)	3 500 m	
51 000 € (23 460, 11 730, 6 630, 4 590, 2 295, 1 530, 765)		
Pour tous poulains et pouliches de 3 ans , n'ayant pas, en course de haies (A Réclamer excepté) reçu 30.000 (victoires et places). Poids: 67 kg . Surcharges accumulées pour les sommes reçues en course de haies (victoires et places) : 1 kg par 6.000		
Parcours n° 4: Haies, Dist. 3 500 m env.		
430 ⁴ Killing Bid , h, b, 3 ans, par No Risk At All et Loft Place [Poliglote (GB)], 68 k, Mme P. Papot (G. Meunier), D. Bressou	1	
1259 ⁴ Edamura , h, b, 3 ans, par Great Pretender IRE et Novadame (Saint Des Saints), 67 k, Terrains d'Avilly Saint-Leonard (T. Beaupain), Rob. Collet (s)	2	
1259 ³ Master , h, b, 3 ans, par Ectot (GB) et Astarte [Apsis (GB)], 69 k (66 k), ϕ , Ecurie de Maleissye (S. Planque), d'E. Andigné	3	
1233 ¹ Lady Du Brizais , f, al, 3 ans, par Nirvana Du Berlais et Got Silver [Silver Frost (IRE)], 66 k (64 k), Δ p, Haras de Magouet (M ^{me} C. Prichard), A. Chaillé-Chaillé & F. Pamart (s)	4	
1290 Troubleinparadise , h, gr, 3 ans, par Moises Has et Trofee Dore [Country Reel (USA)], 67 k (65 k), Δ , S. Munir (M ^{me} B. Frost), M. Seror (s)	5	
De Tout Coeur , f, b,f, 3 ans, par Jeu St Eloi et De Bon Coeur (Vision D'Etat), 65 k, J. Détré (K. Nabet), F. Nicolle	6	
1196 ² Messie Des Mottes , h, b, 3 ans, par Balko et Chenaie Du Plessis (Blue Bresil), 68 k, Ecurie des Mottes (A. Zuliani), F. Nicolle	7	
1261 ⁵ Nil D'Aunou , h, 3 ans, 69 k, Δ , L. Baudron (s) (B. Gelhay), L. Baudron (s)	8	
257 ⁷ Le Violoniste , h, 3 ans, 67 k, ϕ , Mme P. Papot (J. Charron), J. Boisnard (s)	9	
1261 ² Maskiline , f, 3 ans, 68 k, Δ p, M ^{me} C. Tessier (T. Chevillard), E. Allaure (s)	arr	
374 ³ Maestro D'Aubrelle , h, 3 ans, 67 k, ϕ , F. Boistier (L. Brechet), de A. Boisbrunet (s)	arr	
Cue Ball , h, 3 ans, 67 k, ϕ , Ecurie Benaroussi Sofiane (C. Lefebvre), D. Sourdeau de Beauregard (s)	arr	
1272 Masterstroke Lady GB , f, 3 ans, 65 k (66 k), JP. Raymond (B. Lestrade), J. Bertran de Balandra (s)	arr	
13 partants; 33 eng.; 13 part def. - Total des entrées: 1111 € 6 long $\frac{1}{2}$, 8 long, 5 long, 4 long $\frac{1}{2}$, 3 long, 2 long, 1 long $\frac{1}{4}$, 1 long. 23 460 € - 11 730 € - 6 630 € - 4 590 € - 2 295 € - 1 530 € - 765 €		
Primes aux éleveurs: 3 753 € Haras Des Sablonnets, M ^{me} Benoit Gabeur. 1 876 € M ^{me} Christine Precy-Baroni, Romain Baroni, Jean-Marc Cheradame. 1 060 € Pierre De Maleissye Melun, Eloi Tardieu De Maleissye Melun, M ^{me} Perrine Tardieu De Maleissye Melun. 734 € Haras De Magouet. 367 € Earl Elevage Des Loges. 244 € Haras De Saint-Voir, Jacques Detre. 122 € Ecurie Des Mottes.		
<i>Temps total: 4'18"95"</i> Les hongres KILLING BID et MASTAR (AQ) ont fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.		
1341 ²⁸⁵ PRIX VILLEZ (Haies - Handicap divisé) Deuxième épreuve	3 900 m	
60 000 € (27 000, 13 200, 7 800, 5 400, 3 000, 2 100, 1 500)		
Pour tous chevaux de 6 ans et au-dessus , ayant couru depuis le 1 ^{er} janvier de l'année dernière inclus.		
Parcours n° 6: Haies, Dist. 3 900 m env.		
Référence: +14,5.		

1254	7	Undeniable Alibi FR , h, b, 6 ans, par Saint Des Saints et Fleur Des Villes [Villez (USA)], 71 ^{1/2} k, b, M ^{me} N. Halsall (J. Revelley), N. George & A. Zetterholm (s)	1	158	1	Isis D'Inor , f, gr, 5 ans, par The Grey Gatsby (IRE) et Kheopps [Great Pretender (IRE)], 65 k, b, M ^{me} D. Eustache (L. Philippon), M. Rolland (s)	3		
1254	2	Kamyador , h, al, 6 ans, par Kamsin GER et Playa Du Charmil (Saint Des Saints), 68 k (67 k), ϕ b, M. Putrino (A. Chesneau), Y. Fouin (s)	2	656	4	Kentucky Wood , h, n.p, 5 ans, par Balko et Carrieriste [Laveron (GB)], 64 k, ϕ b, A. Jathiere (A. Zuliani), F. Nicolle	4		
1255	4	Baron Zanzi , h, b, 6 ans, par Zanzibari USA et Dame Noblesse [Muhtathir (GB)], 66 ^{1/2} k, ϕ b, A. Bocquet (L. Brechet), J. Delaunay (s)	3	Ajas , h, b, 11 ans, par No Risk At All et Seraglio IRE (Singspiel IRE), 66 k, Hvitas Stjerna AB (M ^{me} A. Pilroth), T. Hellgren		5			
1254	3	Little Thunder , h, gr, 7 ans, par Blek et Agoreta [Ungaro (GER)], 69 ^{1/2} k, b, M ^{me} du K. Pont de Romemont (K. Nabet), J. Bertran de Balandra (s)	4	483	6	Cuncerto , h, gr, 6 ans, par Kendargent et Fa Ul Concert GB (Poet'S Voice GB), 66 k, C. Foeller (C. Lefebvre), M. Rulec (s)	6		
1255	5	Dinozaure , h, b, 8 ans, par Doctor Dino et Jookhasi [Kahyasi (IRE)], 66 k, \otimes b, A. Gilibert (L. Philippon), M. Rolland (s)		713		Apapiiwa , f, b, 5 ans, par Cloth Of Stars IRE et Asulayana GB [Sulamani (IRE)], 62 k, Racing 53 (A. Chesneau), Y. Fouin (s)	7		
974	6	Henry Brulard , h, al, 10 ans, par Planteur (IRE) et Agent Mimi [Medecis (GB)], 66 k, ϕ , G. Hanouna (T. Chevillard), L. Postic	6	656	3	Imbatible Du Seuil , h, 7 ans, 66 k, ϕ , A. Peake (K. Nabet), M. Seror (s)	8		
1129		Furiros GER , h, al, 8 ans, par Hurricane Run IRE et Flores GER [Alkalde GER], 70 ^{1/2} k (68 ^{1/2} k), b, YA. Briand (M ^{me} C. Prichard), Y. Fouin (s)	7	8 partants; 20 eng.; 8 part def. - Total des entrées: 1387 € 1 long, 1 long, 2 long, courte encolure, $\frac{1}{2}$ long, 4 long, loin. 56 250€ - 27 500€ - 16 250€ - 11 250€ - 6 250€ - 4 375€ - 3 125€					
1255		Mist Girl , f, 6 ans, 66 k, Ecurie de La Verte Vallee (B. Le Clerc), M. Seror (s)	8	Primes aux éleveurs: 8156 € Sca Elevage De Tourageville, B. S. I. Nv, Thierry Lohest. 3987 € Ecurie Madame Patrick Papot. 2356 € M ^{me} Dominique Eustache. 1631 € S.C.E.A. Bertwood Stables, Nicolas De Lageneste. 906 € Ulf Sjoberg Transportfordon Ab. 634 € Guy Pariente Holding. 453 € Ecurie Peregrine Sas.					
663		Melle April , f, 8 ans, 71 k, ϕ , T. Lebaron (B. Lestrade), J. Bertran de Balandra (s)	9	Temps total: 4'32"12""					
1254		Dixan Senora , h, 6 ans, 67 ^{1/2} k, b, F. Amar (de F. Giles), V. Devillars	10	A l'issue de la course, les Commissaires ont demandé des explications au jockey Kevin NABET au sujet de la performance du hongre IMBATABA DÉ SEUIL (arrivé non placé - 17/1). L'intéressé a déclaré qu'il avait subi la course, précisant que pour toutes ses courses de rentrée, ledit hongre était sur la retenue et montait au fur et à mesure. Il a indiqué également que le hongre préférait un terrain plus lourd. Les Commissaires ont pris acte de ces explications. Les hongres GALLIPOLI et LOSANGE BLEU ont fait l'objet d'un prélevement biologique à l'issue de la course.					
1191	4	Farceur De Teillee , h, 6 ans, 67 k, Δ b, P. Journiac (A. Gautron), P. Journiac	-						
1254		Iceberg Du Large , h, 7 ans, 70 k, ϕ , M ^{me} de MC. Saint-Seine (C. Lefebvre), G. Leenders (s)							
1254		Jumpers Baie , h, 6 ans, 70 ^{1/2} k, Δ b, R. Schmidlin (A. Zuliani), R. Schmidlin							
1056		Poulorius , h, 8 ans, 68 ^{1/2} k, b, Ecurie Etoile N.V. (J. Charron), M ^{me} D. Mélé							
1201	5	Iphis De L'Aunay , h, 7 ans, 69 k (65 k), ϕ b, M ^{me} L. Seurin (M ^{me} B. Bossuet), T. Jourin							
1254		Iban Roque , h, 7 ans, 70 ^{1/2} k, M ^{me} R. Mongin (T. Beaureain), J. Mérienne	arr						
741	3	King Of Saintly , h, 6 ans, 69 ^{1/2} k (66 ^{1/2} k), b, M ^{me} C. Coiffier (S. Planque), d'E. Andigné	arr						
346	2	Hedenn Bihoue , h, 8 ans, 66 ^{1/2} k, \otimes b, Ecurie Racing Partners SAS (R. Mayeur), E. Grall (s)	arr						
18 partants; 18 eng.; 18 part def.									
1 long $\frac{3}{4}$, 1 long $\frac{1}{4}$, courte encolure, 4 long $\frac{1}{2}$, encolure, 4 long, $\frac{3}{4}$ long, courte encolure, $\frac{1}{2}$ long.									
27 000€ - 13 200€ - 7 800€ - 5 400€ - 3 000€ - 2 100€ - 1 500€									
Primes aux éleveurs: 3915 € M ^{me} Louise Collet-Vidal, M ^{me} Camille Collet-Vidal, prime non attribuée. 1914 € Scea Du Claux, Ecurie Brindor. 1131 € Jacques Seror. 783 € M ^{me} Karine Du Pont De Romemont. 435 € Marc Bridoux. 304 € Suc. Michel Henochsberg, Boutin (S). 217 € Stall Logo, prime non attribuée.									
Temps total: 4'41"24""									
A l'issue de la course, les Commissaires ont demandé des explications au jockey Simon PLANQUE sur les raisons pour lesquelles il avait arrêté le hongre KING OF SAINTLY dans la ligne d'en face.									
L'intéressé a déclaré que ledit hongre n'avait pas eu d'action et qu'il pensait avoir un problème locomoteur au niveau de l'antérieur droit.									
Les Commissaires ont pris acte de ces explications et ont demandé au vétérinaire de procéder à un examen qui a révélé une légère atteinte au postérieur gauche.									
Les hongres UNDENIABLE ALIBI et LITTLE THUNDER ont fait l'objet d'un prélevement biologique à l'issue de la course.									
1343	286	PRIX LE PAILLON	3900 m						
(Haies - Handicap divisé)									
Troisième épreuve									
41000 € (18 450, 9 020, 5 330, 3 690, 2 050, 1 435, 1 025)									
Pour tous chevaux de 6 ans et au-dessus , ayant couru depuis le 1 ^{er} janvier de l'année dernière inclus.									
Parcours n° 6: Haies, Dist. 3 900 m env.									
Référence: +20.									
1255	1	Aulko , h, b, 7 ans, par Balko et Chamberkoe (Chamberlin), 69 k (65 k), M. Frogner (M ^{me} M. Bars Hugonot), G. Juillet		1					
1255		Iliva Des Obeaux , f, gr, 7 ans, par Lord Du Sud et Almeria Des Obeaux [Saddler Maker (IRE)], 70 ^{1/2} k, ϕ , M ^{me} N. Devilder (K. Nabet), N. Devilder		2					
1255	2	Storm Des Flos , h, n.p, 6 ans, par Storm The Stars USA et Artiwork [Network (GER)], 70 k, Δ b, K. Wilde (T. Andrieux), M. Rolland (s)		3					
1255	6	Royal Moon , f, b,f, 6 ans, par Spanish Moon USA et Robinia Directa GER (Law Society USA), 68 k, b, F. Leclercq (T. Chevillard), J. Carayon		4					
748	3	Jikito , h, n.p, 6 ans, par Voiladenuo et Klyne [Volochine (IRE)], 69 k, b, G. Blain (B. Le Clerc), F. Bellemere		5					
1216	3	Jocko Magic , h, b, 6 ans, par Voiladenuo et Luth Magic (Saint Cyrien), 66 k, Δ b, G. Fourrier		6					
1055	7	Caitlin'S Court IRE , f, b, 8 ans, par Court Cave IRE et Secret Can't Say IRE (Jurado USA), 68 k (66 k), b, J. Frost (M ^{me} B. Frost), M. Seror (s)		7					
530		Josie D'Ajonec , f, 6 ans, 67 ^{1/2} k, b, M ^{me} G. Agerbak (C. Lefebvre), P. Favereaux		8					
746	2	Galet D'Oudairies , h, 9 ans, 67 k (64 k), \otimes , X. Mauduit (E. Meunier), A. Le Clerc (s)		9					
1255		Forza , h, 10 ans, 71 k, JC. Sarais (A. Zuliani), J. Carayon		10					
422		Little King , h, 6 ans, 71 k (67 k), b, Ecurie Louis Fagalde (R. Poincot), S. Dehez (s)							
1255		Chichi De La Vega , h, 8 ans, 68 k, b, M ^{me} C. Dubuquois (de F. Giles), Rob. Collet (s)							
1250	3	Gino Du Mathan , h, 7 ans, 67 k (64 k), ϕ b, M. Nadot (A. Blais), M. Nadot							
1125		Ideal Du Chenet , h, 7 ans, 69 ^{1/2} k, b, F. Bianco (L. Philippon), M. Rolland (s)							
1222	4	Joy The Countess , f, 6 ans, 69 ^{1/2} k, Δ , M ^{me} C. Charrier (T. Beaureain), M ^{me} C. Charrier							
1250	4	Great Parade , h, 11 ans, 68 ^{1/2} k (67 ^{1/2} k), \otimes b, M ^{me} JP. Roussel (A. Chesneau), Y. Fouin (s)							

1185	6	Just A Gigolo , h, 6 ans, 67 ^{1/2} k, ♀, Ecurie Jaeckin (<i>J. Reveley</i>), P. Adda (s)	arr
1266	Magic Elon , h, 6 ans, 67 ^{1/2} k, ♂, V. Chatellier (<i>S. Paillard</i>), V. Chatellier	arr	
18 partants; 18 eng.; 18 part def.			
5 long, $\frac{3}{4}$ long, 1 long $\frac{1}{4}$, 1 long, 3 long, 3 long $\frac{1}{2}$, 5 long, 1 long, 3 long $\frac{1}{2}$.			
18 450€ - 9 020€ - 5 330€ - 3 690€ - 2 050€ - 1 435€ - 1 025€			
Primes aux éleveurs:			
2 675€ Ecurie Aulko.			
1 307€ M ^{me} Nicolas Devilder, Les Obeaux D'Anjou.			
772€ Clovis Bardin, M ^{me} Florence Bardin.			
535€ Earl Haras Du Taillis.			
297€ Gildas Blain.			
208€ Jean-Yves Seroux, Anthony Hubert, Remy Seroux.			
148€ M ^{me} P. De Stacpoole, prime non attribuée.			
<i>Temps total: 4'41"40"</i>			

A l'issue de la course les Commissaires après avoir entendu le juge du départ et le jockey Alexis GAUTRON en leurs explications, ont sanctionné le jockey Alexis GAUTRON par une interdiction de monter pour une durée de 1 jour pour avoir fait preuve d'indiscipline au départ en ne respectant les directives données par le juge du départ obligeant ainsi celui-ci à reprendre le départ.

Le hongre AULKO et la jument ROYAL MOON ont fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.

LE PERTRE

0126 270 samedi 27 septembre 2025

Terrain BON

Commissaires de courses : Vincent COUETOUX du TERTRE – Bertrand MOREAU – Louis de VAUTIBAULT

1347	4168	PRIX E. CAMUS (Steeple-Chase) (Classe 4)	3 800 m
14 000€ (6 720, 3 360, 1 960, 1 330, 630) – dotation France Galop			

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant pas, en steeple-chase, reçu une allocation de 7.000. **Poids: 67 kg.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en course à obstacles (victoires et places): 1 kg par 3.000.

Parcours n° S1: Steeple-Chase, Dist. 3 800 m env.

1244	6	Galiako De Boulem , h, b, 4 ans, par Goliath Du Berlais et Miss De Boulko (Balko), 74 k, ♀, R. Tabart (<i>M. Chailloleau</i>), J. Delaunay (s)	1
1237	4	Born With Tunis , f, b, 4 ans, par Born To Sea IRE et Tunis [Dubai Destination (USA)], 66 k (62 k), ♀, L. Carberry (s) (<i>K. Geffroy</i>), L. Carberry (s)	2
1162	3	Lys D'Or , f, gr, 4 ans, par Willywell et Etoile Collonges [Alberto Giacometti (IRE)], 73 k (70 k), ♀, X. Brelaud (<i>Y. Dellepine</i>), A. Lefevre (s)	3
1237	Top List , f, b, 4 ans, par Bande (IRE) et Chalm (Nickname), 66 k (67 k), ♀, M ^{me} N. Lefevre (A. Orain), B. Lefevre (s)	4	
1220	7	Goliaths Bandit GB , f, b, 4 ans, par Goliath Du Berlais et Buck'S Bandit [Trempolino (USA)], 65 k (62 k), ♀, M ^{me} SA. Bramall (<i>G. Faivre-Picon</i>), Gab. Leenders (s)	5
1221	Louisdor D'Alene , h, 4 ans, 67 k (64 k), ♀, L. Couteaudier (<i>L. Colson</i>), G. Leenders (s)	6	
1268	Look Star Emery , h, 4 ans, 67 k, ♀, J. Planque (s) (<i>E. Bureller</i>), J. Planque (s)	7	
1203	Marvellous Fanny , f, 4 ans, 65 k, ♂, M ^{me} S. Ringler (<i>D. Thomas</i>), J. Boisnard (s)	arr	

8 partants; 29 eng.; 8 part def. - Total des entrées: 316 €

5 long $\frac{1}{2}$, tête, 1 long $\frac{3}{4}$, 2 long, 2 long, loin.

6 720€ - 3 360€ - 1 960€ - 1 330€ - 630€

Primes aux éleveurs:

974€ Rene Tabart.

487€ Dominique Vignerons, Romain Vignerons.

284€ Pierre-Luc Devillard, Xavier Brelaud.

192€ Jean-Luc Guillerm, M^{me} Melinda Lefevre, M^{me} Ludivine Lefevre, M^{me} Flore Lefevre.

91€ James And Jean Potter Ltd, prime non attribuée.

Temps total: 4'34"77"

La femelle BORN WITH TUNIS a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

1348	4169	PRIX COLONEL GRANEL (Steeple-Chase) (Classe 4)	3 800 m
-------------	-------------	---	----------------

14 000€ (6 720, 3 360, 1 960, 1 330, 630) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, depuis le 1^{er} janvier de l'année dernière inclus, en steeple-chase, reçu 12.000 (victoires et places). **Poids: 67 kg.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en course à obstacles (victoires et places): 1 kg par 3.000 cette année et par 5.000 l'année dernière.

COURSE ANNULÉE

Parcours n° S1: Steeple-Chase, Dist. 3 800 m env.

partants; 26 eng.

Suite à la chute des jockeys Yvan DELEPINE (no6) et Victor NAIL-ROCHER (no7) la course a été neutralisée, les concurrents ayant franchis plus de 4 obstacles, la course a été annulée.

1349	4170	PRIX OLIVIER D'ANDIGNE (Steeple-Chase-Cross-Country) (Classe 4)	4 000 m
-------------	-------------	--	----------------

14 000€ (6 720, 3 360, 1 960, 1 330, 630) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de **4 et 5 ans**, n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, reçu une allocation de 7.000. **Poids: 4 ans, 67 kg; 5 ans, 69 kg.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chase (victoires et places): 1 kg par 2.500 cette année et par 3.500 l'année dernière.

Parcours n° C1: Cross-Country, Dist. 4 000 m env.

1168	2	Karoline , f, b, 5 ans, par Nicaron GER et Cristal Sun (Doctor Dino), 70 k, ♀, P. Journiac (<i>M. Chailloleau</i>), P. Journiac	1
1171	2	Karmina Lady , f, b, 5 ans, par Great Pretender IRE et Traviata [Ultimately Lucky (IRE)], 70 k, ♂, M ^{me} A. Mahe (<i>A. Lelievre</i>), P. Quinton (s)	2
1168	1	Kesta Du Mestivel , f, b, 5 ans, par Masterstroke USA et Dame Vesta (Saint Des Saints), 71 k, ♀, Ecurie des Dunes (<i>A. Desvaux</i>), P. Quinton (s)	3
1282	2	Allfiremonstavel , h, b, 4 ans, par Fantastic Moon GB et Al Khateya (GB) (Acclamation GB), 69 k, ♀, JL. Pignet (<i>E. Bureller</i>), E. Lecouffier	4
1287	2	Kaline De L'Air , f, gr, 5 ans, par Tunis POL et Queen De L'Air (Bulington), 70 k (67 k), ♀, Chateau Favray (<i>L. Colson</i>), G. Leenders (s)	5
1168	4	Ladam Du Mestivel , f, 4 ans, 65 k, ♀, Ecurie des Dunes (<i>E. Metivier</i>), P. Quinton (s)	arr

6 partants; 21 eng.; 8 part def. - Total des entrées: 310 €

Certif. vétérinaire: *Miss Laurette*

Sans motif: *Berlex*

½ long, 9 long, 3 long, 1 long.

6 720€ - 3 360€ - 1 960€ - 1 330€ - 630€

Primes aux éleveurs:

974€ Francois-Xavier Journiac.

487€ Jean-Pierre Mahe.

284€ Michel Hallais, Suc. Martine Hallais, Nicolas Hallais, M^{me} Anne-Sophie Hallais.

192€ Jean-Luc Pignet, M^{me} Jade Pignet, M^{me} Albane Pignet.

91€ Chateau Favray, Jean-Fernand Thibault, Suc. Jean-Francois Bedu.

Temps total: 5'18"86"

La femelle KARMINA LADY a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

1350	4171	PRIX DE LA GODERIE - CHALLENGE DE L'OBSTACLE EQUINAXY (Steeple-Chase-Cross-Country - Cavalières & Gentlemen-Riders) (Classe 4)	5 000 m
-------------	-------------	--	----------------

14 000€ (6 720, 3 360, 1 960, 1 330, 630) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de **6 ans et au-dessus**, n'ayant pas, cette année, reçu 14.000 en steeple-chase (victoires et places). **Poids: 67 kg.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chase (victoires et places): 1 kg par 3.000 cette année et par 4.000 l'année dernière.

Pour Gentlemen-Riders et Cavalières, ceux n'ayant pas gagné cinq courses recevront 3 kg.

Parcours n° C3: Cross-Country, Dist. 5 000 m env.

1150	3	Greatgold , h, b.f, 9 ans, par Nidor et Ofissoire [Assessor (IRE)], 72 k (68 k), ♂, S. Dory (<i>M^{me} C. Dory</i>), S. Dory	1
1171	1	Jupette De Sivola , f, b.f, 6 ans, par Noroit GER et Little Memories IRE [Montjeu (IRE)], 71 k, ♀, R. Daniel (<i>G. Viel</i>), P. Quinton (s)	2

336	Kap My Sun , f, b.f, 9 ans, par Sunday Break JPN et Kapdetout (Kapgarde), 72 k, ♀, J. Moutel (<i>B. Caron</i>), T. Jouin	3	1352 4176	PRIX OR NOIRAC (Haies) (Classe 3)	3 500 m
957 5	Amour D'Un Jour , h, gr, 7 ans, par Polarix (GB) et La Laita [Goldnelyev (USA)], 75 k (72 k), ♀, J. Jouin (<i>J. Hondier</i>), J. Jouin	4	18 000 € (8 640, 4 320, 2 520, 1 710, 810) – dotation France Galop Pour tous poulains et pouliches de 4 ans , n'ayant pas, cette année, en course à obstacles, reçu 12.000 (victoires et places). Poids: 67 kg. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en course de haies (victoires et places): 1 kg par 3.000. Parcours n° H1: Haies, Dist. 3 500 m env.		
1205	Hermine Allen , f, 8 ans, 70 k (67 k), ⊗, GAEC Allen (<i>B. Bourgeais</i>), G. Leenders (s)	tbé			
1236 4	Padam , h, 7 ans, 69 k, ♀, M ^{me} C. Journiac (<i>R. Lemiere</i>), P. Journiac	tbé			
6 partants; 20 eng.; 1 eng. sup.; 7 part def. – Total des entrées: 386 €					
Eng. Sup.: <i>Jupette De Sivola</i>					
3 long, 1 long, loin.					
6 720€ - 3 360€ - 1 960€ - 1 330€					
Primes aux éleveurs:					
974 € Yves Hedan.					
487 € Gilles Trapenard.					
284 € M ^{me} Celine Fretard, Laurent Moutel, Julien Moutel.					
192 € Jean-Pierre-Andre Boudet.					
<i>Temps total: 8'7"83'''</i>					
Le hongre GREATGOLD a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.					

LE TOUQUET

samedi 27 septembre 2025

Terrain TRES SOUPLE

0808270

Commissaires de courses : Patrick-Alain SAUVAT – Jan COCK – Guy DECHAMPS

1351 4175	PRIX DE LA BROCARDIERE (Haies) (Classe 3)	3 500 m	18 000 € (8 640, 4 320, 2 520, 1 710, 810) – dotation France Galop Pour tous poulains et pouliches de 3 ans , n'ayant pas, en course à obstacles, reçu 10.000 (victoires et places). Poids: 67 kg. Surcharges accumulées pour les sommes reçues, en course à obstacles (victoires et places): 1 kg par 3.000. Parcours n° H1: Haies, Dist. 3 500 m env.		
1259	Ma Fierte , f, b.f, 3 ans, par Jeu St Eloi et Garry D'Amour [Ballingarry (IRE)], 65 k (65 ^{1/2} k), Δ, J. Détré (<i>A. Renard</i>), J. Delaunay (s)	1			
1259 6	Jolly Swagman IRE , h, b, 3 ans, par Walk In The Park IRE et Follow My Leader IRE (Supreme Leader GB), 68 k, M ^{me} N. Halsall (<i>S. Nailov-Ferhanov</i>), N. George & A. Zetterholm (s)	2			
	Mac First , h, b.f, 3 ans, par Karaktar IRE et Eiffel Tower (Secret Singer), 67 k (66 k), Δ, N. Cypres (<i>E. Manceau</i>), P. Quinton (s)	3			
1259 5	Dino De Champdoux , h, b, 3 ans, par Doctor Dino et Miss De Champdoux (Voix Du Nord), 67 k (64 k), ♀, Ecurie Hugo & Pierre Pilarski (<i>C. Guitraud</i>), E. Allaire (s)	4			
1196 5	Prince Du Havre , h, b, 3 ans, par Prince Gibraltar et Lilly Du Havre [Le Havre (IRE)], 67 k, ♀, Ecurie Mme Jacques Cypres (<i>T. Dumouch</i>), Gab. Leenders (s)	5			
	King Alko , h, 3 ans, 67 k, L. Baudron (s) (<i>A. Coupu</i>), JR. Breton	tbé			
1231 3	Rock Pearl , f, 3 ans, 65 k (62 k), M ^{me} C. Dibatista (<i>B. Marchand</i>), D. Windrif	tbé	7 partants; 37 eng.; 9 part def. – Total des entrées: 709 € Certif. vétérinaire: <i>Bathea De Ballain</i> Code anomalie IA: <i>Dalla Mix Theyss</i> 1 long, 1 long, 6 long, loin. 8 640€ - 4 320€ - 2 520€ - 1 710€ - 810€		
Primes aux éleveurs:					
1252 € Haras De Sivola, Philippe Thiriet.					
626 € Thomas Meagher, prime non attribuée.					
365 € Nicolas Briet.					
247 € Thierry Cypres, M ^{me} Marie-Helene Cassier, Daniel Beaunee.					
117 € Jacques Cypres, Nicolas Cypres, Ecurie Des Mottes.					
<i>Temps total: 3'51"70'''</i>					
La jument MA FIERTE a fait l'objet d'un prélèvement biologique.					

1352 4176	PRIX OR NOIRAC (Haies) (Classe 3)	3 500 m
1197 2	Montserrat , h, al, 4 ans, par Doctor Dino et Mezah IRE (Invincible Spirit IRE), 71 k (67 k), Δ, B. Angilletta (<i>T. Servier</i>), M ^{me} G. Menato	1
1232 2	Miss Blabla , f, b, 4 ans, par Magneticjim (IRE) et Pas De Blabla [Ultimately Lucky (IRE)], 66 k, ♀, B. Michel (<i>A. Coupu</i>), A. Lefevre	2
	Ashkin , h, b, 4 ans, par Taj Mahal IRE et Phimajiden [Peer Gynt (JPN)], 67 k, ♀, Ecurie Nosat (<i>T. Dumouch</i>), Gab. Leenders (s)	3
1232 4	Lux Hodela , h, n, 4 ans, par Free Port Lux (GB) et Coucou Suisse [Crossharbour (GB)], 67 k (64 k), ♀, M ^{me} B. Nicco (<i>L. Magrex</i>), D. Satalia	4
1274 4	Le Temps Precis , h, b, 4 ans, par Voiladenuo et Trotot (Sleeping Car), 67 k, ♀, Ecurie Pierre Julianne (<i>A. Moriceau</i>), G. Leenders (s)	5
	Montout Montoi , f, 4 ans, 65 k (65 ^{1/2} k), Δ, J. Détré (<i>A. Renard</i>), J. Delaunay (s)	6
6 partants; 37 eng.; 7 part def. – Total des entrées: 689 € Code anomalie JI: <i>Goliath D'Aunou</i> 3 long, 2 long ½, 7 long, 2 long ½, 1 long ½. 8 640€ - 4 320€ - 2 520€ - 1 710€ - 810€		
Primes aux éleveurs:		
1252 € M ^{me} Henri Devin, M ^{me} Victoria Devin.		
626 € Didier Guillier, M ^{me} Valerie Simon.		
365 € Emmanuel Ferron, Anthony Goudal.		
247 € Adrien Delaroque, Francois Hollande.		
117 € Leenders (S), Pierre Julianne.		
<i>Temps total: 3'58"80'''</i>		
Le hongre MONTSERRAT a fait l'objet d'un prélèvement biologique.		
1353 4177	PRIX HYERES III (Haies) (Classe 3)	4 100 m
18 000 € (8 640, 4 320, 2 520, 1 710, 810) – dotation France Galop		
Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus , n'ayant, cette année, en course de haies, ni reçu une allocation de 9.000 ni reçu 18.000 (victoires et places). Poids: 67 kg. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en course à obstacles (victoires et places): 1 kg par 3.500 cette année et par 6.000 l'année dernière.		
Parcours n° H2: Haies, Dist. 4 100 m env.		
1263 7	Bialystok (IRE) , h, b, 7 ans, par Zoffany IRE et Deauville Shower IRE (High Chaparral IRE), 71 k (68 k), ♀, ARF Racing (<i>T. Figueira</i>), D. Satalia	1
1230 1	Kozak De Pretot , h, b, 5 ans, par Raceriger et Dahlia Du Chatelet [Saddler Maker (IRE)], 70 k, ♀, M ^{me} P. Chemin (<i>T. Dumouch</i>), Ch. Herpin (s)	2
264 3	Rock Teen , h, b, 6 ans, par Kap Rock et Sainte Borgue (Saint Des Saints), 68 k, ♀, B. Compagnie (<i>A. Coupu</i>), A. Dubreuil	3
471 4	Klass Affair , f, b, 5 ans, par Pastorius GER et Umbrage [Astarabad (USA)], 70 k (67 k), S. Dufresne (<i>C. Guitraud</i>), S. Dufresne	4
	Footloose Man GB , h, b, 6 ans, par Telescope IRE et Alikit IRE (Alhaartha IRE), 69 k (68 k), Δ, RH. Hobson (<i>C. Price</i>), RH. Hobson	5
	Steve Baileys , h, 6 ans, 67 k (63 k), ♀, Ecurie Bred To Win SC (<i>J. Derouet</i>), Ch. Herpin (s)	6
1254 4	Choeur Etincelle , h, 5 ans, 73 k (69 k), ♀, B. Gregoire Sainte-Marie (<i>T. Servier</i>), M ^{me} G. Menato	7
	Isembrun , h, 7 ans, 67 k (64 k), ♀, M ^{me} L. Raudot de Chatenay (<i>L. Magrex</i>), D. Satalia	8
	Jamarina Sport , f, 6 ans, 65 k (61 k), ♀, JP. Delbe (<i>M^{me} L. Fabre</i>), JP. Delbe	9
	Maranni (GB) , h, 8 ans, 67 k, T. Doumen (<i>J. Doumen</i>), T. Doumen	10
1230 3	Qantiem , h, 5 ans, 67 k, Δ, M. Chaouat (<i>A. Renard</i>), D. Windrif	arr
11 partants; 40 eng.; 11 part def. – Total des entrées: 532 € 3 long ½, encolure, 1 long, 5 long ½, 3 long ½, ¾ long, 1 long ¼, 5 long, 3 long. 8 640€ - 4 320€ - 2 520€ - 1 710€ - 810€		

Primes aux éleveurs:

1252 € Thierry Storme, Thierry Lohest.
 626 € Mme Philippe Chemin, Mme Philippe Chemin, Mme Elodie Chemin, Mme Justine Chemin.
 365 € Bertrand Compignie.
 247 € Xavier Leredde, Luscatel.
 117 € Mickley Stud, prime non attribuée.

Temps total: 4'34"80"

Le hongre ROCK TEEN a fait l'objet d'un prélèvement biologique.

1354 4178 **PRIX DU BOULONNAIS** 3400 m
 (Steeple-Chase - À réclamer)

14000 € (6720, 3360, 1960, 1330, 630) - dotation France Galop

Pour tous poulains et pouliches de **3 ans**, mis à réclamer pour 12.000, 14.000 ou 16.000. **Poids: 68 kg**. Les poulains et pouliches mis à réclamer pour 14.000 porteront 2 kg; pour 16.000, 4 kg. En outre, les poulains et pouliches ayant, en steeple-chase, reçu une allocation de 7.000 porteront 2 kg.

Parcours n° S1: Steeple-Chase, Dist. 3 700 m env.

1318 2 **Come Away**, f, al, 3 ans, par Threat IRE et Pepite Noire [Redback (GB)], 66 k (64 k), þ, (12 000), P. Leblanc (Y. Courmont), P. Leblanc

1198 5 **Patyron**, h, b.f, 3 ans, par Bathyrhon GER et Parimans (Manssonnier), 72 k, þ, (16 000), J. Détré (T. Dumouch), J. Delaunay (s)

1233 **Mamazara**, f, al, 3 ans, par Nirvana Du Berlais et Zara Blue (Dom Alco), 68 k (65 k), Δ, (14 000), Ecurie Sagara (R. Law-Eadie), H. Mérienne (s)

1058 6 **Ole Filles**, f, n.p, 3 ans, par Manatee GB et Melodie D'Auteur [Authorized (IRE)], 68 k (64 k), Δþ, (14 000), Mme G. Menato (T. Servier), Mme G. Menato

1251 **Armand**, f, b, 3 ans, par Prince Gibraltar et Highest Card [Alberto Giacometti (IRE)], 70 k, þ, (16 000), Ecurie Haras des Beaux (A. Coupu), S. Dehez (s)

5 partants; 12 eng.; 1 eng. sup.; 5 part def. - Total des entrées: 282 €

Eng. Sup.: *Armand*

5 long ½, 2 long, 1 long, 7 long.

6720€ - 3360€ - 1960€ - 1330€ - 630€

Primes aux éleveurs:

974 € Pierre Jabol.
 487 € Maurice Jonnette.
 284 € Ecurie Sagara.
 192 € Hugues Rousseau.
 91 € Pierre Clement Goncalves, Jacques Roberjot.

Temps total: 4'44"30"

Le jument COME AWAY a fait l'objet d'un prélèvement biologique.

1355 4179 **PRIX AS D'ESTRUVAL** 4000 m
 (Steeple-Chase)
 (Classe 3)

18000 € (8640, 4320, 2520, 1710, 810) - dotation France Galop

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant pas, en steeple-chase, reçu 12.000 (victoires et places). **Poids: 67 kg**. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chase (victoires et places): 1 kg par 3.500.

Parcours n° S2: Steeple-Chase, Dist. 4 100 m env.

1232 1 **Legende Allen**, f, al, 4 ans, par Nirvana Du Berlais et Silane (Dom Alco), 65 k (63 k), H. Mérienne (s) (R. Law-Eadie), H. Mérienne (s)

1043 2 **Le Divin**, h, al, 4 ans, par Kap Rock et Divine D'Ainay [Martaline (GB)], 70 k, þ, Ecurie des Dunes (T. Dumouch), P. Quinton (s)

1178 7 **Touz The Crown**, h, b, 4 ans, par Recorder GB et Success Girl (GB) (Makfi GB), 67 k (66 k), þ, Ecurie R.E. (E. Manceau), J. Delaunay (s)

1310 **Wells Park**, h, b, 4 ans, par Waldpark GER et Everythings Well (Irish Wells), 68 k, þþ, Mme M. de Sousa (C. Smeulders), Mme D. Mélé

1234 3 **Djembe Davis**, h, b, 4 ans, par Beaumec De Houelle et Tamtam Davis [Astarabad (USA)], 68 k (64 k), þþ, J. Fabre (T. Servier), Mme G. Menato

1234 **Luna Des Ongrais**, f, 4 ans, 65 k (64 k), þ, Ch. Herpin (s) (M. Desmard), Ch. Herpin (s)

1189 3 **Laureat D'Athou**, h, 4 ans, 67 k (64 k), Δþ, Mme RP. Corbin (C. Guitraud), E. Allaire (s)

7 partants; 27 eng.; 9 part def. - Total des entrées: 601 €

Code anomalie AE: *Make Sense*

Code anomalie JI: *Karablué*

tête, 8 long ½, 1 long, 9 long ½.

8640€ - 4320€ - 2520€ - 1710€ - 810€

Primes aux éleveurs:

1252 € Bruno Vagne.
 626 € Scea Des Dunes, Stephane Milaveau.
 365 € Philippe Brecheteau, Francois Moreau, Sylvain Julien Martin.
 247 € Guy Chérel.
 117 € Claude Quellier, Alan Quellier, Mme Svetlana Quellier.

Temps total: 5'21"0""

La jument LEGENDE ALLEN a fait l'objet d'un prélèvement biologique.
 Suite à un problème technique, les longueurs n'ont pu être émises.

1356 4180 **PRIX DE DRAGEY** 4000 m
 (Steeple-Chase)
 (Classe 3)

18000 € (8 640, 4 320, 2 520, 1 710, 810) - dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant, depuis le 1^{er} décembre de l'année dernière inclus, en steeple-chase, ni été classés dans les trois premiers d'une course de dotation totale de 40.000, ni reçu une allocation de 8.000. **Poids: 67 kg**. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en course à obstacles (victoires et places): 1 kg par 3.500 cette année et par 7.000 l'année dernière.

Parcours n° S2: Steeple-Chase, Dist. 4 100 m env.

Easter Sunday, h, al, 7 ans, par Sunday Break JPN et Kotkie Bleue (Kotky Bleu), 67 k (64 k), þ, Mme J. Le Stang (N. Baillou), Mme J. Le Stang

Premier Vert, h, b, 8 ans, par Network GER et Katkodile [Martaline (GB)], 68 k (67 k), Δþ, Mme M. Quinton (E. Manceau), P. Quinton (s)

1186 4 **Euclide D'Emra**, h, b.f, 11 ans, par Kandidate GB et Nampala IRE (Alhaartha IRE), 68 k, ⊗þ, B. Deniel (T. Dumouch), B. Deniel

1235 2 **Kalendaria**, f, b, 5 ans, par Whitecliffsofdover USA et Always Hope GER (Lord Of England GER), 70 k, Δþ, A. Dubreuil (A. Moriceau), A. Dubreuil

1075 4 **Bingo D'Agrostis**, h, gr, 6 ans, par Morandi et Morny'S Place IRE [Clodovil (IRE)], 68 k (65 k), þ, JP. Cordonnier (N. Bouajib), JP. Cordonnier

Kodelo De Kerser, h, 5 ans, 71 k (67 k), Δþ, Mme L. Quinton (Mme M. Herve), P. Quinton (s)

842 1 **Jolibois**, h, 6 ans, 72 k (69 k), þ, Mme de Tracy (T. Figueira), D. Satalia

Jagoar Pembo, h, 6 ans, 70 k (67 k), Δþ, Mme J. Le Stang (R. Law-Eadie), Mme J. Le Stang

1235 3 **In The Night**, h, 7 ans, 67 k, T. Doumen (J. Doumen), T. Doumen

1191 **Mile De France**, f, 6 ans, 65 k (64 k), ⊗þ, Mme C. Boisdrône (Y. Courmont), P. Leblanc

953 2 **Jazz Band**, h, 6 ans, 72 k, þ, Y. Luyckx (A. Coupu), Y. Luyckx

11 partants; 37 eng.; 2 eng. sup.; 13 part def. - Total des entrées: 912 €

Eng. Sup.: *Easter Sunday, Mlle De France*

Sans motif: *Chapeau De Paille*

Sans jockey: *Free Lord D'Anjou*

7 long, 2 long ½, ½ long, 3 long, loin.

8640€ - 4320€ - 2520€ - 1710€ - 810€

Primes aux éleveurs:

1252 € Arsene Schott, Ludovic Schott, Jules Schott, Valentin Schott.
 626 € Ecurie Madame Patrick Papot.
 365 € Suc. Jacques Boitneau, Emmanuel Boitneau, Mme Rachel Boitneau.
 247 € Florent Fonteyne, Pascal Garry, Hautemaniere.
 117 € Jean-Pierre Cordonnier, Daniel Gromada.

Temps total: 5'12"30""

Le hongre PREMIER VERT a fait l'objet d'un prélèvement biologique.

1357 4181 **GRAND PRIX DE LA VILLE DU TOUQUET** 5200 m
 (Steeple-Chase-Cross-Country)
 (Classe 2)

21000 € (10 080, 5 040, 2 940, 1 995, 945) - dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, reçu une allocation de 11.000. **Poids: 67 kg**. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chase (victoires et places): 1 kg par 4.000 cette année et par 7.000 l'année dernière.

Parcours n° C1: Cross-Country, Dist. 5 100 m env.

1236 3 **Feuille Verte**, f, b, 5 ans, par Buck'S Boum et Laskaline [Martaline (GB)], 73 k (72 k), þþ, Mme P. Papot (E. Manceau), P. Quinton (s)

1263 5 **Capodimonte**, h, al, 9 ans, par Konig Turf GER et Carolles [Medicean (GB)], 67 k, Δþ, M.L. Bloodstock Ltd (C. Smeulders), Mme D. Mélé

1245	6	Isoline D'Alene , f, n.p, 7 ans, par Coastal Path GB et Passion D'Alene (Video Rock), 71 k, ♀, L. Couteaudier (A. Moriceau), G. Leenders (s)	3
1236	1	Thiago Des Dunes , h, b, 11 ans, par Al Namix et Crystal Spark [Northern Crystal (GB)], 71 k, ♀, Ecurie des Dunes (<i>T. Dumouch</i>), P. Quinton (s)	4
908	St Regis Olivier , h, b.f, 8 ans, par Crillon et Pres De L'Eden (Robin Des Pres), 71 k (68 k), ♀, F. Mauger (<i>T. Figueira</i>), J. Zuliani	5	
1236	2	Dark Wood , h, 12 ans, 71 k, ♀, S. Couvreur (<i>A. Coupu</i>), S. Couvreur	6
6 partants; 19 eng.; 6 part def. - Total des entrées: 281 € ¾ long, 5 long, courte encolure, 9 long, 3 long. 10 080€ - 5 040€ - 2 940€ - 1 995€ - 945€			

Primes aux éleveurs:

1461 € Ecurie Madame Patrick Papot.

730 € M. L. Bloodstock Ltd.

426 € Mme Florence Couteaudier.

289 € Ecurie Des Dunes.

137 € Francis Mauger.

Temps total: 5'41"20"

La jument FEUILLE VERTE a fait l'objet d'un prélèvement biologique.

MÂCON-CLUNY

samedi 27 septembre 2025

Terrain TRES SOUPLE

Commissaires de courses:

1344	4173	PRIX CREDIT AGRICOLE CLUNY (PRIX KAPGARDE)	4000 m
(Steeple-Chase) (Classe 4)			

14 000 € (6 720, 3 360, 1 960, 1 330, 630) - dotation France GalopPour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant pas, en steeple-chase, reçu 15.000 (victoires et places). **Poids: 67 kg.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en course à obstacles (victoires et places): 1 kg par 4.000.

Parcours n° S2: Steeple-Chase, Dist. 4 000 m env.

1293	4	Lagune Secrete , f, al, 4 ans, par Tunis POL et Vague Secrete (Secret Singer), 69 k (65 k), Δ, Mme M. Juhen-Cypres (<i>T. Sporli</i>), E. Clayeux (s)	1
		Come And Win , h, b.f, 4 ans, par Seahenge USA et Comme Une Grande [Alexandros (GB)], 71 k, ♀, Ch. Herpin (s) (<i>Q. Defontaine</i>), Ch. Herpin (s)	2
1293	3	Allons A Vassy , h, b, 4 ans, par Nirvana Du Berlais et Areej Du Val [Enrique (GB)], 71 k (67 k), Δ, N. Ferrand (<i>T. Bourguignea</i>), A. Chaillé-Chaillé & F. Pamart (s)	3
1279	3	Lupin D'Aubrelle , h, gr, 4 ans, par Cokoriko et Delicious Charm GER [Jukebox Jury (IRE)], 67 k (64 k), ♀, F. Boistier (<i>S. Beroud</i>), E. Clayeux (s)	4
		Limoncello Marsal , h, al, 4 ans, par Naaqoos (GB) et Uxia Marsal (Ragmar), 67 k (64 k), ♀, Mme S. Trentani (<i>J.F. Rambur</i>), G. Fabre	5

5 partants; 25 eng.; 5 part def. - Total des entrées: 376 €

9 long, 5 long, 1 long, loin.

6 720€ - 3 360€ - 1 960€ - 1 330€ - 630€

Primes aux éleveurs:

974 € Mme Michele Juhen-Cypres, Laurent Juhen, Bertrand Juhen, Thibaut Juhen.
487 € Mme Julie Mestrallet, Mme Marine Estrade, Henri Cousin Mestrallet, Baptiste Cousin Mestrallet.

284 € Nicolas Ferrand.

192 € Frédéric Boistier.

91 € Gérard Davrainville.

Temps total: 4'43"70"

Le hongre ALLONS A VASSY a fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.

1345	4174	PRIX SAONE ET LOIRE GALOP (PRIX NETWORK)	4000 m
(Steeple-Chase) (Classe 4)			

14 000 € (6 720, 3 360, 1 960, 1 330, 630) - dotation France GalopPour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, en steeple-chase, cette année, reçu 10.000 (victoires et places). **Poids: 67 kg.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en course à obstacles (victoires et places): 1 kg par 2.000 cette année et par 4.000 l'année dernière.

Parcours n° S2: Steeple-Chase, Dist. 4 000 m env.

1281	2	Jumper Grenetieres , h, b, 6 ans, par Karaktar IRE et Dame Du Parc (Manssonien), 68 k (64 k), ♀, E. Clayeux (s) (<i>T. Sporli</i>), E. Clayeux (s)	1
1186	6	Fabulous Pretender , h, b, 7 ans, par Great Pretender IRE et Fabalina (Dear Doctor), 74 k (71 k), G. Fabre (<i>J.F. Rambur</i>), G. Fabre	2
1216	1	Juju Demonmirail , h, al, 6 ans, par Doctor Dino et Sacarine [Turgeon (USA)], 70 k (66 k), Δ, P. Sourzac (<i>T. Bourguignea</i>), A. Chaillé-Chaillé & F. Pamart (s)	3
1281		Jiang Li , f, b, 6 ans, par Nom De D'La et Diabline (Buck'S Boum), 65 k (64 k), Δ, E. Sayet (<i>G. Boinard</i>), E. Sayet	4
1295		Alienor D'Or , f, b, 6 ans, par Racinger et Alcancia (Vaguely Pleasant), 68 k, ♀, Mme C. Cealy (<i>B. Fouchet</i>), C. Ligerot	5
770		Grangousie Chaluzy , h, 9 ans, 68 k (64 k), Δ, RM. Dupuis (<i>Mme G. Fradelin</i>), RM. Dupuis	6

6 partants; 25 eng.; 6 part def. - Total des entrées: 326 €
2 long ½, ½ long, 2 long, loin, loin.
6 720€ - 3 360€ - 1 960€ - 1 330€ - 630€

Primes aux éleveurs:

974 € Jean-Marc Dussally, Fabrice Dussally, Mathieu Dussally.

487 € Earl Haras Du Taillis, Bernhard Wenger.

284 € Mme Henri Devin.

192 € Joel Denis, Olivier Lenot, Didier Riche, Mme Suzy Julien.

91 € Mme Christian Cealy.

Temps total: 4'49"10"

Le hongre JUJU DEMONMIRAIL a fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.

1346	4172	PRIX ACT AUTOMOBILES HYUNDAI (PRIX ABBAYE DE CLUNY)	4 600 m
(Steeple-Chase-Cross-Country) (Classe 4)			
14 000 € (6 720, 3 360, 1 960, 1 330, 630) - dotation France Galop			
Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus , n'ayant pas, depuis le 1 ^{er} mars de cette année inclus, en steeple-chase, reçu une allocation de 5.000. Poids: 67 kg. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chase (victoires et places): 1 kg par 2.000 cette année et par 4.000 l'année dernière.			
Parcours n° C1: Cross-Country, Dist. 4 600 m env.			
Harcadian , h, gr, 8 ans, par Conillon GER et Line Des Landes (Pure Hasard), 67 k (68 k), ⊗, Ecurie des Mouillotins (<i>Q. Defontaine</i>), Ch. Herpin (s)			
1281	3	Intrigante , f, b, 7 ans, par Karaktar IRE et Aguicheuse (<i>Lavirco (GER)</i>), 68 k, E. Sayet (<i>E. Labaisse</i>), E. Sayet	2
1082	3	Jeddie Conti , f, b.f, 6 ans, par Free Port Lux (GB) et Starmoss [Astarabad (USA)], 70 k (66 k), ♀, Ecurie Patrick Joubert (<i>T. Sporli</i>), E. Clayeux (s)	3
1177	3	Joanna Collonges , f, al, 6 ans, par Saddex (GB) et Carla Collonges (Kap Rock), 68 k (65 k), ⊗, Mme M. Benoit (<i>P. Phokaew</i>), F. Lagarde	4
892	7	Obidos , h, al, 6 ans, par Hunter'S Light IRE et Tinoroyale GB (Karinga Bay GB), 71 k, ♀, J. Dias Gomes (<i>B. Fouchet</i>), C. Ligerot	5
1322	5	I Love Jo , h, 7 ans, 69 k (66 k), ♀, Ecurie Lemaitre (<i>G. Boinard</i>), E. Lemaitre	tb

6 partants; 14 eng.; 6 part def. - Total des entrées: 117 €

3 long, 1 long ½, loin, loin.

6 720€ - 3 360€ - 1 960€ - 1 330€ - 630€

Primes aux éleveurs:

974 € Anthony Goudal, Mme Barbara Misin, Clement Frecelle.

487 € Jacques Cypres, Laurent Couetil.

284 € Earl Patrick Joubert, Emmanuel Clayeux.

192 € Gaec Delorme Frères.

91 € Jose Dias Gomes, Bertran De Balande (S), Bruno Plainfosse.

Temps total: 7'4"80"

Le hongre HARCIANIAN a fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.

STRASBOURG

samedi 27 septembre 2025

Terrain LOURD

Commissaires de courses : Sébastien LITZELMANN - Daniel BASTIAN - Serge CANTIN - Damien KREBS

1358	4246	PRIX CHRISTOPHE AUBERT (Haies) (Classe 2)	3 600 m
28 000 € (12 880, 6 440, 3 640, 2 520, 1 260, 840, 420) - dotation France Galop			

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant pas, cette année, en course à obstacles, reçu une allocation de 11.500. **Poids: 67 kg.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en course de haies (victoires et places) : 1 kg par 4.500 cette année et par 7.000 l'année dernière.

Parcours n° H3: Haies, Dist. 3 600 m env.

730	5	Coute Que Coute , f, al, 4 ans, par Doctor Dino et Cue To Cue GB (King'S Theatre IRE), 69 k (68 k), WJ. Williams (N. Ferreira), H. Mérienne (s)	1
1183	2	Bariton Debelair , h, b.f, 4 ans, par Bathyrhon GER et Tragi Comedie [Tremplino (USA)], 70 k, p, Ecurie de Maleissye (K. Dubourg), H. de Lageneste & G. Macaire (s)	2
112		Remember Cali , h, b.f, 4 ans, par Chanducoq et Efelgane (Shamalgan), 68 k (65 k), p, M. Sauret (Q. Jacob), M. Pitart	3
942	1	Lady D'Aubrelle , f, b, 4 ans, par Cokoriko et Heather Rose GER [Montjeu (IRE)], 68 k (64 k), p, F. Boistier (T. Poteaux), E. Clayeux (s)	4
1292	7	Lorena , f, al, 4 ans, par Arakan USA et Ganadora [Bach (IRE)], 65 k (64 k), Δp, U. Wolf (A. Masson), A. Acker (s)	5
		Liberty Fly , h, b, 4 ans, par Fly With Me et Diva De Touzaine (Kap Rock), 67 k (66 k), S. Eveno (G. Champier), S. Eveno	6
		Arrasage , f, 4 ans, 65 k, p, P. Munsch (E. Labaisse), A. Acker (s)	arr
		Mademoiselle Mia , f, 4 ans, 70 k (66 k), Δ, Mme MG. Boudot (J. Phelippe), M. Seror (s)	tbé

8 partants; 24 eng.; 8 part def. - Total des entrées: 499 €
2 long ½, tête, 1 long, 2 long, 3 long.

12880€ - 6440€ - 3640€ - 2520€ - 1260€ - 840€

Primes aux éleveurs:

2060€ William John Williams.
1030€ Grouas.
582€ Gabriel Weissmann, Ambroise Godeau.
403€ Frederic Boistier.
201€ Ulrich Wolf.
134€ Mme Sandrine Eveno, Mme Anais Eveno, Stephane Eveno.

Temps total: 4'46"54"

Les Commissaires ont autorisé le hongre REMEMBER CALI à être muni d'un bonnet anti-bruit de couleur rouge pour être présenté au public, ce dernier étant retiré derrière les stalles de départ.

La pouliche COUTE QUE COUTE a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

1359	4183	PRIX DU PMU «CHEZ NICO» A GUNDERSHOFFEN (PRIX DE LA 1ERE ARMEE) (Steeple-Chase-Cross-Country) (Classe 3)	5 200 m
------	------	---	---------

24 000 € (11 040, 5 520, 3 120, 2 160, 1 080, 720, 360) - dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, reçu une allocation de 12.000. **Poids: 67 kg.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chase (victoires et places) : 1 kg par 4.000 cette année et par 8.000 l'année dernière.

Parcours n° C1: Cross-Country, Dist. 5 200 m env.

1177	2	Drop D'Estruval , h, b, 12 ans, par Balko et Tonelle D'Estruval [Fragrant Mix (IRE)], 70 k, p, Mme B. Le Gentil (K. Dubourg), H. de Lageneste & G. Macaire (s)	1
1091	2	Gazee De Bedon , f, b.f, 9 ans, par Legolas JPN et Kerosene De Bedon (Solido), 70 k, E. Cournault (E. Labaisse), A. Acker (s)	2
		Thatsmyseat , f, al, 9 ans, par Samum GER et Escort'Beauty (Robin Des Champs), 65 k (61½ k), Δp, E. Clayeux (s) (T. Poteaux), E. Clayeux (s)	3
1157	2	Fiancee Du Large , f, b, 10 ans, par Kapgarde et Gryonne [Astarabad (USA)], 66 k, Δp, CE. Cayeux (H. Tabet), C. Ligerot	4
1091	1	Disco De Vaut , h, b, 12 ans, par Pirateer IRE et Ketty De Vaut (Video Rock), 72 k (69 k), p, Mme A. Parisse (Q. Jacob), Mme A. Parisse	5

5 partants; 11 eng.; 5 part def. - Total des entrées: 121 €
½ long, 1 long ½, 8 long, loin.

11 040€ - 5 520€ - 3 120€ - 2 160€ - 1 080€

Primes aux éleveurs:

1600€ Mme Bernard Le Gentil.
800€ Etienne Cournault.
452€ Emmanuel Clayeux.
313€ Pascal Noue, Mme Patricia Butel.
156€ Marc Bardin.

Temps total: 7'9"30"

La jument THATSMYSEAT a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

CASTERA-VERDUZAN

dimanche 28 septembre 2025

Terrain COLLANT

Commissaires de courses : Jean-Pierre RAMOS - Bernard PONS -
Sylvie LE GALL - Philippe LIEUX

1360	4195	PRIX ADMR (Steeple-Chase) (Classe 3)	3 800 m
------	------	---	---------

16 000 € (7 680, 3 840, 2 240, 1 520, 720) - dotation France Galop
Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant pas, depuis le 1^{er} mars de cette année inclus, en steeple-chase, reçu 12.000 (victoires et places). **Poids: 67 kg.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en course à obstacles (victoires et places) : 1 kg par 3.000 cette année et par 5.500 l'année dernière.

Parcours n° S1: Steeple-Chase, Dist. 3 800 m env.

215	1	Parabellum D'Oroux , h, b, 4 ans, par Night Wish GER et Villa Marceau (Kendargent), 71 k, p, L. Trotignon (K. Dubourg), H. de Lageneste & G. Macaire (s)	1
1219	4	Lara Des Motte s, f, b, 4 ans, par It'S Gino GER et Pour Toi Georges [Michel Georges (GB)], 68 k, Ecurie des Motte (T. Lemagnen), F. Nicolle	2
1279		Louness Collonges , f, b, 4 ans, par Free Port Lux (GB) et Toledé Collonges (Dom Alco), 66 k, D. Massias (AD. Fouchet), F. Lagarde	3
1138	2	Lucky Charm , f, b, 4 ans, par Johnny Barnes IRE et Salamanque [Medicean (GB)], 67 k, p, JPJ. Riviere (B. Fouchet), G. Lemer (s)	4
1138	4	L'Oeil De Faucon , h, gr, 4 ans, par Order Of St George IRE et Floridee [Masterstroke (USA)], 71 k, p, E. Barrao (A. Moriceau), F. Barrao	5

5 partants; 15 eng.; 5 part def. - Total des entrées: 152 €
4 long, 6 long ½, 1 long, loin.

7 680€ - 3 840€ - 2 240€ - 1 520€ - 720€

Primes aux éleveurs:

1113€ David Giraudau, Olivier Carpier, Sébastien Defontaine, Sébastien Bloyet.
556€ Ecurie Des Motte.
324€ Gaec Delorme Freres.
220€ Mathieu Daguzan-Garros.
104€ Thierry Cypres.

Temps total: 4'53"10"

La pouliche LARA DES MOTTES a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

1361	4196	PRIX DES ETS LAZARTIGUE (PX LA TOUR DE PERES) (Steeple-Chase) (Classe 3)	3 800 m
------	------	---	---------

16 000 € (7 680, 3 840, 2 240, 1 520, 720) - dotation France Galop
Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, reçu 18.000 (victoires et places). **Poids: 67 kg.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en course à obstacles (victoires et places): 1 kg par 4.000 cette année et par 6.000 l'année dernière.

Parcours n° S1: Steeple-Chase, Dist. 3 800 m env.

986	5	Firestorm , h, b, 6 ans, par Cat Junior USA et Full Ovalie (Vatori), 68 k, Δp, Mme S. Etcheverry-Deligne (M. Mingant), Mme S. Etcheverry-Deligne	1
1004	3	Beni Gods , h, b, 9 ans, par Spirit One et Briere [Kahyasi (IRE)], 69 k, p, Mme H. Cadot (B. Fouchet), L. Cadot	2
1022	3	Valse Du Nord , f, b, 5 ans, par Choeur Du Nord et Ballerine Dauteuil [Ballingarry (IRE)], 69 k, p, Mme S. Mestries (A. Lelievre), Mme S. Mestries	3
1165		Gaudre Du Menil , h, b.f, 8 ans, par Full Of Gold et Catch Me Royale [Ballingarry (IRE)], 71 k, p, S. Seignoux (A. Moriceau), Mme V. Seignoux	4
1264	4	Flaming Glass SPA , h, b, 5 ans, par Whitecliffsfordover USA et Zambezie [Zambezi Sun (GB)], 70 k, p, F. Andreu Covarrubias (K. Dubourg), C. Bonin (s)	5

1214 3 **Magic Davier**, h, 7 ans, 68 k (67 k), ♂, M^{me} A. Pelletant (C. Lancelot), M^{me} A. Pelletant 6

6 partants; 15 eng.; 1 eng. sup.; 6 part def. - Total des entrées: 340 €

Eng. Sup.: *Firestorm*

courte tête, 1 long, 7 long ½, 4 long ½, 9 long.

7680€ - 3840€ - 2240€ - 1520€ - 720€

Primes aux éleveurs:

1113 € Thierry Abadie, Jean-Paul Baily.

556 € Olivier Triboire, S.C.E.A. Ecurie Des Jap.

324 € Jacques Seror.

220 € Marcel-Rene Beschu, Haras Du Grand Chesnaie.

104 € Cuadra Arco C. B., prime non attribuée.

Temps total: 4'54"0"

A l'issue de la course, les Commissaires ont demandé des explications au jockey Mickael MINGANT (FIRESTORM) arrivé 1^{er} et au jockey Antoine MORICEAU (GAUDRE DU MENIL) arrivé 4^e, suite à un mouvement survenu pendant le parcours.

Après audition des jockeys et vision du film de contrôle, le jockey Mickael MINGANT a déclaré que son cheval était parti vers l'extérieur de la piste dans le tournant (obstacle talus brossé) et que celui-ci avait provoqué une gêne sans que celle-ci ait eu une incidence sur l'ordre d'arrivée de la course.

Les Commissaires ont considéré qu'aucune faute professionnelle n'était à retenir.

La pouliche VALSE DU NORD a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

1362 4198 **PRIX BAR LE BALCON** 4200 m
(Steeple-Chase-Cross-Country)
(Classe 3)

16 000 € (7680, 3840, 2240, 1520, 720) - dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, été classés premier d'une course de dotation totale de 22.000. **Poids: 67 kg**. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chase (victoires et places): 1 kg par 4.000 cette année et par 8.000 l'année dernière.

Parcours n° C1: Cross-Country, Dist. 4 200 m env.

1241 1 **Lovely Risk**, h, al, 6 ans, par No Risk At All et Lovely Kiss [Epalo (GER)], 74 k, ♂, Ecurie Patrick Joubert (K. Dubourg), H. de Lageneuste & G. Macaire (s)

1145 3 **Sierra Dino**, h, al, 5 ans, par Doctor Dino et Sierra Nevada [Ultimately Lucky (IRE)], 70 k, M^{me} C. Guedj (AD. Fouchet), T. Fourcy (s)

983 2 **Buck'S Fizz**, f, b.f, 5 ans, par Buck'S Boum et Carolles [Medicean (GB)], 68 k, ♂, M^{me} S. Mestries (A. Moriceau), M^{me} S. Mestries

985 1 **Idem Des Mottes**, f, b, 7 ans, par Feel Like Dancing GB et Ulyssa Des Mottes (Nononito), 68 k, ♀, J. Barrao (B. Fouchet), J. Barrao

983 1 **First Marvel**, h, b, 5 ans, par Masked Marvel GB et First Sandia [Sabiango (GER)], 71 k, ♂, M^{me} S. Mestries (A. Lelievre), M^{me} S. Mestries

1083 5 **Gorviska**, f, 7 ans, 69 k (67 k), ♀, M. Nicolau (M^{me} H. Sourbe), M. Nicolau

6 partants; 16 eng.; 6 part def. - Total des entrées: 168 €
3 long, 1 long, 2 long, 2 long, loin.

7680€ - 3840€ - 2240€ - 1520€ - 720€

Primes aux éleveurs:

1113 € Earl Patrick Joubert, Sc Ecurie Couderc.

556 € Suc. Claude Guedj.

324 € M. L. Bloodstock Ltd.

220 € Ecurie Des Mottes.

104 € Earl De Cordelles, Earl Gasconne.

Temps total: 5'22"6"

Le hongre LOVELY RISK a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

1363 4197 **PRIX LA PLAGE DE VERDUZAN** 4900 m
(Steeple-Chase-Cross-Country - Anglo-Arabs 12,5 % et plus)
(Classe 3)

Réservee F.E.E.

17 000 € (8160, 4080, 2380, 1615, 765) - dotation France Galop

Pour chevaux entiers, hongres et juments de **5 ans et au-dessus**, anglo-arabs, comptant au moins 12,5 % de sang arabe, inscrits au Stud-Book Anglo-arabe, nés et élevés en France, n'ayant pas, en steeple-chase, depuis le 1^{er} juillet de l'année dernière inclus, reçu 30.000 (victoires et places). **Poids: 5 ans, 67 kg; 6 ans et au-dessus, 69 kg**. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chase (victoires et places): 1 kg par 6.000 depuis le 1^{er} juillet de l'année dernière inclus. Les chevaux comptant au moins 18,5 % de sang arabe recevront 1,5 kg, 25 %, 3 kg, 37,5 %, 6 kg.

Parcours n° C2: Cross-Country, Dist. 4 900 m env.

1070 2 **India De Candale**, f, al, 6 ans, par Berkshire IRE et Princesse Aurora (Zeffir), 67 k, ♂, M^{me} G. Chenu (K. Dubourg), C. Bonin (s)

1242 **Frascati Lagarde**, h, al, 10 ans, par Frisson Du Pecos et Onyx De Roches (Dearling), 67 k, ♂, F. Lagarde (AD. Fouchet), F. Lagarde

365 1 **Magic De La Rue**, h, al, 9 ans, par Frisson Du Pecos et Silver Magic (IRE) (Definite Article GB), 69 k, ♂, M. Guildoux (B. Fouchet), M^{me} AL. Guildoux

1242 2 **Gipsy De Chenour**, f, al, 9 ans, par Frisson Du Pecos et Roulegamine [Sabrehill (USA)], 67 k, ♂, PAT. Charon (M. Mingant), PAT. Charon

Nevis De Candale, h, b, 5 ans, par Battle Of Marengo IRE et Kelpy (Dan Music), 64 k, ♂, M. Brethous (A. Moriceau), M^{me} S. Mestries

88 6 **Goy D'OC**, h, 9 ans, 69 k, ♂, M^{me} S. Mestries (A. Lelievre), M^{me} S. Mestries

6 partants; 7 eng.; 6 part def. - Total des entrées: 22 €
1 long, 2 long, 1 long, 2 long, 4 long ½.
8160€ - 4080€ - 2380€ - 1615€ - 765€

Primes aux éleveurs:

1183 € Yan De Kersabiec.

591 € Sc Ecurie Couderc.

345 € Jean-Pierre Brauge.

234 € M^{me} Blandine Cavoleau, David Delort.

110 € Yan De Kersabiec, Gael Sioch'han De Kersabiec.

Temps total: 6'30"0"

Les Commissaires ont autorisé le hongre GOY D'OC AA à faire un tour de rond non monté et à être monté en piste, la demande ayant été faite dans les délais.

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu en ses explications le jockey Adrien FOUCHE, l'ont sanctionné par une amende de 150 euros pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache durant le parcours (1^{re} infraction - 6 sollicitations).

Le hongre FRASCATI LAGARDE AA a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

CRAON

0212271 dimanche 28 septembre 2025

Terrain TRES SOUPLE

Commissaires de courses : Anthony GIRARD - Bernard DERSOIR - Marc PRIOUL - Régis ROMAGNE

1364 4192 **PRIX ASSELCO (PRIX DOCTEUR GUY JALLOT)** 4100 m
(Steeple-Chase - Handicap de catégorie)

26 000 € (11700, 5720, 3380, 2340, 1300, 910, 650) - dotation France Galop

Pour tous poulauds et pouliches de **4 ans**.

Seront qualifiés dans cette épreuve les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur inférieure ou égale à 56 k.

Des récompenses seront offertes à l'entourage du cheval gagnant par les représentants de l'ASSELCO.

Parcours n° S5: Steeple-Chase, Dist. 4 100 m env.

Référence: +14.

1244 2 **Harthur Des Obeaux**, h, b, 4 ans, par Bathyrhon GER et Hamoona Des Obeaux [Spanish Moon (USA)], 70 k, ♂, M^{me} N. Devilder (T. Chevillard), N. Devilder

1244 **Here We Go**, h, b, 4 ans, par Goken et Psyche [American Post (GB)], 70 k, ♂, D. Josset (C. Lefebvre), P. & C. Peltier (s)

1244 3 **Lowry**, h, b.f, 4 ans, par Kitkou et Diabline (Buck'S Boum), 69 ½ k, ♀, Ecurie Ch-A Mary (M. Chailloleau), L&M. Viel (s)

1244 4 **L'Epale De Tunis**, h, gr, 4 ans, par Magneticjm (IRE) et Zadoune [Linda'S Lad (GB)], 65 k (62 k), ♂, P. Confrere (V. Nail-Rocher), A. Nail

1244 5 **Royal Pont Aven**, h, b, 4 ans, par The Anvil IRE et Saint Trop [Martaline (GB)], 65 k, Ecurie Olivier Piraud (A. Coupé), F. Hayeres (s)

1237 **Lolita Du Breuil**, f, b.f, 4 ans, par Silverwave et Chronos Du Bidou (Saint Des Saints), 65 k, ♂, M. Lagahé (R. Mayeur), E. Grall (s)

1293 6 **Le Champ Du Cygne**, h, b, 4 ans, par Saint Des Saints et Chasse Gardee [King'S Best (USA)], 65 ½ k, ♀, Haras de Saint-Voir (T. Andrieux), de N. Lageneuste

887 4 **Style De Bathy**, f, 4 ans, 66 k (63 k), ♀, N. Godefroy (A. Blais), J. Marion (s)

1199 **Kind Of Mix**, h, 4 ans, 70 k (66 k), ♂, M. Haski (M^{me} M. Herve), T. Viel

1252 Grand Discours, h, 4 ans, 70 k, ♂, M^{me} C. Bourdier
(*T. Beaupain*), M^{me} G. Menato
10 partants; 18 eng.; 10 part def. - Total des entrées: 205 €
2 long ½, 8 long, ¾ long, 1 long ½, 2 long, 4 long, ½ long, 1 long.
11700 € - 5720 € - 3380 € - 2340 € - 1300 € - 910 € - 650 €

Primes aux éleveurs:

1872 € M^{me} Nicolas Devilder, Les Obeaux D'Anjou.
915 € Earl De Puy Bouillard.
540 € Joël Denis, Olivier Lenot, Didier Riche, M^{me} Suzy Julien.
374 € Hervé Colas.
208 € Macagri Sarl.
145 € Charles-Hubert Blin, Eric Helye.
104 € Haras De Saint-Voir.

Temps total: 4'45"66"

Le jockey Clément GUITRAUD étant souffrant, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le hongre ROYAL PONT AVEN par le jockey Antoine COUPU au poids de 65 kgs.

Le hongre HARTHUR DES OBEAUX a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

1365 4194 PRIX BMA / ROMAIN TUAUT IMMOBILIER (PRIX OLIVIER D'ANDIGNE) 3700 m
(Steeple-Chase - Handicap de catégorie)

26000 € (11700, 5720, 3380, 2340, 1300, 910, 650) - dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, reçu une allocation de 18.000.

Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur inférieure ou égale à 55 k.

Des récompenses seront offertes à l'entourage du cheval gagnant par les représentants de BMA et Romain Tuault immobilier.

Parcours n° S2: Steeple-Chase, Dist. 3 600 m env.

Référence: +17.

1243 5 I Am A Doctor, h, b, 5 ans, par Doctor Dino et Isarnixe 1
GER (Banyumanik IRE), 72 k, ♂, M^{me} I. Robin-Crepeau
(*T. Beaupain*), AS. Pacault (s)

1170 2 Fan Of Sea, h, b.f, 10 ans, par Shamalgan et Kusea 2
(Useful), 68½ k, ♂, M^{me} E. Leenders (*C. Lefebvre*),
G. Leenders (s)

1300 1 Jazz Roque, h, gr, 6 ans, par Montmartre et Oryade 3
[Laveron (GB)], 72 k, ♂, M^{me} N. Viel (*M. Chailloué*),
L&M. Viel (s)

Joe De Teillée, h, b, 7 ans, par Joshua Tree IRE et 4
Cletie De Teillée (Clety), 69 k, ♂, Ecurie Anjou Passion
(*S. Paillard*), J. Marion (s)

1238 2 Iron Sacre, h, b.f, 7 ans, par Gris De Gris (IRE) et 5
Toscane Sacrée (Dear Doctor), 68½ k, ♂, C. Masle
(*G. Ré*), E. Grall (s)

1262 1 Iaka, h, b, 7 ans, par Diamond Boy et Grande Kasba 6
[Roakarad (IRE)], 65½ k (62½ k), ♂, E. Lecoiffier
(*G. Faivre-Picon*), E. Lecoiffier

593 1 Haddexa Des Obeaux, f, b.f, 8 ans, par Saddex 7
(GB) et Halisa Des Obeaux [Malinas (GER)], 68½ k,
M^{me} N. Devilder (*T. Chevillard*), N. Devilder

1170 3 Night Aria, f, 6 ans, 70 k, Mustang SARL (*D. Thomas*),
C. Lequien (s)

571 1 King Du Maffray, h, 5 ans, 70½ k (66½ k), B. Lefevre (s)
(*A. Blais*), B. Lefevre (s)

1229 2 Imagine D'Alène, f, 7 ans, 66½ k, ♂, C. Huguet 10
(de *F. Giles*), C. Huguet

1300 5 Roi D'Oudalle, h, 11 ans, 62½ k, ♂, J. Marion (s)
(*T. Andrieux*), J. Marion (s)

1223 6 Infante De L'Isle, f, 7 ans, 62 k (62½ k), ♂, M^{me} E. Varin 11 partants; 16 eng.; 1 eng. sup.; 11 part def. - Total des entrées:
(*D. Carre*), M^{me} E. Varin

1262 7 Joyfull, h, 6 ans, 66 k, ♂, J. Provost (*E. Bureller*),
E. Lecoiffier

13 partants; 33 eng.; 13 part def. - Total des entrées: 452 €

1 long ½, 1 long, 1 long ½, ½ long, 1 long, 2 long, ¾ long, 2 long, 1 long.

11700 € - 5720 € - 3380 € - 2340 € - 1300 € - 910 € - 650 €

Primes aux éleveurs:

1696 € Earl De Cordelles, Lefevre (S).
829 € M^{me} Etienne Leenders, Suc. Francoise Gondouin.
490 € M^{me} Robert Mongin.
339 € Brosseau Et Fils.

188 € Christophe Masle.

131 € Michel Borgne, M^{me} Dominique Borgne Tanguy.

94 € M^{me} Nicolas Devilder.

Temps total: 4'29"51"

Le jockey Clément GUITRAUD étant souffrant, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le hongre ROI D'OU DALLE par le jockey Tanguy ANDRIEUX au poids de 62,5 kgs.

arr

A l'issue de la course, le jockey Félix de GILLES a déclaré aux Commissaires que la jument IMAGINE D'ALENE (AQ), arrivée non placée, 1^{re} favorite, à la cote de 3,2/1, avait eu un bon parcours et qu'à la réception de l'avant dernière haie, elle ne disposait plus de ressources.

Le hongre I AM A DOCTOR a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

1366 4193 GRAND STEEPLE-CHASE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA MAYENNE 4200 m
(Steeple-Chase)
(Classe 1)

69000 € (31740, 15870, 8970, 6210, 3105, 2070, 1035) - dotation France Galop

CIRCUIT DES GRANDS STEEPLE-CHASES DES REGIONS

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant ni, depuis le 1^{er} janvier de l'année dernière inclus, en steeple-chase, été classés dans les trois premiers d'une course de dotation totale de supérieure ou égale à 95.000 (Handicap excepté), ni depuis le 1^{er} février de cette année inclus été classés dans les trois premiers d'une course de dotation totale supérieure ou égale à 91.000. **Poids: 67 kg.** Les chevaux ayant, en steeple-chase, depuis le 1^{er} janvier de l'année dernière inclus, gagné une classe 1 porteront 2 kg; plusieurs Classe 1 ou une Listed ou une course de dotation supérieure ou égale à 90.000, 3 kg; gagné plusieurs Listed ou été classés 2^e ou 3^e d'un Groupe, 5 kg; gagné une course de Groupe, 7 kg.

Les remises de poids prévues par l'article 104 du Code des Courses au Galop, ne sont pas applicables dans ce prix.

La course sera précédée d'un défilé.

Des récompenses seront offertes à l'entourage du cheval gagnant par les représentants du Conseil départemental de la Mayenne.

Parcours n° S6: Steeple-Chase, Dist. 4 200 m env.

1227 1 Quel Patron, h, b, 6 ans, par Bathyrhon 1
GER et Solenzara IRE (Marju IRE), 69 k, ♂,
de CH. Le Vaillant De Chaudenay (*C. Lefebvre*),
P. Journiac

1227 2 Briac D'Echal, h, b, 8 ans, par Masked Marvel GB 2
et Populonia [Polish Precedent (USA)], 67 k, ♂,
B. Le Regent (*S. Paillard*), B. Le Regent

1222 5 Swing Du Mathan, f, b.f, 5 ans, par Magneticjim 3
(IRE) et Groove Du Mathan [Network (GER)],
65 k, ♂, Ecurie du Mathan (*F. Bayle*), A. Chaillé-
Chaillé & F. Pamart (s)

1227 3 Go Fast Du Berlais, h, al, 6 ans, par 4
Kapgarde et Polly'S Present IRE (Presenting
GB), 70 k, ♂, Haras du Berlais (*J. Charron*),
H. de Lageneste & G. Macaire (s)

799 2 Kabuki A La Motte, h, b.f, 5 ans, par Morpheus GB et 5
Unagrez (Smadoun), 67 k, ♂, C. Hautbois (*T. Beaupain*),
J. Planque (s)

1243 1 Sacred Union, h, b, 5 ans, par Ultra IRE et Shawnee'S 6
Glory [George Vancouver (USA)], 67 k, ♂, J. Mérienne
(*T. Chevillard*), Ch. Herpin (s)

1227 7 Slice And Dice, f, gr, 6 ans, par Gengis et Slice Of 7
Life [Nombre Premier (GB)], 68 k, ♂, W. Menuet (s)
(*E. Manceau*), W. Menuet (s)

1300 7 Bahiosun, h, 7 ans, 70 k, O. Monnier (*A. Blais*),
B. Lefèvre (s)

1227 5 Kerbochet, h, 10 ans, 69 k, ♂, M. Gilot (*B. Lestrade*),
W. Menuet (s)

1300 1 Surinfil, h, 5 ans, 69 k, ♂, M^{me} G. Reille-Villedey 10
(*R. Maveur*), Butel & Beaunez (s)

657 7 Fidele Au Poste, h, 10 ans, 67 k, ♂, Haras de Saint-
Voir (*T. Andrieux*), de N. Lageneste t.j.

11 partants; 16 eng.; 1 eng. sup.; 11 part def. - Total des entrées:
1021 €

Eng. Sup.: **Surinfil**

4 long, 1 long ½, nez, courte encolure, 2 long, 5 long, 8 long, ½ long,
1 long ½.

31740 € - 15870 € - 8970 € - 6210 € - 3105 € - 2070 € - 1035 €

Primes aux éleveurs:

4602 € Charles-Hubert Le Vaillant De Chaudenay.

2301 € M^{me} Claudine Minier.

1300 € Jean-Marie Baradeau.

900 € Haras Du Berlais.

450 € M^{me} Sylvie Isaac, Anthony Goudal.

300 € Earl Haras Du Taillis.

150 € Patrick Jeanneret.

Temps total: 5'6"91"

Les Commissaires ont autorisé les hongres KERBOCHET et SURINFIL à être munis d'un bonnet anti-bruit de couleur rouge pour être présents au public, ce dernier étant retiré derrière les stalles de départ.

Le hongre QUEL PATRON a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

1367	4191	PRIX GO INTERIM (PRIX DE L'oudon) - CHALLENGE	3 400 m	
		APGO		
		(Haies - Handicap de catégorie)		
26 000 €		(11 700, 5 720, 3 380, 2 340, 1 300, 910, 650) - dotation France Galop		
		Epreuve du Challenge APGO.		
		Pour tous poulains et pouliches de 4 ans .		
		Seront qualifiés dans cette épreuve les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur inférieure ou égale à 53 k.		
		Des récompenses seront offertes à l'entourage du cheval gagnant par les représentants de Go Interim.		
		Parcours n° H3: Haies, Dist. 3 400 m env.		
		Référence : +17.		
81	5	Legende D'Ainay , f, b, 4 ans, par Doctor Dino et Etoile D'Ainay (Dom Alco), 69 k, þ, EARL Elevage d'Ainay (C. Lefebvre), P. & C. Peitier (s)	1	
1221	3	Sobest , h, b, 4 ans, par Whitecliffsofdover USA et Kitty Yield [High Yield (USA)], 70 k (67 k), M. Melin (D. Carre), Ch. Plisson (s)	2	
857		Chouchou D'Anjou , f, gr, 4 ans, par Chanducoq et Medanix (Al Namix), 70 k, þ, E. Lecoiffier (E. Bureller), E. Lecoiffier	3	
1246	3	Queen De Teillée , f, b, 4 ans, par Choeur Du Nord et Cletie De Teillée (Clety), 69 k (66 k), þ, Holding Guillier (Y. Delepine), A. Lefevre (s)	4	
1275		Big Zou GB , h, b.f, 4 ans, par Zoustar AUS et Making Eyes IRE (Dansili GB), 68½ k, þ, T. Mula (S. Paillard), D. Satalia	5	
1275		Satchmo , h, b, 4 ans, par Kingfisher IRE et Staracaya [Alex The Winner (USA)], 69½ k (68½ k), þ, L. Lemiere (s) (N. Ferreira), L. Lemiere (s)	6	
1212	4	Precious Star , f, b, 4 ans, par Cloth Of Stars IRE et Previously [Lord Of England (GER)], 69 k (66 k), þ, J. Marion (s) (A. Blais), J. Marion (s)	7	
1221		Lamirik , h, 4 ans, 68 k, þ, M ^{me} G. Reille-Villedrey (J. Hondier), Butel & Beaunez (s)	8	
1246	2	Villa Louise , f, 4 ans, 70 k, þ, Ecurie Hub de Montmirail (T. Chevillard), E. Allaïre (s)	arr	
1246		Leopard Blue , h, 4 ans, 68½ k, þ, P. Vichot (G. Ré), E. Grall (s)	tbé	
10 partants; 27 eng.; 10 part def. - Total des entrées: 512 €				
8 long, 4 long, 2 long ½, 5 long, 8 long, 1 long, ½ long.				
11 700 € - 5 720 € - 3 380 € - 2 340 € - 1 300 € - 910 € - 650 €				
Primes aux éleveurs:				
1872 € Earl Elevage D'Ainay.				
915 € Michel Melin, Mathieu Melin.				
540 € M ^{me} Francette Leloup, Jean-Claude Biais.				
374 € Brosseau Et Fils.				
208 € Highclere Stud & Partners, prime non attribuée.				
145 € M ^{me} Laura Lemiere.				
104 € M. L. Bloodstock Ltd.				
<i>Temps total: 3'58"8"</i>				
Les Commissaires ont, après enquête, sanctionné les propriétaires LEMIERE (S) par une amende de 60 euros pour couleurs non conformes.				
A l'issue de la course, le jockey Théo CHEVILLARD a déclaré aux Commissaires que la jument VILLA LOUISE, arrêtée pendant le parcours, 1 ^{re} favorite, à la cote de 3,4/1, qu'après avoir été fortement géné en début de parcours, ladite jument s'était déréglée; il avait jugé préférable de l'arrêter.				
A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir examiné le film de contrôle au sujet d'un incident survenu à l'entrée du premier tournant et entendu en leurs explications le jockey Théo CHEVILLARD (VILLA LOUISE), arrêté pendant le parcours et le gentleman rider Jad HONDIER (LAMIRIK (AQ)) arrivé non placé, ont sanctionné ce dernier par une interdiction de monter pour une durée de 20 jours pour avoir volontairement dirigé le hongre LAMIRIK (AQ) vers l'extérieur faisant ainsi trébucher la pouliche VILLA LOUISE, le jockey Théo CHEVILLARD ayant fait tout son possible pour ne pas chuter.				
La jument LEGENDE D'AINAY a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.				
		JARNAC		
		dimanche 28 septembre 2025		
		Terrain SOUPLE		
		Commissaires de courses : Xavier de CASTELBAJAC - Jean-Pascal CONTE - Carole MERY - Guy VIEUILLE		
1369	4200	PRIX ANDRE ET PHILIPPE BRECHET	3 800 m	
		(Haies)		
		(Classe 5)		
13 000 €		(6 240, 3 120, 1 820, 1 235, 585) - dotation France Galop		
		Pour tous chevaux de 5 ans , n'ayant pas, cette année, en course à obstacles, été classés 1 ^{er} ou 2 ^e d'une course de dotation totale de 16.000. Poids: 67 kg. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en course à obstacles (victoires et places): 1 kg par 2.500 cette année et par 3.000 l'année dernière.		
		Parcours n° H2: Haies, Dist. 3 800 m env.		
1334		Kelibia , f, al, 5 ans, par Tunis POL et Daiki [Lucarno (USA)], 71 k (68 k), þ, Ecurie Magnien (M. Zuliani), J. Delaunay (s)	1	
1215	1	Temporelle , f, al, 5 ans, par Castle Du Berlais et Hurramy [Hurricane Run (IRE)], 67 k, M. Pehu (C. Smeulders), M ^{me} S. Jaffrelot-Bedon	2	
1139	3	Beau Dino , h, al, 5 ans, par Doctor Dino et Bella Rugosa (Kapogarde), 74 k (71 k), þ, Ecurie Etoile N. (P. Phokaew), J. Planque (s)	3	
1237	2	Kaprika De Baune , f, b, 5 ans, par Clovis Du Berlais et Azur De Baune [Network (GER)], 66 k, þ, SCEA Ecurie Domaine de Baune (E. Labaisse), de A. Boisbrunet (s)	4	
		Kol Vert , h, b, 5 ans, par Walzertakt GER et Easy Ball (Saint Des Saints), 75 k (71 k), þ, E. Aubree (M ^{me} M. Doudard), A. Chaillé-Chaillé & F. Pamart (s)	5	
		Keahenge Bere , h, 5 ans, 67 k, þ, C ^{te} de C. Gigou (V. Morin), J. Boisnard (s)	6	
6 partants; 15 eng.; 1 eng. sup.; 6 part def. - Total des entrées: 260 €				
Eng. Sup.: <i>Kelibia</i>				
½ long, courte encolure, 1 long, 3 long, loin.				
6 240 € - 3 120 € - 1 820 € - 1 235 € - 585 €				

Primes aux éleveurs:

904 € Charles Magnien.
 452 € Michel Pehu, M^{me} Gwenaelle Paillet, Matthieu Pehu.
 263 € M^{me} Henri Devin.
 179 € Scea Ecurie Domaine De Baune.
 84 € Ecurie Madame Patrick Papot.

Temps total: 4'33"6"

A l'issue de la course, le cheval KELIBIA a fait l'objet d'un prélèvement biologique.

1370	4201	PRIX DE LA COMMUNE MAINXE GONDEVILLE	3800 m
		(Haies - Femelles)	

(Classe 5)

13000 € (6240, 3120, 1820, 1235, 585) - dotation France Galop

Pour juments de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, en course de haies, depuis le 1^{er} septembre de l'année dernière inclus, reçu 12.000 (victoires et places). **Poids: 66 kg.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en course à obstacles (victoires et places): 1 kg par 2.500 cette année et par 3.500 l'année dernière.

Parcours n° H2: Haies, Dist. 3 800 m env.

966	6	Iowa De Balme , f, al, 7 ans, par Vic Toto et Tartelette [Cachet Noir (USA)], 69 k, Δp, M ^{me} L. Charital (V. Morin), J. Boisnard (s)	1
------------	----------	--	----------

1148	1	Jujubelle , f, gr, 6 ans, par Gris De Gris (IRE) et Unibelle (Dom Alco), 75 k (72 k), φp, Ecurie Delaunay (M. Zuliani), J. Delaunay (s)	2
-------------	----------	--	----------

1277	6	Fancy Du Pecos , f, b.f, 5 ans, par Castle Du Berlais et Fugees Du Pecos (Jebeland Pontadour), 67 k (64 k), φ, P. Détré (A. Subias), F. Nicolle	3
-------------	----------	--	----------

1094	3	Muyemix , f, b.f, 6 ans, par Gemix et Muyeva [Muhyamin (USA)], 67 k (64 k), p, M ^{me} K. Bataille (P. Phokaew), M ^{me} K. Bataille	4
-------------	----------	---	----------

4 partants; 13 eng.; 1 eng. sup.; 5 part def. - Total des entrées: 244 €

Eng. Sup.: *Iowa De Balme*

Code anomalie DS: *Image De Sivola*

1 long ½, 1 long, 1 long.

6240€ - 3120€ - 1820€ - 1235€

Primes aux éleveurs:

904 € Jean-Luc Henry.
 452 € Earl Trinquet, Marc Trinquet, Olivier Trinquet, M^{me} Marie Sauvignon.
 263 € Haras Du Pecos.
 179 € M^{me} Karine Bataille.

Temps total: 4'36"0"

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu l'apprenti jockey Mathis ZULIANI en ses explications, l'ont sanctionné par une interdiction de monter pour une durée de 2 jours pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache en levant son bras au-dessus de la ligne des épaules.

La jument IMAGE DE SIVOLA a été déclarée non partante au bout de 3 essais au départ.

A l'issue de la course, le cheval IOWA DE BALMES a fait l'objet d'un prélèvement biologique.

LA ROCHE-SUR-YON

dimanche 28 septembre 2025

Terrain BON

Commissaires de courses : Boris CHAMERAUD - Denis CLAVIER - Maiwenn RIMBOD - Benoît MACE

1371	4186	PRIX STEPHANE LEIGNEL - CHALLENGE DE L'OBSTACLE	4200 m
		EQUINAXY (Steeple-Chase - À réclamer - Cavalières & Gentlemen-Riders)	

10000 € (4800, 2400, 1400, 950, 450) - dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, mis à réclamer pour 5.000, 6.000 ou 7.000. **Poids: 68 kg.** Les chevaux mis à réclamer pour 6.000 porteront 2 kg, 7.000, 4 kg.

Pour Gentlemen-Riders et Cavalières, ceux n'ayant pas gagné cinq courses recevront 3 kg.

Parcours n° S2: Steeple-Chase, Dist. 4 200 m env.

1322	1	Helios De Fretel , h, al, 8 ans, par Feel Like Dancing GB et Napril'De Mai (April Night), 70 k, φp, (6 000), M ^{me} L. Seurin (B. Caron), T. Jouin	
-------------	----------	--	--

582	2	Sherkhan Royal , h, b, 6 ans, par Crossharbour GB et Annalou [Saddler Maker (IRE)], 70 k (67 k), Δp, (6 000), A. Gourjault (A. Lemaire), J. Delaunay (s)	
------------	----------	---	--

1201	7	Ikebana Aulmes , f, b, 7 ans, par Ballingarry IRE et River Gold Aulmes [Sassanian (USA)], 68 k (66 k), p, (6 000), E. Bodard (M ^{me} E. Dubourg), Ch. Dubourg (s)	3
-------------	----------	---	----------

1243	7	L'Etoilee , f, gr, 5 ans, par Herald The Dawn IRE et L'Etoile Du Soir (CarlotaMix), 70 k (66 k), ⊗p, (7 000), R. Salmon (M ^{me} C. Dory), W. Menuet (s)	4
-------------	----------	---	----------

1287	4	Raffles Park , h, gr, 7 ans, par Martaline GB et Ma Filleule [Turgeon (USA)], 68 k (65 k), p, (5 000), J. Planque (s) (C. Le Guevel), J. Planque (s)	5
-------------	----------	---	----------

937	4	Espion De Vindecy , h, 9 ans, 70 k (67 k), Δp, (6 000), SASU Scuderia Christian Troger (L. Gueracague), D. Satalia	6
------------	----------	---	----------

6 partants; 18 eng.; 2 eng. sup.; 6 part def. - Total des entrées: 342 €

Eng. Sup.: *Helios De Fretel, Espion De Vindecy*

1 long, 5 long, 9 long, 1 long, 1 long.

4800€ - 2400€ - 1400€ - 950€ - 450€

Primes aux éleveurs:

696 € Freddy Bouron.
 348 € M^{me} Oriane Leray, Bernard Leray, David Lumet.
 203 € Emmanuel Bodard.
 137 € Yves Fremiot, Ecurie Nicolas Taudon.
 65 € Simon Munir, Isaac Souede.

Temps total: 5'17"17"

Le cheval HELIOS DE FRETEL a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

1372	4184	PRIX DE LA VILLE DE LA ROCHE-SUR-YON	3400 m
-------------	-------------	---	---------------

(Steeple-Chase - Autres Que Pur Sang)
(Classe 4)

14000 € (6720, 3360, 1960, 1330, 630) - dotation France Galop

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de **4 ans**, n'étant pas de race Pur Sang, n'ayant pas, en steeple-chase, reçu une allocation de 6.500. **Poids: 67 kg.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en course à obstacles (victoires et places): 1 kg par 3.000.

Parcours n° S1: Steeple-Chase, Dist. 3 400 m env.

627	1	Luciano Des Mottes , h, b, 4 ans, par Voiladenuo et Alcenora [Astronomer Royal (USA)], 67 k, Δp, D. Josset (M. Chailloleau), P. & C. Peltier (s)	
------------	----------	---	--

1246	6	Lorca Emery , f, gr, 4 ans, par Gris De Gris (IRE) et Queissa (Saint Preuil), 67 k (64 k), p, J. Planque (s) (A. Duvacher), J. Planque (s)	2
-------------	----------	---	----------

1275	3	Ladoucefolie , f, gr, 4 ans, par Magneticjm (IRE) et Queenjo (Grand Tresor), 67 k, Δp, T. Jones (de F. Giles), J. Delaunay (s)	
-------------	----------	---	--

1203	5	Liberia , f, b, 4 ans, par Cokoriko et Russie [Network (GER)], 65 k (61 k), Δp, T. Boivin (M ^{me} L. Fabre), T. Boivin	4
-------------	----------	--	----------

1309	arr	Lovely Loued , f, 4 ans, 65 k (62 k), Δp, M ^{me} L. Seurin (M ^{me} B. Bossuet), T. Jouin	arr
-------------	------------	---	------------

1234	2	Luky Du Reponet , h, 4 ans, 72 k (69 k), ⊗, R. Cillo (N. Baillou), F. Nicolle	tbé
-------------	----------	--	------------

6 partants; 22 eng.; 6 part def. - Total des entrées: 228 €

3 long, 4 long, 1 long.

6720€ - 3360€ - 1960€ - 1330€

Primes aux éleveurs:

974 € Ecurie Des Mottes.
 487 € Ecurie Nicolas Taudon.
 284 € M^{me} Isabelle Pacault, M^{me} Magali Girot-Pacault, M^{me} Anne-Sophie Pacault.
 192 € Suc. D' Armaille.

Temps total: 4'16"37"

A l'issue de la course, les Commissaires ont demandé des explications à l'entraîneur Thierry JOUIN au sujet de son comportement envers son jockey Melle Béatrice BOSSUET, à l'issue de la course, sur la piste, devant le public.

L'intéressé a indiqué qu'il était énervé.

Les Commissaires ont pris acte de ces explications et l'ont sanctionné par une amende de 1 000 euros pour avoir eu une attitude incorrecte.

Le cheval LUCIANO DES MOTTES a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

1373	4185	PRIX DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA VENDEE	4200 m
-------------	-------------	---	---------------

(Steeple-Chase)

(Classe 4)

14000 € (6720, 3360, 1960, 1330, 630) - dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans**, n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, reçu une allocation de 6.500. **Poids: 67 kg.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en course à obstacles (victoires et places): 1 kg par 2.500 cette année et par 4.000 l'année dernière.

Parcours n° S2: Steeple-Chase, Dist. 4 200 m env.

1190	Kabylie , f, b, 5 ans, par No Risk At All et Veleha (Saint Des Saints), 67 k, ♀, D. Gascoigne (<i>de F. Giles</i>), D. Sourdeau de Beauregard (s)	1
1192	Coronaspring , h, b.f, 5 ans, par Manduro GER et Lady Chloe (Kapgarde), 74 k, ♀, M ^{me} C. Journiac (<i>M. Chailloleau</i>), P. Journiac	2
	Kiara Delabarriere , f, b, 5 ans, par Chichi Creasy et Fern Hill [Dylan Thomas (IRE)], 66 k (65 k), ♀, L. Cocaud (<i>E. Manceau</i>), T. Jouin	3
1313	Celtic Jabaar , h, b.f, 5 ans, par Whitecliffsofdoever USA et Zoffany [Zoffany (IRE)], 72 k (69 k), ♀, K. Plisson (<i>Y. Follin</i>), K. Plisson	4
	Kalendarius Val , h, 5 ans, 67 k (63 k), ♀, JV. Chaignon (<i>M^{me} L. Fabre</i>), G. Dumont	arr
1173	Mirza , f, 5 ans, 68 k (65 k), ♀, J. Bayon (<i>A. Duvacher</i>), J. Boisnard (s)	tbé
	6 partants; 25 eng.; 6 part def. - Total des entrées: 274 € 2 long, 1 long, loin. 6720€ - 3360€ - 1960€ - 1330€	

Primes aux éleveurs:

974 € Pierre De Maleissye Melun.
487 € Equi - Michel 6, Thomas Le Boucher.
284 € M^{me} Joselita Duchene, Serge Duchene, M^{me} Louise Moreau.
192 € M^{me} Maeve Amira Hamilton Al Aidarous.

Temps total: 5'24"41"

Le jockey Melle Béatrice BOSSUET ne se sentant pas suffisamment bien pour assurer sa monte (étant souffrante), les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le cheval KIARA DELABARRIERE par le jockey M. Emilien MANCEAU au poids de 66 kg.

Le cheval KABILYE a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

1374	PRIX HENRI DEBRAY (Steeple-Chase - Femelles) (Classe 4)	4200 m
------	--	--------

14000 € (6720, 3360, 1960, 1330, 630) - dotation France Galop

Pour juments de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, reçu une allocation de 8.000. **Poids: 67 kg.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en course à obstacles (victoires et places): 1 kg par 2.500 cette année et par 4.000 l'année dernière.

Parcours n° S2: Steeple-Chase, Dist. 4 200 m env.

1324	I'M Super Quick , f, al, 7 ans, par Joshua Tree IRE et Quick Siren Mae [Bricassar (USA)], 73 k (70 k), ♂, SCEA Ecurie des Jap (<i>A. Duvacher</i>), A. Lefevre (s)	1
1243	Kool Cajou , f, gr, 5 ans, par Montmartre et Pegase Des Roses (Bulington), 73 k, ♀, M ^{me} P. Bouteyre-Boyer (<i>de F. Giles</i>), Gab. Leenders (s)	2
1262	Quel Bonbon , f, b, 6 ans, par Bathyrhon GER et Qindaba [Sinndar (IRE)], 68 k, ♀, de CH. Le Vaillant De Chaudenay (<i>M. Chailloleau</i>), P. Journiac	3
623	Jolie Dam'S , f, b.f, 6 ans, par Gentlewave (IRE) et Queen Dam'S (Maresca Sorrento), 68 k (67 k), ♂, D. Cadot (s) (<i>E. Manceau</i>), D. Cadot (s)	4
1216	Loie Belle , f, b.f, 7 ans, par Great Pretender IRE et Lottie Belle (Kapgarde), 67 k (64 k), JL. Bertin (<i>Y. Follin</i>), JL. Bertin	5
1204	Ephatta , f, 6 ans, 68 k (64 k), ♀, G. Gouranton (<i>M^{me} L. Fabre</i>), G. Dumont	6

6 partants; 16 eng.; 1 eng. sup.; 6 part def. - Total des entrées: 312 €

Eng. Sup.: *I'M Super Quick*

1 long, 3 long, 3 long, 3 long, 1 long.

6720€ - 3360€ - 1960€ - 1330€ - 630€

Primes aux éleveurs:

974 € M^{me} Isabelle Monnier, Jean-Noel Ritouet.
487 € M^{me} Pascale Bouteyre-Boyer.
284 € Charles-Hubert Le Vaillant De Chaudenay, Arnaud Bochet.
192 € Damien Cadot, Damien Le Flem.
91 € Pierre De Maleissye Melun, John-Dawson Cotton.

Temps total: 5'20"40"

Les Commissaires ont, après enquête, sanctionné le propriétaire Gérard GOURANTON par une amende de 30 euros pour couleurs non conformes.

Le cheval I'M SUPER QUICK a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

LYON-PARILLY

dimanche 28 septembre 2025

Terrain COLLANT

Commissaires de courses : Jean-François CAMUS - Loïc ROUCAYROL - Philippe FOURNIER - Pierre-André JAY

1375	PRIX DES MONT'S D'OR (Steeple-Chase) (Classe 3)	4100 m
------	--	--------

22000 € (10 560, 5 280, 3 080, 2 090, 990) - dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, reçu 20.000 (victoires et places). **Poids: 67 kg.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chase (victoires et places): 1 kg par 4.000 cette année et par 8.000 l'année dernière.

Parcours n° S3: Steeple-Chase, Dist. 4 100 m env.

Kind Lovely, f, n.p, 5 ans, par Authorized IRE et Net Lovely [Network (GER)], 72 k, . Ecurie Couderc (G. Meunier), D. Bressou

154	Gex , h, b, 9 ans, par Khalkevi IRE et Mexcala [Astarabad (USA)], 70 k, ♀, Lord Daresbury (<i>J. Reveley</i>), E. Clayeux (s)	2
-----	--	---

1291	Groom Boy , h, al, 9 ans, par Tiger Groom GB et Quotto De Touzaine (Ragmar), 72 k, S. Eveno (<i>B. Gelhay</i>), S. Eveno	3
------	---	---

1301	Jackpot De Reve , h, 6 ans, 72 k (68 k), ♂, E. Clayeux (s) (<i>T. Poteaux</i>), E. Clayeux (s)	tbé
------	---	-----

1247	Fiston De Becon FR , h, 10 ans, 70 k (68 k), ♀, S. Sutton (<i>M^{me} B. Frost</i>), M. Seror (s)	tbé
------	---	-----

5 partants; 29 eng.; 5 part def. - Total des entrées: 491 €

1 long ½, 3 long.

10 560€ - 5 280€ - 3 080€

Primes aux éleveurs:

1531 € Earl Patrick Joubert, Sc Ecurie Couderc.
765 € Jacques Cypres, M^{me} Jacques Cypres.

446 € M^{me} Sandrine Eveno, Stephane Eveno.

Temps total: 5'12"23"

A l'issue de la course, le cheval KIND LOVELY a fait l'objet d'un prélèvement biologique.

1376	PRIX DES MONT'S DU LIVRADOIS (Steeple-Chase) (Classe 3)	3 400 m
------	--	---------

22000 € (10 560, 5 280, 3 080, 2 090, 990) - dotation France Galop

Pour tous poulains et pouliches de **3 ans**, n'ayant pas, en steeple-chase, reçu une allocation de 6.500. **Poids: 67 kg.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chase (victoires et places): 1 kg par 3.000.

Parcours n° S2: Steeple-Chase, Dist. 3 400 m env.

1198	Montquin , h, n.p, 3 ans, par Tunis POL et Envie De Rire [Anzillero (GER)], 67 k (63 k), ♂, M ^{me} C. Bechaud (<i>T. Bourguignneau</i>), A. Chaillé-Chaillé & F. Pamart (s)	1
------	---	---

1248	Diego D'Artois , h, b, 3 ans, par Silverwave et Lalabelle [Naqaos (GB)], 67 k, D. Grandin (<i>B. Gelhay</i>), H. Mérienne (s)	2
------	--	---

1180	Bel Enjeu , h, b.f, 3 ans, par Jeu St Eloi et Polidayana Laujac [Poliglote (GB)], 68 k, ♀, J. Détré (<i>J. Reveley</i>), F. Nicolle	3
------	--	---

1256	Zayed The Great , h, gr, 3 ans, par The Grey Gatsby (IRE) et Zena [Zanzibari (USA)], 69 k, M ^{me} H. Devin (<i>A. Zuliani</i>), M. Seror (s)	4
------	--	---

1248	Maverick'Amsyl , h, b.f, 3 ans, par Bathyrhon GER et Fautilunedenuo (Spirit One), 67 k, ♀, J. Duchesne (<i>T. Dumouch</i>), Gab. Leenders (s)	5
------	--	---

390	Decisif , h, 3 ans, 67 k (66 k), ♀, J. Boutillier (<i>G. Champier</i>), M. Pitart	6
-----	--	---

1198	Morra , f, 3 ans, 66 k, ♀, SARL Carion E.M.M. (<i>L. Philippon</i>), M. Rolland (s)	tbé
------	--	-----

7 partants; 15 eng.; 7 part def. - Total des entrées: 202 €

1 long, 1 long, 2 long, 1 long, 1 long.

10 560€ - 5 280€ - 3 080€ - 2 090€ - 990€

Primes aux éleveurs:

1531 € Michel Thomas, Eric Jean-Pierre Thomas.

765 € Benoit Bucher.

446 € Bruno Senamaud, M^{me} Celine Senamaud, Jacques Detre, Patrice Detre.

303 € M^{me} Henri Devin.

143 € M^{me} Amelie Martin, Sylvain Julien Martin.

Temps total: 4'16"15"

Après avoir entendu en ses explications le jockey Angelo ZULIANI concernant la performance du cheval ZAYED THE GREAT (favori de l'épreuve à 1.9 contre 1), celui-ci nous a dit que le cheval n'avait jamais trouvé son rythme pendant le parcours.

A l'issue de la course, le cheval DIEGO D'ARTOIS a fait l'objet d'un prélèvement biologique.

1377	4202	PRIX DE FROMAINVILLE	3400 m
		(Haies - Femelles)	
		(Classe 4)	

19 000 € (9120, 4560, 2660, 1805, 855) – dotation France Galop

Pour pouliches de **3 ans**, n'ayant pas, en course à obstacles, reçu une allocation de 10.000. **Poids: 67 kg**. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en course à obstacles (victoires et places): 1 kg par 2.500.

Parcours n° H3: Haies, Dist. 3 400 m env.

546	Akadame , f, al, 3 ans, par Doctor Dino et Astaradame [Astarabad (USA)], 67 k, ♀, R. Corveller (Q. Gaignard), A. Chaillié-Chaillé & F. Pamart (s)	1
1273	Lady Dahlia , f, b, 3 ans, par Doctor Dino et Ladytown [Turgeon (USA)], 67 k, ♂, M ^{me} H. Devin (A. Zuliani), M. Seror (s)	2
1272	Toscana , f, b, 3 ans, par Taj Mahal IRE et Azucar IRE (Desert Prince IRE), 67 k, ♀, Ecurie de La Verte Vallée (B. Gelhay), M. Pitart	3
1195	Ladelonette , f, b, 3 ans, par Birchwood IRE et Melrose IRE (Zoffany IRE), 67 k (64 k), ♀, J. Carayon (E. Bonnet), J. Carayon	4
	Razamix , f, b, 3 ans, par Gemix et Rasabed [Astarabad (USA)], 67 k (68 k), ♀, L. Bermon (J. Reveley), M ^{me} B. Ré-Scandella	5
241	Copadonna , f, 3 ans, 67 k, ♂, Scea De La Vaire (D. Ubeda), M. Seror (s)	6
	Born To Smile , f, 3 ans, 67 k (64 k), ♂, Searching (JF. Rambur), A. Sanglard	7

7 partants; 36 eng.; 8 part def. – Total des entrées: 685 €

Sans motif: *Silver Dance*

6 long ½, 3 long, ½ long, 8 long, 1 long, 3 long.

9120€ - 4560€ - 2660€ - 1805€ - 855€

Primes aux éleveurs:

1322 € Richard Corveller.

661 € M^{me} Henri Devin.

385 € Gerard L. Ferron, M^{me} Paulette Chailleux.

261 € Romain Pilet, Francois-Xavier Bresson, Julien Carayon.

123 € Sasu Ecurie Pascale Menard, Adrien Bietola-Menard.

Temps total: 4'26"0"

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu en ses explications le jockey Enzo BONNET, l'ont sanctionné par une interdiction de monter pour une durée de 2 jours, pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache (3^e infraction - 5 sollicitations).

A l'issue de la course, le cheval LADY DAHLIA a fait l'objet d'un prélèvement biologique.

1378	4203	PRIX WILDRIVER	3400 m
		(Haies - Femelles)	
		(Classe 4)	

19 000 € (9120, 4560, 2660, 1805, 855) – dotation France Galop

Pour pouliches et juments de **4 et 5 ans**, n'ayant pas, depuis le 1^{er} janvier de l'année dernière inclus, en course à obstacles, reçu 10.000 (victoires et places). **Poids: 4 ans, 66 kg; 5 ans, 68 kg.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en course de haies (victoires et places): 1 kg par 2.500 cette année et par 5.000 l'année dernière.

Parcours n° H3: Haies, Dist. 3 400 m env.

433	7	Karla Conti , f, b, 5 ans, par Free Port Lux (GB) et Diva Conti [Martaline (GB)], 70 k, Ecurie Patrick Joubert (L. Philippoper), M ^{me} I. Gallorini	1
504	2	Lutece Allen , f, b, 4 ans, par Choeur Du Nord et Cookie D'Allen (Kotky Bleu), 66 k, ♀, Ecurie Edouard Beroud (T. Dumouch), Gab. Leenders (s)	2
1220	3	Zayina , f, b, 4 ans, par Zarak et Indina [Peintre Celebre (USA)], 66 k (64 k), ♂, S. Munir (M ^{me} B. Frost), M. Seror (s)	3
1090	4	Kazakhe D'Airy , f, b, 5 ans, par Authorized IRE et Elna D'Airy [Anzillero (GER)], 69 k (65 k), ♂, JPJ. Dubois (JF. Rambur), M. Pitart	4
	5	Lipstick De Mang , f, al, 4 ans, par Kitkou et Surprise De Cotte (Agent Bleu), 66 k, S. Eveno (B. Gelhay), S. Eveno	5
	6	Karma D'Olivate , f, 5 ans, 68 k, ♂, E. Ruiz Colechar (J. Reveley), M. Pitart	6

1294 6 **Lucky D'Airy**, f, 4 ans, 66 k, ♀, Baron de Bourgoing (A. Zuliani), M^{me} M. Briset-Aigueperse arr

804 **Ladymiss**, f, 4 ans, 66 k (63 k), ♀, T. Savary (A. Gleyroux), B. Gourdon (s) arr

8 partants; 19 eng.; 9 part def. – Total des entrées: 317 €

Sans motif: *La Casita*

courte tête, 1 long, 6 long ½, 1 long, 1 long.

9120€ - 4560€ - 2660€ - 1805€ - 855€

Primes aux éleveurs:

1322 € Earl Patrick Joubert.

661 € Bruno Vagne.

385 € Ecurie Euroling.

261 € Jean-Pierre-Joseph Dubois, Scea De La Vallée De L'Orne.

123 € Xavier Lamy.

Temps total: 4'17"1"

Après avoir entendu en ses explications le jockey Augustin GLEYROUX celui-ci nous a dit qu'il avait arrêté sa jument LADYMISS, celle-ci étant tombée boiteuse.

Après avoir entendu en ses explications le jockey Angelo ZULIANI celui-ci nous a dit qu'il avait arrêté sa jument LUCKY D'AIRY, celle-ci étant très fatiguée et n'ayant plus d'action.

A l'issue de la course, le cheval KARLA CONTI a fait l'objet d'un prélèvement biologique.

NANCY-BRABOIS

0903271 dimanche 28 septembre 2025

Terrain LOURD

Commissaires de courses : Pascal VANNEREAUX – Geraldine MOREL – Pierre FONTAINE – Sébastien LITZELMANN

1379	4207	PRIX DU PONT MOUJA	5 000 m
		(Steeple-Chase-Cross-Country)	
		(Classe 2)	

27 000 € (12960, 6480, 3780, 2565, 1215) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 et 6 ans**, n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, reçu une allocation de 12.000. **Poids: 5 ans, 66 kg; 6 ans, 68 kg.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chase (victoires et places): 1 kg par 4.500 cette année et par 6.000 l'année dernière.

Parcours n° C2: Cross-Country, Dist. 5 000 m env.

1200	5	Jereviendrai , h, gr, 6 ans, par Fly With Me et Shabby Rose [Martaline (GB)], 68 k (65 k), ♂, SASU Scuderia Christian Troger (J. Phelippe), D. Satalia	1
1280	3	Gabstone , h, n.p, 5 ans, par Victory Song IRE et Pierre Rousse (Oblat), 67 k (63 k), ♀, E. Sayet (T. Sporli), E. Clayeux (s)	2
534	3	Karmix , f, b, 5 ans, par Gemix et Pleine Lune [Falco (USA)], 68 k (65 k), ♀, A. Blanpin (A. Masson), A. Blanpin	3
1280	1	Spes Energibuck'S , h, 5 ans, 69 k, ♀, Jamonieres Elevage du Cellier (Q. Defontaine), H. de Lageneste & G. Macaire (s)	t.j

4 partants; 16 eng.; 4 part def. – Total des entrées: 257 €

2 long ½, 1 long.

12960€ - 6480€ - 3780€

Primes aux éleveurs:

1879 € Agb Agency, M^{me} Delphine Gronfier.

939 € Emmanuel Sayet, M^{me} Basma Akremi, Gabriel Sayet.

548 € M^{me} Karine Perreau, Noir Et Or Elevage S.A..

Temps total: 7'31"29"

Les Commissaires ont convoqué l'entraîneur Davide SATALIA, ou son représentant, afin de connaître les raisons pour lesquelles le cheval JEREVENDRAI a été présenté au public avec son attache-langue alors qu'à la déclaration des partants, il n'avait pas été déclaré comme devant en être muni.

Monsieur Davide SATALIA ou son représentant ne se sont pas présentés.

Les Commissaires ont sanctionné l'entraîneur Davide SATALIA par une amende de 100 euros.

A l'issue de la course, le cheval GABSTONE a fait l'objet d'un prélèvement biologique.

1380	4206	PRIX GPG MOTORSGROUP (LONDRES)	3 800 m
		(Steeple-Chase)	
		(Classe 4)	

19 000 € (9120, 4560, 2660, 1805, 855) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de **4 et 5 ans**, n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, les 4 ans, été classés premiers d'une course de dotation totale de 21.000, les 5 ans, reçu 9.000 (victoires et places). **Poids: 4 ans, 67 kg; 5 ans, 69 kg.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en course à obstacles (victoires et places): 1 kg par 3.000 cette année et par 4.000 l'année dernière.

Parcours n° S2: Steeple-Chase, Dist. 3 800 m env.

891	4	Marisole , f, b, 5 ans, par Choeur Du Nord et Marashaan [Shaanmer (IRE)], 71 k (68 k), ϕ , A. Ketterer (A. Masson), A. Ketterer	1
1187	5	Kiff Des Blaises , h, gr, 5 ans, par Vif Monsieur GER et Marie Des Enceints (Dom Alco), 71 k (68 k), A. Roussel (G. Boinard), A. Roussel	2
1220		Ladybird Du Fenoir , f, b, 4 ans, par Victory Song IRE et A Tour De Role (Dom Alco), 66 k (65 k), ϕ , Domaine du Fenoir (A. Chesneau), F. Bellemere	3
1254		Dexperts Opinion IRE , h, b, 5 ans, par Court Cave IRE et Anotherlady IRE (Gamut IRE), 73 k (69 k), ϕ , S. Munir (J. Phelipe), M. Seror (s)	4
1299	4	Lek Will , h, al, 4 ans, par Ivanhowe GER et Bonne Graine [Coastal Path (GB)], 72 k (68 k), ϕ , Ecurie Edouard Beroud (T. Sporli), E. Clayeux (s)	5
1291		Money Money , h, 5 ans, 72 k (69 k), ϕ , M ^{me} P. Stein (T. Servier), M ^{me} Y. Vollmer	dér

6 partants; 35 eng.; 6 part def. - Total des entrées: 526 €
3 long, 4 long, 1 long $\frac{1}{2}$, 1 long.
9120€ - 4560€ - 2660€ - 1805€ - 855€

Primes aux éleveurs:

1322 € Albert Ketterer, Suc. Daniel Lassaussaye.
661 € M^{me} Audrey Dury, Jean Dury.
385 € Domaine Du Fenoir, Alberic Devaull De Chambord.
261 € Philip Dempsey, prime non attribuée.
123 € Michel-Jacques Rivaillon.

Temps total: 4'33"59"

Après examen du film de contrôle et audition du jeune jockey Tom SERVIER (MONEY MONEY), les Commissaires l'ont sanctionné par une interdiction de monter pour une durée de 20 jours (du 13/10 au 01/11 inclus) pour s'être trompé de parcours.

A l'issue de la course, la jument MARISOLE a fait l'objet d'un prélèvement biologique.

SAINT-MALO

dimanche 28 septembre 2025

Terrain SOUPLE

0154271

Commissaires de courses : André LAUNAY - Françoise FOURNIS-PRUDHOMME - Bertrand MOREAU - Alain VANBOSTAL

1381	4188	PRIX DE LOUDEAC/JOSSELIN (PRIX BAGUENAULT DE PUCHESSE) (Haies - Femelles) (Classe 3)	3400 m
-------------	-------------	---	---------------

22000 € (10 560, 5 280, 3 080, 2 090, 990) - dotation France Galop

Pour pouliches de **3 ans**, n'ayant pas, en course de haies, été classées dans les trois premières d'une course de dotation totale de 19.000. **Poids: 67 kg.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en course de haies (victoires et places): 1 kg par 3.000.

Parcours n° H1: Haies, Dist. 3 400 m env.

1218		Dehadame , f, b, 3 ans, par Doctor Dino et Perfect Impulse [Poliglote (GB)], 67 k (65 k), Δ ϕ , R. Corveller (M ^{me} C. Prichard), A. Chaillé-Chaillé & F. Pamart (s)	1
1267	5	Zerlina , f, b, 3 ans, par Goliath Du Berlais et Naturelle [Martaline (GB)], 67 k, Δ , Phoenix Eventing SARL (A. Coupu), M. Rolland (s)	2
1267		April Flower , f, b, 3 ans, par Almanzor et Seaella IRE (Canford Cliffs IRE), 67 k (63 k), L. Alard (M ^{me} M. Herve), J. Mérienne	3
1211	1	Terraluna , f, b, 3 ans, par Gemix et Terravista [Teofilo (IRE)], 69 k (66 k), ϕ , JE. Dubois (G. Faivre-Picon), Gab. Leenders (s)	4
642	6	Make Me Up , f, al, 3 ans, par Prince Gibraltar et Dame D'Etat (Vision D'Etat), 67 k (63 k), Δ ϕ , Ecurie du Haras d'Eralbe (E. Meunier), P. Quinton (s)	5
1233	3	Madjouly , f, 3 ans, 67 k, \otimes ϕ , Ecurie des M (A. Renard), P. Quinton (s)	6
1267		Shokara , f, 3 ans, 67 k, Δ ϕ , L. Nadot (A. Gautron), M. Nadot	7
		La Chaumiere , f, 3 ans, 67 k (64 k), ϕ , J. Dupont-Cariot (K. Geffroy), M ^{me} M. Solignac	8
358	6	Manba Des Epeires , f, 3 ans, 67 k, ϕ , T. Morenvillez (E. Metivier), E. Metivier	arr

9 partants; 27 eng.; 9 part def. - Total des entrées: 433 €

2 long, 2 long, 4 long $\frac{1}{2}$, 4 long, 1 long, nez, 1 long.

10 560€ - 5 280€ - 3 080€ - 2 090€ - 990€

Primes aux éleveurs:

1531 € Richard Corveller, Arnaud Chaille-Chaille.
765 € Phoenix Eventing Sarl.
446 € Ecurie Haras Du Cadran, Christophe Moussay.
303 € Woodpark Bloodstock Ltd, Nicolas Baudron, M^{me} Veronique Dubois.
143 € Nicolas Cypres.

Temps total: 3'43"66"

Le jockey Tanguy ANDRIEUX s'étant accidenté, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur la pouliche ZERLINA par le jockey Antoine COUPU au poids de 67 kg.

La pouliche ZERLINA a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

1382	4189	PRIX CARHAIX/ROSTRENEN (PRIX D'ENGHEN)	3900 m
		(Haies) (Classe 4)	

19000 € (9 120, 4 560, 2 660, 1 805, 855) - dotation France Galop

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant pas, cette année, en course à obstacles, reçu 10.000 (victoires et places). **Poids: 67 kg.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en course de haies (victoires et places): 1 kg par 3.000 cette année et par 5.000 l'année dernière.

Parcours n° H2: Haies, Dist. 3 900 m env.

1067	3	Matutina , f, b, f, 4 ans, par Walzertakt GER et Mater Matuta [Malinas (GER)], 66 k, ϕ , Ecurie de Maleissye (A. Renard), D. Sourdeau de Beauregard (s)	1
460		L'Or Monseignor , h, b, 4 ans, par Kingfisher IRE et Dragey Plage (Crillon), 67 k (64 k), B. Grosfils (M. Cypris), B. Grosfils	2
1268	6	Happy Family , f, b, 4 ans, par Waldpark GER et Happy Maia [Linda'S Lad (GB)], 67 k, Δ ϕ , Ecurie Victoria Dreams (E. Metivier), JPh. Dubois	3
1232		Raffles Honour , f, b, 4 ans, par No Risk At All et Utopie Des Bordes [Antarctique (IRE)], 66 k (62 k), Harvelgrose Limited (K. Geffroy), L. Carberry (s)	4
		Sant'Ambrogio , h, b, 4 ans, par Wootton Bassett GB et Alta Lilea IRE (Galileo IRE), 67 k, ϕ , M. Rolland (s) (Y. Courmont), M. Rolland (s)	5
1134	3	La Belle Histoire , f, 4 ans, 69 k, ϕ , Ch. Dubourg (s) (D. Thomas), Ch. Dubourg (s)	6
836		Wondermix , f, 4 ans, 66 k (62 k), Δ ϕ , M. Haski (M ^{me} M. Herve), T. Viel	7
1268	5	Nabab Has , h, 4 ans, 69 k, ϕ , Y. Longepe (A. Coupu), F. Hayeres (s)	8
333		Plein Sud , h, 4 ans, 67 k (64 k), Δ , J. Planque (L. Colson), J. Planque (s)	9
		Fleur Is Born , f, 4 ans, 65 k (62 k), ϕ , P. Beraud (G. Faivre-Picon), Gab. Leenders (s)	arr
1268	3	Richter , h, 4 ans, 70 k, ϕ , Ecurie Jeffroy (A. Gautron), N. Chevalier	thé
1232		Luxury Smart , f, 4 ans, 65 k (63 k), ϕ , Ecurie Smart SCEA (E. Meunier), P. Quinton (s)	thé

12 partants; 36 eng.; 13 part def. - Total des entrées: 431 €

Conisition spéciale: *Lochrist Sivola*

1 long $\frac{1}{2}$, 3 long $\frac{1}{2}$, 1 long, 7 long, 4 long $\frac{1}{2}$, 1 long, tête, 1 long.

9 120€ - 4 560€ - 2 660€ - 1 805€ - 855€

Primes aux éleveurs:

1322 € Pierre De Maleissye Melun, Donatien Sourdeau De Beauregard.
661 € Ecurie Des Vives Terres, Pa-Ouvry, Andre-Jean Belloir.
385 € Jean-Philippe Dubois.
261 € Simon Munir, Isaac Souede.
123 € M^{me} Jennifer Bianco, Frederic Bianco.

Temps total: 4'50"79"

Le jockey Tanguy ANDRIEUX s'étant accidenté, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le hongre SANTAMBROGIO par le jockey Yann COURMONT au poids de 67 kg.

Les Commissaires, après avoir entendu en ses explications l'entraîneur Laurent VIEL, n'ont pas autorisé le cheval LOCHRIST SIVOLA à participer à la course, l'entraîneur n'étant pas en mesure de présenter son document d'identification conformément aux dispositions de l'article 133 du Code des Courses au Galop et ont sanctionné ce dernier, par une amende de 300 euros.

Le cheval MATUTINA a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

1383	4190	PRIX DE MORLAIX/GUERLESQUIN (PRIX PONTAVICE)	3900 m
(Haies)			
(Classe 3)			
22000 € (10 560, 5 280, 3 080, 2 090, 990) - dotation France Galop			
Pour tous chevaux de 5 ans , n'ayant pas, cette année, en course à obstacles, reçu une allocation de 8.500. Poids: 67 kg . Surcharges accumulées pour les sommes reçues, en course de haies (victoires et places): 1 kg par 2.500 cette année et par 4.000 l'année dernière			
Parcours n° H2: Haies, Dist. 3 900 m env.			
738 2 Kid Alone , h, b, 5 ans, par Storm The Stars USA et Baby Lone Glory [Laveron (GB)], 68 k, p, Galerne (A. Coupu), A. Couetil (s)	1		
1222 7 Neon Has , h, b, 5 ans, par Masterstroke USA et Jolie De Ballon [Turgeon (USA)], 69 k (66 k), p, Ch. Dubourg (s) (L. Colson), Ch. Dubourg (s)	2		
1247 Maskaya , f, b, 5 ans, par Masked Marvel GB et Kayanoura [Kahyasi (IRE)], 66 k, p, Ecurie des M (A. Renard), P. Quinton (s)	3		
1192 3 Kerdane , h, b, 5 ans, par Bathyrhon GER et Formigny [Trempolino (USA)], 69 k (66 k), p, G. Brault (G. Faivre-Picon), Gab. Leenders (s)	4		
1255 Clo Des Flos , h, b, 5 ans, par Clovis Du Berlais et Nonita Royale (Nononito), 68 k (64 k), d, V. Le Roy (Mme M. Herve), J. Mérienne	5		
289 Ti'Punch Des Iles , h, 5 ans, 71 k, N. Chevalier (A. Gautron), N. Chevalier	arr		
Kaporal De Laigne , h, 5 ans, 68 k (65 k), p, Mme I. Couffon (K. Geffroy), Mme M. Solignac	arr		
Kenzo Du Comte , h, 5 ans, 67 k (64 k), p, L. Ouvry (Y. Courmont), P. Leblanc	arr		
1215 Lella Desjy , f, 5 ans, 67 k, p, T. Poché (D. Thomas), T. Poché	arr		
1215 3 Very Good Boy , h, 5 ans, 69 k (66 k), p, Mme MA. Levesque (J. Bry), K. Plisson	t.j		
10 partants; 30 eng.; 10 part def. - Total des entrées: 457 €			
2 long ½, 1 long, 7 long, enclosure.			
10 560€ - 5 280€ - 3 080€ - 2 090€ - 990€			

Primes aux éleveurs:

1531 € Paul Galerne.
 765 € Scea Hamel Stud.
 446 € Denys Audouard, Mme Nathalie Desoutter, Jacques Crouzillac.
 303 € Mme Germaine Brault.
 143 € Clovis Bardin, Mme Florence Bardin.

Temps total: 4'43"32"

Le cheval MASKAYA a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

BORDEAUX-LE BOUSCAT

lundi 29 septembre 2025

0581272

Terrain SOUPLE

Commissaires de courses : Daniel CHAILLOU - Pierre BARBE - Daniel BREJOU

1384	4210	PRIX MAURICE CALVE	3300 m
(Haies)			
(Inédits)			
24000 € (11 040, 5 520, 3 120, 2 160, 1 080, 720, 360) - dotation France Galop			
Pour tous poulains et pouliches de 3 ans , n'ayant jamais couru. Poids: 68 kg .			
Les remises de poids, prévues par l'article 104 du Code des Courses au Galop, ne sont pas applicables dans ce prix.			
Parcours n° H1: Haies, Dist. 3 300 m env.			
Terre Verte , f, b, 3 ans, par Dschingis Secret GER et Princesse Lucie [Poliglote (GB)], 66 k, d, p, Mme P. Papot (B. Lestrade), d'E. Andigné	1		
Rose Carbon , f, b, 3 ans, par Stunning Spirit (GB) et Rosacee [Enrique (GB)], 66 k, p, G. Le Baron (B. Le Clerc), H. de Lageneste & G. Macaire (s)	2		
Gouverne , f, b, 3 ans, par Born To Sea IRE et Grenehout (Diamond Green), 66 k, Haras du Bosquet (A. Subias), D. Guillemin (s)	3		
Prince D'Egypte , h, gr, 3 ans, par Moises Has et Rogation [Laveron (GB)], 68 k, p, Ecurie Benaroussi Sofiane (C. Lefebvre), D. Sourdeau de Beauregard (s)	4		
Meleze Hana , h, b, 3 ans, par Chanducoq et O'Hana (Nononito), 68 k, D. Lumet (A. Lelievre), D. Guillemin (s)	5		

Ange Du Mesnil , h, b, f, 3 ans, par Kapgarde et Lou Ange (Ange Gabriel), 68 k, p, Ecurie Benaroussi Sofiane (K. Dubourg), H. de Lageneste & G. Macaire (s)	6
Kavik , h, al, 3 ans, par Doha Dream et Katheryne [Barastraight (GB)], 68 k, p, P. Barthelemy (S. Planque), d'E. Andigné	7
Jungle Chop , h, 3 ans, 68 k (66 k), p, S. Munir (Mme B. Frost), F. Nicolle	8
Macalister , h, 3 ans, 68 k (66 k), p, S. Munir (Mme B. Frost), F. Nicolle	arr
9 partants; 26 eng.; 10 part def. - Total des entrées: 460 €	
Certif. vétérinaire: <i>Illyadame</i>	
5 long, tête, ½ long, 8 long, 3 long, 1 long, 6 long ½.	
11 040€ - 5 520€ - 3 120€ - 2 160€ - 1 080€ - 720€ - 360€	
Primes aux éleveurs:	
1766 € Ecurie Madame Patrick Papot.	
883 € Dominique Le Baron Dutacq.	
499 € Mme Delphine Guillemin, Haras Du Bosquet.	
345 € Ecurie Haras Des Beaux, Etienne Raquin.	
172 € Philippe Hardy.	
115 € Mme Henri Devin.	
57 € Pascal Barthelemy.	
Temps total: 3'55"32"	
Le jockey Johnny CHARON étant souffrant, les Commissaires ont autorisé son remplacement par le jockey Baptiste LE CLERC sur la pouliche ROSE CÖRBON.	
Les Commissaires ont, après enquête, sanctionné le propriétaire David LUMET, par une amende de 60 euros pour couleurs non conformes.	
La pouliche GOUVERNE a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.	
1385 4211 PRIX EDOUARD CLAVERIE	3900 m
(Haies)	
(Classe 2)	
28000 € (12 880, 6 440, 3 640, 2 520, 1 260, 840, 420) - dotation France Galop	
Pour tous poulains et pouliches de 4 ans , n'ayant pas, en course à obstacles, reçu une allocation de 11.500. Poids: 67 kg . Surcharges accumulées pour les sommes reçues en course de haies (victoires et places): 1 kg par 6.000 cette année et par 8.000 l'année dernière.	
Parcours n° H3: Haies, Dist. 3 900 m env.	
208 Ferrum POL , h, al, 4 ans, par Exaltation IRE et Fangoria POL (Belenus GER), 68 k, p, Ecurie Hugo & Pierre Pilarski (K. Dubourg), H. de Lageneste & G. Macaire (s)	1
654 5 Royal Louis Has , h, b, 4 ans, par Goliath Du Berlais et Royale Ultimate [Ultimately Lucky (IRE)], 70 k, p, Searching (C. Lefebvre), D. Sourdeau de Beauregard (s)	2
1268 4 Ectot One , f, al, 4 ans, par Ectot (GB) et Lexus Du Charmil (Saint Des Saints), 65 k (61 k), p, A. Le Borgne (A. Duvacher), d'E. Andigné	3
1312 Specials One , h, gr, 4 ans, par Fly With Me et Chantic (Kadalko), 68 k (65 k), p, P. Bibarnaa (E. Bonnet), A. Vigneux (s)	4
1038 1 Leca De Thaix , f, n.p, 4 ans, par Cokoriko et Deca De Thaix [Network (GER)], 68 k, p, Soc. Bourgneuf (A. Lelievre), d'E. Andigné	5
Pulcherrima , f, b, 4 ans, par Jeu St Eloi et Wulfrida IRE (King'S Best USA), 65 k (62 k), p, Mme J. Walker (A. Gleyroux), B. Gourdon (s)	6
235 6 Lycaon De Berce , h, b, f, 4 ans, par Walzertakt GER et Gibbs De Berce (Nom De D'La), 67 k, p, C. Brun (S. Paillard), B. Gourdon (s)	7
7 partants; 23 eng.; 7 part def. - Total des entrées: 456 €	
1 long, 4 long, 9 long, 3 long, 1 long, 1 long.	
12 880€ - 6 440€ - 3 640€ - 2 520€ - 1 260€ - 840€ - 420€	
Primes aux éleveurs:	
2 060 € Stadnina Koni Krasne Sp. Zoo, prime non attribuée.	
1 030 € Scea Hamel Stud.	
582 € Mme Guilhaime Le Borgne.	
403 € Suc. Georges Massa.	
201 € Michel Bourgneuf.	
134 € Mme Janie Walker.	
67 € Earl Les Grandes Alouettes, Christophe Brun.	
Temps total: 4'29"73"	
Le hongre FERRUM a fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.	

1386 4213 PRIX LEOGNAN 3800 m
(Steeple-Chase - À réclamer)

19 000 € (8740, 4370, 2470, 1710, 855, 570, 285) - dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, mis à réclamer au minimum pour 10.000 avec taux de réclamation supérieurs de 2.000 en 2.000. **Poids: 68 kg.** Surcharges accumulées pour les taux de réclamation supérieurs à 10.000: 1 kg par 2.000. En outre, les chevaux ayant, cette année, en steeple-chase, reçu une allocation de 6.000 porteront 2 kg.

Parcours n° S2: Steeple-Chase, Dist. 3 800 m env.

1217 1 Full Kristallis, f, b, 6 ans, par No Risk At All et Full Lingakia [Ballingarry (IRE)], 66 k, þ, (10 000), S. Puysseguir (S. Paillard), S. Puysseguir

602 7 Grand Clermont, h, al, 9 ans, par Maresca Sorrento et Flo De Clermont [Hurricane Cat (USA)], 74 k (70 k), þ, (22 000), V. Le Roy (Mme M. Bars Hugonot), L&M. Viel (s)

1209 1 My Way GER, h, b, 10 ans, par Jukebox Jury (IRE) et Majorata GER (Acatenango GER), 70 k, þ, (10 000), F. Gang (A. Lelievre), JL. Pelletan

1302 4 Jan, h, b.f, 6 ans, par Agent Secret IRE et Responsable (Video Rock), 69 k (66 k), Δ, (12 000), Mme V. Blot (K. Geffroy), E. Leray (s)

4 partants; 17 eng.; 4 part def. - Total des entrées: 280 €

2 long ½, 5 long, 1 long ¾.

8740€ - 4370€ - 2470€ - 1710€

Primes aux éleveurs:

1267 € Andre Duboe.

633 € Scea La Reigniere.

358 € Gestut Etzean, prime non attribuée.

247 € Eric Leray, Mme Vanessa Leray, Mme Kalinka Leray, Mme Priscillia Leray.

Temps total: 4'48"53"

Les Commissaires ont autorisé le hongre MY WAY et la jument FULL KRISTALLIS à être munis d'un bonnet antibruit de couleur rouge pour être présentés au public, celui-ci étant retiré derrière les stalles de départ.

La jument FULL KRISTALLIS et le hongre JAN ont fait l'objet d'un prélevement biologique à l'issue de la course.

1387 4212 PRIX DE SAUTERNES 3800 m
(Steeple-Chase)
(Classe 2)

28 000 € (12 880, 6 440, 3 640, 2 520, 1 260, 840, 420) - dotation France Galop

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant pas, en steeple-chase, reçu une allocation de 11.500. **Poids: 67 kg.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues, en steeple-chase (victoires et places): 1 kg par 6.000.

Parcours n° S2: Steeple-Chase, Dist. 3 800 m env.

562 4 Crown Du Berlais, h, b, 4 ans, par Saint Des Saints et Royale Athenia [Garde Royale (IRE)], 69 k, þ, Ecurie Hugo & Pierre Pilarski (B. Le Clerc), H. de Lageneste & G. Macaire (s)

1265 1 Goliador, h, b.f, 4 ans, par Goliath Du Berlais et Dalanaya [Hurricane Cat (USA)], 68 k, þ, G. Le Borgne (A. Lelievre), d'E. Andigne

Enjoy, h, b, 4 ans, par Kapgarde et Enjoy It IRE (Jeremy USA), 67 k (65 k), þ, S. Munir (Mme B. Frost), H. de Lageneste & G. Macaire (s)

1265 2 Choeur Indien, h, b, 4 ans, par Choeur Du Nord et Indiga GER (Lord Of England GER), 70 k (67 k), þ, Mme MC. Hennetier (A. Subias), G. Soulie

4 partants; 18 eng.; 4 part def. - Total des entrées: 407 €

courte encolure, 1 long, 1 long ¾.

12 880€ - 6 440€ - 3 640€ - 2 520€

Primes aux éleveurs:

2060 € Haras Du Berlais.

1030 € Mme Guilhaine Le Borgne.

582 € Mme Benoit Gabeur.

403 € Philippe Goupi.

Temps total: 4'55"40"

Le jockey Johnny CHARON étant souffrant, les Commissaires ont autorisé son remplacement par le jockey Baptiste LE CLERC sur le hongre CROWN DU BERLAIS.

Le hongre CROWN DU BERLAIS a fait l'objet d'un prélevement biologique à l'issue de la course.

CAZAUBON-BARBOTAN-LES-THERMES

0512 272 lundi 29 septembre 2025

Terrain BON

Commissaires de courses : Jean-Pierre RAMOS - Patrick BUROS - Mathieu DUFFILLOL - Stephane PALLADIN

1388 4208 PRIX THERESE MERILLON 3 600 m
(Haies)
(Classe 5)

13 000 € (6 240, 3 120, 1 820, 1 235, 585) - dotation France Galop

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant pas, cette année, en course de haies, reçu 10.000 (victoires et places) (A Réclamer excepté). **Poids: 67 kg.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en course à obstacles (victoires et places): 1 kg par 2.000 cette année et par 3.500 l'année dernière.

Parcours n° H1: Haies, Dist. 3 600 m env.

Ame Caline, f, b, 4 ans, par Desinvolte et Flying Fury FR (Flying Legend USA), 65 k (67 k), þ, V. Oger (s) (Q. Defontaine), H. de Lageneste & G. Macaire (s)

777 4 Magic Tanit, f, b, 4 ans, par Tunis POL et Magic Roundabout [Spinning World (USA)], 67 k, Δþ, P. Le Geay (B. Fouchet), P. Le Geay

1277 1 Lili De Balme, f, b, 4 ans, par Vic Toto et Airelle De Balme [Cachet Noir (USA)], 68 k (67 k), Δþ, B. Ney (A. Beadoire), B. Ney

1212 5 Litchie, f, b, 4 ans, par Clovis Du Berlais et Koromandel [Numerous (USA)], 65 k, þ, Mme D. Chabrier (E. Labaisse), de A. Boisbrunet (s)

1265 3 Le Say De Balme, h, b, 4 ans, par Pomellato GER et Calyptol [Phantom Breeze (IRE)], 70 k (67 k), Δ, P. Viers (N. Baillou), Mme S. Mestries

1285 5 Mystic Moon, h, 4 ans, 67 k (63 k), Mme S. Rakotoniaina (Mme G. Fradelin), Mme S. Rakotoniaina arr

6 partants; 19 eng.; 1 eng. sup.; 6 part def. - Total des entrées: 353 €

Eng. Sup.: *Magic Tanit*

encolure, 1 long, loin, loin.

6 240€ - 3 120€ - 1 820€ - 1 235€ - 585€

Primes aux éleveurs:

904 € Roger-Yves Simon, Nicolas Simon, Mme Valerie Simon, Gilbert Saudrais.

452 € Christian Porte.

263 € Jean-Luc Henry, Armel Normand.

179 € Maurice Chabrier.

84 € Jean-Luc Henry, Mme Christina Jung.

Temps total: 4'1"6"

Le départ de la 6^e course a été donné à 17h40.

La pouliche LILI DE BALME a fait l'objet d'un prélevement biologique après la course.

1389 4209 PRIX DE L'AFASEC 3 600 m
(Haies)
(Classe 5)

13 000 € (6 240, 3 120, 1 820, 1 235, 585) - dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, cette année, en course à obstacles, reçu une allocation de 6.000. **Poids: 67 kg.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en course de haies (victoires et places): 1 kg par 2.000 cette année et par 4.000 l'année dernière.

Parcours n° H1: Haies, Dist. 3 600 m env.

1291 1 Glasgow Du Berlais, h, b, 7 ans, par Saint Des Saints et Royale Athenia [Garde Royale (IRE)], 72 k, þ, Ecurie Hugo & Pierre Pilarski (Q. Defontaine), H. de Lageneste & G. Macaire (s)

James De Baune, h, b, 6 ans, par Castle Du Berlais et Azur De Baune [Network (GER)], 67 k, þ, SCEA Ecurie Domaine de Baune (E. Labaisse), de A. Boisbrunet (s)

1280 2 Bumbasia, f, b.f, 5 ans, par Nom De D'La et Belle Saga (Sagamix), 67 k (63 k), Δþ, L. Cadot (T. Jaguelin), L. Cadot

1277 4 Karesse Du Large, f, b, 5 ans, par Pastorius GER et Danse Du Large [Astarabad (USA)], 67 k, Δþ, WH & Sourcing (B. Fouchet), JL. Pelletan

1206 5 Silbaco'S Song, h, b, 7 ans, par Sri Putra GB et Lady Apples [Enrique (GB)], 67 k (64 k), Mme S. Rakotoniaina (P. Phokaew), Mme S. Rakotoniaina

5 partants; 20 eng.; 5 part def. - Total des entrées: 227 €

8 long, 4 long, 7 long ½, 4 long ½.

6 240€ - 3 120€ - 1 820€ - 1 235€ - 585€

Primes aux éleveurs:
 904 € Haras Du Berlais.
 452 € Scea Ecurie Domaine De Baune.
 263 € Alain Aupetit.
 179 € Pascal Noue.
 84 € Richard Leclere, Bernard Fernand Leclere, M^{me} Raymonde Leclere.

Temps total: 4'2"6"

Le départ de la 7^e course a été donné à 18h05.

Le hongre GLASGOW DU BERLAIS a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

AUTEUIL

0006274 mercredi 1^{er} octobre 2025

Terrain TRES SOUPLE

Commissaires de courses : Nathalie BELINGUIER - Pascal PIGNOT -
 Louis de BOURGOING

1390²³⁷ PRIX LANISTE 4400 m
 (Steeple-Chase - Autres Que Pur Sang)
 (Classe 3)

53 000 € (24 380, 12 190, 6 890, 4 770, 2 385, 1 590, 795)

Pour chevaux entiers, hongres et juments de **5 ans et au-dessus**, n'étant pas de race Pur Sang, n'ayant, en course de haies, ni reçu une allocation de 32.000, ni cette année, en steeple-chase, reçu une allocation de 18.000. **Poids: 5 ans, 66 kg; 6 ans et au-dessus, 68 kg.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chase (victoires et places): 1 kg par 7.000 cette année et par 14.000 l'année dernière.

L'Association AQPS remettra un trophée au propriétaire et à l'éleveur du cheval gagnant.

Parcours n° 45bis: Steeple-Chase, Dist. 4 400 m env.

856³ Kouca De Thaix, f, b, 5 ans, par Tunis POL et 1
 Talca De Thaix [Dark Mondancer (GB)], 68 k, Δ, p.,
 Soc. Bourgneuf (C. Lefebvre), P. & C. Peltier (s)

1187² Kidnappeur, h, b, 5 ans, par Saint Des Saints et 2
 Toque Rouge [Loup Solitaire (USA)], 67 k, p., S. Munir
 (Q. Defontaine), H. de Lageneste & G. Macaire (s)

752 Jolidee, f, gr, 6 ans, par Karaktar IRE et Solidee (Dom 3
 Alco), 68 k, p., Ecurie Thierry Cypres & Fils (A. Zuliani),
 F. Nicolle

1306⁶ Kirikou Des Mers, h, al, 5 ans, par Nom De D'La et Vue 4
 Sur Mer (Dom Alco), 68 k, Δ, p., JL. Da Silva (K. Nabet),
 M^{me} G. Menato

1311⁷ Iradius, h, b, 7 ans, par Rail Link GB et Pic Pus 5
 [Arnaqueur (USA)], 72 k, p., B. Collette (L. Philippon),
 AS. Pacault (s)

Kool Douce, f, b, f, 5 ans, par Cokoriko et Detente 6
 [Network (GER)], 66 k (67 k), p., J. Dubois (J. Reveley),
 A. Pean (s)

1245¹ Kashback Wood, h, 5 ans, 70 k, p.,
 Ecurie Mme Lynne MacLennan (T. Dumouch),
 Gab. Leenders (s)

1223⁷ Graine De Champ, h, 9 ans, 69 k, Δ, p., M^{me} E. Varin
 (C. Smeulders), M^{me} E. Varin

8 partants; 26 eng.; 8 part def. - Total des entrées: 725 €

2 long ½, 8 long, 7 long, 2 long, 1 long ¼.

24 380 € - 12 190 € - 6 890 € - 4 770 € - 2 385 € - 1 590 €

Primes aux éleveurs:

3 535 € Michel Bourgneuf.

1 767 € Haras De Saint-Voir.

999 € Thierry Cypres.

691 € Thierry Cypres.

345 € Eric Vagne.

230 € M^{me} Michele Juhen-Cypres, Laurent Juhen, Bertrand Juhen, Thibaut Juhen.

Temps total: 5'42"10"

Les Commissaires ont autorisé le hongre KASHBACK WOOD à être muni d'un bonnet anti-bruit de couleur rouge pour être présenté au public, ce dernier étant retiré derrière les élastiques.

Le jockey Théo DUMOUCH a déclaré que le hongre KASHBACK WOOD (arrêté) avait été victime d'une hémorragie pulmonaire.

La jument KOUCA DE THAIX et le hongre KIRIKOU DES MERS ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

1391²³⁴ PRIX VIVIENNE 3600 m
 (Haies - À réclamer)

25 000 € (11 500, 5 750, 3 250, 2 250, 1 125, 750, 375)

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, mis à réclamer au minimum pour 12.000, avec prix de réclamation supérieurs de 2.000 en 2.000. **Poids: 68 kg.** Surcharges accumulées: 1 kg par 2.000

pour les prix de réclamation supérieurs à 12.000. En outre, tout cheval ayant, cette année, en course de haies, reçu une allocation de 10.000 portera 2 kg; plusieurs allocations de 10.000, 4 kg.

Parcours n° 5: Haies, Dist. 3 600 m env.

719² Haut Les Coeurs, h, b, 8 ans, par Saddler Maker (IRE) 1
 et Maitresse De Maison (Video Rock), 71 k (68 k), p., (18
 000), Haras de Saint-Voir (S. Planque), de N. Lageneste

1257¹ By Exeter, h, gr, 5 ans, par The Grey Gatsby (IRE) 2
 et Exeter [Kabool (GB)], 73 k (69 k), (14 000), C. Besson
 (T. Servier), M^{me} G. Menato

1313⁶ Aston D'Enocq, h, n.p., 7 ans, par Martinborough JPN 3
 et Mermaids Quay IRE (Key Of Luck USA), 70 k (67 k), p.,
 (12 000), J. Marion (s) (A. Blais), J. Marion (s)

1059⁶ Raf Tavel, h, b, 9 ans, par Al Namix et Blue Road 4
 [Grape Tree Road (GB)], 70 k (66 k), Δ, p., (12 000),
 M^{me} L. Quinton (E. Meunier), P. Quinton (s)

1257⁵ Eagle Du Lemo, h, gr, 6 ans, par Sri Putra GB et Kiswa 5
 (Top Waltz), 68 k (64 k), p., (12 000), M. Chevillard
 (M^{me} M. Herve), T. Viel

359 Keltemp, h, b, 5 ans, par Prince Gibraltar et Trotot 6
 (Sleeping Car), 70 k (67 k), p., (16 000), L. Glemin
 (L. Colson), G. Leenders (s)

1185 Xat, h, 5 ans, 68 k (65 k), p., (12 000), C. Maceli
 (E. Bonnet), L. Maceli

7 partants; 30 eng.; 8 part def. - Total des entrées: 504 €

Constitution spéciale: *Maybe The Story*

3 long ½, 3 long, courte encolure, 1 long, 2 long.

11 500 € - 5 750 € - 3 250 € - 2 250 € - 1 125 € - 750 €

Primes aux éleveurs:

1 667 € Haras De Saint-Voir.

833 € Sarl Jedburgh Stud.

471 € Christian Lhotellier, Yves Collange.

326 € Jean-Luc Pignet, M^{me} Albane Pignet, Largo Pignet.

163 € Suc. Maurice Le Floch.

108 € M^{me} Etienne Leenders, Suc. Francoise Gondouin, Etienne Leenders.

Temps total: 4'18"61"

Les Commissaires ont, après enquête et audition du représentant de la société d'entraînement Augustin de BOISBRUNET, interdit à la jument MAYBE THE STORY de participer à la course, les mentions de vaccinations portées sur le document d'identification ne permettant pas d'établir qu'elle a reçu les injections de rappel contre la rhinopneumonie dans les conditions fixées par l'article 135 et 136 du Code des Courses au Galop, et ont sanctionné l'entraîneur, la société d'entraînement Augustin de BOISBRUNET par une amende de 300 euros.

Agissant d'office, les Commissaires ont ouvert une enquête sur la régularité du parcours effectué par le hongre XAT (Enzo BONNET) arrivé 7^e.

Après examen du film de contrôle et audition du jockey précité, les Commissaires ont distancé le hongre XAT de la 7^e place étant sorti de la piste au niveau de l'avant dernière haie sans y avoir été contraint, puis repris le parcours.

Le hongre HAUT LES COEURS a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

1392²²⁸ PRIX PATRICK LEC 3 600 m
 (Haies - Mâles et Hongres - Autres Que Pur Sang)
 (Classe 2)

51 000 € (23 460, 11 730, 6 630, 4 590, 2 295, 1 530, 765)

Pour poulains entiers et hongres de **4 ans**, n'étant pas de race Pur Sang, n'ayant, en course de haies, ni reçu une allocation de 13.000, ni reçu une allocation en steeple-chase. **Poids: 67 kg.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en course de haies (victoires et places): 1 kg par 6.000.

L'Association AQPS remettra un trophée au propriétaire et à l'éleveur du cheval gagnant.

Parcours n° 5: Haies, Dist. 3 600 m env.

1292¹ Lord Raffles, h, gr, 4 ans, par Goliath Du Berlais et 1
 Eliane GB (Martaline GB), 68 k (66 k), Δ, S. Munir
 (M^{me} B. Frost), M. Seror (s)

1268¹ Leader Conti, h, b, 4 ans, par Pour Moi IRE et Emma 2
 Conti [Network (GER)], 69 k, p., Ecurie Patrick Joubert
 (C. Lefebvre), J. Delaunay (s)

1274² Lotus Sacre, h, b, 4 ans, par Ivanhowe GER et Belle Et 3
 Sacree [Fragrant Mix (IRE)], 69 k, Δ, p., Ecurie Magnien
 (T. Chevillard), E. Grall (s)

1260¹ Loustic De Ciergue, h, b, 4 ans, par Robin Du 4
 Nord et Caline De Ferbet [Network (GER)], 68 k,
 Δ, p., Le Gemme Ssa Di T.G. Livia Ec. (B. Le Clerc),
 M^{me} G. Menato

1189² Lien Du Choeur, h, b, 4 ans, par Choeur Du Nord 5
 et Beaujeu Allen [Panoramic (GB)], 67 k (68 k), Δ, p.,
 D. Josset (M. Chailloleau), P. & C. Peltier (s)

1189¹ Largo Du Bearn, h, b, 4 ans, par Morpheus GB 6
 et Oceane Du Bearn (Vaguely Pleasant), 69 k, p.,
 V. Demory (J. Reveley), P. Journiac

Le Petit Poucet , h, b, 4 ans, par Cokoriko et En Bonne Main [Poliglote (GB)], 67 k, p, S. Munir (<i>T. Beaurain</i>), AS. Pacault (s)	7	Le hongre MUTIN DE PANGEE s'étant accidenté, conformément au règlement en vigueur les Commissaires ont demandé qu'une autopsie soit réalisée.
1274 Leptigaby , h, 4 ans, 67 k, ph, M ^{me} D. Mélé (A. Zuliani), M ^{me} D. Mélé	arr	Les hongres MACHO MAN, MUTIN DE PANGEE et FALCON JET ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.
1221 7 Lieutenant Player , h, 4 ans, 67 k, p, PE. Guilloux (<i>L. Brechet</i>), M ^{me} D. Mélé	tbé	
1221 6 Legend Du Lemo , h, 4 ans, 67 k (65 k), Δp, G. Rocton (M ^{me} C. Prichard), A. Chaillé-Chaillé & F. Pamart (s)	t.j	
10 partants; 22 eng.; 10 part def. - Total des entrées: 510 € courte enclosure, 7 long, 6 long, enclosure, 2 long ½, 1 long. 23460€ - 11730€ - 6630€ - 4590€ - 2295€ - 1530€ - 765€		
Primes aux éleveurs:		
3753 € Simon Munir, Isaac Souede.		
1876 € Earl Patrick Joubert.		
1060 € Charles Magnien.		
734 € Jean-Louis Devillard.		
367 € M ^{me} Isabelle Peltier, M ^{me} Astrid Peltier, M ^{me} Louise Peltier.		
244 € Eric Prezelin, Julien Boucherat.		
122 € Haras De Saint-Voir.		
Temps total: 4'19"12"		
Les hongres LORD RAFFLES et LEADER CONTI ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.		
1393 231 PRIX PRIDE OF KILDARE	3600 m	
(Haies)		
(Inédits)		
58 000 € (26 680, 13 340, 7 540, 5 220, 2 610, 1 740, 870)		
Pour tous pouoins et pouliches de 3 ans , n'ayant jamais couru.		
Poids: 68 kg.		
Les remises de poids, prévues par l'Article 104 du Code des Courses au Galop, ne sont pas applicables dans ce prix.		
Parcours n° 5: Haies, Dist. 3 600 m env.		
Macho Man , h, al, 3 ans, par Ivanhowe GER et L'Aumance Girl [Astarabad (USA)], 68 k, p, Ecurie Des Polius (<i>T. Durmouch</i>), Gab. Leenders (s)	1	
Feel Gut , h, b, 3 ans, par Dschings Secret GER et Baladeva GER [Monsun GER], 68 k, Δ, Ecurie Gabeur (<i>L. Philipperton</i>), J. da Silva	2	
Palmois , h, gr, 3 ans, par Moises Has et Paldoun [Smadoun], 68 k, SCEA Hamel Stud (A. Zuliani), F. Nicolle	3	
Forty Fifty FR , h, al, 3 ans, par Kapgarde et Funny Line [Emperor Jones (USA)], 68 k, p, M ^{me} E. Logan (<i>J. Reveley</i>), N. George & A. Zetterholm (s)	4	
Falcon Jet , h, b, 3 ans, par Prince Gibraltar et Changing Times [Martaline (GB)], 68 k, Δ, JM. Callier (<i>de F. Giles</i>), N. George & A. Zetterholm (s)	5	
Moment De Grace , h, b, 3 ans, par Bande (IRE) et Viana [Signe Divin (USA)], 68 k, p, Ecurie Mme Lynne MacLennan (C. Lefebvre), M ^{me} D. Mélé	6	
I Got Rhythm , h, al, 3 ans, par Telecaster GB et Rockette (Ange Gabriel), 68 k, M ^{me} H. Devin (<i>B. Le Clerc</i>), M. Seror (s)	7	
Sangre De Drago , h, 3 ans, 68 k, p, MM. Cohen (N. Ferreira), L. Pontoir (s)	8	
Jem Man , h, 3 ans, 68 k, p, AS. & D. Allard (s) (<i>B. Lestrade</i>), Butel & Beaunez (s)	arr	
Mutin De Pangee , h, 3 ans, 68 k, p, Ecurie Mme Lynne MacLennan (<i>T. Beaurain</i>), AS. Pacault (s)	arr	
Sea Liner , h, 3 ans, 68 k, Δp, Ecurie Mme Lynne MacLennan (<i>T. Chevillard</i>), M ^{me} D. Mélé	arr	
Mont Beuvray , h, 3 ans, 68 k, Lord Daresbury (<i>K. Nabet</i>), F. Nicolle	arr	
Maestranzo , h, 3 ans, 68 k, p, M ^{me} D. Mélé (<i>L. Brechet</i>), M ^{me} D. Mélé	arr	
Port Homard , h, 3 ans, 68 k, p, M ^{me} JP. Roussel (<i>A. Cheneau</i>), Y. Fouin (s)	arr	
14 partants; 36 eng.; 14 part def. - Total des entrées: 1015 € 5 long, enclosure, 2 long, 1 long ¾, 7 long ½, 1 long, 6 long. 26 680€ - 13 340€ - 7 540€ - 5 220€ - 2 610€ - 1 740€ - 870€		
Primes aux éleveurs:		
4268 € Philippe Thiriet, Vincent Le Roy.		
2134 € M ^{me} Benoit Gabeur.		
1206 € Philippe Latour.		
835 € Haras De Tonnencourt, prime non attribuée.		
417 € Jean-Marie Callier, Snig Elevage.		
278 € Scea Des Collines.		
139 € M ^{me} Henri Devin.		
Temps total: 4'22"85"		
1394 235 PRIX JULIEN DECRION	4 400 m	
(Steeple-Chase - Handicap)		
69 000 € (31 050, 15 180, 8 970, 6 210, 3 450, 2 415, 1 725)		
Pour tous pouoins et pouliches de 4 ans .		
La référence applicable dans ce handicap se situera entre +8 et +10.		
Parcours n° 45bis: Steeple-Chase, Dist. 4 400 m env.		
Référence: +9.		
1252 2 Cantsbee , h, b, 4 ans, par The Grey Gatsby (IRE) et Daly Whipy [Whipper (USA)], 68 k, p, Ecurie Hamon (C. Lefebvre), P. & C. Peltier (s)	1	
1016 2 Lacryma Christi , f, al, 4 ans, par Montmartre et Loyauté [Green Tune (USA)], 67 k, p, Ecurie Palos de Moguer (<i>T. Chevillard</i>), J. Boisnard (s)	2	
1252 4 Navarrenx , h, b, 4 ans, par Yeats IRE et Villa Navarre (Saint Des Saints), 67½ k, Ecurie Team Spirit (K. Nabet), F. Nicolle	3	
1252 3 Capitaine Dino , h, gr, 4 ans, par Doctor Dino et Kaptienne (Kapparde), 65 k, p, Ecurie Bearoussi Sofiane (<i>P. Dubourg</i>), H. de Lageneste & G. Macaire (s)	4	
1260 2 Amarna , f, gr, 4 ans, par Toronado (IRE) et Causa Proxima (Kendor), 69 k, p, M ^{me} M. de Sousa (<i>B. Le Clerc</i>), M ^{me} D. Mélé	5	
1252 6 Lureka Du Noyer , h, b, 4 ans, par Doctor Dino et Zureka [Zanzibari (USA)], 67 k, p, WB. Connors (<i>J. Reveley</i>), M ^{me} D. Mélé	6	
297 1 Royal Macan , h, al, 4 ans, par No Risk At All et Royaure Surabaya [Turgeon (USA)], 65 k, C. Gombeau (<i>de F. Giles</i>), M. Seror (s)	7	
1271 5 Labondance , f, 4 ans, 66 k, p, S. Guerin (<i>L. Brechet</i>), M ^{me} D. Mélé	8	
1252 7 Le Pretendant , h, 4 ans, 65 k, p, Ecurie Mirande (E. Bureller), M ^{me} I. Pacault	9	
1310 Lucky D'Olva , h, 4 ans, 66 k, p, D. Bressou (G. Meunier), D. Bressou	10	
461 Santana Beach , f, 4 ans, 69 k, ph, Elevage Figerro (A. Lelièvre), d'E. Andigné	arr	
1226 2 Opera Garnier , h, 4 ans, 67 k, p, G. Samama (A. Zuliani), J. Boisnard (s)	arr	
1178 5 L'Amiral D'Ainay , h, 4 ans, 66½ k, Δp, A. Rebeuh (<i>T. Beaurain</i>), J. Jouin	arr	
13 partants; 30 eng.; 13 part def. - Total des entrées: 1 000 € 1 long ½, 4 long ½, 3 long, 5 long, nez, 3 long, 2 long ½, ¾ long, 6 long ½. 31 050€ - 15 180€ - 8 970€ - 6 210€ - 3 450€ - 2 415€ - 1 725€		
Primes aux éleveurs:		
4968 € Pierre Jabot.		
2428 € Haras De Tonnencourt.		
1435 € Bruno Senamaud, Jacques Detre, Patrice Detre.		
993 € M ^{me} Henri Devin.		
552 € M ^{me} Gilles Forien, Gilles Forien.		
386 € M ^{me} Josiane Dubief.		
276 € Lucas Gombeau, M ^{me} Lise Gombeau, Cyrille Gombeau.		
Temps total: 5'40"8"		
Les Commissaires ont autorisé le hongre ROYAL MACAN à être muni d'un bonnet anti-bruit de couleur rouge pour être présenté au public, ce dernier étant retiré derrière les élastiques.		
Les hongres CANTSBEE et NAVARRENX ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.		
1395 232 PRIX LA TURBIE	3 600 m	
(Haies - À réclamer)		
25 000 € (11 500, 5 750, 3 250, 2 250, 1 125, 750, 375)		
Pour tous pouoins et pouliches de 4 ans , mis à réclamer au minimum pour 12.000, avec prix de réclamation supérieurs de 2.000. Poids: 68 kg. Surcharges accumulées: 1 kg par 2.000 pour les prix de réclamation supérieurs à 12.000. En outre, tout pouain ou pouliche ayant, cette année, en course de haies, reçu une allocation de 10.000 portera 2 kg; plusieurs allocations de 10.000, 4 kg.		
Parcours n° 5: Haies, Dist. 3 600 m env.		
1276 Maniysa Bleue , f, b, 4 ans, par Buck'S Boum et Princesse Lucie [Poliglote (GB)], 69 k (66 k), ph, (18 000), Mme P. Papot (<i>S. Planque</i>), d'E. Andigné	1	
1252 2 Le Colombar , h, n.p, 4 ans, par Pastorius GER et Avene [Sassanian (USA)], 72 k (68 k), (16 000), SRL Carion E.M.M. (<i>J. Phelipe</i>), M. Seror (s)	2	

1182	Les Flots Bleus , f, b, 4 ans, par Gemix et Equilibriste (IRE) (Librettist USA), 71 k (68 k), p, (14 000), M ^{me} L. Moal (<i>Q. Samaria</i>), Butel & Beaunez (s)	3	Primes aux éleveurs: 4248 € Earl Trinquet, Olivier Trinquet, Marc Trinquet. 2076 € Baudron (S).
1275 ³	Spring Way , f, n, 4 ans, par Nicaron GER et Marie Du Lys [Polish Summer (GB)], 66 k, p, (12 000), Seror Racing Management (<i>D. Ubeda</i>), M. Seror (s)	4	1227 € Ecurie Serval, Indivision De Talhouet Roy. 849 € Jean Brest, M ^{me} Claire Brest. 472 € M ^{me} Vanessa Oger, M ^{me} Rose Sauvaget Oger, Nathan Sauvaget Oger. 330 € Thierry Cypres. 236 € M ^{me} Liliane Denuault, Guy Denuault.
1309	Labelle Mans , f, b, 4 ans, par Cokoriko et Adhiana Mans (Bonnet Rouge), 67 k, p, (14 000), H. Benoist d'Azy (<i>K. Nabet</i>), Y. Fouin (s)	5	<i>Temps total: 4'24"78"</i> Les Commissaires ont autorisé la pouliche MISS DES BOULLATS à être munie d'un bonnet anti-bruit de couleur rouge pour être présentée au public, ce dernier étant retiré derrière les élastiques. A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu en ses explications le jockey Léo Paul BRECHET, l'ont sanctionné par une amende de 150 euros pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache (1 ^{re} infraction - 5 sollicitations).
1328 ⁴	Eliot Duance , h, b, 4 ans, par George Vancouver USA et Kel Away (Keltos), 70 k (68 k), p, (16 000), J.Y. Hode (<i>L. Vandamme</i>), J. Delaunay (s)	6	Le jockey Bryony FROST a déclaré que le hongre MAHARAJA s'était retrouvé sans ressources dans le denier tournant, après avoir commis une faute.
1276	Lerika , f, b, 4 ans, par Agent Secret IRE et Urika (Nidor), 70 k (67 k), p, (20 000), Passion Racing Club (<i>A. Blais</i>), E. Grall (s)	7	Les hongres MIKI BILLY et HAMILTON AIR ont fait l'objet d'un prélevement biologique après la course.
1275	Dabasir IRE , h, 4 ans, 70 k, p, (16 000), Mario Genovese SRL (<i>T. Beaurain</i>), M ^{me} G. Menato	8	
1328 ⁶	Super Bend , h, 4 ans, 70 k (66 k), p, (16 000), Ecurie Elag (<i>M^{me} O. Launay</i>), L. Baudron (s)	9	
930	Let Us Breathe , f, 4 ans, 72 k (71 k), p, (24 000), J. Hardy (<i>E. Manceau</i>), W. Menuet (s)	arr	
1288 ⁴	Lara Croft , f, 4 ans, 68 k (65 k), p, (16 000), A. Thomas (<i>K. Geffroy</i>), E. Leray (s)	arr	
1221 ⁴	Calypso King (GB) , h, 4 ans, 68 k, p, (12 000), PD. Savill (<i>J. Reveley</i>), N. George & A. Zetterholm (s)	tbé	
12 partants; 29 eng.; 1 eng. sup.; 13 part def. - Total des entrées: 747 €			
Eng. Sup.: <i>Super Bend</i> Sans motif: <i>Armistice De Mai</i> 9 long, 3 long, 5 long, 7 long, 1 long 1/2, courte tête, 6 long 1/2, 1 long. 11500 € - 5750 € - 3250 € - 2250 € - 1125 € - 750 € - 375 €			
Primes aux éleveurs: 1840 € Ecurie Madame Patrick Papot. 920 € Sarl Carion E. M. M. . 520 € Butel & Beaunez (S), M ^{me} Melanie Mullier, Matheo Beaunez. 360 € M ^{me} Stephanie Babin, M ^{me} Carinne Babin Guillochon. 180 € Gerard-Antoine Delorme, M ^{me} Valerie Fuzy, M ^{me} Lea Perrat-Delorme. 120 € Jean-Pierre-Daniel Ancelin, Jerome Duclos. 60 € Eric Leray, Roland Madiot.			
<i>Temps total: 4'19"37"</i> Les pouliches MANIYA BLEUE, SPRING WAY et le hongre ELIOT DUANCE ont fait l'objet d'un prélevement biologique après la course.			
1396 ²³⁰	PRIX ROYAL JUNIOR (Haies - Handicap)	3500 m	
59 000 € (26 550, 12 980, 7 670, 5 310, 2 950, 2 065, 1 475) Pour tous poulains et pouliches de 3 ans . La référence applicable dans ce Handicap sera + 6.			
Parcours n° 4: Haies, Dist. 3 500 m env. Référence: +6.			
1249 ⁷	Miki Billy , h, b, 3 ans, par Karaktar IRE et Funkie [Coastal Path (GB)], 68 k, p, S. Cohen (<i>L. Brechet</i>), H. Mérienne (s)	1	
1225 ²	Hamilton Air , h, al, 3 ans, par Galiway (GB) et Arizona Air GER (Hurricane Run IRE), 63 1/2 k (64 k), p, Ecurie Tygaly (<i>de F. Giles</i>), Gab. Leenders (s)	2	
1261 ¹	Shabrack , h, b, 3 ans, par Shalaa IRE et Brasileira (GB) (Dubai Destination USA), 69 k, p, T. Storme (<i>L. Philippoperon</i>), M. Rolland (s)	3	
1180 ¹	Miss Des Boullats , f, b, 3 ans, par Free Port Lux (GB) et Reine De Mai [Fragrant Mix (IRE)], 66 1/2 k (62 1/2 k), M ^{me} MG. Boudot (<i>J. Philippoperon</i>), M. Seror (s)	4	
1273 ³	Addiction Gagnante , f, gr, 3 ans, par Lucky Team et One Amy (Spirit One), 66 k, p, M ^{me} S. Boulin Redouly (<i>C. Lefebvre</i>), J. Boisnard (s)	5	
1248 ³	Motu Kota , m, b, 3 ans, par Doctor Dino et Annaland (Saint Des Saints), 64 k, p, Ecurie Mme Lynne MacLennan (<i>A. Zuliani</i>), F. Nicolle	6	
1273 ⁴	Missdenuo , f, al, 3 ans, par Voiladenuo et Canitie [Fragrant Mix (IRE)], 65 1/2 k, p, M ^{me} L. Charital (<i>T. Chevillard</i>), J. Boisnard (s)	7	
1225 ⁵	Master Falcon , h, 3 ans, 62 k, p, M ^{me} G. Reille-Villedrey (<i>F. Bayle</i>), Butel & Beaunez (s)	8	
1259	Louminos , h, 3 ans, 62 k (62 1/2 k), R. Schmidlin (<i>N. Ferreira</i>), R. Schmidlin	9	
1196 ⁷	Saint Patrice , h, 3 ans, 62 k (63 k), p, P. Détré (<i>L. Vandamme</i>), J. Delaunay (s)	10	
1249 ³	Maharaja , h, 3 ans, 70 1/2 k (68 1/2 k), p, S. Munir (<i>M^{me} B. Frost</i>), M. Seror (s)	arr	
11 partants; 27 eng.; 11 part def. - Total des entrées: 973 € ½ long, ¾ long, courte tête, 1 long ¼, 1 long ½, 7 long, 1 long ¼, 3 long ½, 3 long. 26550 € - 12980 € - 7670 € - 5310 € - 2950 € - 2065 € - 1475 €			
Primes aux éleveurs: 3401 € Serge Bouvier. 1700 € European Bloodstock Management. 961 € Haras Du Quesnay. 665 € M ^{me} Laurence Gagneux, M ^{me} Frederique Cuir. 332 € Agence Caballis, Gerard Cohen. 221 € Charles Magnien, Guy Vacher. 110 € Concept Real Ag.			
<i>Temps total: 4'14"81"</i> Le jockey Charlotte PRICHARD s'étant accidenté dans le Prix PATRICK LEC, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le hongre DEMPY par le jockey Ludovic PHILIPPERON au poids de 66 kg. Les hongres ILLUSION MACHINE et DEMPY ont fait l'objet d'un prélevement biologique après la course.			

TOULOUSE

mercredi 1^{er} octobre 2025

Terrain BON SOUPLE

Commissaires de courses : Timothy ROBINSON - Sylvie LE GALL - Christian BARTHE - Paquita PECOUT

1398 4215 COURSE DE HAIES D'AUTOMNE 3900 m
(Haies - Handicap)

42000 € (18900, 9240, 5460, 3780, 2100, 1470, 1050) - dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, en course à obstacles, depuis le 1^{er} juin de cette année inclus, été classés dans les trois premiers d'une course de dotation totale de 60.000.

La référence applicable dans ce Handicap sera + 11.

Parcours n° H3: Haies, Dist. 3 900 m env.

Référence : +11.

1190 1 **Belaria**, f, b, 6 ans, par Spider Flight et Benina (Roli Abi), 68 k (65 k), b, P. Fellous (*G. Faivre-Picon*), Gab. Leenders (s)

1217 1 **Blooming**, f, b, 6 ans, par Great Pretender IRE et Baladeva GER (Monsun GER), 71^{1/2} k, b, Ecurie Gabeur (*K. Dubourg*), H. de Lageneste & G. Macaire (s)

589 2 **Jigtsar Pam**, h, b, 6 ans, par Galivay (GB) et Sandinnar [Sinnadar (IRE)], 68 k, b, E. Papon (*R. Mayeur*), E. Grall (s)

462 **Klipper**, h, n.p, 5 ans, par Whipper USA et Nosca De Thaix (Ragmar), 68 k, b, E. Grall (s) (*V. Morin*), E. Grall (s)

1247 7 **Kara Diamond**, f, b.f, 5 ans, par Diamond Green et Bloane [Dano Mast (GB)], 70 k (69 k), \otimes , P. Détré (*A. Beaudoire*), F. Nicolle

1266 4 **Saint Sire**, h, b, 7 ans, par Saint Des Saints et Sierra Nevada [Ultimately Lucky (IRE)], 67 k, \otimes , M^{me} C. Guedj (*AD. Fouchet*), T. Fourcy (s)

1264 5 **Kalino Bellevue**, h, al, 5 ans, par French Fifteen et Aubonne GER (Monsun GER), 67 k (65^{1/2} k), JP. Bichon (*T. Figueira*), T. Fourcy (s)

Gibralfaro, h, 7 ans, 72 k, D. Gicquel (*T. Lemagnen*), F. Nicolle

1264 3 **We Can Do It**, h, 5 ans, 69 k (66 k), Δ b, G. Margogne (*A. Subias*), J. Boisnard (s)

9 partants; 40 eng.; 9 part def. - Total des entrées: 1386 €
1 long $\frac{1}{4}$, 1 long, 3 long, 1 long $\frac{1}{4}$, 3 long, 5 long $\frac{1}{2}$, loin, 3 long $\frac{1}{2}$.
18900€ - 9240€ - 5460€ - 3780€ - 2100€ - 1470€ - 1050€

Primes aux éleveurs :

2740 € Patrick Boiteau, Patrick Fellous.

1339 € M^{me} Benoit Gabeur.

791 € David Moron, Pamadua.

548 € Cedric Denis, M^{me} Joel Denis.

304 € Patrick Moulin, Arnaud Poirier.

213 € Suc. Claude Guedj.

152 € Jean-Pierre Bichon, Jean-Pierre Deroubaix.

Temps total: 4'39"0'''

Les Commissaires, après avoir entendu en ses explications le jeune-jockey Thomas FIGUEIRA, l'ont sanctionné par une interdiction de monter pour une durée de 2 jours (2^e infraction) pour s'être présenté à la pesée avant la course à un poids dépassant de plus d'une livre le poids annoncé lors de la déclaration de monte (surcharge b).

La jument BELARIA a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

1399 4216 **PRIX JACQUES DELAYE** 3500 m
(Steeple-Chase - Handicap)

26000 € (11700, 5720, 3380, 2340, 1300, 910, 650) - dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, reçu une allocation de 14.000.

La référence applicable dans ce Handicap sera + 17.

Parcours n° S1: Steeple-Chase, Dist. 3 500 m env.

Référence : +17.

1295 **High Hope**, h, al, 7 ans, par Prince Gibraltar et High Perfection IRE (High Chaparral IRE), 69 k (66 k), b, M^{me} L. Michot (*T. Figueira*), B. Gourdon (s)

1302 2 **Demon Du Berlais**, h, b, 5 ans, par Muhtathir GB et Deesse Du Berlais (Saint Des Saints), 66 k (63 k), \otimes b, L. Cadot (*A. Gleyroux*), L. Cadot

Jarze, h, b, 5 ans, par Muhtathir GB et Taneshka [Astarabad (USA)], 72 k (69 k), ϕ b, M^{me} E. Logan (*G. Faivre-Picon*), Gab. Leenders (s)

941 4 **Saint Crush**, h, b, 5 ans, par Jeu St Eloi et Garry D'Amour [Ballingarry (IRE)], 67 k, Δ b, S. Puysegur (*V. Morin*), S. Puysegur

1255 **Neptune Du Luy**, f, b, 5 ans, par Balko et Divina GER (Sholokhov IRE), 67^{1/2} k, Δ b, M^{me} B. Perigois (*R. Mayeur*), E. Grall (s)

1302 5 **Tafedney**, h, al, 5 ans, par Doctor Dino et Ramina GER (Shirocco GER), 68 k (64 k), ϕ b, JF. Cuenca (*M^{me} G. Fradelin*), JF. Cuenca

1302 6 **Demon Vert**, h, al, 5 ans, par Nicaron GER et Joly Berengere [Policy Maker (IRE)], 67 k (64 k), JF. Cuenca (*T. Jaguelin*), JF. Cuenca

1326 2 **Rose Rouge**, f, 5 ans, 70^{1/2} k (67^{1/2} k), Δ b, A. Chaillé-Chaillé & F. Pamart (s) (*T. Lefranc*), A. Chaillé-Chaillé & F. Pamart (s)

1302 3 **Genteel Star**, h, 9 ans, 73^{1/2} k (71^{1/2} k), b, M^{me} D. Chabrier (*M. Behocaray*), de A. Boisbrunet (s)

1287 **L'Ange Vert**, h, 7 ans, 62^{1/2} k (62 k), ϕ b, JF. Cuenca (*R. Fourcade*), JF. Cuenca

10 partants; 25 eng.; 1 eng. sup.; 10 part def. - Total des entrées: 605 €

Eng. Sup.: *High Hope*

1 long, 5 long $\frac{1}{2}$, 1 long, 2 long, 3 long, 3 long, 3 long.

11700€ - 5720€ - 3380€ - 2340€ - 1300€ - 910€ - 650€

Primes aux éleveurs:

1696 € Haras De Montaigu.

829 € Haras Du Berlais.

490 € Ecurie Babson Courses.

339 € Erwann Le Chat, Antoine Kuhn.

188 € Earl Haras Du Luy.

131 € Genetique Obstacle.

94 € Ecurie Madame Patrick Papot.

Temps total: 4'6"70'''

A l'issue de la course, le jockey Tom LEFRANC a déclaré aux Commissaires que suspectant un problème physique, il avait jugé préférable d'arrêter la jument ROSE ROUGE après le saut de la première haie (1^{re} favorite, à la cote de 3,7/1) et qu'elle présentait des blessures aux postérieurs.

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir examiné le film de contrôle et entendu en leurs explications les jockeys Tom LEFRANC (ROSE ROUGE) et Gwladys FRADELIN (TAFEDNEY) arrivé 6^e, ont sanctionné ce dernier par une interdiction de monter pour une durée de 4 jours pour avoir eu un comportement fautif en ne faisant pas tout son possible pour éviter de galoper dans les postérieurs de la jument ROSE ROUGE.

Le constat du vétérinaire de service attestant que la jument ROSE ROUGE avait fait l'objet de blessures.

Le hongre JARZE a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

1400 4214 **PRIX SAMARITAIN** 3500 m
(Haies)
(Classe 3)

24000 € (11040, 5520, 3120, 2160, 1080, 720, 360) - dotation France Galop

Pour poulains et pouliches de **3 ans**, n'ayant pas, en course à obstacles, reçu une allocation de 9.500. **Poids: 67 kg**. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en course à obstacles (victoires et places): 1 kg par 3.000.

Parcours n° H1: Haies, Dist. 3 500 m env.

1225 4 **Kenmada**, h, b, 3 ans, par Goken et Quemada (IRE) (Teofilo IRE), 71 k (68 k), b, Haras de Magouet (*G. Faivre-Picon*), J. Boisnard (s)

1278 3 **Mon Idee**, f, b, 3 ans, par Cokoriko et Une Idee [Brier Creek (USA)], 66 k (65 k), PE. Carrillon (*A. Beaudoire*), F. Nicolle

859 **Mentalo**, f, b, 3 ans, par Prince Gibraltar et Labartoli IRE [Intello (GER)], 65 k, b, SCEA Haras de Peyre (*R. Mayeur*), E. Grall (s)

1278 2 **Macarena Du Rib**, f, al, 3 ans, par Goliath Du Berlais et Finale Du Rib (Kapgarde), 69 k, b, Ecurie Hugo & Pierre Pilarski (*K. Dubourg*), H. de Lageneste & G. Macaire (s)

241 7 **Albana Des Isles**, f, al, 3 ans, par Nirvana Du Berlais et Isle Enchante [Tremplolin (USA)], 65 k (61 k), Δ b, SCEA Equi Flore (*M^{me} C. Joubert*), A. Chaillé-Chaillé & F. Pamart (s)

978 4 **Monarque Burgond**, h, b, 3 ans, par Indian Daffodil (IRE) et Handeli (Doctor Dino), 67 k, JL. Pelletan (*V. Morin*), JL. Pelletan

1218 4 **L'Odyssee**, f, b, 3 ans, par Fas IRE et Fongani (Siyouni), 67 k (64 k), b, J. Buffel du Vaure (*A. Subias*), G. Soulie

Ken D'Arz, h, 3 ans, 67 k (66 k), b, M^{me} C. Schorno (*T. Figueira*), de A. Boisbrunet (s)

8 partants; 34 eng.; 8 part def. - Total des entrées: 703 €

5 long $\frac{1}{2}$, 3 long $\frac{1}{2}$, 3 long $\frac{1}{2}$, 1 long, 9 long $\frac{1}{2}$, 2 long $\frac{1}{2}$, loin.

11040€ - 5520€ - 3120€ - 2160€ - 1080€ - 720€ - 360€

Primes aux éleveurs:

1766€ Haras De Magouet.
 883€ Thierry Cypres.
 499€ Philippe Thiriet, Scea Haras De Peyre.
 345€ Ecurie Rib.
 172€ Scea Equi Flore.
 115€ Francois Debarnot, M^{me} Martine Bordat.
 57€ Alain Jathiere.

Temps total: 4'17"50"

Le jeune-jockey Maxime BEHOCARAY ne se sentant pas suffisamment bien pour se remettre en selle après avoir chuté dans le Prix Jacques DELAY, les Commissaires ont autorisé son remplacement par le jeune-jockey Thomas FIGUEIRA au poids de 66 kgs.

La pouliche MON IDEE (AQ) a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

COMPIÈGNE

jeudi 2 octobre 2025

Terrain TRES SOUPLE

Commissaires de courses : Patrick SOURD - Jacques COLLAY - Bertrand du CRAY - Philippe PATRICE

1401	4217	PRIX DE BEAUNE	3600 m
		(Haies - Handicap)	
98 000€	(44100, 21560, 12740, 8820, 4900, 3430, 2450) -		
	dotation France Galop		
Pour tous chevaux de 5 ans, ayant couru depuis le 1 ^{er} janvier de l'année dernière inclus.			
Parcours n° H3: Haies, Dist. 3 600 m env.			
Référence : +9,5.			
1266	¹	Mickdebomec , h, b, 5 ans, par Beaumec De Houelle et Mick Cleopatre (Robin Des Pres), 69 ^{1/2} k, p, M ^{me} C. Coiffier (S. Planque), d'E. Andigné	1
307		Khal Tyron , h, b.f, 5 ans, par Bathyrhon GER et Kalimnos [Limnos (JPN)], 69 ^{1/2} k, p, Windermere Stud (C. Lefebvre), H. Mérienne (s)	2
871		Kel Story , h, b, 5 ans, par Jeu St Eloi et Une Histoire (Voix Du Nord), 67 k, p, S. Sutton (L. Philippon), M. Seror (s)	3
1254		Tatoo , h, b, 5 ans, par Amaron GB et Tuiga (IRE) (Rakti GB), 65 ^{1/2} k, p, G. Blain (B. Le Clerc), F. Bellemere	4
1222	²	Charmavel , h, b.f, 5 ans, par Masked Marvel GB et Charmet Phantom (Charming Groom), 66 k, p, X. Huet (K. Dubourg), P. & C. Peltier (s)	5
1042	²	Kathleen , f, b.f, 5 ans, par Choeur Du Nord et Vallee D'Amour [Muhtathir (GB)], 64 k, p, Passion Racing Club (B. Marchand), D. Windrif	6
1247		Style D'Emirs , h, b, 5 ans, par George Vancouver USA et Anowe De Jelios [Red Guest (IRE)], 68 ^{1/2} k, p, Ecurie Thomas Sivadier (A. Chesneau), Y. Fouin (s)	7
1247		Authobello , h, 5 ans, 67 ^{1/2} k, Δp, Ecurie Mme Lynne MacLennan (P. Dubourg), A. Chaillé-Chaillé & F. Pamart (s)	8
516	⁴	Kikounette , f, 5 ans, 69 k, G. Vacher (G. Meunier), H. Mérienne (s)	9
1254	⁶	Pompano , h, 5 ans, 66 ^{1/2} k, ⊗p, C. Toulonge (T. Chevillard), E. Allaie (s)	10
159	¹	La Delirante , f, 5 ans, 72 k, Ecurie B. Weill (K. Nabet), F. Nicolle	-
1258	⁷	Kingpark , h, 5 ans, 70 ^{1/2} k, p, A. Pean (s) (T. Dumouch), A. Pean (s)	-
652	⁵	Kassel Allen , h, 5 ans, 69 ^{1/2} k, GAEC Allen (L. Brechet), H. Mérienne (s)	-
37		Rosefilly Has , f, 5 ans, 68 ^{1/2} k, SCEA Hamel Stud (A. Zuliani), F. Nicolle	-
513		Kremlin , h, 5 ans, 67 k, p, Couëtil Elevage (A. Coupu), A. Couëtil (s)	-
645		Earl Of Shannon , h, 5 ans, 71 ^{1/2} k, Ecurie C. Marzocco (B. Lestrade), F. Nicolle	-
753		Zanhewe , h, 5 ans, 62 k, Δp, Baie des Anges (E. Bonnet), J. Carayon	-
1247		Magic Flight , h, 5 ans, 69 k, Δp, Ecurie Victoria Dreams (de F. Giles), JPh. Dubois	tbé
18 partants; 42 eng.; 18 part def. - Total des entrées: 2469 €			
Chev. élim.: <i>Mazarin Du Berlais</i>			
1 long ¼, 1 long ½, ¼ long, tête, 2 long, 2 long, encolure, 1 long ¼, 2 long ½.			
44100€ - 21560€ - 12740€ - 8820€ - 4900€ - 3430€ - 2450€			

Primes aux éleveurs:

6394€ Luc Avril.
 3126€ Hugo Merienne.
 1847€ M^{me} Karine Perreau.
 1278€ Michael Motschmann.
 710€ S.C.E.A. La Plante.
 497€ Earl Casa Blancaise.
 355€ Michel Guillois, M^{me} Reynald Jeanne.

Temps total: 4'10"10""

Le jockey James REVELEY étant blessé, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le hongre KINGPARK par le jockey Théo DUMOUCH au poids de 70,5 kg.

Les Commissaires ont, après enquête, sanctionné l'entraîneur François NICOLLE par une amende de 60 euros pour couleurs non conformes.

Le jockey Kevin NABET a déclaré que la jument LA DELIRANTE, arrivée non placée (3^e favorite - 7,3/1), avait été gênée au bout de la ligne droite d'en face et n'avait pu se rapprocher efficacement par la suite.

Le jockey Théo CHEVILLARD a déclaré que le hongre POMPANO, arrivé non placé (1^{er} favori - 6,1/1), avait manqué de vitesse durant le parcours.

A l'issue de la course, suite à un mouvement survenu après le saut de la dernière haie de la ligne d'en face, les Commissaires, après avoir entendu les jockeys Kevin NABET (LA DELIRANTE), arrivé non placé, Antoine COUPU (KREMLIN (AQ)), arrivé non placé, Baptiste LE CLERC (TATOO), arrivé 4^e, et Gabin MEUNIER (KIKOUNETTE), arrivé non placé, en leurs explications, ont sanctionné le jeune jockey Gabin MEUNIER par une interdiction de monter pour une durée de 3 jours, pour avoir changé de ligne vers l'intérieur et avoir ainsi gêné par son mouvement ses concurrents et notamment par répercussion la jument LA DELIRANTE.

Le mouvement constaté n'a pas eu de conséquence sur l'ordre d'arrivée de la course.

Les hongres KINGPARK et MICKDEBOME, la jument LA DELIRANTE ont fait l'objet d'un prélèvement biologique avant la course.

Les hongres MICKDEBOME, KHAL TYRON, KEL STORY (AQ), TATOO, CHARMABEL ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

1402	4223	PRIX DANIEL MERLE	3450 m
		(Steeple-Chase)	
		(Classe 2)	
55 000€	(25300, 12650, 7150, 4950, 2475, 1650, 825) -		
	dotation France Galop		
Pour tous poulains et pouliches de 3 ans, n'ayant pas, en steeple-chase, reçu une allocation de 26.000. Poids: 67 kg. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chase (victoires et places): 1 kg par 8.000.			
Parcours n° S3: Steeple-Chase, Dist. 3 450 m env.			
1256	¹	Metronomique , h, b.f, 3 ans, par Cloth Of Stars IRE et Gousse Vanille [Network (GER)], 70 k, p, J. Cavanagh (de F. Giles), N. George & A. Zetterholm (s)	1
1256	²	Mary Shelley , f, gr, 3 ans, par Goliath Du Berlais et Maharan [Medaaly (GB)], 66 k, p, Ecurie Hugo & Pierre Pilarski (K. Dubourg), H. de Lageneste & G. Macaire (s)	2
1249	⁵	Nicos Invicta , h, gr, 3 ans, par Nirvana Du Berlais et Silky Steps IRE (Nayef USA), 67 k, Ecurie Hugo & Pierre Pilarski (K. Nabet), F. Nicolle	3
1330		Koffi Komet GER , h, b, 3 ans, par Polish Vulcano GER et Koffi Angel GER (Soldier Hollow GB), 69 k, p, J. Andt (Q. Defontaine), H. de Lageneste & G. Macaire (s)	4
1188	²	Tributaries , m, al, 3 ans, par Gemix et Tenerife Sea (No Risk At All), 67 k, Δp, M. Haski (T. Dumouch), T. Viel	5
1195	²	Ma Star Sivola , f, 3 ans, 65 k, p, D. Détré (C. Lefebvre), F. Nicolle	tbé
1248	⁷	Present Du Berlais , h, 3 ans, 67 k, p, R. O'Gara (P. Dubourg), A. Chaillé-Chaillé & F. Pamart (s)	t.j
7 partants; 18 eng.; 7 part def. - Total des entrées: 456 €			
1 long, 7 long, 3 long ½, ½ long.			
25300€ - 12650€ - 7150€ - 4950€ - 2475€			

Primes aux éleveurs:

4048€ Neustrian Associates.
 2024€ Benoit Chalmeil, Guillaume Macaire.
 1144€ Joel Souchard, Pierre Souchard.
 792€ Gestut Idee, prime non attribuée.
 396€ Michel Haski, Marcel Chaouat.

Temps total: 4'13"30""

Le jockey James REVELEY étant blessé, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le hongre METRONOMIQUE (AQ) par le jockey Felix de GILLES au poids de 70 kg.

Les hongres METRONOMIQUE (AQ) et NICOS INVICTA ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

1403	4218	PRIX D'AIK	3400 m		
		(Haies)			
		(Classe 1)			
54 000 €		(24 840, 12 420, 7 020, 4 860, 2 430, 1 620, 810) - dotation France Galop			
Pour tous poulains et pouliches de 3 ans . Poids: 67 kg . Surcharges accumulées pour les sommes reçues en course de haies (victoires et places) : 1 kg par 9.000.					
Parcours n° H2: Haies, Dist. 3 400 m env.					
660	5	Diabolo Vert , h, b, 3 ans, par No Risk At All et Poligrouas [Poliglote (GB)], 69 k, Mme P. Papot (<i>G. Meunier</i>), D. Bressou	1		
1307		Noire Wulf IRE , f, b.f, 3 ans, par Soldier Of Fortune IRE et Youresomearticle IRE (Definite Article GB), 67 k, b, P. McCormack (<i>L. Brechet</i>), N. George & A. Zetterholm (s)	2		
651	7	Just Happy , f, b, 3 ans, par Cokoriko et Just Move On (No Risk At All), 68 k, b, Famille Bryant (<i>L. Philippoperon</i>), E. Grall (s)	3		
607	2	Mongary , h, b.f, 3 ans, par Gary Du Chenet et Bloane [Dano Mast (GB)], 68 k, Ecurie Team Spirit (<i>K. Nabet</i>), F. Nicolle	4		
744	4	Malin Du Mathan , m, b, 3 ans, par Saint Des Saints et Surprise Du Mathan [Martaline (GB)], 70 k, b, Ecurie du Mathan (<i>P. Dubourg</i>), A. Chaillé-Chaillé & F. Pamart (s)	5		
1267	4	Positif , h, b, 3 ans, par Goliath Du Berlais et Marche Nuptial GB (Lerooidesanimaux BRZ), 67 k, L. Dassault (<i>A. Zuliani</i>), F. Nicolle	6		
332	1	Dragon Du Berlais , h, b, 3 ans, par Nathaniel IRE et Dolcita Du Berlais [Poliglote (GB)], 68 k, Terrains d'Avilly Saint-Leonard (<i>de F. Giles</i>), Rob. Collet (s)	7		
7 partants; 25 eng.; 7 part def. - Total des entrées: 874 €					
1 long ¾, 3 long, 2 long ½, 3 long ½, 1 long, 9 long.					
24 840 € - 12 420 € - 7 020 € - 4 860 € - 2 430 € - 1 620 € - 810 €					
Primes aux éleveurs:					
3974 € Ecurie Madame Patrick Papot.					
1987 € Mme Miriam Valentine, prime non attribuée.					
1123 € Patrick Klein, Mme Isabelle Gallorini.					
777 € Patrick Moulin.					
388 € Jean-Marie Baradeau.					
259 € Earl Haras De L'Hotellerie, Marc Bridoux.					
129 € Haras Du Berlais.					
Temps total: 4'10"48"					
Le jockey James REVELEY étant blessé, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur la pouliche NOIRE WULF (IRE) par le jeune jockey Léo-Paul BRECHET au poids de 67 kg.					
Agissant d'office, les Commissaires ont ouvert une enquête sur le déroulement de l'arrivée, afin d'examiner notamment le changement de ligne vers l'extérieur à environ 200 mètres du poteau d'arrivée du hongre DIABOLO VERT (Gabin MEUNIER), arrivé 1 ^{er} , et ses conséquences sur la progression de la pouliche NOIRE WULF (IRE) (Léo-Paul BRECHET), arrivée 2 ^{de} , et de la pouliche JUST HAPPY (Ludovic PHILIPPERON), arrivée 3 ^{de} .					
Après audition des jockeys précités et examen du film de contrôle, les Commissaires ont maintenu le résultat de la course, considérant que, sans l'incident constaté, les pouliches NOIRE WULF (IRE) et JUST HAPPY n'auraient pas devancé le hongre DIABOLO VERT lors du passage du poteau d'arrivée.					
En outre, les Commissaires n'ont pris aucune sanction à l'encontre d'aucun des concurrents précités.					
Le hongre DIABOLO VERT et la pouliche NOIRE WULF (IRE) ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.					
1404	4222	PRIX DE SALERS	3900 m		
		(Steeple-Chase - À réclamer)			
25 000 €		(11 500, 5 750, 3 250, 2 250, 1 125, 750, 375) - dotation France Galop			
Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus , mis à réclamer au minimum pour 9.000, avec prix de réclamation supérieurs de 2.000 en 2.000. Poids: 68 kg . Surcharges accumulées: 1 kg par 2.000 pour les prix de réclamation supérieurs à 9.000. En outre, tout cheval ayant, cette année, reçu en steeple-chase, une allocation de 10.000 portera 2 kg; plusieurs allocations de 10.000, 4 kg.					
Parcours n° S6: Steeple-Chase, Dist. 3 900 m env.					
1250	1	Parisimix , h, b, 6 ans, par Gemix et Parisienne USA (Good And Tough USA), 72 k (70 k), Δb, (9 000), S. Sutton (<i>Mme B. Frost</i>), M. Seror (s)	1		
1334		Hokusai Vallis , h, al, 8 ans, par Martaline GB et Athena Vallis (Saint Des Saints), 72 k, φb, (13 000), Mme AN. Dutertre (<i>C. Lefebvre</i>), L&M. Viel (s)	2		
1235		Mon Emperor IRE , h, b, 5 ans, par Holy Roman Emperor IRE et Marie Shams [Gentlewave (IRE)], 69 k (66 k), b, (11 000), Passion Racing Club (<i>B. Marchand</i>), D. Windrif	3		
1334		The Must , h, b, 5 ans, par Kamsin GER et Turn In Grey [Martaline (GB)], 69 k (65 k), φb, (11 000), LG Bloodstock (<i>T. Servier</i>), Mme G. Menato		4	
869		Jaratata Du Dorat , h, b, 6 ans, par Magneticjim (IRE) et Silhouette Du Dorat (Useful), 68 k (65 k), b, (9 000), V. Devillars (<i>J. Philippoperon</i>), V. Devillars		5	
1250	5	Kfe Kreol , h, b, 5 ans, par Robin Du Nord et Rire Jaune Hugaux [Volochine (IRE)], 70 k (66 k), Δb, (13 000), G. Robin (<i>Mme M. Herve</i>), T. Viel		6	
1262		Jeu De Piste , h, b, 6 ans, par No Risk At All et Ulyssia Royale [Poliglote (GB)], 71 k (68 k), b, (15 000), Haras de Saint-Voir (<i>R. Poincot</i>), AS. Pacault (s)		7	
1191		Bat Drim , h, 7 ans, 71 k (68 k), φb, (15 000), P. Leblanc (<i>Y. Courmont</i>), P. Leblanc		arr	
1343		Great Parade , h, 11 ans, 68 k (67 k), φb, (9 000), Mme JP. Roussel (<i>A. Chesneau</i>), Y. Fouin (s)		arr	
9 partants; 16 eng.; 1 eng. sup.; 9 part def. - Total des entrées: 447 €					
Eng. Sup.: <i>Hokusai Vallis</i>					
1 long ¾, 5 long, courte encolure, 4 long, 6 long ½, 1 long.					
11 500 € - 5 750 € - 3 250 € - 2 250 € - 1 125 € - 750 € - 375 €					
Primes aux éleveurs:					
1667 € Rene Tabart.					
833 € Andre-Noel Dutertre.					
471 € Bloodstock Agency Ltd, prime non attribuée.					
326 € Baudron (S).					
163 € Claude Michel, Eric Devillars.					
108 € Gerard Doyen.					
54 € Haras De Saint-Voir.					
Temps total: 4'53"23"					
A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu en ses explications le jockey Yann COURMONT, l'ont sanctionné par une interdiction de monter pour une durée de 2 jours, pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache sur le hongre BAT DRIM, alors que ce dernier était manifestement à distance du peloton et battu.					
Les hongres PARISIMIX et HOKUSAI VALLIS (AQ) ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.					
1405	4219	PRIX BUCHEUR	3 600 m		
		(Haies - Handicap de catégorie)			
69 000 €		(31 050, 15 180, 8 970, 6 210, 3 450, 2 415, 1 725) - dotation France Galop			
Pour tous poulains et pouliches de 4 ans .					
Seront qualifiés dans cette épreuve les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur supérieure ou égale à 61 k.					
La référence de cette épreuve ne sera pas remontée à la déclaration des partants probables.					
Les remises de poids prévues par l'Article 104 du Code des Courses au Galop ne sont pas applicables dans ce prix.					
Parcours n° H3: Haies, Dist. 3 600 m env.					
Référence: +1.					
1337	5	Rooster Crowing , h, b, 4 ans, par Chanducq et Milonguera [Indygo Shiner (USA)], 71 k, φ, Haras de La Haie Neuve (<i>K. Nabet</i>), M. Seror (s)		1	
1304	4	Tante Zena , f, b, 4 ans, par Doctor Dino et Zena [Zanzibari (USA)], 63½ k, Mme H. Devin (<i>A. Zuliani</i>), M. Seror (s)		2	
515	3	Reims , h, b, 4 ans, par Choeur Du Nord et Rasara (Blue Bresil), 62 k, b, EJ. Leclerc (<i>F. Bayle</i>), A. Chaillé-Chaillé & F. Pamart (s)		3	
1276	1	Le Petit Cheval , h, gr, 4 ans, par Fly With Me et Lilimond De L'Orme (Diamond Boy), 67½ k, G. Blain (<i>B. Le Clerc</i>), F. Bellemere		4	
749	2	Lancier , h, b, 4 ans, par Karaktar IRE et Boheme (Dom Alco), 65½ k, b, Ecurie Mme Lynne MacLennan (<i>L. Brechet</i>), Mme D. Méle		5	
1104	1	Familiar IRE , h, b, 4 ans, par Holy Roman Emperor IRE et My Twinkle IRE (Sea The Stars IRE), 62 k, Δb, C. Trecco (<i>B. Marchand</i>), D. Windrif		6	
664		Feu De Dieu , h, n, 4 ans, par Kapparde et Folle De Toi [Sageburg (IRE)], 65½ k, Δb, Dream With Me Stable Inc (<i>B. Gelhay</i>), M. Pitart		7	
7 partants; 15 eng.; 7 part def. - Total des entrées: 552 €					
¾ long, 1 long ¼, 2 long, 5 long, 5 long, 3 long.					
31 050 € - 15 180 € - 8 970 € - 6 210 € - 3 450 € - 2 415 € - 1 725 €					
Primes aux éleveurs:					
4 968 € Haras De La Haie Neuve.					
2 428 € Mme Henri Devin.					
1 435 € Mme Baudouin De La Motte Saint-Pierre, Mme Remi Cottin.					
993 € Joel Denis, Gildas Blain.					
552 € Scea D'Armaille.					
386 € Diomed Bloodstock Ltd, prime non attribuée.					
276 € Jean-Pierre-Joseph Dubois.					

Temps total: 4'10"17"

Le jockey Bastien MARCHAND (FAMILIAR (IRE)), arrivé 6^e, ayant chuté après la ligne d'arrivée en s'arrêtant et étant pris en charge par le médecin, les Commissaires l'ont dispensé de pesée au retour. Les hongres ROOSTER CROWNING et LE PETIT CHEVAL ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

1406 3618 **PRIX DE LA GASCOGNE** 3800 m
(Steeple-Chase - Groupe III)

130 000 € (58 500, 28 600, 16 900, 11 700, 6 500, 4 550, 3 250) - dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**. **Poids: 5 ans, 64 kg ; 6 ans et au-dessus, 66 kg**. Surcharges accumulées et limitées à 4 kg pour les 5 ans. Les chevaux ayant gagné, en steeple-chase, depuis le 1^{er} janvier de l'année dernière inclus, une Listed (Handicap excepté), 2 kg; un Groupe III, 4 kg; plusieurs courses de Groupe, 5 kg; un Groupe I, 7 kg.

Un souvenir sera offert au propriétaire du cheval gagnant par FRANCE GALOP.

Parcours n° S5: Steeple-Chase, Dist. 3 800 m env.

1258 1 **Celtic Warrior**, h, b, 7 ans, par Doctor Dino et Celtic Air (Kaldounveeves), 68 k, Δp, M^{me} H. Devin (C. Lefebvre), D. Sourdeau de Beauregard (s)

1263 3 **Impressive**, h, b, 7 ans, par Kapgarde et Terrific [Protektor (GER)], 66 k, p, M^{me} P. Papot (Q. Defontaine), H. de Lageneste & G. Macaire (s)

1258 2 **Game Of Storm**, h, b.f, 5 ans, par Motivator GB et Like A Storm (IRE) (Ultimately Lucky IRE), 68 k, p. Détre (K. Nabet), F. Nicolle

752 4 **Le Philosophe**, h, gr, 6 ans, par Doctor Dino et Conceptuelle (Stormy River), 70 k, Δp, JM. Bazire (P. Dubourg), A. Chaillé-Chaillé & F. Pamart (s)

Milanne, f, b.f, 8 ans, par Turgeon USA et Return To Milan GB (Milan GB), 66 k, p, Ecurie McMillan (T. Dumouch), Gab. Leenders (s)

1258 6 **Le Listrac**, h, al, 8 ans, par Balko et Margonote [Poliglote (GB)], 66 k, ⊗, SARL Carion E.M.M. (L. Philippoper), D. Sourdeau de Beauregard (s)

598 3 **Kamaro D'Huez**, h, gr, 5 ans, par Montmartre et Cime D'Huez (Le Balafré), 68 k, p, E. Allaïre (s) (T. Chevillard), E. Allaïre (s)

750 5 **Pistache Dore**, h, 5 ans, 66 k, p, M^{me} P. Papot (L. Brechet), M^{me} D. Mélé

1253 5 **Glorice**, h, 9 ans, 66 k, F. Deliberos (A. Zuliani), F. Nicolle

750 2 **Kashdam**, h, 6 ans, 70 k, Δp, Ecurie Herve Guerin (M^{me} C. Prichard), A. Chaillé-Chaillé & F. Pamart (s)

892 **Innovante**, f, 5 ans, 62 k (63 k), M^{me} K. Harms (G. Boinard), M^{me} K. Harms

1253 4 **Kador De Ciergues**, h, 5 ans, 64 k, p, Ecu. Ecuries Moise Ohana (de F. Giles), Gab. Leenders (s)

12 partants; 22 eng.; 12 part def. - Total des entrées: 1664 €
2 long ½, 4 long, 3 long ½, 3 long, 3 long ½, courte encolure, 3 long ½, encolure, 2 long ½.

58 500 € - 28 600 € - 16 900 € - 11 700 € - 6 500 € - 4 550 € - 3 250 €

Primes aux éleveurs:

8 482 € M^{me} Henri Devin.

4 147 € M^{me} Benoit Gabeur.

2 450 € Scea Haras D'Orfousse.

1 696 € Neustrian Associates.

942 € Ecurie Haras De La Rousseliere, Douglas Mcmillan.

659 € Sarl Carion E. M. M.

471 € Jean-Pierre Canu, Pascal Canu.

Temps total: 4'34"6"

Les Commissaires ont autorisé le hongre GAME OF STORM à être muni d'un bonnet anti-bruit de couleur rouge pour être présenté au public, ce dernier étant retiré derrière les élastiques de départ et à effectuer un seul tour du rond.

Le jockey Felix DE GILES a déclaré que le hongre KADOR DE CIERGUES (AQ), arrêté dans la dernière ligne droite d'en face, avait vite cédé (parmi les favoris - 7.1/1).

Les hongres CELTIC WARRIOR et GAME OF STORM ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

1407 4220 **PRIX BAY ARCHER** 3600 m
(Haies)
(Classe 2)

51 000 € (23 460, 11 730, 6 630, 4 590, 2 295, 1 530, 765) - dotation France Galop

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant pas, en course à obstacles, couru trois fois. **Poids: 67 kg**. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en course de haies (victoires et places): 1 kg par 6.000.

Parcours n° H3: Haies, Dist. 3 600 m env.

Goliath D'Aunou, h, al, 4 ans, par Goliath Du Berlais et Blessed Luck IRE (Rock Of Gibraltar IRE), 67 k, p, M^{me} V. Robinson (de F. Giles), N. George & A. Zetterholm (s)

Capbello Dino, h, b, 4 ans, par Doctor Dino et Caprika Bella [Poliglote (GB)], 68 k, p, Genetique Obstacle (K. Nabet), N. George & A. Zetterholm (s)

784 2 **Darling De Chamdou**, f, b, 4 ans, par Jeu St Eloi et Miss De Champdoux (Voix Du Nord), 68 k, p, Ecu. Ecurie Beaunee (C. Lefebvre), P. & C. Peltier (s)

Aces And Eights, h, b.f, 4 ans, par Saint Des Saints et High Destiny [High Yield (USA)], 67 k, p, WB. Connors (L. Brechet), M^{me} D. Mélé

653 **Laccio Conti**, h, b, 4 ans, par Ivanhowe GER et Camelia Conti (Montmartre), 70 k, p, Ecurie Patrick Joubert (R. Mayeur), E. Grall (s)

601 4 **Raffles Cipriani**, h, b, 4 ans, par Nirvana Du Berlais et Allez Dance [Great Pretender (IRE)], 67 k (65 k), p, S. Munir (M^{me} B. Frost), D. Sourdeau de Beauregard (s)

1292 6 **Well Destiny**, h, b.f, 4 ans, par Willywell et Un Destin (Robin Des Champs), 67 k, p, X. Brelaud (B. Gelhay), M. Pitart

Loup Blond, h, 4 ans, 69 k, p, Ecurie Magnien (A. Lelievre), d'E. Andigné

Shanyadame, f, 4 ans, 68 k (66 k), Δp, R. Corveller (M^{me} C. Prichard), A. Chaillé-Chaillé & F. Pamart (s)

9 partants; 23 eng.; 10 part def. - Total des entrées: 734 €
Certif. vétérinaire: *Demoiselle De Pail*

¾ long, 7 long, 1 long ¼, 2 long ½, 7 long, encolure, 1 long.
23 460 € - 11 730 € - 6 630 € - 4 590 € - 2 295 € - 1 530 € - 765 €

Primes aux éleveurs:
3 753 € Frederic Foucher.

1 876 € Ecurie Cerdeval.

1 060 € M^{me} Marie-Hélène Cassier, Daniel Beaunee.

734 € Haras Des Sablonnets, Lucien Bermond.

367 € Earl Patrick Joubert.

244 € Simon Munir, Isaac Souede.

122 € Ecurie Des Chataigniers, M^{me} Clarence Signol, Xavier Brelaud.

Temps total: 4'16"76"

La pouliche DEMOISELLE DE PAIL a été déclarée non partante pour raison vétérinaire.

Le jockey James REVELEY étant blessé, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le hongre CAPBELLO DINO par le jockey Kevin NABET au poids de 68 kg.

Les hongres GOLIATH D'AUNOU et ACES AND EIGHTS ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

1408 4221 **PRIX NORTHERNTOWN** 3450 m
(Steeple-Chase)
(Classe 1)

58 000 € (26 680, 13 340, 7 540, 5 220, 2 610, 1 740, 870) - dotation France Galop

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant pas, en steeple-chase, reçu une allocation de 25.000. **Poids: 67 kg**. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chase (victoires et places): 1 kg par 8.000.

Parcours n° S3: Steeple-Chase, Dist. 3 450 m env.

1178 1 **Belize**, f, b, 4 ans, par The Grey Gatsby (IRE) et Baldamelle [Dansili (GB)], 71 k, F. Rohaut (s) (G. Meunier), D. Bressou

1260 3 **Lorenzo Conti**, h, b, 4 ans, par Pour Moi IRE et Djedda Conti [Network (GER)], 70 k, Ecurie Patrick Joubert (A. Zuliani), H. Mérienne (s)

1060 3 **Kotkidina**, f, b, 4 ans, par Doctor Dino et Kotkiyama (Saint Des Saints), 72 k, EC Comte Pierre de Montesson (C. Lefebvre), D. Bressou

664 **Lovely Guy**, h, gr, 4 ans, par Beaumec De Houelle et Sans Rancune [Lavirco (GER)], 67 k (65 k), Δp, A. Jathiere (M^{me} C. Prichard), A. Chaillé-Chaillé & F. Pamart (s)

1271 3 **Lacokokeldy**, f, b, 4 ans, par Cokoriko et Eludy [Saddler Maker (IRE)], 65 k, R. Lavillenie (K. Nabet), F. Nicolle

654 **Moonraker Chic GB**, h, b, 4 ans, par Pether'S Moon IRE et Lyla'S Pipin GB (Black Sam Bellamy IRE), 67 k, Δp, R. Denny (L. Brechet), N. George & A. Zetterholm (s)

661 **Neva**, f, gr, 4 ans, par Pour Moi IRE et Coastal Beach [Coastal Path (GB)], 67 k (65 k), Ecurie Patrick Klein (M^{me} B. Frost), M. Seror (s)

1310 6 **Lola Des Mottes**, f, 4 ans, 68 k, Δp, Ecurie des Mottes (de F. Giles), Gab. Leenders (s)

8 partants; 20 eng.; 8 part def. - Total des entrées: 655 €
3 long ½, 1 long, ¾ long, 1 long ¼, ¾ long, 4 long ½, 7 long.
26 680 € - 13 340 € - 7 540 € - 5 220 € - 2 610 € - 1 740 € - 870 €

Primes aux éleveurs:
 4268 € Francois Rohaut.
 2134 € Earl Patrick Joubert.
 1206 € Haras Des Coudraies.
 835 € Sylvain Dupont.
 417 € Thierry Cypres.
 278 € John Benfield, prime non attribuée.
 139 € Ecurie Patrick Klein.

Temps total: 4'17"77"

Le jockey James REVELEY étant blessé, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le hongre LORENZO CONTI par le jockey Angelo ZULIANI au poids de 70 kg.

Les Commissaires ont autorisé la pouliche NEVA à être munie d'un bonnet anti-bruit de couleur rouge pour être présentée au public, ce dernier ayant été retiré derrière les élastiques de départ.

Le jockey Kevin NABET a déclaré que le hongre LACOKOKELDY (AQ), arrivé 5^e (1^{er} favori - 2,2/1), avait eu du mal à s'adapter au parcours (3 450 mètres steeple-chase) en manquant de vitesse.

La pouliche BELIZE et le hongre LORENZO CONTI ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

FONTAINEBLEAU

samedi 4 octobre 2025

Terrain TRES SOUPLE

Commissaires de courses : Stéphanie DABURON - ROBERT ADENOT - Catherine TERRIEN DELAPLACE

1409 4230 PRIX DE L'ECOLE MILITAIRE D'EQUITATION 4600 m
 (Steeple-Chase-Cross-Country)
 (Classe 3)

24000 € (11040, 5520, 3120, 2160, 1080, 720, 360) - dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, depuis le 1^{er} décembre de l'année dernière inclus, en steeple-chase, reçu une allocation de 12.000. **Poids : 67 kg.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chase (victoires et places) : 1 kg par 4.500 cette année et par 7.000 l'année dernière.

Parcours n° C1: Cross-Country, Dist. 4 600 m env.

Great Du Large, h, n.p., 9 ans, par Great Pretender 1
 IRE et Princesse Selenia (Kapgarde), 73 k, ♀, P. Noue
 (M. Chailloleau), P. & C. Peltier (s)

1323 5 Jirais Au Balle, h, al, 6 ans, par Full Of Gold et Balzane 2
 (Balko), 70 k (67 k), ♀, J. Mériniene (Y. Delepine),
 J. Mériniene

1324 1 Elcond'Or Forlonge, h, al, 9 ans, par Rio De La Plata 3
 USA et Nera Maria [Pelder (IRE)], 74 k, ♂, P. Noiro (de F. Giles), J. Planque (s)

1017 6 Cape Of Love, h, b, 6 ans, par Kapgarde et Lovely As 4
 [Assessor (IRE)], 67 k, ♂, Ch. Dubourg (s) (K. Dubourg),
 Ch. Dubourg (s)

40 Honoddor, h, b, 7 ans, par Honolulu IRE et Ofissore 5
 [Assessor (IRE)], 67 k, ♂, Y. Hedan (D. Thomas),
 S. Foucher

1321 5 Jolie Coeur Somoza, f, n.p., 6 ans, par Choeur Du Nord 6
 et Goldwin De Somoza (Discover D'Auteuil), 65 k (62 k),
 Mme E. Lambert (K. Michel), Mme E. Lambert

79 3 High Rocko, h, 9 ans, 67 k (67^{1/2} k), ♂, J. Marion (s) t.j
 (V. Morin), J. Marion (s)

7 partants; 12 eng.; 1 eng. sup.; 8 part def. - Total des entrées: 512 €

Eng. Sup.: *Jolie Coeur Somoza*

Code anomalie TF: *Kap My Sun*

7 long, 2 long, 1 long, 4 long, 2 long.

11040€ - 5520€ - 3120€ - 2160€ - 1080€ - 720€

Primes aux éleveurs:

1600 € Pascal Noue, Mme Alise Noue, Clement Noue, Mme Clara Durand-Noue.

800 € Louis Gerard, Solange Maheux.

452 € Pierre Noiro, Lionel Charbonnier.

313 € Earl Patrick Joubert, Sc Ecurie Couderc.

156 € Yves Hedan.

104 € Mme Elodie Lambert.

Temps total: 6'10"58"

Le hongre GREAT DU LARGE a fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.

1410 4226 PRIX DU RALLYE FONTAINEBLEAU 3550 m
 (Haies - Mâles et Hongres)
 (Classe 4)

21000 € (9 660, 4 830, 2 730, 1 890, 945, 630, 315) - dotation France Galop

Pour poulains entiers et hongres de **4 ans**, n'ayant pas, en course à obstacles, reçu 6.000 (victoires et places). **Poids: 66 kg.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en course de haies (victoires et places): 1 kg par 1.500

Parcours n° H6: Haies, Dist. 3 550 m env.

599 1 Ludmiko, h, b, 4 ans, par Kingfisher IRE et Dress Baie (Crillon), 67 k, ♀, B. Connan (K. Nabet), Y. Fouin (s) 1

Lejo Du Seuil, h, b, 4 ans, par Spanish Moon USA et Victoria Du Seuil [Bachir (IRE)], 66 k, ♂, Mme M. Boudot (A. Zuliani), M. Seror (s) 2

1294 7 Harry Gold, h, n.p., 4 ans, par Silverwave et Miss Vinga [High Rock (IRE)], 66 k, Mme M. Bonaventure (B. Gelhay), N. Perret (s) 3

1274 6 Basheer, h, b, 4 ans, par Ectot (GB) et Brezena (IRE) (Lawman), 67 k (65 k), ♂, J. Anxo (L. Vandamme), J. Delaunay (s) 4

1274 5 Born Attractive GB, h, al, 4 ans, par Sea The Stars IRE et Making Love GER (Monsun GER), 66 k, ♀, Loderi Racing (B. Le Clerc), F. Bellemere 5

Speed Coko, h, b, 4 ans, par Kokoriko et Emily Strange (IRE) (Ballingarry IRE), 67 k, ♀, J. Bisson (Q. Defontaine), H. de Lageneste & G. Macaire (s) 6

1298 7 Le Chorégraphe, h, al, 4 ans, par Ultra IRE et Pas De Bal (Le Balafré), 66 k, ♀, Ecurie Mirande (E. Bureller), Mme I. Pacault 7

1274 4 Fly Of Night, h, 4 ans, 66 k (65 k), ♂, D. Bonilla (A. Chesneau), D. Bonilla (s) arr

8 partants; 22 eng.; 9 part def. - Total des entrées: 430 €

3 long ½, ¾ long, 1 long, encolure, 2 long, 1 long.

9 660€ - 4 830€ - 2 730€ - 1 890€ - 945€ - 630€ - 315€

Primes aux éleveurs:

1545 € Benoit Connan.

772 € Mme Marc Boudot.

436 € Robert Bonaventure.

302 € Al Shaqab Racing.

151 € Mme Harriet Loder, prime non attribuée.

100 € Franck Van Haaren.

50 € Haras De Mirande.

Temps total: 4'15"0"

La femme jockey Charlotte PRICHARD étant souffrante, les Commissaires ont autorisé son remplacement par le jockey Alexandre CHESNEAU au poids de 65 kilos, sur le hongre FLY OF NIGHT.

Le hongre LUDMIKO a fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.

1411 4229 PRIX ANDRE PAROT 3550 m
 (Haies - Femelles)
 (Classe 4)

21000 € (9 660, 4 830, 2 730, 1 890, 945, 630, 315) - dotation France Galop

Pour pouliches de **4 ans**, n'ayant pas, en course à obstacles, reçu 6.000 (victoires et places). **Poids: 66 kg.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en course de haies (victoires et places): 1 kg par 1.500

Parcours n° H6: Haies, Dist. 3 550 m env.

Louve D'Irlande, f, b.f, 4 ans, par Masked Marvel GB et Tisati'S [Malinas (GER)], 66 k, ♂, Ecurie de La Verte Vallée (B. Le Clerc), M. Seror (s) 1

1232 5 Forest Crown, f, al, 4 ans, par Motivator GB et La Foret (Forestier), 66 k (65 k), ♂, D. Hartmann (N. Ferreira), R. Schmidlin 2

1277 3 A Tribord, f, b, 4 ans, par Bathyrhon GER et Border Line [Turgeon (USA)], 68 k, ♀, Ecurie Gabeur (K. Dubourg), H. de Lageneste & G. Macaire (s) 3

1382 4 Fleur Is Born, f, b, 4 ans, par Born To Sea IRE et Font Blanche [Panoramic (GB)], 66 k, ♀, P. Beraud (T. Dumouch), Gab. Leenders (s) 4

1275 6 Brise D'Etel, f, b, 4 ans, par Reliable Man (GB) et Angesse (Indian River), 68 k (67 k), ♀, Y. Fouin (s) (A. Chesneau), Y. Fouin (s) 5

Love De La Noverie, f, b, 4 ans, par Tiger Groom GB et Quizitca Deurie (Kizitca), 66 k (64 k), ♀, A. Le Clerc (s) (Mme B. Frost), A. Le Clerc (s) 6

1298 2 L'Actrice, f, gr, 4 ans, par Kokoriko et Terenice (Dom Alco), 69 k, Mme D. Vagne (B. Gelhay), F. Gelhay 7

1220 6 Litchi Roque, f, 4 ans, 66 k, Mme M. Mériniene (de F. Giles), J. Mériniene 8

Gem Des Flos, f, 4 ans, 66 k, ♂, V. Le Roy (T. Beaurein), JR. Breton 9

Nafarroa IRE , f, 4 ans, 66 k (65 k), Δ, A. Krauliger (<i>A. Foucher</i>), Y. Fouin (s)	arr
1312 7 Zauba (GB) , f, 4 ans, 66 k, Δ, M. Sumpton (<i>A. Gautron</i>), A. West	arr
11 partants; 24 eng.; 1 eng. sup.; 12 part def. - Total des entrées: 562 €	
Eng. Sup.: <i>Gem Des Flos</i>	
Certif. vétérinaire: <i>Lucie Des Pictons</i>	
6 long, 7 long, tête, 3 long ½, 6 long ½, 1 long, 4 long ½, 3 long.	
9 660 € - 4 830 € - 2 730 € - 1 890 € - 945 € - 630 € - 315 €	
Primes aux éleveurs:	
1545 € M ^{me} Aurelie Thireau, M ^{me} Marie Drion.	
772 € Francois-Marie Cottin.	
436 € M ^{me} Benoit Gabeur, Pierre-Olivier Robert.	
302 € Bernard Beraud, Pascal Beraud.	
151 € Yannick Fouin.	
100 € Hubert Riviere.	
50 € Gabriel Vagne, M ^{me} Dominique Vagne, Eric Vagne.	
<i>Temps total: 4'14"63"</i>	
Les Commissaires, agissant en application des dispositions de l'article 158 du Code des Courses au Galop, ont notifié verbalement à l'entraîneur Yannick FOUIN que la pouliche NAFARROA (IRE), ayant fait des difficultés au départ et s'étant élancée à très nette distance du peloton avant d'être rapidement arrêtée, ne pourra plus courir pendant les 8 jours suivants le jour de la course (1 ^{re} fois).	
A l'issue de la course, après avoir entendu le jockey Adrien FOUCHER en ses explications, les Commissaires l'ont sanctionné par une interdiction de monter d'une durée de 1 jour pour avoir fait un usage abusif de la cravache avant le départ (2 ^e infraction/6 sollicitations).	
Les pouliches LOUVE D'IRLANDE et FLEUR IS BORN ont fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.	
1412 4224 PRIX DE LA TABLE DU ROI (Haies - Femelles) (Classe 4)	3 550 m
21 000 € (9 660, 4 830, 2 730, 1 890, 945, 630, 315) - dotation France Galop	
Pour pouliches de 3 ans , n'ayant pas, en course de haies, reçu 6.000 (victoires et places). Poids: 66 kg. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en course de haies (victoires et places): 1 kg par 2.000.	
Parcours n° H6: Haies, Dist. 3 550 m env.	
Venetian Beauty , f, b, 3 ans, par Saxon Warrior JPN et Queretara (IRE) (Exceed And Excel AUS), 66 k, ♀, Ecurie Francky Dfosse (<i>L. Philippon</i>), M. Rolland (s)	1
417 7 Magic Trillion , f, b, 3 ans, par Doctor Dino et Tante Sissi [Lesotho (USA)], 66 k (62 k), Fam. Mussat (<i>C. Claveux</i>), M. Seror (s)	2
Maligne , f, b, 3 ans, par Choeur Du Nord et Gamaline GB (Martialine GB), 66 k, ♀, C ^{te} de E. Saint-Pierre (<i>T. Dumouch</i>), Gab. Leenders (s)	3
1195 Dream Weaver GER , f, b, 3 ans, par Hunter'S Light IRE et Dakara GB (Dansili GB), 66 k (63 k), Ecurie Haras des Marais (<i>S. Planque</i>), N. George & A. Zetterholm (s)	4
1272 Jumbalaya , f, al, 3 ans, par Van Beethoven CAN et Cheveley IRE (Shamardal USA), 66 k, ♀, Elevage Du Teneray (<i>B. Le Clerc</i>), M ^{me} G. Menato	5
Stellina Rose , f, b.f, 3 ans, par Bathyrhon GER et Pegase Sixty One [Red Guest (IRE)], 66 k, ♀, Normandie Breeding (<i>K. Nabet</i>), Y. Fouin (s)	6
1272 Ancalina , f, gr, 3 ans, par Montmartre et L'Astalina [Coastal Path (GB)], 66 k, Ecurie B.A.G. (<i>B. Gelhay</i>), F. Gelhay	7
1272 Goha , f, 3 ans, 66 k (65 k), ♀, JM. Salhani (<i>A. Chesneau</i>), Y. Fouin (s)	8
Sundays Child , f, 3 ans, 66 k, M ^{me} H. Devin (<i>A. Zuliani</i>), M. Seror (s)	9
La Cadiere , f, 3 ans, 66 k, ♀, SARL Carion E.M.M. (<i>T. Beaupain</i>), M. Rolland (s)	10
Lady Zaza , f, 3 ans, 66 k, Ecurie Tygaly (<i>D. Ubeda</i>), M. Seror (s)	-
Melodie Du Fenoir , f, 3 ans, 66 k (63 k), Δ, Domaine du Fenoir (<i>E. Bonnet</i>), F. Bellemere	arr
Madee , f, 3 ans, 66 k, Ecurie Haras de Beaufay (<i>C. Smeulders</i>), D. Torok	arr
Writingonthewall , f, 3 ans, 66 k, European Bloodstock Management (<i>de F. Giles</i>), F. Bellemere	arr
Rue De Savoie , f, 3 ans, 66 k (65 k), R. Schmidlin (<i>N. Ferreira</i>), R. Schmidlin	arr
Pomme Surette , f, 3 ans, 66 k, ♀, Haras de Sainte- Gauburge (<i>T. Chevillard</i>), J. Boisnard (s)	t.j
16 partants; 49 eng.; 1 eng. sup.; 16 part def. - Total des entrées: 898 €	
Eng. Sup.: <i>Melodie Du Fenoir</i>	

tête, 3 long ½, 2 long ½, 1 long ¼, 8 long, 3 long ½, 6 long ½, 3 long ½, encolure.	
9 660 € - 4 830 € - 2 730 € - 1 890 € - 945 € - 630 € - 315 €	
Primes aux éleveurs:	
1545 € M ^{me} S.A. S. Haute Vallee.	
772 € Oliver Pavle.	
436 € Leenders (S), Ecurie Bosson, Comte Eric De Saint Pierre, Saugayere Horse Racing.	
302 € Gestut Aesculap, prime non attribuée.	
151 € Baudron (S), Herald Bloodstock Ltd.	
100 € M ^{me} Vanessa Cooren, Sven Pauwels, Pascal Noue, M ^{me} Stephanie Perrier.	
50 € Philippe Desmard, Franck Deliberos.	
<i>Temps total: 4'13"27"</i>	
Les pouliches VENETIAN BEAUTY et MAGIC TRILLION ont fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.	
1413 4225 PRIX DU CARREFOUR DE L'OBELISQUE (Haies - Mâles et Hongres) (Classe 4)	3 550 m
21 000 € (9 660, 4 830, 2 730, 1 890, 945, 630, 315) - dotation France Galop	
Pour poulains entiers et hongres de 3 ans , n'ayant pas, en course de haies, reçu 6.000 (victoires et places). Poids: 66 kg. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en course de haies (victoires et places): 1 kg par 2.000.	
Parcours n° H6: Haies, Dist. 3 550 m env.	
Hasparren , h, b, 3 ans, par Cloth Of Stars IRE et Treize Treize (Dream Well), 66 k, ♀, M. Martinez (<i>T. Dumouch</i>), J. Delaunay (s)	1
Madison Roque , h, b.f, 3 ans, par Mondialiste (IRE) et Golden Sage [Sageburg (IRE)], 66 k (67 k), ♀, S. Vidal (<i>K. Nabet</i>), N. George & A. Zetterholm (s)	2
Film Director , h, b, 3 ans, par Romanised IRE et Royal Memory GB (Invincible Spirit IRE), 66 k, Δ, R. Ng (<i>B. Le Clerc</i>), M. Seror (s)	3
1270 Canombie Lad , h, b.f, 3 ans, par Roman Candle (GB) et Assez Jouee (Doctor Dino), 66 k (65 k), ♀, I. Kellitt (<i>A. Chesneau</i>), Y. Fouin (s)	4
1054 7 Saturno Bello FR , h, b, 3 ans, par Beaumec De Houelle et Boreale Du Berlais [Presenting (GB)], 67 k, ♀, Ecurie Benaroussi Sofiane (<i>A. Renard</i>), D. Sourdeau de Beauregard (s)	5
866 Emsilord , h, b, 3 ans, par Great Pretender IRE et Miss Mille Or (Kapgarde), 68 k, BDI Racing Team (<i>de F. Giles</i>), H. Mérienne (s)	6
1329 5 Heart And Soul , h, b, 3 ans, par Kendargent et Heart Of Ice IRE [Montjeu (IRE)], 67 k (64 k), ⊗, European Bloodstock Management (<i>E. Bonnet</i>), F. Bellemere	7
1233 2 Mister Des Places , h, 3 ans, 68 k (67 k), M ^{me} MP. Lejeune (<i>N. Ferreira</i>), R. Schmidlin	8
King Of Eylau (GB) , h, 3 ans, 66 k, ♀, Ecurie David R. Layani Famille (<i>T. Chevillard</i>), J. Boisnard (s)	9
Toastmaster , h, 3 ans, 66 k, M ^{me} H. Devin (<i>A. Zuliani</i>), M. Seror (s)	10
Bistrot Parisien , h, 3 ans, 66 k, Terrains d'Avilly Saint- Leonard (<i>A. Gautron</i>), Rob. Collet (s)	-
Macarel , h, 3 ans, 66 k, R. Stasi (<i>B. Claudio</i>), G. Collet	-
Dance All Night , h, 3 ans, 66 k, ♀, M ^{me} H. Devin (<i>L. Philippon</i>), M. Rolland (s)	-
Get Baraka , h, 3 ans, 66 k, ♀, M ^{me} C. Martina (<i>B. Gelhay</i>), N. Perret (s)	-
1329 L'Enchante , h, 3 ans, 66 k, Terrains d'Avilly Saint- Leonard (<i>T. Beaupain</i>), Rob. Collet (s)	arr
15 partants; 47 eng.; 15 part def. - Total des entrées: 705 € 1 long, 4 long ½, 4 long, 1 long ¼, 7 long, 3 long ½, 1 long ¾, 5 long ½, 3 long ½.	
9 660 € - 4 830 € - 2 730 € - 1 890 € - 945 € - 630 € - 315 €	
Primes aux éleveurs:	
1545 € Manuel Martinez.	
772 € M ^{me} Elodie Mongin.	
436 € Robert Ng.	
302 € Elevage Des Vallons, Ian Kellitt.	
151 € Gilles Le Baron, prime non attribuée.	
100 € Equi - Michel 6.	
50 € European Bloodstock Management, Guy Pariente Holding.	
<i>Temps total: 4'11"29"</i>	
Le jeune jockey Lucas VANDAMME s'étant accidenté dans le Prix du Rallye Fontainebleau, les Commissaires ont autorisé son remplacement par le jockey Théo DUMOUCH sur le hongre HASPARREN, au poids de 66 kilos.	
Le hongre HASPARREN a fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.	

1414 4228 **PX DE L'ASSO. DES AMIS DU MUSEE DU CHEVAL MILIT. -** 3600 m
STEEPLE-C DU DEBUT
 (Steeple-Chase)
 (Inédits)

24000 € (11040, 5520, 3120, 2160, 1080, 720, 360) - dotation France Galop

Pour tous poulains et pouliches de **3 ans**, n'ayant jamais couru en steeple-chase, ni en course de haies, été classés dans les trois premiers d'une Listed. **Poids: 67 kg.**

Parcours n° S1: Steeple-Chase, Dist. 3 600 m env.

744 6 **Vol Au Vent**, h, al, 3 ans, par Goliath Du Berlais et Cicalina GER (Santiago GER), 67 k, ♀, J. Bisson (K. Dubourg), H. de Lageneste & G. Macaire (s)

1273 5 **Marianne Du Chenet**, f, b, 3 ans, par No Risk At All et Viviane Royale [Poliglote (GB)], 65 k, ♂, Famille Bryant (L. Philipperton), M. Rolland (s)

1196 3 **Blanc Pain**, h, gr, 3 ans, par Moises Has et Darayya (IRE) (Zamindar USA), 67 k, ♀, M^{me} M. Henry (A. Zuliani), F. Nicolle

1329 4 **Binisegarra**, h, al, 3 ans, par Dschingis Secret GER et Menorca [Poliglote (GB)], 67 k, ♀, K. Communier (de F. Giles), K. Communier

1333 7 **Saharienne**, f, b, 3 ans, par Zarak et Sahaa [Iffraaj (GB)], 65 k (62^{1/2} k), JPJ. Dubois (S. Planque), M^{me} M. Pineda

706 7 **Jeanne (D'O)**, f, al, 3 ans, par Moises Has et Take The Name (Nickname), 65 k, ♂, Phoenix Eventing SARL (T. Beaupain), M. Rolland (s)

6 partants; 16 eng.; 6 part def. - Total des entrées: 260 €

1 long, 1 long, tête, 7 long, 2 long.

11040€ - 5520€ - 3120€ - 2160€ - 1080€ - 720€

Primes aux éleveurs:

1766 € Jacques Bisson, Daniel Allard, Guillaume Macaire.

883 € M^{me} Marie-Laure Besnouin.

499 € James Baudouin, Christian Baudouin.

345 € Ecurie Sagara.

172 € Jean-Pierre-Joseph Dubois.

115 € Phoenix Eventing Sarl.

Temps total: 4'18"48"

Les hongres VOL AU VENT et BLANC PAIN ont fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.

1415 4227 **PRIX DU MONT USSY** 3850 m
 (Steeple-Chase)
 (Classe 3)

24000 € (11040, 5520, 3120, 2160, 1080, 720, 360) - dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans**, n'ayant pas, cette année, en course de haies, reçu une allocation de 31.000. **Poids: 67 kg.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chase (victoires et places): 1 kg par 3.000 cette année et par 6.000 l'année dernière.

Parcours n° S6: Steeple-Chase, Dist. 3 850 m env.

1217 2 **Kaolak**, h, n.p, 5 ans, par Non Rien De Rien et Quadina (Baroud D'Honneur), 72 k, ♀, M^{me} C. Lumet (Q. Defontaine), H. de Lageneste & G. Macaire (s)

1260 **Kayo Coco**, h, b, 5 ans, par Cokoriko et Eiland (Vision D'Etat), 68 k, ♀, PE. Carrillon (C. Lefebvre), D. Sourdeau de Beauregard (s)

1266 2 **Kissman**, h, b, 5 ans, par Karaktar IRE et Bastide [Ballingarry (IRE)], 67 k, ♂, D. Huyck (A. Lelievre), d'E. Andigné

Klovius Des Mottes, h, b, 5 ans, par Clovis Du Berlais et Uzelle Des Mottes (Robin Des Champs), 72 k, ♂, Searching (B. Lestrade), J. Bertran de Balande (s)

4 partants; 15 eng.; 5 part def. - Total des entrées: 375 €

Sans motif: *Le Lion D'Anjou*

3 long ½, 1 long, 1 long.

11040€ - 5520€ - 3120€ - 2160€

Primes aux éleveurs:

1600 € Noel Brianceau, David Lumet.

800 € Thierry Cypres.

452 € Jean-Francois Magnien.

313 € Ecurie Haras De La Rousseliere, Ecurie Des Mottes.

Temps total: 4'30"41"

Le hongre KAOLAK a fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.

DAX

dimanche 5 octobre 2025

Terrain TRES SOUPLE

Commissaires de courses : Thierry GOUAICHAULT - Pierre BARBE - Philippe VORNIER - Gabriel VILLEDEY

1416 4237 **PRIX DE L'ADOUR** 3500 m
 (Haies - À réclamer)

18000 € (8640, 4320, 2520, 1710, 810) - dotation France Galop

Pour tous poulains et pouliches de **3 ans**, mis à réclamer au minimum pour 10.000, 12.000 ou 14.000. **Poids: 68 kg.** Les poulains et pouliches mis à réclamer pour 12.000 porteront 2 kg; pour 14.000, 4 kg. En outre, les chevaux ayant, cette année, en course de haies, reçu une allocation de 7.000 porteront 2 kg.

Parcours n° S1: Haies, Dist. 3 500 m env.

1330 **Ze Weekend**, h, gr, 3 ans, par Gutaifan IRE et Gossipe [Deportivo (GB)], 72 k, (12 000), M^{me} N. Langlois (T. Lemagnen), JL. Pelletan

1333 4 **Maia Kelle**, f, al, 3 ans, par Nirvana Du Berlais et Vodkelle [Épaloo (GER)], 70 k (66 k), ♀, (14 000), N. Vergne (M. Zitieu-Collonges), A. Chaillé-Chaillé & F. Pamart (s)

Bar A Tous, h, b, 3 ans, par Bande (IRE) et Lucky Millionaire (IRE) (Indian Rocket GB), 70 k (67 k), ♀, (12 000), GIL. Baratoux (T. Figueira), H. de Lageneste & G. Macaire (s)

1284 2 **Milord De Palma**, h, b.f, 3 ans, par For Fun et Evolue De Palma [Poliglote (GB)], 70 k, ♀, (12 000), A. Cotrel-Lassaussaye (K. Dubourg), H. de Lageneste & G. Macaire (s)

La Lettre, f, b, 3 ans, par Van Beethoven CAN et Psyche [American Post (GB)], 66 k, (10 000), de B. Montzey (s) (M. Mingant), de B. Montzey (s)

5 partants; 14 eng.; 5 part def. - Total des entrées: 198 €
 4 long, 5 long ½, loin, 1 long ¾.

8640€ - 4320€ - 2520€ - 1710€ - 810€

Primes aux éleveurs:

1252 € Jean-Luc Pelletan, M^{me} Nathalie Collignon, M^{me} Sabrina Pelletan.

626 € M^{me} Isabelle De Saint Anthost.

365 € Maxime Saint-Germain.

247 € Ecurie Cerdeval.

117 € Earl De Puy Bouillard.

Temps total: 4'17"70"

Les Commissaires ont, après enquête, sanctionné le propriétaire Gilles BARATOUX par une amende de 60 euros pour couleurs non conformes, ce dernier ayant été jugé responsable.

Le poulin ZE WEEKEND a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

1417 4239 **PRIX CHATEAU DE POYANNE** 3800 m
 (Haies - Anglo-Arabs 12,5 % et plus)
 (Classe 3)
 Réservée F.E.E.

23000 € (11040, 5520, 3220, 2185, 1035) - dotation France Galop

Pour chevaux entiers, hongres et juments **5 ans et au-dessus**, anglo-arabes, inscrits au Stud-Book Anglo-Arabe, nés et élevés en France, comptant au moins 12,5 % de sang arabe, n'ayant pas, en course à obstacles, depuis le 1^{er} janvier de l'année dernière inclus, reçu 30.000 (victoires et places). **Poids: 67 kg.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues, en course à obstacles (victoires et places): 1 kg par 8.000.

Les chevaux comptant au moins 18,5 % de sang arabe recevront 1,5 kg; au moins 25 %, 3 kg; au moins 37,5 %, 6 kg.

Parcours n° H3: Haies, Dist. 3 800 m env.

Maine Coon, h, b, 8 ans, par Last Train GB et Zareen (Dan Music), 66 k (63 k), ♂, L. Cadot (A. Gleyroux), L. Cadot

Minnie De Vergne, f, gr, 5 ans, par Alanadi et Lou De Vergne [Fairly Ransom (USA)], 65 k (61 k), ♂, B. Loustaud (T. Jaguelin), L. Cadot

1363 3 **Magic De La Rue**, h, al, 9 ans, par Frisson Du Pecos et Silver Magic (IRE) (Definite Article GB), 69 k, ♂, M. Guildoux (B. Fouchet), M^{me} AL. Guildoux

Firebird Du Pecos, f, b.f, 5 ans, par Battle Of Marengo IRE et Ardent Du Gave (Feu Ardent), 65 k, ♀, M. Daougabel (M. Mingant), M^{me} AL. Guildoux

1152 **Hors Serie Forez**, f, gr, 8 ans, par Gris De Gris (IRE) et Pomme Du Forez (Apple Tree), 65 k (61 k), ♂, M. Pelletant (M^{me} G. Fradelin), M. Pelletant

1317 4 **Paloma De Candale**, f, 6 ans, 67 k (66 k), ♀, L. Cadot (T. Figueira), L. Cadot

196	5	Hakante Trois , f, 8 ans, 71 k (67 k), G. Juteau (<i>R. Fourcade</i>), de T. Lauriere	7
993	2	Jackson , h, 6 ans, 69 k, Δ þ, F. Lagarde (<i>AD. Fouchet</i>), F. Lagarde	arr
8 partants; 12 eng.; 8 part def. - Total des entrées: 73 €		enclosure, 2 long, 8 long, 2 long $\frac{1}{2}$, 1 long $\frac{1}{2}$, 3 long $\frac{1}{2}$.	
11040€ - 5520€ - 3220€ - 2185€ - 1035€			
Primes aux éleveurs:			
1600€ Julien Guerin.			
800€ Bertrand Loustaud, Gilles Lherpiniere.			
466€ Jean-Pierre Brauge.			
316€ Haras Du Pecos, Ecurie Du Gave.			
150€ Mme Marie-Caroline Coyne, Paul Coyne.			
Temps total: 4'53"0"			
Les juments PALOMA DE CANDALE AA et MINNIE DE VERGNE AA ont été présentées au public et n'ont fait qu'un tour au rond de présentation avant d'être montées sur la piste.			
A l'issue de la course, les Commissaires ont auditionné le jockey Adrien FOUCHE (JAKSON AA) concernant la performance de son cheval arrêté (favori à la cote de 2.7/1).			
Le dit jockey a déclaré que son cheval semblait avoir un problème physique aux antérieurs durant la ligne droite d'en face et a préféré l'arrêter.			
Les Commissaires ont pris acte de ces explications.			
Le vétérinaire de service a constaté un problème physique sur l'antérieur gauche.			
A l'issue de la course, et à la demande des Commissaires, le vétérinaire de service a constaté un problème physique sur l'antérieur droit de la jument HORS SERIE FOREZ AA arrivée 5 ^e .			
Le hongre MAINE COON AA a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.			
1418	4240	PRIX J. DEMOULIN (Steeple-Chase) (Classe 3)	3500 m
23000 € (11040, 5520, 3220, 2185, 1035) - dotation France Galop			
Pour tous poulains et pouliches de 3 ans , n'ayant pas, en steeple-chase, reçu 7.500 (victoires et places). Poids: 67 kg . Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chase (victoires et places): 1 kg par 2.000.			
Parcours n° S1: Steeple-Chase, Dist. 3 500 m env.			
1224	3	Moving Right , h, b, 3 ans, par Clovis Du Berlais et Running Chope [<i>Kheleyf</i> (USA)], 67 k (63 k), þ, D. Chevalier (T. Bourguignneau), A. Chaillé-Chaillé & F. Pamart (s)	1
1297	4	Matador Forez , h, b,f, 3 ans, par Sageburg (IRE) et En Avant Forez [<i>Network</i> (GER)], 67 k, þ, D. Galt (K. Dubourg), H. de Lageneste & G. Macaire (s)	2
1278	1	Epona De Salan , f, gr, 3 ans, par Johnny Barnes IRE et Reine De Salan [<i>Walk In The Park</i> (IRE)], 65 k, þ, P. Lhoste (M. Mingant), G. Soulle	3
948	2	Joly Star , f, b,f, 3 ans, par Weltstar GER et Joly Jessy [<i>Roman Saddle</i> (IRE)], 65 k (66 k), JL. Pelletan (T. Lemagnen), JL. Pelletan	4
1289	5	Mighty Raffles , f, 3 ans, 65 k (63 $\frac{1}{2}$ k), ϕ þ, S. Munir (Mme B. Frost), F. Nicolle	arr
5 partants; 16 eng.; 1 eng. sup.; 5 part def. - Total des entrées: 426 €			
Eng. Sup.: <i>Mighty Raffles</i>			
1 long $\frac{1}{4}$, loin, 6 long $\frac{1}{2}$.			
11040€ - 5520€ - 3220€ - 2185€			
Primes aux éleveurs:			
1600€ Mme Gwenaelle Bougeard, Pierrick Bougon-Bougeard, Mathis Meunier.			
800€ Mme Marie-Caroline Coyne.			
466€ Andre Artus.			
316€ Earl Detouillon Raphael Frederique.			
Temps total: 4'13"90"			
A l'issue de la course, et à la demande des Commissaires, le vétérinaire de service a constaté un problème physique au niveau du bassin sur la pouliche MIGHTY RAFFLES arrêtée.			
Le poulin MOVING RIGHT a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.			
1419	4238	PRIX M. M. ET JAY LABROUCHE (Haies) (Classe 4)	3800 m
20000 € (9600, 4800, 2800, 1900, 900) - dotation France Galop			
Pour tous poulains et pouliches de 4 ans , n'ayant pas, cette année, en course à obstacles, reçu 6.000 (victoires et places). Poids: 68 kg .			

Surcharges accumulées pour les sommes reçues en course de haies (victoires et places): 1 kg par 2.000 cette année et par 4.000 l'année dernière.			
Parcours n° H3: Haies, Dist. 3 800 m env.			
139	1	Fameux , h, b,f, 4 ans, par Kamsin GER et Sacree Fame IRE (Fame And Glory GB), 68 k, þ, Ecurie Gabeur (K. Dubourg), H. de Lageneste & G. Macaire (s)	1
1274	2	Dersky , h, gr, 4 ans, par Montmartre et Starbold [Saddex (GB)], 69 k (66 k), þ, FX. Chaussonniere (T. Figueira), H. de Lageneste & G. Macaire (s)	3
1035	3	La Lune Rousse , f, al, 4 ans, par Montmartre et Veille Au Grain (Dom Alco), 66 k, þ, Ecurie Patrick Joubert (AD. Fouchet), E. Grall (s)	4
893	5	Blakpearl De Roche , f, b,f, 4 ans, par Jeu St Eloi et God Girl [Goldneyev (USA)], 66 k, þ, C. Geoffroy (T. Lemagnen), F. Nicolle	5
5 partants; 19 eng.; 5 part def. - Total des entrées: 274 €			
1 long, 1 long, 1 long, 7 long.			
9600€ - 4800€ - 2800€ - 1900€ - 900€			
Primes aux éleveurs:			
1392€ Mme Benoit Gabeur.			
696€ Francois-Xavier Chaussonniere, Mme Doina Chaussonniere.			
406€ Earl Patrick Joubert, Haras De Saint-Voir.			
275€ Christian Geoffroy, Francois Nicolle.			
130€ Jean-Manuel Charmes.			
Temps total: 4'52"50"			
Le hongre FAMEUX a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.			
NÎMES			
dimanche 5 octobre 2025			
Terrain BON			
Commissaires de courses : Jacques LUC - William LEON - Thierry LEPONT - Bernard MONTAILLER			
1420	4243	PRIX DES SOCIETAIRES (Steeple-Chase) (Classe 4)	3400 m
17000 € (8160, 4080, 2380, 1615, 765) - dotation France Galop			
Pour tous poulains et pouliches de 3 ans , n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, reçu 8.000 (victoires et places). Poids: 67 kg . Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chase (victoires et places): 1 kg par 1.500.			
Parcours n° S1: Steeple-Chase, Dist. 3 400 m env.			
1318	1	Bel Eclat , h, b, 3 ans, par Tiger Groom GB et Belmiesque [Miesque'S Son (USA)], 70 k, Δ þ, J. Détré (T. Dumouch), J. Delaunay (s)	1
695	2	Princess Daubrelle , f, gr, 3 ans, par Tunis POL et Heather Rose GER [Montjeu (IRE)], 65 k, þ, F. Boistier (E. Labaissière), de A. Boisbrunet (s)	3
1376	3	Decisif , h, b, 3 ans, par Attendu et Decision [Kentucky Dynamite (USA)], 67 k (66 k), þ, J. Boutilier (G. Champier), M. Pitart	4
897	4	Maissignac , h, b, 3 ans, par Ivanhowe GER et Euphorie [Laverock (IRE)], 67 k, þ, V. Meillerand (G. Ré), de A. Boisbrunet (s)	tbé
5 partants; 13 eng.; 5 part def. - Total des entrées: 128 €			
1 long, 6 long, 2 long $\frac{1}{2}$.			
8160€ - 4080€ - 2380€ - 1615€			
Primes aux éleveurs:			
1183€ Jean-Charles Escale.			
591€ Frederic Boistier.			
345€ Ecurie Du Sud, Mme Christiane Head, Vincent Rimaud.			
234€ Vincent Meillerand, Augustin Adeline De Boisbrunet.			
Temps total: 4'14"43"			
La jument PRINCESS DAUBRELLE a fait l'objet d'un prélèvement biologique.			
1421	4241	PRIX CHRISTIAN FORNAROLI (Haies) (Classe 4)	3400 m
17000 € (8160, 4080, 2380, 1615, 765) - dotation France Galop			

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant pas, en course à obstacles, reçu une allocation de 7.000. **Poids: 67 kg.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en course de haies (victoires et places) : 1 kg par 3.500.

Parcours n° H1: Haies, Dist. 3 400 m env.

Lynx De Thaix , h, gr, 4 ans, par Tunis POL et Perle Secrète [Lavirco (GER)], 67 k, b, Soc. Bourgneuf (<i>T. Dumouch</i>), J. Delaunay (s)	1
1274 7 Stormy Tango IRE , h, b, 4 ans, par Vadamos et Qenaa GB (Royal Applause GB), 67 k (66 k), Δp, W. Kennedy (<i>G. Champier</i>), M. Pitart	2
Up And Up , f, gr, 4 ans, par It'S Gino GER et Lady Heart (Double Heart), 65 k, b, M. Sauret (<i>B. Gelhay</i>), M. Pitart	3
1212 The Vesper , h, b, 4 ans, par Born To Sea IRE et Ryde [Sillery (USA)], 67 k, b, H. Hall (<i>E. Labaisse</i>), de A. Boisbrunet (s)	4
Largo D'Harmonie , h, gr, 4 ans, par Clovis Du Berlais et Alight De Loriol [Fairly Ransom (USA)], 67 k (64 k), Δp, C. Ligerot (<i>J.F. Rambur</i>), C. Ligerot	5
Atavamada , h, 4 ans, 67 k, M ^{me} B. Ré-Scandella (<i>G. Ré</i>), M ^{me} B. Ré-Scandella	tbé

6 partants; 15 eng.; 6 part def. - Total des entrées: 141 €

6 long, 4 long, loin, loin.

8160€ - 4080€ - 2380€ - 1615€ - 765€

Primes aux éleveurs:

1183 € Michel Bourgneuf.
591 € William J. Kennedy, prime non attribuée.
345 € Matthieu Sauret.
234 € M^{me} Helen Vergette.
110 € S.C.E.A. Harmonie V, M^{me} Evelyne Warnier.

Temps total: 4'5"53"

Le hongre LYNX DE THAIX a fait l'objet d'un prélèvement biologique. Les Commissaires ont ouvert un enquête suite à la chute du hongre ATAVAMADA (Geoffrey RE) survenue dans le dernier tournant du parcours.

Après enquête, examen du film de contrôle et avoir entendu en leurs explications les jockeys Geoffrey RE et Gaetan CHAMPIER, il s'avère que le hongre ATAVAMADA a perdu pieds ce qui a entraîné sa chute.

Les Commissaires ont maintenu l'ordre d'arrivée considérant que l'incident n'était dû à aucun concurrent, et sans conséquence sur l'ordre d'arrivée.

1422 4242 PRIX DE POULX	3900 m
(Haies) (Classe 4)	

17000 € (8160, 4080, 2380, 1615, 765) - dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, cette année, en course à obstacles, reçu 10.000 (victoires et places). Poids: 67 kg. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en course de haies: 1 kg par 3.000 cette année et par 5.000 l'année dernière.

Parcours n° H2: Haies, Dist. 3 900 m env.

1160 Eclipse De Baune , f, b.f, 5 ans, par Castle Du Berlais et Rhapsodie St Eloi (Ragmar), 68 k, b, SCEA Ecurie Domaine de Baune (<i>E. Labaisse</i>), de A. Boisbrunet (s)	1
340 4 Jupiter Le Dun , h, b.f, 6 ans, par Manatee GB et Silvazeyra [Sheyrrann (IRE)], 69 k (68 k), Δp, Searching (<i>G. Champier</i>), M. Pitart	2
850 Adrastina GER , f, b, 10 ans, par Kamsin GER et Angel GER (Trempolino USA), 66 k (62 k), b, M ^{me} B. Ré-Scandella (<i>M^{me} S. Gambe</i>), M ^{me} B. Ré-Scandella	3
1186 3 Saint Langis , h, b, 7 ans, par Sidestep AUS et Super Lina (Linamix), 68 k, ⊗, M ^{me} B. Ré-Scandella (<i>G. Ré</i>), M ^{me} B. Ré-Scandella	4

4 partants; 14 eng.; 4 part def. - Total des entrées: 189 € tête, 1 long, 7 long.

8160€ - 4080€ - 2380€ - 1615€

Primes aux éleveurs:

1183 € Scea Ecurie Domaine De Baune.
591 € Societe D'Elevage F. Ouvey.
345 € Gestut Ohlerweilerhof, prime non attribuée.
234 € Jean-Pierre-Joseph Dubois.

Temps total: 4'46"39"

Le hongre JUPITER LE DUN a fait l'objet d'un prélèvement biologique.

1423 4244 PRIX DE DIONS	3800 m
(Steeple-Chase - Handicap de catégorie)	

17000 € (8160, 4080, 2380, 1615, 765) - dotation France Galop

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, reçu une allocation de 10.000.

Seront qualifiés dans cette épreuve les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur inférieure ou égale à 54 k.

Parcours n° S2: Steeple-Chase, Dist. 3 800 m env.

Référence: +16.

1002 2 Lockbatan Thom , h, b, 4 ans, par Yeats IRE et Ecbatane (Balko), 70 k, Δp, P. Détré (<i>T. Dumouch</i>), J. Delaunay (s)	1
1279 1 Imperial Marengo , h, al, 4 ans, par Nicaron GER et Vague De Lune (Diamond Boy), 69 ^{1/2} k, b, M ^{me} C. Brac de La Perriere (<i>E. Labaisse</i>), de A. Boisbrunet (s)	2
1105 3 Elton , h, b, 4 ans, par Attendu et Silver Fame (USA) (Quest For Fame GB), 68 ^{1/2} k (64 ^{1/2} k), b, R. Capozzi (<i>T. Pierrissard</i>), M ^{me} Scandella-Lacaille	3
632 Vitus Bering , h, al, 4 ans, par George Vancouver USA et Tres Froides (Bering (GB)), 68 k (67 k), b, A. Maubon (<i>G. Champier</i>), M. Pitart	4
1303 6 Le Phocaea , h, b, 4 ans, par Zelzal et Dreamtic (Hernando), 67 ^{1/2} k, Δp, B. Nardone (<i>M^{me} S. Gambe</i>), M ^{me} B. Ré-Scandella	5

5 partants; 11 eng.; 5 part def. - Total des entrées: 115 € loin, loin, courte tête, 2 long.

8160€ - 4080€ - 2380€ - 1615€ - 765€

Primes aux éleveurs:

1183 € Elevage Thom, Patrice Detre.
591 € M^{me} Therese Cottreau, Gonzague Cottreau.
345 € Haras Du Quesnay.
234 € Antoine Maubon, M^{me} Pascale Maubon, Louis Maubon, M^{me} Gabrielle Maubon-Varlet.
110 € Pierre Lamy, Horse & Feed C. V..

Temps total: 4'28"81"

Le hongre LOCKBATAN THOM a fait l'objet d'un prélèvement biologique.

Le jockey Geoffrey RE s'étant accidenté dans la course précédente, les Commissaires ont autorisé son remplacement par le jockey Solène GAMBE au poids de 67,5 kilogrammes.

SAINT-BRIEUC

dimanche 5 octobre 2025

Terrain

Commissaires de courses : Philippe GARIN - Jean-Michel MANGART - Véronique BOUGEARD - Gérard PLONGERE

1424 4231 PRIX D'ARMOR	3 600 m
(Haies) (Classe 4)	

17000 € (8160, 4080, 2380, 1615, 765) - dotation France Galop

Pour tous poulains et pouliches de **3 ans**, n'ayant, en course à obstacles, ni couru trois fois, ni reçu 9.000 (victoires et places). **Poids: 67 kg.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en course de haies (victoires et places): 1 kg par 2.500.

Parcours n° H1: Haies, Dist. 3 600 m env.

Hawai De Baune , f, b.f, 3 ans, par Choeur Du Nord et Victoire De Baune (Balko), 65 k, Δp, SCEA Ecurie Domaine de Baune (<i>T. Beaurain</i>), J. Delaunay (s)	1
1289 3 Bourbonnais IRE , h, gr, 3 ans, par Capri IRE et Bourbonnaise (Mansonnien), 67 k, b, Ecurie Benaroussi Sofiane (<i>C. Lefebvre</i>), D. Sourdeau de Beauregard (s)	2

1259 7 Mer Du Large , f, b, 3 ans, par Pastorius GER et Ecume Du Large (Kapgarde), 67 k (64 k), b, P. Noue (<i>Y. Follin</i>), M ^{me} O. Ellart	3
1210 Candi Or , f, b.f, 3 ans, par Chachnak et Candinie USA (Bernardini USA), 65 k (62 k), Δp, M ^{me} T. Menuet (<i>A. Blais</i>), W. Menuet (s)	4

Voyou De Champiers , h, b, 3 ans, par Gary Du Chenet et Zaraganta (Vatori), 67 k, b, A. Leduc (<i>A. Coupu</i>), A. Leduc	5
518 5 Misstime D'Anjou , f, 3 ans, 66 k, Mustang SARL (<i>D. Thomas</i>), C. Lequien (s)	6

1267 6 My Favorite Mix , h, 3 ans, 67 k, b, M. Haski (<i>F. Bayle</i>), A. Chaillé-Chaillé & F. Pamart (s)	7
Marquis De Breon , m, 3 ans, 67 k, b, d'J. Andigne de Beauregard (<i>A. Lelievre</i>), d'E. Andigné	arr

1267 7 Ma Saynte Balme , f, 3 ans, 65 k, b, J. Barthe (<i>A. Gautron</i>), d'E. Andigné	arr
--	-----

9 partants; 50 eng.; 9 part def. - Total des entrées: 676 €

¾ long, 7 long, 6 long ½, 2 long ½, 2 long, encolure.

8160€ - 4080€ - 2380€ - 1615€ - 765€

Primes aux éleveurs:
 1183 € Scea Ecurie Domaine De Baune, M^{me} Ophelie Delaunay.
 591 € Ballinaroone Stud Ltd, prime non attribuée.
 345 € Pascal Noue.
 234 € Olivier Ritz.
 110 € Eric Meunier.

Temps total: 4'19"21"

La pouliche MER DU LARGE a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

1425 4232 **PRIX DU TREGOR - CHALLENGE APGO** 3600 m
 (Haies - Handicap de catégorie)

19 000 € (9120, 4560, 2660, 1805, 855) - dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, cette année, en course de haies, reçu une allocation de 11.500.

Seront qualifiés dans cette épreuve les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur inférieure ou égale à 53 k.

Parcours n° H1: Haies, Dist. 3 600 m env.

Référence: +19.

348 7 **Klarix**, f, gr, 5 ans, par Gemix et Midnight Of Paris [Mastercraftsman (IRE)], 72 k, þ, M. Chevillard (A. Lelievre), M^{me} S. Geffraiad

355 **Jumper Dete**, h, b, 6 ans, par Castle Du Berlais et Semmering GB [Poliglote (GB)], 71^{1/2} k, b, Tremblin (T. Beaupain), F. Foucher

349 **Depende**, h, b, 9 ans, par Planteur (IRE) et Fastgoldengoschi GER (Monos GER), 66 k, þ, L. Fertillet-Leray (R. Mayeur), E. Grall (s)

620 2 **Klovis Bleue**, h, n.p., 5 ans, par Clovis Du Berlais et Lisette Bleue (Califet), 71^{1/2} k, þ, V. Chatellier (S. Paillard), V. Chatellier

1255 3 **Boom Boom Ciao**, h, gr, 5 ans, par Polarix (GB) et Arakawa [Indian Rocket (GB)], 71^{1/2} k (68^{1/2} k), þ, Ch. Plisson (s) (D. Carre), Ch. Plisson (s)

1287 3 **Heavenly Sun**, f, 8 ans, 63 k (62 k), R. Foucher (M^{me} M. Bars Hugonot), G. Juillet

494 1 **Litote Du Lannier**, f, 5 ans, 71 k (68 k), C. Le Meur (M. Cypria), G. Juillet

1065 1 **Alex The Dancer**, h, 6 ans, 68 k (65 k), þ, Ecurie Etoile N.V. (A. Blais), J. Planque (s)

1287 2 **Don't Let Me Down**, f, 5 ans, 67^{1/2} k, þ, G. Samama (V. Morin), J. Boisnard (s)

1383 **Very Good Boy**, h, 5 ans, 66 k, þ, M^{me} MA. Levesque (D. Thomas), K. Plisson

1283 2 **Ringo Star**, h, 6 ans, 66 k (63^{1/2} k), þ, F. Guilloussou (T. Blainville), F. Guilloussou

1266 6 **Illico Des Landes**, h, 7 ans, 71 k, þ, Y. Heden (A. Coupu), Y. Heden

12 partants; 32 eng.; 12 part def. - Total des entrées: 313 €
 ½ long, 4 long ½, 1 long, tête, 2 long ½, 2 long, ¾ long, 7 long, 6 long.

9120€ - 4560€ - 2660€ - 1805€ - 855€

Primes aux éleveurs:
 1322 € Michel Haski.
 661 € Daniel Toublanc, M^{me} Claudine Toublanc.
 385 € Az. Agr. Farina Massimo.
 261 € Daniel Esnault.
 123 € Boutin (S).

Temps total: 4'21"86"

Le hongre JUMPER DETE a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

1426 4233 **PRIX DE L'ARGOAT** 3600 m
 (Steeple-Chase)
 (Classe 4)

17 000 € (8160, 4080, 2380, 1615, 765) - dotation France Galop

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant pas, en steeple-chase, reçu une allocation de 7.500. **Poids: 67 kg.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chase (victoires et places): 1 kg, par 3.500. Les poulains et pouliches n'ayant pas couru en steeple-chase recevront 2 kg.

Parcours n° S1: Steeple-Chase, Dist. 3 600 m env.

1312 3 **Nothing Eye's**, h, b.f, 4 ans, par Non Rien De Rien et Oeillade De Sivola (Discover D'Auteuil), 65 k, þ, M^{me} O. Delaunay (C. Riou), J. Delaunay (s)

857 4 **Let Me Dream**, h, b.f, 4 ans, par Saint Des Saints et Let'S Do It [Early March (GB)], 68 k, þ, M^{me} G. Samama (V. Morin), J. Boisnard (s)

1367 2 **Sobest**, h, b, 4 ans, par Whitecliffsodover USA et Kitty Yield [High Yield (USA)], 65 k (62 k), M. Melin (D. Carre), Ch. Plisson (s)

270 5 **Mount Angel**, h, b, 4 ans, par Doctor Dino et Lou Ange (Ange Gabriel), 67 k, þ, Ecurie Benaroussi Sofiane (C. Lefebvre), D. Sourdeau de Beauregard (s)

1331 **Star De La Blaie**, f, b, 4 ans, par Storm The Stars USA et Speed De Lablairie [Speedmaster (GER)], 63 k (61^{1/2} k), M. Perdrielle (A. Blais), B. Lefevre (s)

1299 3 **Landegavum**, h, 4 ans, 67 k, Δþ, Ecurie Jean-Michel Carrie (Q. Gaignard), A. Chaillé-Chaillé & F. Pamart (s)

628 2 **Legend Race**, h, 4 ans, 68 k, Δþ, L. Carberry (s) (T. Beaupain), L. Carberry (s)

7 partants; 34 eng.; 1 eng. sup.; 7 part def. - Total des entrées: 603 €

Eng. Sup.: *Legend Race*

2 long, 3 long ½, 2 long, 3 long ½, 5 long ½.

8160€ - 4080€ - 2380€ - 1615€ - 765€

Primes aux éleveurs:

1183 € M^{me} Ophelie Delaunay.
 591 € Gerard Samama.
 345 € Michel Melin, Mathieu Melin.
 234 € M^{me} Henri Devin.
 110 € Mickael Perdrielle.

Temps total: 4'28"22"

Le hongre LET ME DREAM a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

SEGRÉ

0239 278 dimanche 5 octobre 2025

Terrain SOUPLE

Commissaires de courses : Anthony GIRARD - Jean-Claude FOURNIER - Bernard DERSOIR - Jérôme DERSOIR

1427 4234 **PRIX ATRIUM - MMA (PRIX JIVAGO DE NEUVY)** 3800 m
 (Steeple-Chase)
 (Classe 4)

14 000 € (6720, 3360, 1960, 1330, 630) - dotation France Galop

Pour tous poulains et pouliches de **3 ans**, n'ayant pas, en steeple-chase, reçu une allocation de 6.500. **Poids: 67 kg.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en course à obstacles (victoires et places): 1 kg par 2.000.

Parcours n° S2: Steeple-Chase, Dist. 3 800 m env.

1072 4 **Helsinjo**, h, al, 3 ans, par Estejo GER et Helsinki [Pennekamp (USA)], 69 k, þ, D. Le Breton (Q. Defontaine), H. de Lageneste & G. Macaire (s)

1166 3 **As Lay**, h, b, 3 ans, par Latrobre IRE et Laydex Du Frene [Layman (USA)], 72 k (69 k), Δþ, SC Thierry Pigeon (G. Falivre-Picon), J. Boisnard (s)

1318 3 **Lloyd D'Autan**, h, b, 3 ans, par Magneticjim (IRE) et Ordesa [Arch (USA)], 67 k (65 k), þ, C. Samoyault (M. Chaillouleau), D. Bressou

1330 **Ellington Eden**, h, b, 3 ans, par Manatee GB et Escort'Eden [Martaline (GB)], 67 k (65 k), þ, M^{me} C. Boisdrone (Y. Courmont), P. Leblanc

1330 **Bramaska**, f, al, 3 ans, par Masked Marvel GB et Fubrava (Fuisse), 71 k (68 k), þ, V. Roisnard (M. Zuliani), J. Delaunay (s)

1381 **Manba Des Epeires**, f, 3 ans, 65 k, Δþ, T. Morenvillez (E. Metivier), E. Metivier

6 partants; 17 eng.; 6 part def. - Total des entrées: 177 €
 4 long, 5 long ½, 2 long ½, 7 long.

6720€ - 3360€ - 1960€ - 1330€ - 630€

Primes aux éleveurs:

974 € Jean-Marc Deverchere, Thierry Grandsir.
 487 € Thierry Pigeon.
 284 € Christian Samoyault.
 192 € M^{me} Carole Boisdrone.
 91 € Gheorghe Codre.

Temps total: 4'46"60"

Le hongre HELSINJO a subi un prélèvement biologique à l'issue de la course.

1428 4235 **PRIX MON AUDITION (GRAND STEEPLE-CHASE DE SEGRE)** 4300 m
 (Steeple-Chase)
 (Classe 3)

16 000 € (7 680, 3 840, 2 240, 1 520, 720) - dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, ayant à la clôture des engagements une valeur inférieure ou égale à 56 k et n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, reçu une allocation de 9.000. **Poids: 67 kg.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chase (victoires et places) : 1 kg par 4.500 cette année et par 7.000 l'année dernière.

Parcours n° S3: Steeple-Chase, Dist. 4 300 m env.

1266	BIANKA DU BRIZAIS , f, n.p, 6 ans, par Balko et Diane Du Brizais [Tremplino (USA)], 67 k (64 k), Δp, Haras de Magouet (<i>G. Faivre-Picon</i>), N. Chevalier	1
1324	Happy De Reve , h, b, 8 ans, par Voiladenuo et Boucourage [Ballingarry (IRE)], 73 k (70 k), ⊗, M ^{me} E. Simonet (<i>E. Meunier</i>), B. Lefevre (s)	2
1300	3 I Risk , h, b.f, 7 ans, par No Risk At All et Double Mise [Coastal Path (GB)], 70 k, p, Ecurie Mirande (<i>E. Bureller</i>), M ^{me} I. Pacault	3
505	Bien Divin , h, b, 7 ans, par On Est Bien (IRE) et Fleur Divine (Denham Red), 71 k (70 k), φp, D. Cadot (s) (<i>E. Manceau</i>), D. Cadot (s)	4
1341	Iphis De L'Aunay , h, b.f, 7 ans, par Conillon GER et Athena De L'Aunay (Roli Abi), 73 k, φp, M ^{me} L. Seurin (<i>B. Caron</i>), T. Jouin	5
1334	J'Ai La Cote , h, 6 ans, 71 k (68 k), ⊗p, D. Huyck (<i>L. Colson</i>), N. Paysan	tbé
1322	1 Hellena , f, 8 ans, 71 k (68 k), p, S. Salmon (<i>E. Bonnet</i>), S. Foucher	tbé
	Haut De Gamme , h, 8 ans, 67 k, p, B. Alleaume (<i>E. Metivier</i>), E. Metivier	tbé

8 partants; 19 eng.; 8 part def. - Total des entrées: 176 €
8 long ½, 5 long ½, 2 long ½, 2 long.

7680€ - 3840€ - 2240€ - 1520€ - 720€

Primes aux éleveurs:

1113€ Haras De Magouet.
556€ Jean-Paul Gronfier.
324€ Haras De Mirande.
220€ Damien Cadot, Pierre Albert, Franck Albert.
104€ Pascal Reaute.

Temps total: 5'28"52"

La jument BIANKA DU BRIZAIS a subi un prélèvement biologique à l'issue de la course.

1429	4236 PRIX ELEVAGE DE LA BARRIERE - CHALLENGE DE L'OBSTACLE (PX R. BLONDEAU) (Steeple-Chase-Cross-Country - Cavalières & Gentlemen-Riders) (Classe 4)	4800 m
-------------	---	---------------

14000 € (6720, 3360, 1960, 1330, 630) - dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, depuis le 1^{er} janvier de l'année dernière inclus, en steeple-chase, reçu 16.000 (victoires et places). **Poids: 67 kg.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chase (victoires et places) : 1 kg par 2.500 cette année et par 4.000 l'année dernière.

Pour **Gentlemen-Riders et Cavalières, ceux n'ayant pas gagné cinq courses recevront 3 kg.**

Parcours n° C2: Cross-Country, Dist. 4 800 m env.

109	4 Falstaff , h, n.p, 9 ans, par Never On Sunday et Cry Of Love SPA (Sakhee USA), 70 k (68 k), p, B. Boitez (M ^{me} E. Dubourg), D. Bernier	1
1322	3 Itisparis , f, b.f, 7 ans, par Bathyrhon GER et Parisline [Martaline (GB)], 67 k (70 k), φp, P. Priollet (<i>G. Viel</i>), L&M. Viel (s)	2
1229	5 Joalier , h, b, 6 ans, par Alianthus GER et Born Ready (Nickname), 67 k (63 k), S. Dory (M ^{me} C. Dory), S. Dory	3
1241	Jutathir Du Breuil , h, al, 6 ans, par Muhtathir GB et Paola Pierji (Cadoudal), 72 k (70 k), M. Nicolau (M ^{me} H. Sourbe), M. Nicolau	4
1320	Girolle De Sivola , f, 9 ans, 67 k, p, B. Caron (<i>B. Caron</i>), T. Jouin	t.j

5 partants; 11 eng.; 6 part def. - Total des entrées: 169 €
Code anomalie J1: *Ixel Du Fruittier*
5 long ½, 2 long ½, 3 long.

6720€ - 3360€ - 1960€ - 1330€

Primes aux éleveurs:
974€ M^{me} Jocelyne Ducasse, Daniel-Yves Treves.
487€ Pascal Priollet.
284€ Daniel Pironneau, M^{me} Daniel Pironneau.
192€ Denis Hubert, Eric Helye.

Temps total: 6'34"66"

Suite à l'enquête des Commissaires, après vision du film et audition de la cavalière Mme Hélène SOURBE, l'arrivée a été gênée à cet instant du parcours par le cheval GIROLLE DE SIVOLA, en liberté, qui

l'a poussée vers l'extérieur et a ainsi permis de tirer avantage de la situation.

Le hongre FALSTAFF a subi un prélèvement biologique à l'issue de la course.

STRASBOURG

dimanche 5 octobre 2025

Terrain LOURD

Commissaires de courses : Sébastien LITZELMANN - Benjamin BOSSERT - Nathalie PFOHL - Yann de BUYER

1430	4245 PRIX MID DANCER (Haies) (Classe 2)	3300 m
-------------	--	---------------

28000 € (12880, 6440, 3640, 2520, 1260, 840, 420) - dotation France Galop

Pour tous poulains et pouliches de **3 ans**, n'ayant pas, en course de haies, reçu 20.000 (victoires et places). **Poids: 67 kg.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en course à obstacles (victoires et places) : 1 kg par 5.000.

Parcours n° H2: Haies, Dist. 3 300 m env.

1270	Oublieux , h, gr, 3 ans, par Tunis POL et Border Line [Turgeon (USA)], 67 k, p, Ecurie Gabeur (<i>A. Renard</i>), AS. Pacault (s)	1
898	4 Saint Geny , h, b, 3 ans, par Gemix et Astrid Weus (Smadoun), 70 k, p, M ^{me} P. Papot (<i>B. Lestrade</i>), P. Quinton (s)	2
1290	1 Colo , h, n.p, 3 ans, par Magneticjim (IRE) et Wola [Noroit (GER)], 68 k, G. Blain (<i>B. Le Clerc</i>), F. Bellemere	3
1333	Yssi Imperatrice , f, b, 3 ans, par Imperial Monarch IRE et You Got Love (IRE) [Naqqos (GB)], 66 k (62 k), C. Milliere (<i>J. Philippe</i>), M. Seror (s)	4
1305	5 Le Palefrenier , h, 3 ans, 68 k (67 k), p, PG. Dumas (<i>A. Cheneau</i>), Y. Fouini (s)	tbé

5 partants; 27 eng.; 5 part def. - Total des entrées: 588 €
¾ long, 5 long, 8 long.

12880€ - 6440€ - 3640€ - 2520€

Primes aux éleveurs:

2060€ M^{me} Benoit Gabeur, Pierre-Olivier Robert.
1030€ Jean-Marc Godefroy, M^{me} Yvette Godefroy.
582€ Gildas Blain.
403€ Ecurie Bertrand Milliere, Cedric Milliere.

Primes F.E.E.:

2700€ *Oublieux*.
1500€ *Saint Geny*.
800€ *Colo*.

Temps total: 4'19"58"

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu en ses explications le jockey Bertrand LESTRADE, l'ont sanctionné par une amende de 150 euros pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache (1^{re} infraction - 5 sollicitations).

Le hongre OUBLIEUX a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

1431	4247 PRIX BANQUE POPULAIRE D'ALSACE LORRAINE CHAMPAGNE (PRIX D'AUTEUIL) (Steeple-Chase - Handicap de catégorie)	4200 m
-------------	---	---------------

26000 € (11960, 5980, 3380, 2340, 1170, 780, 390) - dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**.

Seront qualifiés dans cette épreuve les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur inférieure ou égale à 54 k.

Parcours n° S3: Steeple-Chase, Dist. 4 200 m env.

Référence: +19.

1325	2 Avel De Kerbarh , h, b, 9 ans, par Balko et Etoile De Kerbarh (Le Balafré), 72 k, p, Haras de Beauvoir (<i>A. Renard</i>), AS. Pacault (s)	1
1291	Jolivent , h, b, 6 ans, par Balko et Theme Song [Antarctique (IRE)], 71 k (68 k), p, E. Cournault (<i>Q. Samaria</i>), A. Acker (s)	2
1129	2 Just A Kiss Sivola , f, b, 6 ans, par Nom De D'Là et Miss Justice [Polish Summer (GB)], 70 k (67 k), φp, Haras de Sivola (<i>Q. Jacob</i>), M. Pitart	3
1334	Fleurieu , f, b, 6 ans, par Masked Marvel GB et Talwin IRE (Alhaarth IRE), 70 ^{1/2} k (67 ^{1/2} k), Passion Racing Club (<i>G. Boinard</i>), D. Windrif	4

1380	Money Money , h, gr, 5 ans, par Birchwood IRE et La Joconde (Kendargent), 69 ^{1/2} k, Δp, M ^{me} P. Stein (<i>T. Chevillard</i>), M ^{me} Y. Vollmer	5
1257 4	Celeb IRE , h, b, 5 ans, par No Nay Never USA et Like A Star IRE (Galileo IRE), 70 ^{1/2} k (69 ^{1/2} k), ⊗p, N. Perret (s) (<i>A. Chesneau</i>), Y. Fouin (s)	6
1334	Iguane Des Ongrais , h, 7 ans, 71 ^{1/2} k, ⊗p, Ecurie des Mouillotins (<i>B. Le Clerc</i>), Ch. Herpin (s)	arr
7 partants; 21 eng.; 7 part def. - Total des entrées: 340 €		
2 long, 6 long, 1 long, loin, loin.		
11960€ - 5980€ - 3380€ - 2340€ - 1170€ - 780€		
Primes aux éleveurs:		
1734 € Michel-André Le Fur, Suc. Moïse Bricault.		
867 € Agb Agency, Olivier Rambert.		
490 € Haras De Sivola, Max Trapenard.		
339 € Sasu Ecurie Pascale Menard, Marc Dumont, M ^{me} Danielle Boin-Arnaudet.		
169 € Ecurie Des Charmes.		
113 € Lynch-Bages Ltd, Lindy Farms, prime non attribuée.		
<i>Temps total: 5'31"27"</i>		
Le hongre AVEL DE KERBARTH a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.		
1432 4182	PRIX DU CONSEIL DE L'EUROPE (Steeple-Chase - Handicap de catégorie)	3500 m
26000 € (11700, 5720, 3380, 2340, 1300, 910, 650) - dotation France Galop		
Pour tous poulains et pouliches de 4 ans.		
Seront qualifiés dans cette épreuve les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur inférieure ou égale à 54 k.		
Parcours n° S1: Steeple-Chase, Dist. 3 500 m env.		
Référence: +16.		
831 3	Veronale , f, gr, 4 ans, par Beaumec De Houelle et Kendova (Kendor), 69 ^{1/2} k (65 ^{1/2} k), G. Laroche (<i>J. Phelippe</i>), M. Seror (s)	1
1328	Cocotte Royale , f, b, 4 ans, par Chanduoco et Quesotto Royale [Lesotho (USA)], 70 k (69 k), ⊗p, S. Dinam (<i>A. Chesneau</i>), Y. Fouin (s)	2
1293 5	Twickenham Park , h, n.p., 4 ans, par Sageburg (IRE) et Lavalloise [Kingsalsa (USA)], 69 k (66 k), p, M. Sauret (<i>G. Boinard</i>), M. Pitart	3
1328 3	Lexington Du Seuil , h, b, 4 ans, par Born To Sea IRE et Fantastica Duseuil [Network (GER)], 68 k, Δp, M ^{me} MG. Boudot (<i>A. Renard</i>), D. Sourdeau de Beauregard (s)	4
1309 7	Lycie , f, b, 4 ans, par Pour Moi IRE et Avacapa [Fragrant Mix (IRE)], 70 k, p, Ecurie Couderc (<i>T. Chevillard</i>), M ^{me} G. Menato	5
1328 5	Breeze D'Auteuil IRE , h, b, 4 ans, par Magna Grecia IRE et Jeevana GB (Compton Place GB), 67 k (63 k), ⊗p, M ^{me} V. Devaux (<i>R. Poincot</i>), S. Dehez (s)	6
6 partants; 14 eng.; 3 eng. sup.; 6 part def. - Total des entrées: 686 €		
Eng. Sup.: <i>Veronale, Lexington Du Seuil</i>		
5 long 1/2, 5 long 1/2, 1 long, 5 long, 4 long.		
11700€ - 5720€ - 3380€ - 2340€ - 1300€ - 910€		
Primes aux éleveurs:		
1872 € Pa-Ouvry, Ecurie Des Vives Terres.		
915 € Gilles Defontaine, Frédéric Duvivier.		
540 € Patrick-Georges Roulois, Pierre-Patrick Roulois, M ^{me} Lise Roulois.		
374 € M ^{me} Marc Boudot.		
208 € Thierry Cypres.		
145 € Deerforest Stud, prime non attribuée.		
<i>Temps total: 4'42"64"</i>		
La pouliche VERONALE a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.		
NANTES		
0137279	lundi 6 octobre 2025	
	Terrain	
Commissaires de courses : Muriel PRIOUZEAU - Clémentine CHATILLON - Christian MARCHAND - Denis CLAVIER		
1433 4248	PRIX DES CONSCRITS (Haies) (Inédits)	3500 m
22000 € (10 560, 5 280, 3 080, 2 090, 990) - dotation France Galop		

Pour tous poulains et pouliches de 3 ans, n'ayant jamais couru. Poids: 68 kg.		
Les remises de poids, prévues par l'Article 104 du Code des Courses au Galop, ne sont pas applicables dans ce prix.		
Parcours n° H2: Haies, Dist. 3 500 m env.		
Callisto Du Nord , h, b,f, 3 ans, par Choeur Du Nord et Eclipse De Cotte [Anzillero (GER)], 68 k, p, Ed. Monfort (s) (<i>T. Beaурain</i>), P. & C. Peltier (s)	1	
Harwa , h, n.p., 3 ans, par Saint Des Saints et Kamaloka (IRE) (King'S Theatre IRE), 68 k, p, Ecurie Benaroussi Sofiane (<i>T. Chevillard</i>), M. Rolland (s)	2	
Chablis De Houelle , f, al, 3 ans, par Nirvana Du Berlais et Shedance Dehouelle [Gentlewave (IRE)], 66 k, Δp, Suc. F. Leblanc (<i>Q. Gaignard</i>), A. Chaillé-Chaillé & F. Pamart (s)	3	
Ouno De L'Abbaye , h, b, 3 ans, par Jeu St Eloi et Ounara [Poliglote (GB)], 68 k, p, Ecurie Team Spirit (<i>L. Vandamme</i>), J. Delaunay (s)	4	
Ginger Tonic , f, b, 3 ans, par Born To Sea IRE et Guadalcanal (Kapgarde), 66 k, p, R. Gourmaux (<i>L. Zuliani</i>), E. Grall (s)	5	
Miss Bresil Delf , f, 3 ans, 66 k, p, G. Leenders (s) (<i>A. Moriceau</i>), G. Leenders (s)	6	
Mymoneydontjiggle , f, 3 ans, 66 k (67 k), Δp, A. Gronfier (<i>A. Lelievre</i>), d'E. Andigné	7	
Maline De Mee , f, 3 ans, 66 k, p, SARL Ecurie Andre Pommerai (<i>V. Morin</i>), J. Boisnard (s)	8	
Mec De La Barriere , h, 3 ans, 68 k, p, J. Détré (<i>R. Mayeur</i>), E. Grall (s)	9	
9 partants; 29 eng.; 1 eng. sup.; 10 part def. Eng. Sup.: <i>Mymoneydontjiggle</i>		
Sans motif: <i>Morning Sei</i>		
6 long 1/2, 2 long 1/2, tête, 3 long, 9 long 1/2, 7 long, 7 long, 1 long.		
10 560€ - 5 280€ - 3 080€ - 2 090€ - 990€		
Primes aux éleveurs:		
1531 € M ^{me} Isabelle Peltier, Philippe Peltier.		
765 € M ^{me} Marie-Therese Mimouni.		
446 € Franck Leblanc.		
303 € Jean-Charles Escale, Jacques Detre, Patrice Detre.		
143 € Rafael Gourmaux, M ^{me} Alexandrine Berger.		
<i>Temps total: 4'6"48"</i>		
Le jockey Geoffrey RE s'étant accidenté, les Commissaires ont autorisé son remplacement par le jockey Lucas ZULIANI, sur la jument GINGER TONIC au poids de 66 kg.		
Le cheval HARWA a fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.		
1434 4249	PRIX DE LA VENDEE (Haies - Autres Que Pur Sang) (Classe 3)	3 900 m
22000 € (10 560, 5 280, 3 080, 2 090, 990) - dotation France Galop		
Pour poulains entiers, hongres et pouliches de 4 ans, n'étant pas de race Pur Sang, n'ayant pas, en course à obstacles, reçu 11 500 (victoires et places). Poids: 67 kg. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en course de haies (victoires et places): 1 kg par 3 000.		
Parcours n° H3: Haies, Dist. 3 900 m env.		
Lingot De Mee , h, al, 4 ans, par Kapgarde et Capelle De Mee [Great Pretender (IRE)], 67 k (65 k), p, SARL Ecurie Andre Pommerai (<i>L. Vandamme</i>), J. Delaunay (s)	1	
L'Autre Dame , f, b,f, 4 ans, par Manduro GER et Dame De Montmartre (Montmartre), 65 k, p, M ^{me} A. Bernardelli (<i>R. Mayeur</i>), E. Grall (s)	2	
Loaya , h, b,f, 4 ans, par Zanzibari USA et Monepopoe [Panoramic (GB)], 67 k, Δp, V. Demory (<i>T. Chevillard</i>), P. Journaic	3	
L'Alexandrie , f, b, 4 ans, par Bathyrhon GER et Diddle (Saint Des Saints), 67 k (63 k), p, D. Robert (<i>A. Duvacher</i>), d'E. Andigné	4	
Langres , h, al, 4 ans, par Nidor et Eauplaisir [Lavirco (GER)], 67 k, Δ, E. Leray (s) (<i>A. Moriceau</i>), E. Leray (s)	5	
L'As Camazeen , h, 4 ans, 67 k, ★p, W. Menuet (s) (<i>A. Lelievre</i>), W. Menuet (s)	6	
Lagondajim , f, 4 ans, 65 k (63 k), p, J. Gendry (<i>M. Cypria</i>), J. Gendry	7	
Lawtan , h, 4 ans, 67 k, p, Ecurie Magnien (<i>A. Zuliani</i>), F. Nicolle	tbé	
8 partants; 29 eng.; 9 part def. Certif. vétérinaire: <i>Landzarodvillerets</i>		
5 long 1/2, 1 long, 6 long, 7 long, 1 long, 2 long.		
10 560€ - 5 280€ - 3 080€ - 2 090€ - 990€		

Primes aux éleveurs:

- 1531 € Andre-Marcel Pommerai, M^{me} Gwenaelle Barre, M^{me} Aurelie Mahier, M^{me} Anne-Charline Pommerai.
 765 € M^{me} Bernadette Quesny.
 446 € Valentin Berouard, Jean-Pierre Totain.
 303 € M^{me} Sylvie Robert.
 143 € Eric Leray.

Temps total: 4'43"24"

Le cheval LINGOT DE MEE a fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.

1435 4250 **PRIX DE RICHEBOURG** 3900 m
 (Haies - Femelles)
 (Classe 4)

19 000 € (8550, 4180, 2470, 1710, 950, 665, 475) - dotation France Galop

Pour juments de **5 ans et au-dessus**. **Poids: 66 kg**. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en course à obstacles (victoires et places): 1 kg par 5.000 cette année et par 7.000 l'année dernière.

Parcours n° H3: Haies, Dist. 3 900 m env.

609 4 **Gogodjet**, f, al, 6 ans, par Joshua Tree IRE et Tercah Girl [Martialine (GB)], 70 k, b, M^{me} C. Villaud-Ameline (T. Beaurain), A. Couetil (s) 1

718 **Fanderik**, f, b, 5 ans, par Masked Marvel GB et In Love New [Perrault (GB)], 71 k (68 k), Δb, Baie des Anges (E. Bonnet), J. Carayon 2

1309 **Kikea Du Mou**, f, b, 5 ans, par Tunis POL et Quenotte Du Mou [Dark Moondancer (GB)], 68 k, b, G. Leenders (s) (A. Moriceau), G. Leenders (s) 3

Sarabend, f, b, 5 ans, par Sommerabend GB et Sa Carla [Satri (IRE)], 69 k, Δb, S. Ruel (L. Zuliani), Ch. Dubourg (s) 4

1006 **Feel**, f, b, 6 ans, par Feel Like Dancing GB et La Bazouche (Full Of Gold), 66 k (63 k), b, J. Gendry (M. Cypria), J. Gendry 5

741 1 **Daily Quest**, f, gr, 6 ans, par Martinborough JPN et Achera [Silver Frost (IRE)], 68 k, Δ, A. Tatard (S. Paillard), A. Tatard 6

6 partants; 22 eng.; 7 part def.

Code anomalie TF: *Joika D'Herodiere*

3 long ½, 1 long, 1 long, 3 long, 1 long.

8 550€ - 4180€ - 2470€ - 1710€ - 950€ - 665€

Primes aux éleveurs:

- 1239 € M^{me} Catherine Villaud-Ameline, M^{me} Marine Bertrand, Antoine Bertrand, Quentin Villaud.
 606 € M^{me} Fanny Bihir.
 358 € Earl Domaine Du Mou.
 247 € M^{me} Laurence Gagneux, M^{me} Mylene Ehrmann, M^{me} Pauline Ehrmann.
 137 € Ecurie Aulko.
 96 € M^{me} Patricia Morin-Paye.

Temps total: 4'38"59"

Le cheval KIKEA DU MOU a fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.

SEGRÉ

lundi 6 octobre 2025

Terrain BON SOUPLE

Commissaires de courses : Bernard DERSOIR - Anthony GIRARD - Pascal SOURDIN - Jean-Claude FOURNIER

1436 4251 **PRIX RESTAURANT LE XIIIEME (PRIX PRIX XAVIER CLAUDE)** 3800 m
 (Steeple-Chase - Femelles)
 (Classe 3)

16 000 € (7680, 3840, 2240, 1520, 720) - dotation France Galop
 Pour pouliches et juments de **4 et 5 ans**, n'ayant pas, en steeple-chase, reçu 11.000 (victoires et places). **Poids: 4 ans, 65 kg; 5 ans, 67 kg**. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en course à obstacles (victoires et places): 1 kg par 2.500, depuis le 1^{er} janvier de l'année dernière inclus.

Parcours n° S2: Steeple-Chase, Dist. 3 800 m env.

708 3 **Karablue**, f, b, 4 ans, par Karaktar IRE et Blue Aster [Astarabad (USA)], 70 k, Δ, MK. Mariga (C. Lefebvre), N. George & A. Zetterholm (s) 1

836 3 **Yelazel**, f, b, 4 ans, par Ultra IRE et Nouvelle Page [Authorized (IRE)], 74 k, b, M^{me} I. Pacault (E. Bureller), M^{me} I. Pacault 2

1237 **Tara Kind**, f, n.p, 4 ans, par Petillo et Dame Tara [Astarabad (USA)], 67 k (64 k), Δb, Denalie Racing SC (A. Blais), E. Grall (s) 3

910 **Loin Du Large**, f, b, 4 ans, par Kapogarde et Loin De Moi [Loup Solitaire (USA)], 67 k (65 k), b, A. Lefevre (s) (Y. Delepine), A. Lefevre (s) 4

Lolita Sourniac, f, b, f, 4 ans, par Cokoriko et Dayana Sourniac [Network (GER)], 65 k (62 k), Δb, E. Leray (s) (K. Geffroy), E. Leray (s) 5

1319 **Erev Du Jourdain**, f, 4 ans, 66 k (65 k), ⊗b, M. Soussan (Y. Courmont), P. Leblanc 6

Kerala, f, 5 ans, 71 k, ⊗b, GAEC Allen (A. Coupou), G. Leenders (s) arr

1326 **Latchika Du Lin**, f, 4 ans, 65 k, b, M^{me} N. Trinquier (A. Gautron), J. Boisnard (s) tbé

8 partants; 32 eng.; 1 eng. sup.; 8 part def.

Eng. Sup.: *Karablue*

7 long ½, 1 long ¾, 9 long ½, 3 long, 3 long.

7680€ - 3840€ - 2240€ - 1520€ - 720€

Primes aux éleveurs:

- 1113 € Pierre-Emmanuel Guilloux, Guy Cherel.
 556 € M^{me} Isabelle Pacault, M^{me} Magali Girot-Pacault, M^{me} Anne-Sophie Pacault.
 324 € Earl Lassassaye.
 220 € Pascal Noue, Fabrice Simon.
 104 € Michel Larroumets.

Temps total: 4'44"55"

Les Commissaires ont autorisé le remplacement du jockey Louis COLSON blessé hier sur l'hippodrome de Segré par le jockey Antoine COUPU.

La jument KARABLUE a fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.

1437 4252 **PRIX BMS (PRIX PRIX MON MOME)** 4000 m
 (Steeple-Chase-Cross-Country)
 (Classe 3)

16 000 € (7680, 3840, 2240, 1520, 720) - dotation France Galop

Pour tous chevaux de **4 et 5 ans**. **Poids: 4 ans, 67 kg; 5 ans, 69 kg**. Surcharges accumulées pour les sommes reçues, en steeple-chase (victoires et places): 1 kg par 5.000, depuis le 1^{er} janvier de l'année dernière inclus.

Parcours n° C1: Cross-Country, Dist. 4 000 m env.

983 3 **Laic**, h, b, 4 ans, par Prince Gibraltar et Catholique (Saint Des Saints), 67 k, b, B. Blachon (K. Dubourg), H. de Lageneste & G. Macaire (s) 1

1328 2 **Prince De Grez**, h, gr, 4 ans, par Beaumec De Houelle et Sairastar [Agnes Kamikaze (JPN)], 72 k, ϕb, M. Chaouat (C. Lefebvre), E. Grall (s) 2

1279 4 **Le Charme**, h, b, 4 ans, par Nidor et Cadouya Girl (Cadoufond), 68 k (65 k), Δ, E. Leray (s) (K. Geffroy), E. Leray (s) 3

1349 2 **Karmina Lady**, f, b, 5 ans, par Great Pretender IRE et Traviata [Ultimately Lucky (IRE)], 70 k (69 k), ⊗b, M^{me} A. Mahe (E. Manceau), P. Quinton (s) 4

1349 3 **Kesta Du Mestivel**, f, b, 5 ans, par Masterstroke USA et Dame Vesta (Saint Des Saints), 70 k, b, Ecurie des Dunes (D. Thomas), P. Quinton (s) 5

1319 5 **Lasdecoeur Allen**, h, 4 ans, 69 k, Δb, Ecurie Hervé Guérin (T. Dumouch), Gab. Leenders (s) tbé

1243 6 **Bubble Stock**, h, 5 ans, 73 k (72 k), b, B. van Dalfsen (D. Lecomte), W. Menuet (s) t.j

7 partants; 22 eng.; 7 part def.

2 long ½, 3 long ½, 3 long, ½ long.

7680€ - 3840€ - 2240€ - 1520€ - 720€

Primes aux éleveurs:

- 1113 € Haras De Mirande.
 556 € Arnaud Chaille-Chaille.
 324 € Eric Leray.
 220 € Jean-Pierre Mahe.
 104 € Michel Hallais, Suc. Martine Hallais, Nicolas Hallais, M^{me} Anne-Sophie Hallais.

Temps total: 5'5"60"

Le hongre LAIC a fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.

1438 4253 **PRIX LES COUVREURS SEGREENS (PRIX PRIX EDREDON** 4800 m
BLEU)
 (Steeple-Chase-Cross-Country)
 (Classe 4)

14 000 € (6720, 3360, 1960, 1330, 630) - dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 et 6 ans**, les 6 ans, n'ayant pas, depuis le 1^{er} janvier de l'année dernière inclus, reçu 16.000 en steeple-chase (victoires et places). **Poids: 5 ans, 66 kg; 6 ans, 68 kg**. Surcharges

accumulées pour les sommes reçues en steeple-chase (victoires et places) : 1 kg par 4.000 cette année et par 8.000 l'année dernière. En outre, les chevaux n'ayant pas couru trois fois en cross-country recevront 2 kg.

Parcours n° C2: Cross-Country, Dist. 4 800 m env.

- | | | | |
|------|-------------|---|------|
| 1321 | 1 | Bony And Clide , h, b.f, 5 ans, par Ballingarry IRE et Estrella Fugace [Agent Secret (IRE)], 71 k, ϕ p, JB. Gerard (C. Lefebvre), P. & C. Peltier (s) | 1 |
| 1324 | 2 | Keep Your Head Up , h, b, 5 ans, par Masked Marvel GB et Eugenie Grandet (Chichi Creasy), 67 k, d'A. Argentre (A. Coupu), F. Hayeres (s) | 2 |
| 1321 | 3 | Ulcy'S Dream , h, gr, 5 ans, par Doha Dream et Ulcy Pressive (Smadoun), 64 k (63 k), ϕ p, V. Le Roy (M. Desmard), Ch. Herpin (s) | 3 |
| 1356 | t.j. | Kodelo De Kerser , h, 5 ans, 67 k (66 k), Δ p, M ^{me} L. Quinton (E. Manceau), P. Quinton (s) | t.j. |
| 906 | t.j. | Jogger , h, 6 ans, 66 k (63 k), Δ p, E. Leray (s) (K. Geoffroy), E. Leray (s) | t.j. |

5 partants; 14 eng.; 5 part def.

9 long join

6720€ - 3360€ = 1960€

Primes aux éleveurs :
974 € M^{me} Isabelle Peltier.
487 € M^{me} Anne-Valerie Preel, Stephane Tonero, Earl De La Chesnaye.
294 € C.C.F.A. Des Présages, Alexandre Oscar, M^{me} Marquet Sabry, Roger Chambard.

284 € S.C.E.A. Des Prairies

Les Commissaires ont autorisé le remplacement du jockey Louis COLSON blessé hier sur l'hippodrome de Segré par le jockey Mayeur BEGARD.

Le hongre KEEP YOUR HEAD UP a fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.

AUITE!!!!

mardi 7 octobre 2025

Terrain COLLANT

Commissaires de courses : Pascal PIGNOT – M Melchior-François MATHET – Isabelle de la ROCHEBROCHARD

- | | | | |
|---|-----|--|---------|
| 1439 | 159 | PRIX GUILLAUME DE PRACOMTAL | 3 600 m |
| | | (Haies - Handicap divisé) | |
| | | (Listed) | |
| | | Première épreuve | |
| 98 000 | € | (44100, 21560, 12740, 8820, 4900, 3430, 2450) | |
| Pour tous poulains et pouliches de 4 ans , ayant couru depuis le 1 ^{er} janvier de l'année dernière inclus. | | | |
| <i>Un souvenir sera offert au propriétaire du cheval gagnant par FRANCE GALOP.</i> | | | |
| Parcours n° 5: Haies, Dist. 3 600 m env. | | | |
| Référence: +8. | | | |
| 1294 | 1 | Grey Fighter , h, gr, 4 ans, par Iffraaj GB et Hailstorm (GB) (Verglas IRE), 67 k, ♀, E. Sauren (<i>B. Gelhay</i>), N. George & A. Zetterholm (s) | |
| 1276 | 4 | Vol D'Argent , h, gr, 4 ans, par Vol De Nuit GB et Yaven [Marchand De Sable (USA)], 66 $\frac{1}{2}$ k, ♂, D. Dahan (<i>J. Phelippe</i>), M. Seror (s) | 2 |
| 1156 | 2 | Bittersweet , f, al, 4 ans, par Doctor Dino et Dabrovka (Dream Well), 64 k, P. Mulvany (<i>L. Brechet</i>), N. George & A. Zetterholm (s) | 3 |
| 1276 | 2 | Astrologer , h, b, 4 ans, par Cloth Of Stars IRE et Discrete (Doctor Dino), 67 k, ♂, AA. Ameline (<i>L. Vandamme</i>), J. Delaunay (s) | 4 |
| 1395 | 2 | Le Colombar , h, n.p, 4 ans, par Pastorius GER et Avene [Sassanian (USA)], 64 $\frac{1}{2}$ k, SARL Carion E.M.M. (<i>D. Ubeda</i>), M. Seror (s) | 5 |
| 1332 | 6 | Elektrix , f, b, 4 ans, par Gemix et La Grande Dame [Dallapour (IRE)], 70 k, ♂, Chauvigny Global Equine SASU (<i>A. Zulliani</i>), M. Seror (s) | 6 |
| 1331 | 3 | Jumpanjive GB , f, gr, 4 ans, par Jukebox Jury (IRE) et Kassis GB (Kalanisi IRE), 67 k, ♂, M ^{me} J. Thomas (<i>J. Reveley</i>), N. George & A. Zetterholm (s) | 7 |
| 1276 | 3 | La Horra , f, 4 ans, 64 $\frac{1}{2}$ k, ♀, Ecurie Hub de Montmirail (<i>T. Chevillard</i>), E. Allaire (s) | 8 |
| 1308 | 7 | Dschings Token , h, 4 ans, 67 $\frac{1}{2}$ k, ♀, Avatara S.A. (<i>C. Lefebvre</i>), P. & C. Peltier (s) | arr |
| 654 | 7 | Kiff Me Five , h, 4 ans, 67 k, ♀, Ecurie Nosat (<i>T. Dumouch</i>), Gab. Leenders (s) | arr |
| 1271 | 7 | Landais , h, 4 ans, 67 k, ♀, Ecurie Magnien (<i>L. Philippoper</i>), E. Grall (s) | arr |
| 1276 | 6 | La Vie De Reve , f, 4 ans, 66 $\frac{1}{2}$ k, ♀, Haras de Saint-Voir (<i>R. Mayeur</i>), E. Grall (s) | arr |

- | | | |
|---|--|-----|
| 1358 | Mademoiselle Mia , f, 4 ans, 65 ^{1/2} k, M ^{me} MG. Boudot
(<i>K. Nabet</i>), M. Seror (s) | arr |
| 56 2 | Some Of Them , h, 4 ans, 66 k, ϕb, G. Lenzi (<i>L. Zuliani</i>),
M ^{me} D. Mélé | tbé |
| 1276 | Galactico , h, 4 ans, 65 k, ϕ, Mme P. Papot (<i>G. Meunier</i>),
D. Bressou | tbé |
| 15 partants; 48 eng.; 16 part def. | | |
| Certif. vétérinaire: <i>Silver Buckle IRE</i> | | |
| 2 long 1/2, 6 long 1/2, encolure, 1 long 1/2, 3 long 1/2, 4 long, 9 long. | | |
| 44100€ - 21560€ - 12740€ - 8820€ - 4900€ - 3430€ - 2450€ | | |
| Primes aux éleveurs: | | |
| 7056€ | Ecurie Skymarc Farm. | |
| 3449€ | Christian Vaugeois, Julian Vaugeois. | |
| 2038€ | Alain Jathiere. | |
| 1411€ | M ^{me} Henri Devin. | |
| 784€ | Sarl Carion E. M. M.. | |
| 548€ | Jacques Seror. | |
| 392€ | M ^{me} Julie Thomas, prime non attribuée. | |

Temps total: 4'18"25"

Les Commissaires ont autorisé le hongre KIFF ME FIVE à être muni d'un bonnet anti bruit de couleur rouge pour être présenté au public, ce dernier étant retiré derrière les élastiques.

A l'issue de la course, les Commissaires, ont entendu, au sujet d'un mouvement survenu à l'entrée du premier tournant, les jockeys Lucas VANDAMME (ASTROLGER) arrivé 2^e, Joël PHELIPPE (VOL D'ARGENT) arrivé 4^e, Théo CHEVILLARD (LA HORRA (AQ)) arrivé non placé et Lucas ZULIANI (SOME OF THEM) tombé.

Après examen du film de contrôle et audition des intéressés, il ressort que les images mises à disposition des Commissaires ne permettaient pas de définir avec certitude un comportement fautif d'un des concurrents responsables de la gêne du hongre VOL D'ARGENT.

Le mouvement constaté n'a pas eu de conséquence sur l'ordre d'arrivée de la course.

Les hongres GREY FIGHTER, VOL D'ARGENT, ASTROLOGER, LE COLOMBAR et la pouliche BITTERSWEET ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

- | | | | |
|--|---|---|---------|
| 1440 | 242 | PRIX XANTHOR
(Steeple-Chase)
(Classe 1) | 4 400 m |
| 68 000 € | (31 280, 15 640, 8 840, 6 120, 3 060, 2 040, 1 020) | | |
| Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus , n'ayant pas, depuis le 1 ^{er} septembre de l'année dernière inclus, en steeple-chase, reçu 35.000 (victoires et places). Poids: 67 kg . Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chase (victoires et places) : 1 kg par 6.000 cette année et par 9.000 l'année dernière. | | | |
| Parcours n° 45bis: Steeple-Chase, Dist. 4 400 m env. | | | |
| 380 | ² Metasequoia , h, gr, 8 ans, par Joshua Tree IRE et Maladiva (Al Namix), 69 k, þ, Mme P. Papot (<i>K. Nabet</i>), M ^{me} I. Pacault | 1 | |
| 1269 | ¹ La Marche Bleue , h, b, 6 ans, par Saint Des Saints et Laskaline [Martaline (GB)], 71 k, þ, Mme P. Papot (<i>B. Lestrade</i>), F. Nicolle | 2 | |
| | It'S In The Rain , h, b, 6 ans, par Kapgarde et Amarantine [King'S Best (USA)], 67 k, T. Storme (<i>J. Reveley</i>), N. George & A. Zetterholm (s) | 3 | |
| 1269 | ⁴ Mamix'S Passion , h, gr, 6 ans, par Gemix et Bonjour Mamie (Manbolix), 67 k, þ, Ecurie Thomas Sivadier (<i>G. Meunier</i>), Y. Fouin (s) | 4 | |
| 1223 | ¹ Niko Has , h, gr, 8 ans, par Great Pretender IRE et Nice To Meet You [Martaline (GB)], 70 k, þþ, SCEA Hamel Stud (<i>K. Dubourg</i>), Ch. Dubourg (s) | 5 | |
| 1345 | ¹ Jumper Grenetieres , h, 6 ans, 68 k, þþ, E. Clayeux (s) (<i>C. Lefebvre</i>), E. Clayeux (s) | t.j | |
| 6 partants; 22 eng.; 6 part def. | | | |
| ½ long, 1 long, 2 long ½, loin. | | | |
| 31 280 € - 15 640 € - 8 840 € - 6 120 € - 3 060 € | | | |
| Primes aux éleveurs: | | | |
| 4 535 € Haras De Mirande. | | | |
| 2 267 € Ecurie Madame Patrick Papot. | | | |
| 1 281 € Thierry Storme. | | | |
| 887 € Passion Racing Club. | | | |
| 443 € Scea Hamel Stud. | | | |
| <i>Temps total: 5'44"97"</i> | | | |
| Le hongre JUMPER GRENETIERES s'étant accidenté à la réception du saut de la rivière des tribunes et ayant dû être euthanasié, les Commissaires ont demandé qu'une autopsie soit réalisée sur ledit hongre conformément aux dispositions en vigueur | | | |
| Les hongres METASEQUOIA, JUMPER GRENETIERES et IT'S IN THE RAIN ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course. | | | |

1441	239	PRIX DE NANTES (Haies - Femelles) (Classe 2)	3500 m		1310	7 La Vanille , f, al, 4 ans, par Nirvana Du Berlais et Gousse Vanille [Network (GER)], 68 k, Δ p, M ^{me} J. Imbert (A. Renard), H. Jumelle	6
		51 000 € (23 460, 11 730, 6 630, 4 590, 2 295, 1 530, 765)			1299	1 Liege Ardent , h, 4 ans, 68 k (66 k), ϕ p, Ecurie Patrick Joubert (L. Vandamme), J. Delaunay (s)	tbé
		Pour pouliches de 3 ans , n'ayant pas, en course à obstacles, couru trois fois. Poids: 66 kg. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en course de haies (victoires et places): 1 kg par 8.000.				7 partants; 25 eng.; 7 part def. $\frac{3}{4}$ long, 1 long $\frac{1}{2}$, 7 long, 2 long, 2 long $\frac{1}{2}$. 25 300 € - 12 650 € - 7 150 € - 4 950 € - 2 475 € - 1 650 €	
		Parcours n° 4: Haies, Dist. 3 500 m env.				Primes aux éleveurs: 4 048 € Suc. Magalen Bryant. 2 024 € Guy Cherel. 1 144 € Jacques Cypres, Laurent Couetil. 792 € M ^{me} Dorothee Saliou, Haras De La Haie Neuve, M ^{me} Emeline Saliou. 396 € Scea D'Armaille. 264 € Neustrian Associates.	
518	2	Choeur De Grive , f, b, 3 ans, par Choeur Du Nord et Griva (Discover D'Auteuil), 68 k, p, AJ. White (C. Lefebvre), D. Sourdeau de Beauregard (s)	1			<i>Temps total: 4'27"32"</i>	
1273	2	Malaisie , f, b, 3 ans, par Cokoriko et Galite [Gris De Gris (IRE)], 69 k, p, Ecurie Thierry Cypres & Fils (T. Chevillard), E. Allaix (s)	2			Le hongre TIZNIT (AQ) et la pouliche LEMON SWEET (AQ) ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.	
605	5	Tigress Du Berlais , f, b, 3 ans, par Great Pretender IRE et Gazelle Du Berlais [Martaline (GB)], 66 k, p, G. Caggiula (L. Philippoper), M. Rolland (s)	3				
		Matoudy , f, gr, 3 ans, par Moises Has et Coddy (Califet), 66 k, p, R. Lavillenie (A. Zuliani), F. Nicolle	4				
1272	4	Messe De Minuit , f, b.f, 3 ans, par Cokoriko et Grand Messe [Network (GER)], 66 k, p, Haras de Saint-Voir (T. Beaupain), AS. Pacault (s)	5				
1272	3	Musik Please , f, b.f, 3 ans, par Telecaster GB et Epine Noire [Axxos (GER)], 66 k, p, Ecurie Gabeur (L. Zuliani), H. de Lageneste & G. Macaire (s)	6				
1259	1	Marquise D'Ainay , f, 3 ans, 68 k (66 k), Δ p, S. Milaveau (M ^{me} C. Prichard), A. Chaillé-Chaillé & F. Pamart (s)	arr				
1273		Donatella , f, 3 ans, 67 k, Δ p, Ecurie des Charmes (B. Lestrade), d'E. Andigné	arr				
		8 partants; 21 eng.; 8 part def. encolure, 7 long, 1 long, tête, 1 long. 23 460 € - 11 730 € - 6 630 € - 4 590 € - 2 295 € - 1 530 €					
		Primes aux éleveurs: 3 753 € Gheorghe Codre. 1 876 € Thierry Cypres. 1 060 € Haras Du Berlais. 734 € Thierry Cypres. 367 € Haras De Saint-Voir. 244 € M ^{me} Benoit Gabeur.					
		<i>Temps total: 4'26"41"</i>					
		A l'issue de la course, le jockey Bertrand LESTRADE a indiqué aux Commissaires que la pouliche DONATELLA, arrêtée devant la dernière haie à la cote de 14,6/1, s'était mal oxygénée et s'était retrouvée brusquement sans ressources à la sortie du dernier tournant.					
		A l'issue de la course, les Commissaires ont demandé des explications au jockey Charlotte PRICHARD au sujet de la performance de la pouliche MARQUISE D'AINAY, arrêtée devant la 1 ^{re} haie de la ligne opposée à la cote de 3,6/1.					
		L'intéressé a indiqué que la pouliche s'était blessée seule à un postérieur.					
		Le vétérinaire a indiqué que ladite pouliche était boiteuse du postérieur droit. Les commissaires ont pris acte de ces explications.					
		Les pouliches CHOEUR DE GRIVE et MALAISIE (AQ) ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.					
1442	240	PRIX FEZENSAC (Steeple-Chase - Autres Que Pur Sang) (Classe 2)	3500 m		375	6 Mountain Ridge , h, b.f, 3 ans, par Gutaifan IRE et Green Ridge [Green Tune (USA)], 66 k (63 k), p, J. Boisnard (s) (G. Fairve-Picon), J. Boisnard (s)	1
		55 000 € (25 300, 12 650, 7 150, 4 950, 2 475, 1 650, 825)			1270	3 Secret D'Alcove IRE , h, b, 3 ans, par Dschingis Secret GER et Let'S Do It [Early March (GB)], 66 k, G. Samama (T. Chevillard), J. Boisnard (s)	2
		Pour poulains entiers, hongres et pouliches de 4 ans , n'étant pas de race Pur Sang, n'ayant ni, en steeple-chase, reçu une allocation de 18.000, ni en course de haies, reçu une allocation de 32.000. Poids: 67 kg. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chase (victoires et places): 1 kg par 7.000.			1297	3 Bourbon Has , h, b, 3 ans, par Moises Has et Bournie [Kahyasi (IRE)], 66 k, p, SCEA Hamel Stud (A. Zuliani), F. Nicolle	3
		<i>L'Association AQPS remettra un trophée au propriétaire et à l'éleveur du cheval gagnant.</i>			1261	3 Sette Bello , h, b, 3 ans, par King Edward et La Pinede GB (Presenting GB), 66 k, p, NBB Racing (C. Lefebvre), D. Sourdeau de Beauregard (s)	4
		Parcours n° 27: Steeple-Chase, Dist. 3 500 m env.			1224	4 Mata D'Or , h, b, 3 ans, par Tiger Groom GB et Grazillia (Cokoriko), 66 k, Δ , J. Détré (L. Brechet), D. Cottin (s)	5
					1270	5 Milord D'Alesa , h, b, 3 ans, par Latrobe IRE et La Grande Zohra [Martaline (GB)], 66 k (67 k), T. Storme (J. Reveley), N. George & A. Zetterholm (s)	6
					1270	7 Gabison , h, b, 3 ans, par Great Pretender IRE et Caterina (Maresca Sorrente), 66 k, F. Bianco (L. Philippoper), M. Rolland (s)	7
					1196	1 Boulevard Bourdon , h, 3 ans, 68 k, F. Dezzutto (A. Renard), D. Windrif	8
					1012	2 Register , h, 3 ans, 68 k (66 k), p, A. Jathiere (L. Vandamme), J. Delaunay (s)	9
					1270	7 Master Blaster , h, 3 ans, 66 k, p, Ecurie Mme Lynne MacLennan (T. Beaupain), AS. Pacault (s)	10
					1261	1 Akwaba , h, 3 ans, 67 k, p, JL. Alnet (L. Zuliani), F. Nicolle	arr
					1270	6 Proportionnaly , h, 3 ans, 66 k, p, Ecurie Patrick Joubert (K. Nabet), Y. Fouin (s)	arr
						12 partants; 26 eng.; 1 eng. sup.; 12 part def. Eng. Sup.: <i>Boulevard Bourdon</i>	
						5 long, 1 long $\frac{1}{2}$, 2 long $\frac{1}{2}$, 4 long $\frac{1}{2}$, 9 long, courte encolure, 3 long, 6 long $\frac{1}{2}$, 1 long. 23 460 € - 11 730 € - 6 630 € - 4 590 € - 2 295 € - 1 530 € - 765 €	
						Primes aux éleveurs: 3 753 € Suc. Hannelore Kneip. 1 876 € Gerard Samama, prime non attribuée. 1 060 € Scea Hamel Stud. 734 € Haras Du Hogenet, Nbb Racing, Ecurie Prevost Baratte. 367 € Jean-Charles Escalé. 244 € Alexandre De Jesus Reis, Esteban De Jesus Reis, M ^{me} Eolia De Jesus Reis, M ^{me} Sabrina De Jesus Reis. 122 € Frederic Bianco.	
						<i>Temps total: 4'20"77"</i>	
						Les hongres MOUNTAIN RIDGE et MILORD D'ALESA ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.	
1442	240				1444	241 PRIX PIERRE ET JEAN-MARIE MERCIER (Steeple-Chase) (Classe 3)	3500 m
		55 000 € (25 300, 12 650, 7 150, 4 950, 2 475, 1 650, 825)				53 000 € (24 380, 12 190, 6 890, 4 770, 2 385, 1 590, 795)	
		Pour tous poulains et pouliches de 4 ans , n'ayant pas en steeple-chase, ni couru trois fois, ni reçu deux allocations. Poids: 67 kg. Surcharges					

accumulées pour les sommes reçues en steeple-chase (victoires et places) : 1 kg par 7.000.

Parcours n° 27: Steeple-Chase, Dist. 3 500 m env.

1308	1	Luron D'Oudairies , h, b, 4 ans, par Masked Marvel GB et Sonate D'Oudairies [Until Sundown (USA)], 67 k, ♀, M ^{me} D. Mélé (L. Zulliani), M ^{me} D. Mélé	1
1276	2	Lumino Bello FR , h, b, 4 ans, par Goliath Du Berlais et Felina Bella [Martaline (GB)], 68 k, ♂, D. Gascoigne (C. Lefebvre), D. Sourdeau de Beauregard (s)	2
1271	3	Liprika D'Anjou , h, b, 4 ans, par Jeu St Eloï et Caprika D'Anjou [Great Pretender (IRE)], 67 k (66 k), ♂, M ^{me} C. Charrier (A. Chesneau), M ^{me} C. Charrier	3
1260	4	Happy People , h, b, 4 ans, par Pastorius GER et Happily (Dream Well), 67 k, ♂, Imperium Racing (T. Beauregard), AS. Pacault (s)	4
1310	5	Lovely Dino , h, b, 4 ans, par Doctor Dino et Net Lovely [Network (GER)], 68 k, ♀, Ecurie Patrick Joubert (T. Chevillard), E. Clayeux (s)	5
1271	tbé	Le Rouge Est Mis , h, 4 ans, 70 k, ♀, Haras de Saint-Voir (J. Reveley), N. George & A. Zetterholm (s)	tbé

6 partants; 26 eng.; 1 eng. sup.; 7 part def.

Eng. Sup.: *Luron D'Oudairies*

Certif. vétérinaire: *Hassadam*

courte tête, 4 long ½, courte encolure, 9 long.

24380€ - 12190€ - 6890€ - 4770€ - 2385€

Primes aux éleveurs:

3900€ Comte Michel De Gigou.

1950€ Remi Boucret, prime non attribuée.

1102€ Alain Jollivet.

763€ Earl De Cordelles.

381€ Earl Patrick Joubert, Sc Ecurie Couderc.

Temps total: 4'29"84"

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu en ses explications le jockey Lucas ZULIANI, l'ont sanctionné par une amende de 150 euros pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache durant le parcours (1^{re} infraction - 5 sollicitations).

Les hongres LURON D'OUAIRIES (AQ) et LIPRIKA D'ANJOU (AQ) ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

1445	161	PRIX CLAUDE LE LORRAIN - JOSEPH AUDON	3900 m
		(Haies - Handicap de catégorie) (Listed)	

105 000 € (47250, 23100, 13650, 9450, 5250, 3675, 2625)

Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus.

Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur supérieure ou égale à 60 k.

La référence de cette épreuve ne sera pas remontée à la déclaration des partants probables.

Un souvenir sera offert au propriétaire du cheval gagnant par FRANCE GALOP.

Parcours n° 6: Haies, Dist. 3 900 m env.

Référence: +2.

752	1	Le Roi David , h, b, 6 ans, par Bathyron GER et Felingerie [Liningari (IRE)], 66 k, D. Dahan (<i>de F. Giles</i>), M. Seror (s)	1
1338	2	Lou Fast , h, b, 6 ans, par Rajsaman et Lou Wonderful (Kapgarde), 63½ k, ♀, Ecurie Cmv Darby Stable (<i>L. Brechet</i>), Rob. Collet (s)	2
1253	3	Loquas , h, gr, 7 ans, par It'S Gino GER et Hera Bonitas [Kaldou Star (GB)], 66 k, ♀, Ecurie Enzo et Michael Rizieri (<i>K. Nabet</i>), Y. Fouin (s)	3
1253	4	Kyrov , h, b, 7 ans, par Dark Angel IRE et Varsity GB (Lomitas GB), 67 k, ♀, A. Jathiere (<i>C. Lefebvre</i>), F. Nicolle	4
1258	5	Jost , h, b, 6 ans, par Buck'S Boum et Djerba [Network (GER)], 67½ k, ♀, F. Seigneur (<i>B. Le Clerc</i>), M. Seror (s)	5
1263	6	Gold Tweet , h, b, 8 ans, par On Est Bien (IRE) et Golddance [Goldnayev (USA)], 71 k, ♀, AGV Karwin Stud (<i>G. Meunier</i>), Gab. Leenders (s)	6
752	7	Mohican , h, al, 5 ans, par Toronado (IRE) et Miss Bikini IRE (Titus Livius), 66 k, ♀, Baie des Anges (<i>E. Bonnet</i>), J. Carayon	7
1338	8	Hamandio , h, 8 ans, 67½ k, ♀, C. Alexander (<i>A. Zuliani</i>), N. George & A. Zetterholm (s)	8
1311	9	Eden Bleu , h, 6 ans, 64 k, ♀, Ger. Lecomte (<i>T. Chevillard</i>), G. Juillet	9
752	arr	Javanaise , f, 6 ans, 62½ k (63 k), Ecurie Couderc (<i>L. Philippoperon</i>), M ^{me} I. Gallorini	arr

10 partants; 24 eng.; 10 part def.

5 long, 3 long ½, 4 long ½, 3 long, 1 long, encolure, 2 long ½, 7 long.

47250€ - 23100€ - 13650€ - 9450€ - 5250€ - 3675€ - 2625€

Primes aux éleveurs:

6851€ Alain Cucheval, David Dahan.

3349€ Christian Germain, M^{me} Gisele Germain.

1979€ Franck Van Haaren.

1370€ Ecurie Haras Du Cadran, Suc. Jean-Louis Blot, Scea Bissons.

761€ Thierry Cypres, Edward Walsh.

532€ Elie Lelloche.

380€ Paolo Ravanetti.

Temps total: 4'42"0***

Le jockey James REVELEY n'étant pas autorisé à remonter suite à sa chute dans la 6^e course, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le hongre HAMANDIO par le jockey Angelo ZULIANI.

Le jockey Dylan LECOMTE s'étant accidenté en course, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le hongre ÉDEN BLEU par le jockey Théo CHEVILLARD.

A l'issue de la course, le jockey Gabin MEUNIER a indiqué aux commissaires que le hongre GOLD TWEET, arrivé non placé à la cote de 6,6/1, avait été trop allant et avait fait beaucoup d'efforts sur les obstacles.

Les hongres LE ROI DAVID et KYROV ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

1446	160	PRIX HIPPARQUE	3 600 m
------	-----	-----------------------	---------

(Haies - Handicap divisé)

Deuxième épreuve

60 000 € (27 000, 13 200, 7 800, 5 400, 3 000, 2 100, 1 500)

Pour tous poulains et pouliches de 4 ans, ayant couru depuis le 1^{er} janvier de l'année dernière inclus.

Parcours n° 5: Haies, Dist. 3 600 m env.

Référence: +14,5.

1275	2	Louba , f, b, 4 ans, par Voiladenuo et Secret Magic (Kapgarde), 68½ k, ♀, G. Blain (<i>B. Le Clerc</i>), F. Bellemer	1
1275	2	Roi Du Reve , h, b, 4 ans, par Kingfisher IRE et Pommelle (Apple Tree), 69 k, ♀, P. Lommele (<i>T. Beaureain</i>), AS. Pacault (s)	2
1312	6	Look At Me Now , f, b, 4 ans, par Karaktar IRE et Nobodywantsme [Martaline (GB)], 65½ k, ♀, M ^{me} M. Kersauson De Pennendreff (<i>R. Mayeur</i>), E. Grall (s)	3
1276	4	Le Roi Loth , h, b, 4 ans, par Nirvana Du Berlais et La Bilbaude [Poliglote (GB)], 70 k, ♀, F. Duvivier (<i>L. Zuliani</i>), Y. Fouin (s)	4
1352	1	Montserrat , h, al, 4 ans, par Doctor Dino et Mezah IRE (Invincible Spirit IRE), 68½ k (64½ k), ♂, B. Angilletta (<i>T. Servier</i>), M ^{me} G. Menato	5
1276	6	Dino Style , h, gr, 4 ans, par Doctor Dino et La Turbale (Ange Gabriel), 68½ k (65½ k), ♂, Terrains d'Avilly Saint-Leonard (<i>Q. Samaria</i>), Rob. Collet (s)	6
1395	3	Les Flots Bleus , f, b, 4 ans, par Gemix et Equilibriste (IRE) (Librettist USA), 70 k (68 k), ♀, M ^{me} L. Moal (<i>L. Vandamme</i>), Butel & Beaunez (s)	7
1246	1	Lady Du Seuil , f, 4 ans, 69½ k (69½ k), ♂, M ^{me} MG. Boudot (<i>A. Zuliani</i>), M. Seror (s)	8
725	arr	Messy , h, 4 ans, 69½ k (66½ k), ♀, G. Plisson (<i>D. Carre</i>), Ch. Plisson (s)	arr
1294	4	Libre Arbitre , h, 4 ans, 69 k, S. Munir (<i>de F. Giles</i>), H. Mérienne (s)	arr
1312	5	Lateranore , f, 4 ans, 66½ k, ♂, Famille Bryant (<i>K. Nabet</i>), N. George & A. Zetterholm (s)	arr
1275	5	Lady Du Clos , f, 4 ans, 65½ k (64½ k), M ^{me} C. Charrier (<i>A. Chesneau</i>), M ^{me} C. Charrier	arr
1275	4	Lollita , f, 4 ans, 68½ k (65½ k), ♀, M ^{me} M. Jumelle (<i>S. Planque</i>), H. Jumelle	tj

13 partants; 13 eng.; 13 part def.

7 long, 3 long, 8 long, tête, 2 long, 1 long, 5 long.

27 000€ - 13 200€ - 7 800€ - 5 400€ - 3 000€ - 2 100€ - 1 500€

Primes aux éleveurs:

4320€ Gilda Blain.

2112€ Pierre Lommele, Guy Wagner, Scea Lommele.

1248€ M^{me} Manraig De Kersauson De Pennendreff.

864€ Pascal Noue, Xavier Lippens.

480€ M^{me} Henri Devin, M^{me} Victoria Devin.

336€ M^{me} Henri Devin.

240€ Butel & Beaunez (S), M^{me} Melanie Mullier, Matheo Beaunez.

Temps total: 4'21"64"

Les pouliches LOUBA (AQ) et LES FLOTS BLEUS ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

Index des chevaux cités dans ce bulletin

Les chiffres entre () indiquent l'ordre d'arrivée jusqu'au cinquième inclus.

Les chevaux autres que pur sang sont imprimés en caractères italiques.

* Chevaux n'ayant pas droit à la prime.

A Tribord , f, 4 ans, Bathyrhon GER et Border Line, 1411/3	Bahiosun , h, 7 ans, Muhaymin USA et Bahia Do Brasil, 1366	*Bourbonnais IRE , h, 3 ans, Capri IRE et Bourbonnaise, 1424/2	Ci Ppo Ra , f, 5 ans, Fly With Me et Latyle, 1336/2
Aces And Eights , h, 4 ans, Saint Des Saints et High Destiny, 1407/4	Bar A Tous , h, 3 ans, Bande (IRE) et Lucky Millionaire (IRE), 1416/3	Bramaska , f, 3 ans, Masked Marvel GB et Fubrava, 1427/5	Clo Des Flos , h, 5 ans, Clovis Du Berlais et Nomita Royale, 1383/5
Addiction Gagnante , f, 3 ans, Lucky Team et One Amy, 1396/5	Bariton Debelaire , h, 4 ans, Bathyrhon GER et Tragi Comedie, 1358/2	*Breeze D'Auteuil IRE , h, 4 ans, Magna Grecia IRE et Jeewana GB, 1432/6	Cocotte Royale , f, 4 ans, Chanducoq et Quesotho Royale, 1432/2
*Adrastina GER , f, 10 ans, Kamsin GER et An Angel GER, 1422/3	Baron Zanzi , h, 6 ans, Zanzibari USA et Dame Noblesse, 1341/3	Brexit , h, 9 ans, No Risk At All et Sonate Jem, 1339/1	Colo , h, 3 ans, Magneticjim (IRE) et Wola, 1430/3
Ajas , h, 11 ans, No Risk At All et Seraglio IRE, 1342/5	Basheer , h, 4 ans, Ecot (GB) et Brezena (IRE), 1410/4	Briac D'Echal , h, 8 ans, Masked Marvel GB et Populonia, 1366/2	Come And Win , h, 4 ans, Seahenge USA et Comme Une Grande, 1344/2
Akadame , f, 3 ans, Doctor Dino et Astaradame, 1377/1	Bat Drim , h, 7 ans, American Devil et Anse Crawen, 1404	Brise D'Etel , f, 4 ans, Reliable Man (GB) et Angesse, 1411/5	Come Away , f, 3 ans, Threat IRE et Pepite Noire, 1354/1
Akwaba , h, 3 ans, Belardo IRE et Balyika IRE, 1443	Beau Dino , h, 5 ans, Doctor Dino et Bella Rugosa, 1369/3	Bubble Stock , h, 5 ans, Nathaniel IRE et Pivoine Blanche (GB), 1437	Copadonna , f, 3 ans, Yeats IRE et Day Gets Up, 1377
Albana Des Isles , f, 3 ans, Nirvana Du Berlais et Isle Enchante, 1400/5	Bel Eclat , h, 3 ans, Tiger Groom GB et Belmiesque, 1420/1	Buck'S Fizz , f, 5 ans, Buck'S Boum et Carolles, 1362/3	Coronaspring , h, 5 ans, Manduro GER et Lady Chloe, 1373/2
Alex The Dancer , h, 6 ans, Alex The Winner IRE et Maia Dancer, 1425	Bel Enjeu , h, 3 ans, Jeu St Eloi et Polidayana Laujac, 1376/3	Bumbasia , f, 5 ans, Nom De D'La et Belle Saga, 1389/3	Coute Que Coute , f, 4 ans, Doctor Dino et Cue To Cue GB, 1358/1
Alienor D'Or , f, 6 ans, Raceriger et Alcancia, 1345/5	Belaria , f, 6 ans, Spider Flight et Benina, 1398/1	By Exeter , h, 5 ans, The Grey Gatsby (IRE) et Exeter, 1391/2	Crown Du Berlais , h, 4 ans, Saint Des Saints et Royale Athenia, 1387/1
Allfiremoontavel , h, 4 ans, Fantastic Moon GB et Al Khateya (GB), 1349/4	Belize , f, 4 ans, The Grey Gatsby (IRE) et Baldamelle, 1408/1	*Caitlin'S Court IRE , f, 8 ans, Court Cave IRE et Secret Can'T Say IRE, 1343/7	Cue Ball , h, 3 ans, The Grey Gatsby (IRE) et Cue To Cue GB, 1340
Allons A Vassy , h, 4 ans, Nirvana Du Berlais et Areej Du Val, 1344/3	Beni Gods , h, 9 ans, Spirit One et Briere, 1361/2	Callisto Du Nord , h, 3 ans, Choeur Du Nord et Eclipse De Cotte, 1433/1	Cuncerto , h, 6 ans, Kendargent et Fa Ul Concert GB, 1342/6
Amarna , f, 4 ans, Toronado (IRE) et Causa Proxima, 1394/5	Bialystok (IRE) , h, 7 ans, Zoffany IRE et Deauville Shower IRE, 1353/1	Calypso King (GB) , h, 4 ans, Calyx GB et Cheriearch USA, 1395	*Dabasir IRE , h, 4 ans, Havana Gold IRE et Kairos ITY, 1395
Ame Caline , f, 4 ans, Desinvolte et Flying Fury FR, 1388/1	Bianka Du Brizais , f, 6 ans, Balko et Diane Du Brizais, 1428/1	Candi Or , f, 3 ans, Chachnak et Candinie USA, 1424/4	Daily Quest , f, 6 ans, Martinborough JPN et Achera, 1435/6
Amour D'Un Jour , h, 7 ans, Polarix (GB) et La Laita, 1350/4	Bien Divin , h, 7 ans, On Est Bien (IRE) et Fleur Divine, 1428/4	Canonbie Lad , h, 3 ans, Roman Candle (GB) et Assez Jouee, 1413/4	Dance All Night , h, 3 ans, Telecaster GB et Nanosecond, 1413
Ancalina , f, 3 ans, Montmartre et L'Astalina, 1412/7	*Big Zou GB , h, 4 ans, Zoustar AUS et Making Eyes IRE, 1367/5	Cantsbee , h, 4 ans, The Grey Gatsby (IRE) et Daly Whipy, 1394/1	Dark Wood , h, 12 ans, Bonbon Rose et Sherywood, 1357
Ange Du Mesnil , h, 3 ans, Kapgarde et Lou Ange, 1384/6	Bingo D'Agrostis , h, 6 ans, Morandi et Morny'S Place IRE, 1356/5	Capbello Dino , h, 4 ans, Doctor Dino et Caprika Bella, 1407/2	Darling De Chamdou , f, 4 ans, Jeu St Eloi et Miss De Champdoux, 1407/3
Antaios , h, 8 ans, Soldier Hollow GB et Aletheia (IRE), 1397/7	Binisegarra , h, 3 ans, Dschingis Secret GER et Menorca, 1414/4	Cape Of Love , h, 6 ans, Kapgarde et Lovely As, 1409/4	De Tout Coeur , f, 3 ans, Jeu St Eloi et De Bon Coeur, 1340/6
Apaniwa , f, 5 ans, Cloth Of Stars IRE et Asulayana GB, 1342/7	Bistrot Parisien , h, 3 ans, Saint Des Saints et Titi De Montmartre, 1413	Capitaine Dino , h, 4 ans, Doctor Dino et Kapetienne, 1394/4	Decisif , h, 3 ans, Attendu et Decision, 1376, 1420/3
Apollon Du Luy , h, 4 ans, Kapgarde et Princess Du Luy, 1337/3	Bittersweet , f, 4 ans, Doctor Dino et Dabrovka, 1439/3	Capodimonte , h, 9 ans, Konig Turf GER et Carolles, 1357/2	Dehadame , f, 3 ans, Doctor Dino et Perfect Impulse, 1381/1
April Flower , f, 3 ans, Almanzor et Seaella IRE, 1381/3	Blakpearl De Roche , f, 4 ans, Jeu St Eloi et God Girl, 1419/4	*Celeb IRE , h, 5 ans, No Nay Never USA et Like A Star IRE, 1431/6	Demon Du Berlais , h, 5 ans, Muhtathir GB et Deesse Du Berlais, 1399/2
Armand , f, 3 ans, Prince Gibraltar et Highest Card, 1354/5	Blanc Pain , h, 3 ans, Moises Has et Daraya (IRE), 1414/3	Celtic Jabaar , h, 5 ans, Whitecliffsodover USA et Zoffanyia, 1373/4	Demon Vert , h, 5 ans, Nicaron GER et Joly Berengere, 1399/7
Arrasage , f, 4 ans, Sageburg (IRE) et Arralinara GER, 1358	Blooming , f, 6 ans, Great Pretender IRE et Baladewa GER, 1398/2	Celtic Warrior , h, 7 ans, Doctor Dino et Celtic Air, 1406/1	Dempy , h, 4 ans, Intello (GER) et Sextine (GB), 1397/3
As Lay , h, 3 ans, Latrobe IRE et Laydex Du Frene, 1427/2	Bon Garcon , h, 5 ans, Masterstroke USA et Coeur De Valse, 1339/2	Chablis De Houelle , f, 3 ans, Nirvana Du Berlais et Shedance Dehouelle, 1433/3	Depende , h, 9 ans, Planteur (IRE) et Fastgoldengoschi GER, 1425/3
Ashkin , h, 4 ans, Taj Mahal IRE et Phimajiden, 1352/3	Bony And Clide , h, 5 ans, Ballingarry IRE et Estrella Fugace, 1438/1	Charmavel , h, 5 ans, Masked Marvel GB et Charmetie Phantom, 1401/5	Dersky , h, 4 ans, Montmartre et Starbold, 1419/2
Aston D'Enocq , h, 7 ans, Martinborough JPN et Mermaids Quay IRE, 1391/3	Boom Boom Ciao , h, 5 ans, Polarix (GB) et Arakawa, 1425/5	Chichi De La Vega , h, 8 ans, Nom De D'La et Cesarine Palace, 1343	*Dexperts Opinion IRE , h, 5 ans, Court Cave IRE et Anotherlady IRE, 1380/4
Astrologer , h, 4 ans, Cloth Of Stars IRE et Discrete, 1439/4	*Born Attractive GB , h, 4 ans, Sea The Stars IRE et Making Love GER, 1410/5	Choeur De Grive , f, 3 ans, Choeur Du Nord et Griva, 1441/1	Diabolo Vert , h, 3 ans, No Risk At All et Poligrouas, 1403/1
Atavamada , h, 4 ans, Manatee GB et Atlanta City, 1421	Born To Smile , f, 3 ans, Born To Sea IRE et Decisive Intent (GB), 1377	Choeur Etincelle , h, 5 ans, Choeur Du Nord et Valley Victory, 1353	Diego D'Artois , h, 3 ans, Silverwave et Nalabelle, 1376/2
Aulko , h, 7 ans, Balko et Chamberkoe, 1343/1	Born With Tunis , f, 4 ans, Born To Sea IRE et Tunis, 1347/2	Choeur Indien , h, 4 ans, Choeur Du Nord et Indiga GER, 1387/4	Dino De Champdoux , h, 3 ans, Doctor Dino et Miss De Champdoux, 1351/4
Authobello , h, 5 ans, Authorized IRE et Caprika Bella, 1401	Boulevard Bourdon , h, 3 ans, Prince Gibraltar et Montrioty, 1443	Chouchou D'Anjou , f, 4 ans, Chanducoq et Medanix, 1367/3	Dino Style , h, 4 ans, Doctor Dino et La Turbale, 1446/6
Avel De Kerbarh , h, 9 ans, Balko et Etoile De Kerbarh, 1431/1	Bourbon Has , h, 3 ans, Moises Has et Bournie, 1443/3		Dinozaure , h, 8 ans, Doctor Dino et Jookhasi, 1341/5

Dire La Verite , h, 5 ans, Muhaarar GB et Cap Verite IRE, 1397	Fameux , h, 4 ans, Kamsin GER et Sacree Fame IRE, 1419/1	Galactico , h, 4 ans, Muhtathir GB et Boreale Du Berlais, 1439	Great Parade , h, 11 ans, Great Pretender IRE et Paradana, 1343, 1404
Disco De Vaut , h, 12 ans, Pirateer IRE et Ketty De Vaut, 1359/5	*Familiar IRE , h, 4 ans, Holy Roman Emperor IRE et My Twinkle IRE, 1405/6	Galet D'Oudairies , h, 9 ans, Raceriger et Suite D'Oudairies, 1343	Greatgold , h, 9 ans, Nidor et Ofissore, 1350/1
Dixan Senora , h, 6 ans, Myboycharlie IRE et Kiss Senora, 1341	Fan Of Sea , h, 10 ans, Shamalgan et Kusea, 1365/2	Galiako De Boulem , h, 4 ans, Goliath Du Berlais et Miss De Boulko, 1347/1	Grey Fighter , h, 4 ans, Iffraaj GB et Hailstorm (GB), 1439/1
Djembe Davis , h, 4 ans, Beaumec De Houelle et Tamtam Davis, 1355/5	Fancy Du Pecos , f, 5 ans, Castle Du Berlais et Fugees Du Pecos, 1370/3	Gallipoli , h, 8 ans, Gleneagles IRE et Lockup (IRE), 1342/1	Groom Boy , h, 9 ans, Tiger Groom GB et Quoette De Touzaine, 1375/3
Djin'S , h, 4 ans, It'S Gino GER et Lady An Co, 1337/2	Fanderik , f, 5 ans, Masked Marvel GB et In Love New, 1435/2	Game Of Storm , h, 5 ans, Motivator GB et Like A Storm (IRE), 1406/3	Haddexa Des Obeaux , f, 8 ans, Saddex (GB) et Halisa Des Obeaux, 1365/7
Dollar Index , h, 4 ans, Kendargent et Kikinda, 1397	Farceur De Teillie , h, 6 ans, Kamsin GER et Venus De Teillie, 1341	Gaudre Du Menil , h, 8 ans, Full Of Gold et Catch Me Royale, 1361/4	Hakante Trois , f, 8 ans, Kap Rock et Tavirca Trois, 1417
Don'T Let Me Down , f, 5 ans, Gemix et Let'S Do It, 1425	Feel , f, 6 ans, Feel Like Dancing GB et La Bazouche, 1435/5	Gazee De Bedon , f, 9 ans, Legolas JPN et Kerosene De Bedon, 1359/2	Hamandio , h, 8 ans, Maresca Sorrento et Arieta, 1338/6 , 1445
Donatella , f, 3 ans, No Risk At All et Daniella, 1441	Feel Gut , h, 3 ans, Dschingis Secret GER et Baladewa GER, 1393/2	Gem Des Flos , f, 4 ans, Gemix et Artiwork, 1411	Hamilton Air , h, 3 ans, Galiway (GB) et Arizona Air GER, 1396/2
Dragon Du Berlais , h, 3 ans, Nathaniel IRE et Dolcita Du Berlais, 1403/7	*Ferrum POL , h, 4 ans, Exaltation IRE et Fangoria POL, 1385/1	Genteel Star , h, 9 ans, Balko et Koromandel, 1399	Happy De Reve , h, 8 ans, Voiladenuo et Boucouria, 1428/2
*Dream Weaver GER , f, 3 ans, Hunter'S Light IRE et Dakara GB, 1412/4	Feu De Dieu , h, 4 ans, Kapgarde et Folle De Toi, 1405/7	Get Baraka , h, 3 ans, Le Brivido et L'Ete CHI, 1413	Happy Family , f, 4 ans, Waldpark GER et Happy Maia, 1382/3
Drop D'Estruval , h, 12 ans, Balko et Tonelle D'Estruval, 1359/1	Feuille Verte , f, 5 ans, Buck'S Boum et Laskaline, 1357/1	Gex , h, 9 ans, Khalkevi IRE et Mexcala, 1375/2	Happy People , h, 4 ans, Pastorius GER et Happypy, 1444/4
Dschingis Token , h, 4 ans, Dschingis Secret GER et Exotic Love GER, 1439	Fiancee Du Berlais , f, 6 ans, Masked Marvel GB et Legende Du Luy, 1338	Gibralfaro , h, 7 ans, Prince Gibraltar et Marmoom Flower IRE, 1398	Harcadian , h, 8 ans, Conillon GER et Line Des Landes, 1346/1
Eagle Du Lemo , h, 6 ans, Sri Putra GB et Kiswa, 1391/5	Fidele Au Poste , h, 10 ans, Saint Des Saints et Posh Lady IRE, 1366	Ginger Tonic , f, 3 ans, Born To Sea IRE et Guadalcanal, 1433/5	Harry Gold , h, 4 ans, Silverwave et Miss Vinga, 1410/3
Earl Of Shannon , h, 5 ans, Doctor Dino et Shannon Pearl, 1401	Filippino , h, 4 ans, Team Flight et Chinastar, 1397	Gino Du Mathan , h, 7 ans, Great Pretender IRE et Nounjya Du Mathan, 1343	Harthur Des Obeaux , h, 4 ans, Bathyrhon GER et Hamoona Des Obeaux, 1364/1
Easter Sunday , h, 7 ans, Sunday Break JPN et Kotkie Bleue, 1356/1	Film Director , h, 3 ans, Romanised IRE et Royal Memory GB, 1413/3	Gipsy De Chenour , f, 9 ans, Frisson Du Pecos et Roulegamine, 1363/4	Harwa , h, 3 ans, Saint Des Saints et Kamaloka (IRE), 1433/2
Eclipse De Baune , f, 5 ans, Castle Du Berlais et Rhapsodie St Eloi, 1422/1	Fire Warning , h, 4 ans, The Grey Gatsby (IRE) et Final Fanfare (IRE), 1397/2	Girolle De Sivola , f, 9 ans, Noroit GER et Magic Fairy, 1429	Hasparren , h, 3 ans, Cloth Of Stars IRE et Treize Treize, 1413/1
Ectot One , f, 4 ans, Ectot (GB) et Lexus Du Charmil, 1385/3	Firebird Du Pecos , f, 5 ans, Battle Of Marengo IRE et Ardent Du Gave, 1417/4	Glasgow Du Berlais , h, 7 ans, Saint Des Saints et Royale Athenia, 1389/1	Haut De Gamme , h, 8 ans, Maresca Sorrento et Augusta Jersey, 1428
Edamura , h, 3 ans, Great Pretender IRE et Novadame, 1340/2	Firestorm , h, 6 ans, Cat Junior USA et Full Ovalie, 1361/1	Glorice , h, 9 ans, Network GER et Vixice, 1406	Haut Les Coeurs , h, 8 ans, Saddler Maker (IRE) et Maitresse De Maison, 1391/1
Eden Bleu , h, 6 ans, Network GER et Victoire Des Borde, 1445	First Marvel , h, 5 ans, Masked Marvel GB et First Sandia, 1362/5	Go Fast Du Berlais , h, 6 ans, Kapgarde et Polly'S Present IRE, 1366/4	Hawai De Baune , f, 3 ans, Choeur Du Nord et Victoire De Baune, 1424/1
El Rey , h, 5 ans, Spanish Moon USA et La Petite Maison, 1397/5	*Fiston De Becon FR , h, 10 ans, Secret Singer et Sharonne, 1375	Gogodjet , f, 6 ans, Joshua Tree IRE et Tercah Girl, 1435/1	Heart And Soul , h, 3 ans, Kendargent et Heart Of Ice IRE, 1413/7
Elcond'Or Forlonge , h, 9 ans, Rio De La Plata USA et Nera Maria, 1409/3	*Flaming Glass SPA , h, 5 ans, Whitecliffsfordover USA et Zambezie, 1361/5	Goha , f, 3 ans, Goliath Du Berlais et Hawwa, 1412	Heavenly Sun , f, 8 ans, Soul City IRE et Sister Sun, 1425
Elektrix , f, 4 ans, Gemix et La Grande Dame, 1439/6	Fleur Is Born , f, 4 ans, Born To Sea IRE et Font Blanche, 1382, 1411/4	Gold Tweet , h, 8 ans, On Est Bien (IRE) et Goldance, 1445/6	Hedenn Bihoue , h, 8 ans, No Risk At All et Vann Bihouee, 1341
Eliot Duanse , h, 4 ans, George Vancouver USA et Kel Away, 1395/6	Fleurieu , f, 6 ans, Masked Marvel GB et Talwin IRE, 1431/4	Goliador , h, 4 ans, Goliath Du Berlais et Dalanaya, 1387/2	Helios De Fretel , h, 8 ans, Feel Like Dancing GB et Napril'De Mai, 1371/1
Ellington Eden , h, 3 ans, Manatee GB et Escort'Eden, 1427/4	Fly Of Night , h, 4 ans, Vol De Nuit GB et Jolie Yanki, 1410	Goliath D'Aunou , h, 4 ans, Goliath Du Berlais et Blessed Luck IRE, 1407/1	Hellena , f, 8 ans, Choeur Du Nord et Jolila, 1428
Emilsord , h, 3 ans, Great Pretender IRE et Miss Mille Or, 1413/6	*Footloose Man GB , h, 6 ans, Telescope IRE et Alikat IRE, 1353/5	*Goliaths Bandit GB , f, 4 ans, Goliath Du Berlais et Buck'S Bandit, 1347/5	Helsinjo , h, 3 ans, Estejo GER et Helsinki, 1427/1
Enjoy , h, 4 ans, Kapgarde et Enjoy It IRE, 1387/3	Forza , h, 10 ans, Policy Maker (IRE) et Oh Divine, 1343	Gorviska , f, 7 ans, No Risk At All et Gorvella, 1362	Henry Brulard , h, 10 ans, Planteur (IRE) et Agent Mimi, 1341/6
Ephatta , f, 6 ans, Top Trip (GB) et Billie Jane, 1374	Frascati Lagarde , h, 10 ans, Frisson Du Pecos et Onyx De Roches, 1363/2	Gouverne , f, 3 ans, Born To Sea IRE et Grenehout, 1384/3	Heraliste , h, 8 ans, Lord Du Sud et Saratoga, 1338
Epona De Salan , f, 3 ans, Johnny Barnes IRE et Reine De Salan, 1418/3	Full Kristallis , f, 6 ans, No Risk At All et Full Lingakia, 1386/1	Goy D'OC , h, 9 ans, Kap Rock et Sexy D'OC, 1363	Here We Go , h, 4 ans, Goken et Psyche, 1364/2
Erev Du Jourdain , f, 4 ans, Montmartre et Lily Enki, 1436	*Forty Fifty FR , h, 3 ans, Kapgarde et Funny Line, 1393/4	Graine De Champ , h, 9 ans, Spider Flight et Shom Sioul, 1390	Hermine Allen , f, 8 ans, Tiger Groom GB et Triple Star, 1350
Espion De Vindecy , h, 9 ans, Agent Secret IRE et Amazone De Balme, 1371	Forza , h, 10 ans, Policy Maker (IRE) et Oh Divine, 1343	Grand Art , h, 9 ans, Evasive GB et Maia Dancer, 1338/5	High Hope , h, 7 ans, Prince Gibraltar et High Perfection IRE, 1399/1
Euclide D'Emra , h, 11 ans, Kandidate GB et Nampala IRE, 1356/3	*Furioso GER , h, 8 ans, Hurricane Run IRE et Flores GER, 1341/7	Grand Clermont , h, 9 ans, Maresca Sorrento et Flo De Clermont, 1386/2	High Rocko , h, 9 ans, High Rock (IRE) et Dannkoe, 1409
Fabulous Pretender , h, 7 ans, Great Pretender IRE et Fabalina, 1345/2	Gabison , h, 3 ans, Great Pretender IRE et Caterina, 1443/7	Grand Discours , h, 4 ans, The Grey Gatsby (IRE) et Kings Speech, 1364	Hokusai Vallis , h, 8 ans, Martaline GB et Athena Vallis, 1404/2
Falcon Jet , h, 3 ans, Prince Gibraltar et Changing Times, 1393/5	Gabstone , h, 5 ans, Victory Song IRE et Pierre Rousse, 1379/2	Grangousie Chaluzy , h, 9 ans, Cokoriko et Reglissee Chaluzy, 1345	Honoddror , h, 7 ans, Honolulu IRE et Ofissore, 1409/5
Falstaff , h, 9 ans, Never On Sunday et Cry Of Love SPA, 1429/1		Great Du Large , h, 9 ans, Great Pretender IRE et Princesse Selenia, 1409/1	Hors Serie Forez , f, 8 ans, Gris De Gris (IRE) et Pomme Du Forez, 1417/5

I Am A Doctor , h, 5 ans, Doctor Dino et Isarnixe GER, 1365/1	Iyengar De Pail , h, 6 ans, Kapgarde et Regina Maresca, 1338	Jolivent , h, 6 ans, Balko et Theme Song, 1431/2	Kaprika De Baune , f, 5 ans, Clovis Du Berlais et Azur De Baune, 1369/4
I Got Rhythm , h, 3 ans, Telecaster GB et Rockette, 1393/7	J'Ai La Cote , h, 6 ans, Buck'S Boum et Samba D'Allier, 1428	*Jolly Swagman IRE , h, 3 ans, Walk In The Park IRE et Follow My Leader IRE, 1351/2	Kara Diamond , f, 5 ans, Diamond Green et Bloane, 1398/5
I Love Jo , h, 7 ans, Joshua Tree IRE et Wasla, 1346	Jackpot De Reve , h, 6 ans, Karaktar IRE et Rea De Reve, 1375	Joly Star , f, 3 ans, Weltstar GER et Joly Jessy, 1418/4	Karablue , f, 4 ans, Karaktar IRE et Blue Aster, 1436/1
I Risk , h, 7 ans, No Risk At All et Double Mise, 1428/3	Jackson Ville , h, 6 ans, Alianths GER et Jadouy Ville, 1338/4	Josie D'Ajond , f, 6 ans, Ivanhowe GER et Fleur D'Ajond, 1343	Karesse Du Large , f, 5 ans, Pastorius GER et Danse Du Large, 1389/4
I'M Super Quick , f, 7 ans, Joshua Tree IRE et Quick Siren Mae, 1374/1	Jagoar Pembo , h, 6 ans, Legolas JPN et Miss Des Aigles, 1356	Jost , h, 6 ans, Buck'S Boum et Djerba, 1445/5	Karla Conti , f, 5 ans, Free Port Lux (GB) et Diva Conti, 1378/1
Iaka , h, 7 ans, Diamond Boy et Grande Kasba, 1365/6	Jakson , h, 6 ans, Carghese Des Landes et Anitzka, 1417	Joy The Countess , f, 6 ans, Diamond Green et Osmazome, 1343	Karma D'Olivate , f, 5 ans, Cokoriko et Dyna D'Olivate, 1378
Iban Roque , h, 7 ans, Bathyrhon GER et Baby Cat Delaroque, 1341	Jamarina Sport , f, 6 ans, Sidestep AUS et Shamarina, 1353	Joyfull , h, 6 ans, Honolulu IRE et Calasiris, 1365	Karmina Lady , f, 5 ans, Great Pretender IRE et Traviata, 1349/2, 1437/4
Iceberg Du Large , h, 7 ans, Bathyrhon GER et Rapsodie Sea, 1341	James De Baune , h, 6 ans, Castle Du Berlais et Azur De Baune, 1389/2	Juju Demonmirail , h, 6 ans, Doctor Dino et Sacarine, 1345/3	Karmix , f, 5 ans, Gemix et Pleine Lune, 1379/3
Ideal Du Chenet , h, 7 ans, Martaline GB et Viviane Royale, 1343	Jan , h, 6 ans, Agent Secret IRE et Responsable, 1386/4	Jujubelle , f, 6 ans, Gris De Gris (IRE) et Unibelle, 1370/2	Karoline , f, 5 ans, Nicaron GER et Cristal Sun, 1349/1
Idem Des Mottes , f, 7 ans, Feel Like Dancing GB et Ulyssa Des Mottes, 1362/4	Japon , h, 6 ans, Vision D'Etat et Avacapa, 1339/7	Jumbalaya , f, 3 ans, Van Beethoven CAN et Cheveley IRE, 1412/5	Kashback Wood , h, 5 ans, Karaktar IRE et Ruth, 1390
Igloo Igloo , h, 7 ans, Gemix et Joslaine, 1338	Jaratata Du Dorat , h, 6 ans, Magneticim (IRE) et Silhouette Du Dorat, 1404/5	*Jumpanjive GB , f, 4 ans, Jukebox Jury (IRE) et Kassis GB, 1439/7	Kashdam , h, 6 ans, Kapgarde et Fiestine, 1406
Iguane Des Ongrais , h, 7 ans, Conillon GER et Lola Des Ongrais, 1431	Jardin D'Arthel , h, 6 ans, Cokoriko et Olga D'Arthel, 1339/6	Jumper Baie , h, 6 ans, Tiger Groom GB et Afrika Baie, 1341	Kaskad Noe , h, 4 ans, Ivanhowe GER et Kalta (IRE), 1397/6
Ikebana Aulmes , f, 7 ans, Ballingarry IRE et River Gold Aulmes, 1371/3	Jarze , h, 5 ans, Muhtathir GB et Taneshka, 1399/3	Jumper Dete , h, 6 ans, Castle Du Berlais et Semmering GB, 1425/2	Kassel Allen , h, 5 ans, Castle Du Berlais et Cookie D'Allen, 1401
Illico Des Landes , h, 7 ans, Voiladenuo et Grandchampenoise, 1425	Javanaise , f, 6 ans, Free Port Lux (GB) et Candaline, 1445	Jumper Grenetieres , h, 6 ans, Karaktar IRE et Dame Du Parc, 1345/1, 1440	Kathleen , f, 5 ans, Choeur Du Nord et Vallee D'Amour, 1401/6
Illusion Machine , h, 4 ans, Shalaa IRE et Little Illusion (GB), 1397/1	Jazz Band , h, 6 ans, Karaktar IRE et Morvandelle, 1356	Jungle Chop , h, 3 ans, Gutaifan IRE et Joubachope, 1384	Kavik , h, 3 ans, Doha Dream et Katheryne, 1384/7
Imagine D'Alene , f, 7 ans, Gris De Gris (IRE) et Avirca, 1365	Jazz Roque , h, 6 ans, Montmartre et Oryade, 1365/3	Jupette De Sivola , f, 6 ans, Noroit GER et Little Memories IRE, 1350/2	Kayo Coco , h, 5 ans, Cokoriko et Eiland, 1415/2
Imbatable Du Seuil , h, 7 ans, Kamsin GER et Sweet Laly, 1342	*Jeanne (D'0) , f, 3 ans, Moises Has et Take The Name, 1414/6	Jupiter Le Dun , h, 6 ans, Manatee GB et Silvazeyra, 1422/2	Kazakhe D'Airy , f, 5 ans, Authorized IRE et Elna D'Airy, 1378/4
Imperial Marengo , h, 4 ans, Nicaron GER et Vague De Lune, 1423/2	Jeddie Conti , f, 6 ans, Free Port Lux (GB) et Starmoss, 1346/3	Just A Gigo , h, 6 ans, Vision D'Etat et Bulle De Pap'S, 1343	Keahenge Bere , h, 5 ans, Seahenge USA et Tiziana USA, 1369
Impressive , h, 7 ans, Kapgarde et Terrific, 1406/2	Jem Man , h, 3 ans, Manatee GB et Jemsia, 1393	Just A Kiss Sivola , f, 6 ans, Nom De D'La et Miss Justice, 1431/3	Keep Your Head Up , h, 5 ans, Masked Marvel GB et Eugenie Grandet, 1438/2
In The Night , h, 7 ans, Slickly Royal et Titounight, 1356	Jereviendrai , h, 6 ans, Fly With Me et Shabby Rose, 1379/1	Just Happy , f, 3 ans, Cokoriko et Just Move On, 1403/3	Kel/Story , h, 5 ans, Jeu St Eloi et Une Histoire, 1401/3
India De Candale , f, 6 ans, Berkshire IRE et Princesse Aurora, 1363/1	Jeu De Piste , h, 6 ans, No Risk At All et Ulyssia Royale, 1404/7	Jutathir Du Breuil , h, 6 ans, Muhtathir GB et Paola Pierji, 1429/4	Kelibia , f, 5 ans, Tunis POL et Daiki, 1369/1
Infante De L'Isle , f, 7 ans, Coastal Path GB et Taiga De L'Isle, 1365	Jiang Li , f, 6 ans, Nom De D'La et Diabline, 1345/4	Kaadam , h, 5 ans, Saint Des Saints et Fiestine, 1339/5	Keltemp , h, 5 ans, Prince Gibraltar et Trotot, 1391/6
Innovante , f, 5 ans, Cokoriko et Speedy Nova, 1406	Jigtsar Pam , h, 6 ans, Galiway (GB) et Sandinnar, 1398/3	Kabuki La Motte , h, 5 ans, Morpheus GB et Unagrez, 1366/5	Ken D'Arz , h, 3 ans, Kendargent et Bamba, 1400
Intrigante , f, 7 ans, Karaktar IRE et Aguicheuse, 1346/2	Jikito , h, 6 ans, Voiladenuo et Klyne, 1343/5	Kabylie , f, 5 ans, No Risk At All et Veleha, 1373/1	Kenmada , h, 3 ans, Goken et Quemada (IRE), 1400/1
Iowa De Balme , f, 7 ans, Vic Toto et Tartelette, 1370/1	Jirais Au Bal , h, 6 ans, Full Of Gold et Balzane, 1409/2	Kador De Ciergues , h, 5 ans, Masterstroke USA et Ofurie, 1406	Kentucky Wood , h, 5 ans, Balko et Carrieriste, 1342/4
Iphis De L'Aunay , h, 7 ans, Conillon GER et Athena De L'Aunay, 1341, 1428/5	Joalier , h, 6 ans, Alianths GER et Born Ready, 1429/3	Kadoue Conti , f, 5 ans, Free Port Lux (GB) et Camelia Conti, 1397	Kenzo Du Comte , h, 5 ans, Spanish Moon USA et Djakarta Le Dun, 1383
Iradius , h, 7 ans, Rail Link GB et Pic Pus, 1390/5	Joanna Collonges , f, 6 ans, Saddex (GB) et Carla Collonges, 1346/4	Kaledaria , f, 5 ans, Whitecliffsodover USA et Always Hope GER, 1356/4	Kerala , f, 5 ans, Kamsin GER et Phenicie, 1436
Iron Sacre , h, 7 ans, Gris De Gris (IRE) et Toscane Sacree, 1365/5	Jocko Magic , h, 6 ans, Voiladenuo et Luth Magic, 1343/6	Kaledarius Val , h, 5 ans, Diamond Green et Assemblee A Brion, 1373	Kerbochet , h, 10 ans, Vision D'Etat et Chi Wara Sheba, 1366
Isembrun , h, 7 ans, Cokoriko et Variete Des Sacart, 1353	Joe De Teillée , h, 7 ans, Joshua Tree IRE et Cletie De Teillée, 1365/4	Kaline De L'Air , f, 5 ans, Tunis POL et Queen De L'Air, 1349/5	Kerdane , h, 5 ans, Bathyrhon GER et Formigny, 1383/4
Isis D'Inor , f, 5 ans, The Grey Gatsby (IRE) et Kheopps, 1342/3	Jogger , h, 6 ans, Agent Secret IRE et Belle Emeraude, 1438	Kalino Bellevue , h, 5 ans, French Fifteen et Aubonne GER, 1398/7	Kesta Du Mestivel , f, 5 ans, Masterstroke USA et Dame Vesta, 1349/3, 1437/5
Isoline D'Alene , f, 7 ans, Coastal Path GB et Passion D'Alene, 1357/3	Jolibois , h, 6 ans, Karaktar IRE et Ellecourt, 1356	Kamaro D'Huez , h, 5 ans, Montmartre et Cime D'Huez, 1406/7	Kfe Kreol , h, 5 ans, Robin Du Nord et Rire Jaune Hugaux, 1404/6
It'S In The Rain , h, 6 ans, Kapgarde et Amarantine, 1440/3	Jolidee , f, 6 ans, Karaktar IRE et Solidee, 1390/3	Kamyador , h, 6 ans, Kamsin GER et Playa Du Charmil, 1341/2	Khal Tyron , h, 5 ans, Bathyrhon GER et Kalimnos, 1401/2
Itisparis , f, 7 ans, Bathyrhon GER et Parisline, 1429/2	Jolie Coeur Somoza , f, 6 ans, Choeur Du Nord et Goldwin De Somoza, 1409/6	Kaolak , h, 5 ans, Non Rien De Rien et Quadina, 1415/1	Kiara Delabarriere , f, 5 ans, Chichi Creasy et Fern Hill, 1373/3
	Jolie Dam'S , f, 6 ans, Gentlewave (IRE) et Queen Dam'S, 1374/4	Kap My Sun , f, 9 ans, Sunday Break JPN et Kapdetout, 1350/3	Kid Alone , h, 5 ans, Storm The Stars USA et Baby Lone Glory, 1383/1

<i>Kidnappeur</i> , h, 5 ans, Saint Des Saints et Toque Rouge, 1390/2	<i>L'As Camazeen</i> , h, 4 ans, Full Of Gold et O'Callie, 1434	<i>Ladybird Du Fenoir</i> , f, 4 ans, Victory Song IRE et A Tour De Role, 1380/3	Le Roi Loth , h, 4 ans, Nirvana Du Berlais et La Bilbaude, 1446/4
Kif Kif Bourricot , h, 5 ans, Masked Marvel GB et Drole D'Idee, 1339	<i>L'Autre Dame</i> , f, 4 ans, Manduro GER et Dame De Montmartre, 1434/2	Ladymiss , f, 4 ans, Arrigo GER et Miss Lamour, 1378	<i>Le Rouge Est Mis</i> , h, 4 ans, No Risk At All et Toque Rouge, 1444
<i>Kiff Des Blaises</i> , h, 5 ans, Vif Monsieur GER et Marie Des Enceints, 1380/2	L'Enchante , h, 3 ans, Great Pretender IRE et Merlin Woods, 1413	<i>Lagondajim</i> , f, 4 ans, Magneticjim (IRE) et Balzane, 1434	Le Say De Balme , h, 4 ans, Pomellato GER et Calyptol, 1388/5
Kiff Me Five , h, 4 ans, Tunis POL et Dartaline, 1439	L'Epale De Tunis , h, 4 ans, Magneticjim (IRE) et Zadoune, 1364/4	<i>Lagune Secrete</i> , f, 4 ans, Tunis POL et Vague Secrete, 1344/1	<i>Le Temps Precis</i> , h, 4 ans, Voiladenuo et Trotot, 1352/5
<i>Kikea Du Mou</i> , f, 5 ans, Tunis POL et Quenotte Du Mou, 1435/3	L'Etoilee , f, 5 ans, Herald The Dawn IRE et L'Etoile Du Soir, 1371/4	Laic , h, 4 ans, Prince Gibraltar et Catholique, 1437/1	Le Violoniste , h, 3 ans, Toronado (IRE) et Diyakalanie, 1340
Kikounette , f, 5 ans, Saint Des Saints et Bonne A Marier, 1401	L'Odyssee , f, 3 ans, Fas IRE et Fongani, 1400/7	Lamirik , h, 4 ans, Cokoriko et Une Brik, 1367	<i>Leader Conti</i> , h, 4 ans, Pour Moi IRE et Emma Conti, 1392/2
Killing Bid , h, 3 ans, No Risk At All et Lofte Place, 1340/1	<i>L'Oeil De Faucon</i> , h, 4 ans, Order Of St George IRE et Floridee, 1360/5	Lancier , h, 4 ans, Karaktar IRE et Boheme, 1405/5	Lebandacarl , h, 4 ans, Bande (IRE) et Sa Carla, 1397/4
Kind Lovely , f, 5 ans, Authorized IRE et Net Lovely, 1375/1	<i>L'Or Monseignor</i> , h, 4 ans, Kingfisher IRE et Dragey Plage, 1382/2	Landais , h, 4 ans, Rail Link GB et Toundra, 1439	<i>Leca De Thaix</i> , f, 4 ans, Cokoriko et Deca De Thaix, 1385/5
Kind Of Mix , h, 4 ans, Gemix et Midnight Of Paris, 1364	La Belle Histoire , f, 4 ans, Clovis Du Berlais et Union Des Pictons, 1382	<i>Landegavum</i> , h, 4 ans, Bande (IRE) et Calypso Du Roy, 1426	<i>Legend Du Lemo</i> , h, 4 ans, Clovis Du Berlais et Amazone Du Lemo, 1392
King Alko , h, 3 ans, King Edward et Lumiere D'Afrique, 1351	La Cadiere , f, 3 ans, Cloth Of Stars IRE et Netroe, 1412	<i>Langres</i> , h, 4 ans, Nidor et Eauplaisir, 1434/5	Legend Race , h, 4 ans, Taj Mahal IRE et Olympic Girl, 1426
King Du Maffray , h, 5 ans, Magician IRE et Sleeping Frisk, 1365	La Chaumiere , f, 3 ans, Robin Of Navan et Disquotational GB, 1381	Lara Croft , f, 4 ans, Nidor et Syb Dancer, 1395	<i>Legende Allen</i> , f, 4 ans, Nirvana Du Berlais et Silane, 1355/1
King Of Eylau (GB) , h, 3 ans, Wootton Bassett GB et Scone (IRE), 1413	La Delirante , f, 5 ans, Great Pretender IRE et Ready Kap, 1401	Lara Des Mottes , f, 4 ans, It'S Gino GER et Pour Toi Georges, 1360/2	Legende D'Ainay , f, 4 ans, Doctor Dino et Etoile D'Ainay, 1367/1
King Of Saintly , h, 6 ans, Kingsalsa USA et Miss Saintly, 1341	La Felicita , f, 3 ans, Gemix et Mayberry, 1368	Largo D'Harmonie , h, 4 ans, Clovis Du Berlais et Alight De Loriol, 1421/5	Lejo Du Seuil , h, 4 ans, Spanish Moon USA et Victoria Du Seuil, 1410/2
Kingpark , h, 5 ans, Waldpark GER et Queen Maia, 1401	<i>La Horra</i> , f, 4 ans, Yeats IRE et Annaland, 1439	Largo Du Bearn , h, 4 ans, Morpheus GB et Oceane Du Bearn, 1392/6	<i>Lek Will</i> , h, 4 ans, Ivanhowe GER et Bonne Graine, 1380/5
<i>Kirkou Des Mers</i> , h, 5 ans, Nom De D'La et Vue Sur Mer, 1390/4	La Lettre , f, 3 ans, Van Beethoven CAN et Psyche, 1416/5	Larzand , h, 4 ans, Harzand IRE et Vinga, 1442/3	Lella Desjy , f, 5 ans, Zanzibari USA et Lamadoun, 1383
Kissman , h, 5 ans, Karaktar IRE et Bastide, 1415/3	La Lune Rousse , f, 4 ans, Montmartre et Veille Au Grain, 1419/3	<i>Lasdecoeur Allen</i> , h, 4 ans, Clovis Du Berlais et Coeur D'Allen, 1437	<i>Lemon Sweet</i> , f, 4 ans, Muhtathir GB et Friandise Girl, 1442/4
Klarix , f, 5 ans, Gemix et Midnight Of Paris, 1425/1	La Marche Bleue , h, 6 ans, Saint Des Saints et Laskaline, 1440/2	Latchika Du Lin , f, 4 ans, Doha Dream et Uxia Du Lin, 1436	Leopard Blue , h, 4 ans, Silverwave et Viola De La Roque, 1367
Klass Affair , f, 5 ans, Pastorijs GER et Umbrage, 1353/4	La Valette , f, 4 ans, Cokoriko et Beyrouth, 1442/5	Lateranore , f, 4 ans, Great Pretender IRE et Laterana, 1446	<i>Leptigaby</i> , h, 4 ans, It'S Gino GER et Saraska D'Airy, 1392
Klipper , h, 5 ans, Whipper USA et Nosca De Thaix, 1398/4	La Vanille , f, 4 ans, Nirvana Du Berlais et Gousse Vanille, 1442/6	Laureat D'Athou , h, 4 ans, Doctor Dino et Queen D'Athou, 1355	Lerika , f, 4 ans, Agent Secret IRE et Urika, 1395/7
Klovius Bleue , h, 5 ans, Clovis Du Berlais et Lisette Bleue, 1425/4	La Vie De Chateau , f, 4 ans, Saint Des Saints et Sanouva, 1336/5	Lawtan , h, 4 ans, Cokoriko et All The Law, 1434	Les Flots Bleus , f, 4 ans, Gemix et Equilibriste (IRE), 1395/3, 1446/7
Klovius Des Mottes , h, 5 ans, Clovis Du Berlais et Uzelle Des Mottes, 1415/4	La Vie De Reve , f, 4 ans, Ivanhowe GER et Suite, 1439	Le Champ Du Cygne , h, 4 ans, Saint Des Saints et Chasse Gardee, 1364/7	Let Me Dream , h, 4 ans, Saint Des Saints et Let'S Do It, 1426/2
Kodelo De Kerser , h, 5 ans, Ungaro GER et Codd'Ela, 1356, 1438	Labelle Mans , f, 4 ans, Cokoriko et Adhiana Mans, 1395/5	Le Charme , h, 4 ans, Nidor et Cadouya Girl, 1437/3	Let Us Breathe , f, 4 ans, Martinborough JPN et Toutonne, 1395
*Koffi Komet GER , h, 3 ans, Polish Vulcano GER et Koffi Angel GER, 1402/4	Labondance , f, 4 ans, Bande (IRE) et Bise De Mer, 1394	Le Chorégraphe , h, 4 ans, Ultra IRE et Pas De Bal, 1410/7	<i>Lexington Du Seuil</i> , h, 4 ans, Born To Sea IRE et Fantastica Duseuil, 1432/4
Kol Vert , h, 5 ans, Walzertakt GER et Easy Ball, 1369/5	Laccio Conti , h, 4 ans, Ivanhowe GER et Camelia Conti, 1407/5	Le Colombar , h, 4 ans, Pastorijs GER et Avene, 1395/2, 1439/5	Liberia , f, 4 ans, Cokoriko et Russie, 1372/4
Kool Cajou , f, 5 ans, Montmartre et Pegase Des Roses, 1374/2	Lacokokeldy , f, 4 ans, Cokoriko et Eludy, 1408/5	Le Divin , h, 4 ans, Kap Rock et Divine D'Ainay, 1355/2	Liberty Fly , h, 4 ans, Fly With Me et Diva De Touzaine, 1358/6
Kool Douce , f, 5 ans, Cokoriko et Detente, 1390/6	Lacryma Christi , f, 4 ans, Montmartre et Loyauté, 1394/2	Le Karma , h, 4 ans, Jeu St Eloi et Karmina Burana, 1337	Libre Arbitre , h, 4 ans, Ivanhowe GER et Radio Saint Voir, 1446
Kotkidina , f, 4 ans, Doctor Dino et Kotkiyama, 1408/3	Ladam Du Mestivel , f, 4 ans, No Risk At All et Dame Vesta, 1349	Le Listrac , h, 8 ans, Balko et Margonote, 1406/6	Liege Ardent , h, 4 ans, Pour Moi IRE et Laurana, 1442
Kouca De Thaix , f, 5 ans, Tunis POL et Talca De Thaix, 1390/1	Ladelonette , f, 3 ans, Birchwood IRE et Melrose IRE, 1377/4	Le Nez Creux , f, 4 ans, No Risk At All et Tire En Touché, 1336/3	Lien Du Choeur , h, 4 ans, Choeur Du Nord et Beaujeu Allen, 1392/5
Kozak De Pretot , h, 5 ans, Racerger et Dahlia Du Chatelet, 1353/2	Ladoucefolie , f, 4 ans, Magneticjim (IRE) et Queenjo, 1372/3	Le Palefrenier , h, 3 ans, Silverwave et Aratiyna, 1430	Lieutenant Player , h, 4 ans, Konig Turf GER et Virtual Player, 1392
Kremlin , h, 5 ans, Karaktar IRE et Russie, 1401	Lady D'Aubrelle , f, 4 ans, Cokoriko et Heather Rose GER, 1358/4	Le Petit Cheval , h, 4 ans, Fly With Me et Lilimond De L'Orme, 1405/4	Lili De Balme , f, 4 ans, Vic Toto et Airelle De Balme, 1388/3
Kyrov , h, 7 ans, Dark Angel IRE et Varsity GB, 1445/4	Lady Dahlia , f, 3 ans, Doctor Dino et Ladytown, 1377/2	Le Petit Poucet , h, 4 ans, Cokoriko et En Bonne Main, 1392/7	<i>Limoncello Marsal</i> , h, 4 ans, Naaqoos (GB) et Uxia Marsal, 1344/5
L'Actrice , f, 4 ans, Cokoriko et Terenice, 1411/7	Lady Du Brizais , f, 3 ans, Nirvana Du Berlais et Got Silver, 1340/4	Le Philosophie , h, 6 ans, Doctor Dino et Conceptuelle, 1406/4	<i>Lingot De Mee</i> , h, 4 ans, Kapgarde et Capelle De Mee, 1434/1
L'Alexandrie , f, 4 ans, Bathyrhon GER et Diddle, 1434/4	Lady Du Clos , f, 4 ans, Petillo et Osmazome, 1446	Le Phoceia , h, 4 ans, Zelzal et Dreamtic, 1423/5	<i>Liprika D'Anjou</i> , h, 4 ans, Jeu St Eloi et Caprika D'Anjou, 1444/3
L'Amiral D'Ainay , h, 4 ans, Cokoriko et Apple'S Manon, 1394	Lady Du Seuil , f, 4 ans, Ectot (GB) et Deesse Du Seuil, 1446	Le Pretendant , h, 4 ans, Great Pretender IRE et Une Tournee, 1394	Lipstick De Mang , f, 4 ans, Kitkou et Surprise De Cotte, 1378/5
L'Ange Vert , h, 7 ans, Network GER et Joly Berengere, 1399	Lady Zaza , f, 3 ans, Zarak et Forces Sweetheart GB, 1412	Le Roi David , h, 6 ans, Bathyrhon GER et Felingarie, 1445/1	Liskaria , h, 4 ans, Pastorijs GER et Friska D'Airy, 1442/2

Litchi Roque , f, 4 ans, Goliath Du Berlais et Golden Sage, 1411	Lovely Risk , h, 6 ans, No Risk At All et Lovely Kiss, 1362/1	Maestro D'Aubrelle , h, 3 ans, Cokoriko et Aseelah, 1340	*Masterstroke Lady GB , f, 3 ans, Masterstroke USA et Mille Et Une, 1340
Litchie , f, 4 ans, Clovis Du Berlais et Koromandel, 1388/4	Lowry , h, 4 ans, Kitkou et Diabline, 1364/3	Mafia Des Mottes , f, 3 ans, Gemix et Datcha Des Mottes, 1368/1	Mata D'Or , h, 3 ans, Tiger Groom GB et Grazillia, 1443/5
Litote Du Lannier , f, 5 ans, Universal IRE et Lectrice, 1425	Luciano Des Mottes , h, 4 ans, Voiladenuo et Alichenora, 1372/1	Magic Davier , h, 7 ans, Soul City IRE et Quatz Melody, 1361	Matador Forez , h, 3 ans, Sageburg (IRE) et En Avant Forez, 1418/2
Little King , h, 6 ans, Joshua Tree IRE et Aroma Bella, 1343	Lucky Charm , f, 4 ans, Johnny Barnes IRE et Salamanque, 1360/4	Magic De La Rue , h, 9 ans, Frisson Du Pecos et Silver Magic (IRE), 1363/3 , 1417/3	Matoudy , f, 3 ans, Moises Has et Coddy, 1441/4
Little Thunder , h, 7 ans, Blek et Agoreta, 1341/4	Lucky D'Airy , f, 4 ans, Motivator GB et Elica D'Airy, 1378	Magic Elon , h, 6 ans, Waldpark GER et Palma Beach, 1343	Matutina , f, 4 ans, Walzertakt GER et Mater Matuta, 1382/1
Lloyd D'Autan , h, 3 ans, Magneticjim (IRE) et Ordesa, 1427/3	Lucky D'Olva , h, 4 ans, Spanish Moon USA et Curieuse, 1394	Magic Flight , h, 5 ans, Kapgarde et Larabelle, 1401	Maverick'Amsy! , h, 3 ans, Bathyrhon GER et Fautilunedenuo, 1376/5
Loaya , h, 4 ans, Zanzibari USA et Monepopee, 1434/3	Lucky Maskel , f, 3 ans, Masked Marvel GB et Sunday Lucky, 1368	Magic Tanit , f, 4 ans, Tunis POL et Magic Roundabout, 1388/2	Mec De La Barriere , h, 3 ans, Beaumec De Houelle et Duschka, 1433
Lockbatan Thom , h, 4 ans, Yeats IRE et Ecbatane, 1423/1	Ludmiko , h, 4 ans, Kingfisher IRE et Dress Baie, 1410/1	Magic Trillion , f, 3 ans, Doctor Dino et Tante Sissi, 1412/2	Meleze Hana , h, 3 ans, Chanduoco et O'Hana, 1384/5
Loie Belle , f, 7 ans, Great Pretender IRE et Lottie Belle, 1374/5	Luky Du Reponet , h, 4 ans, Nom De D'La et Quoadra De Ladalka, 1372	Maharaja , h, 3 ans, Karaktar IRE et Voix Du Coeur, 1396	Melle April , f, 8 ans, Khalkevi IRE et Tinoroyale GB, 1341
Loin Du Large , f, 4 ans, Kapgarde et Loin De Moi, 1436/4	*Lumino Bello FR , h, 4 ans, Goliath Du Berlais et Felina Bella, 1444/2	Maia Kelle , f, 3 ans, Nirvana Du Berlais et Vodkelle, 1416/2	Melodie Du Fenoir , f, 3 ans, Victory Song IRE et Atoti, 1412
Lola Des Mottes , f, 4 ans, Gemix et Cara De Flee, 1408	Luna Des Ongrais , f, 4 ans, Alhadab et Boheme Des Ongrais, 1355	Maine Coon , h, 8 ans, Last Train GB et Zareen, 1417/1	Mentalo , f, 3 ans, Prince Gibraltar et Labartoli IRE, 1400/3
Lolita Du Breuil , f, 4 ans, Silverwave et Chronos Du Bidou, 1364/6	Lupin D'Aubrelle , h, 4 ans, Cokoriko et Delicious Charm GER, 1344/4	Maissignac , h, 3 ans, Ivanhowe GER et Euphorie, 1420/4	Mer Du Large , f, 3 ans, Pastorius GER et Ecume Du Large, 1424/3
Lolita Sourniac , f, 4 ans, Cokoriko et Dayana Sourniac, 1436/5	Lupin D'OC , h, 4 ans, Carghese Des Landes et Quicken D'OC, 1419/5	Make Me Up , f, 3 ans, Prince Gibraltar et Dame D'Etat, 1381/5	Messe De Minuit , f, 3 ans, Cokoriko et Grand Messe, 1441/5
Lollita , f, 4 ans, Karaktar IRE et Dona Palma, 1446	Lureka Du Noyer , h, 4 ans, Doctor Dino et Zureka, 1394/6	Malaisie , f, 3 ans, Cokoriko et Galite, 1441/2	Messie Des Mottes , h, 3 ans, Balko et Chenae Du Plessis, 1340/7
Look At Me Now , f, 4 ans, Karaktar IRE et Nobodywantsme, 1446/3	Luron D'Oudairies , h, 4 ans, Masked Marvel GB et Sonate D'Oudairies, 1444/1	Maligne , f, 3 ans, Choeur Du Nord et Gamaline GB, 1412/3	Messy , h, 4 ans, Clovis Du Berlais et Merlin Woods, 1446
Look Star Emery , h, 4 ans, Herald The Dawn IRE et Urfie Star, 1347	Lutece Allen , f, 4 ans, Choeur Du Nord et Cookie D'Allen, 1378/2	Malin Du Mathan , m, 3 ans, Saint Des Saints et Surprise Du Mathan, 1403/5	Metasequoia , h, 8 ans, Joshua Tree IRE et Maladiva, 1440/1
Loquas , h, 7 ans, It'S Gino GER et Hera Bonitas, 1445/3	Lux Hodela , h, 4 ans, Free Port Lux (GB) et Coucou Suisse, 1352/4	Maline De Mee , f, 3 ans, Taj Mahal IRE et Gloria Bere, 1433	Metronomique , h, 3 ans, Cloth Of Stars IRE et Gousse Vanille, 1402/1
Lorca Emery , f, 4 ans, Gris De Gris (IRE) et Queissa, 1372/2	Luxury Smart , f, 4 ans, Gemix et Algrey Saintmartin, 1382	Mamazara , f, 3 ans, Nirvana Du Berlais et Zara Blue, 1354/3	Mickdebomec , h, 5 ans, Beaumec De Houelle et Mick Cleopatre, 1401/1
Lord Raffles , h, 4 ans, Goliath Du Berlais et Eliane GB, 1392/1	Lycaon De Berce , h, 4 ans, Walzertakt GER et Gibsy De Berce, 1385/7	Mamix'S Passion , h, 6 ans, Gemix et Bonjour Mamie, 1440/4	Mighty Raffles , f, 3 ans, Beaumec De Houelle et Gypsie De Larredya, 1418
Lorena , f, 4 ans, Arakan USA et Ganadora, 1358/5	Lycie , f, 4 ans, Pour Moi IRE et Avacapa, 1432/5	Manba Des Epeires , f, 3 ans, Brave Mansonnien et Baline Des Epeires, 1381, 1427	Miki Billy , h, 3 ans, Karaktar IRE et Funkie, 1396/1
Lorenzo Conti , h, 4 ans, Pour Moi IRE et Djedda Conti, 1408/2	Lynx De Thaix , h, 4 ans, Tunis POL et Perle Secrete, 1421/1	Mangos , h, 3 ans, Desinvolte et Pink Shuttle, 1368	Milanne , f, 8 ans, Turgeon USA et Return To Milan GB, 1406/5
Losange Bleu , h, 6 ans, Martaline GB et Sweet Valrose, 1342/2	Lys D'Or , f, 4 ans, Willywell et Etoile Collonges, 1347/3	Maniysa Bleue , f, 4 ans, Buck'S Boum et Princesse Lucie, 1395/1	Milord D'Alesa , h, 3 ans, Latrobe IRE et La Grande Zohra, 1443/6
Lotus Sacre , h, 4 ans, Ivanhowe GER et Belle Et Sacree, 1392/3	Ma Fierte , f, 3 ans, Jeu St Eloi et Garry D'Amour, 1351/1	Maranni (GB) , h, 8 ans, Le Havre (IRE) et Maralika, 1353	Milord De Palma , h, 3 ans, For Fun et Evolute De Palma, 1416/4
Lou Fast , h, 6 ans, Rajsaman et Lou Wonderful, 1338/2 , 1445/2	Ma Saynte Balme , f, 3 ans, Bande (IRE) et Eleonore D'Anjou, 1424	Marianne Du Chenet , f, 3 ans, No Risk At All et Viviane Royale, 1414/2	Minnie De Vergne , f, 5 ans, Alanadi et Lou De Vergne, 1417/2
Louba , f, 4 ans, Voiladenuo et Secret Magic, 1446/1	Ma Star Sivola , f, 3 ans, Jeu St Eloi et Gaspatir, 1402	Marisole , f, 5 ans, Choeur Du Nord et Marashaan, 1380/1	Mirza , f, 5 ans, Herald The Dawn IRE et Montgarri, 1373
Louisdor D'Alene , h, 4 ans, Ivanhowe GER et Colombia D'Alene, 1347	Mac First , h, 3 ans, Karaktar IRE et Eiffel Tower, 1351/3	Marquis De Breon , m, 3 ans, Kingfisher IRE et Rueda, 1424	Miss Blabla , f, 4 ans, Magneticjim (IRE) et Pas De Blabla, 1352/2
Louminos , h, 3 ans, Hunter'S Light IRE et Hopamare, 1396	Macalister , h, 3 ans, Nirvana Du Berlais et City Nebula, 1384	Marquise D'Ainay , f, 3 ans, Nirvana Du Berlais et Dynamite D'Ainay, 1441	Miss Bresil Delf , f, 3 ans, Bande (IRE) et Back To Bresil, 1433
Louness Collonges , f, 4 ans, Free Port Lux (GB) et Tolede Collonges, 1360/3	Macarel , h, 3 ans, Tiger Groom GB et Clara De Lune, 1413	Marvellous Fanny , f, 4 ans, Masked Marvel GB et Ae Fananah IRE, 1347	Miss Des Boulats , f, 3 ans, Free Port Lux (GB) et Reine De Mai, 1396/4
Loup Blond , h, 4 ans, Magneticjim (IRE) et Foster'S, 1407	Macarena Du Rib , f, 3 ans, Goliath Du Berlais et Finale Du Rib, 1400/4	Mary Shelley , f, 3 ans, Goliath Du Berlais et Maherina, 1402/2	Miss Maelys , f, 4 ans, Free Port Lux (GB) et Apple'S Maelys, 1336/4
Loustic De Ciergue , h, 4 ans, Robin Du Nord et Caline De Ferbet, 1392/4	Macho Man , h, 3 ans, Ivanhowe GER et L'Aumance Girl, 1393/1	Maskaya , f, 5 ans, Masked Marvel GB et Kayanoura, 1383/3	Miss Wood , f, 4 ans, Choeur Du Nord et Miss Nikita, 1337/4
Louve D'Irlande , f, 4 ans, Masked Marvel GB et Tisati'S, 1411/1	Madee , f, 3 ans, No Risk At All et Gradee, 1412	Maskiline , f, 3 ans, Masked Marvel GB et Kapkiline, 1340	Missdenuo , f, 3 ans, Voiladenuo et Canitie, 1396/7
Love De La Noverie , f, 4 ans, Tiger Groom GB et Quizitca Deurie, 1411/6	Mademoiselle Mia , f, 4 ans, Waldgeist GB et Much Promise GB, 1358, 1439	Mastar , h, 3 ans, Ectot (GB) et Astarte, 1340/3	Misstime D'Anjou , f, 3 ans, Clovis Du Berlais et Partie Time, 1424
Lovely Dino , h, 4 ans, Doctor Dino et Net Lovely, 1444/5	Madison Roque , h, 3 ans, Mondialiste (IRE) et Golden Sage, 1413/2	Master Blaster , h, 3 ans, Beaumec De Houelle et Carte Sur Table, 1443	Mist Girl , f, 6 ans, Gentlewave (IRE) et Mist De Chine, 1341
Lovely Guy , h, 4 ans, Beaumec De Houelle et Sans Rancune, 1408/4	Madjouly , f, 3 ans, It'S Gino GER et Maola, 1381	Master Falcon , h, 3 ans, Tunis POL et Aviatrice, 1396	Mister Des Places , h, 3 ans, Alanadi et Annimuh, 1413
Lovely Loued , f, 4 ans, Gris De Gris (IRE) et Bichaga De Loued, 1372	Maestrano , h, 3 ans, Martinborough JPN et Fautina All, 1393		Mlle De France , f, 6 ans, Morandi et Crystale De France, 1356

Mohican , h, 5 ans, Toronado (IRE) et Miss Bikini IRE, 1445/7	Nicos Invicta , h, 3 ans, Nirvana Du Berlais et Silky Steps IRE, 1402/3	Princess Daubrelle , f, 3 ans, Tunis POL et Heather Rose GER, 1420/2	Saint Crush , h, 5 ans, Jeu St Eloi et Garry D'Amour, 1399/4
Moment De Grace , h, 3 ans, Bande (IRE) et Viana, 1393/6	Night Aria , f, 6 ans, Kingfisher IRE et Tekakwhita, 1365	Proctor , h, 3 ans, Cloth Of Stars IRE et Rock Of The Moon, 1368/3	Saint Geny , h, 3 ans, Gemix et Astrid Weus, 1430/2
* Mon Emperor IRE , h, 5 ans, Holy Roman Emperor IRE et Marie Shams, 1404/3	Niko Has , h, 8 ans, Great Pretender IRE et Nice To Meet You, 1440/5	Proportionnaly , h, 3 ans, Whipper USA et Hahyasi, 1443	Saint Langis , h, 7 ans, Sidestep AUS et Super Lina, 1422/4
Mon Idee , f, 3 ans, Cokoriko et Une Idee, 1400/2	Nil D'Aunou , h, 3 ans, King Edward et Blessed, 1340	Pulcherrima , f, 4 ans, Jeu St Eloi et Wulfrida IRE, 1385/6	Saint Patrice , h, 3 ans, Saint Des Saints et Primula, 1396
Monarque Burgond , h, 3 ans, Indian Daffodil (IRE) et Handeli, 1400/6	Nirvalla , f, 4 ans, Nirvana Du Berlais et Harvalla, 1336/1	Qantiem , h, 5 ans, Anodin (IRE) et She Loves You (GB), 1353	Saint Sire , h, 7 ans, Saint Des Saints et Sierra Nevada, 1398/6
Money Money , h, 5 ans, Birchwood IRE et La Joconde, 1380, 1431/5	Nive , f, 3 ans, Savoir Vivre IRE et Bayonne, 1420	Queen De Teillee , f, 4 ans, Choeur Du Nord et Cletie De Teillee, 1367/4	Sangre De Drago , h, 3 ans, Garswood GB et Et Pourtant, 1393
Mongary , h, 3 ans, Gary Du Chenet et Bloane, 1403/4	* Noire Wulf IRE , f, 3 ans, Soldier Of Fortune IRE et Youresomearticle IRE, 1403/2	Quel Bonbon , f, 6 ans, Bathyrhon GER et Qindaba, 1374/3	Sant'Ambrogio , h, 4 ans, Wootton Bassett GB et Alta Lilea IRE, 1382/5
Mont Beuvray , h, 3 ans, Prince Gibraltar et Teskaline, 1393	Nothing Eye'S , h, 4 ans, Non Rien De Rien et Oeillade De Sivola, 1426/1	Quel Patron , h, 6 ans, Bathyrhon GER et Solenzara IRE, 1366/1	Santana Beach , f, 4 ans, Nom De D'La et Solana Beach, 1394
Montout Montoi , f, 4 ans, Pour Moi IRE et Saga De Senam, 1352	Obidos , h, 6 ans, Hunter'S Light IRE et Tinoroyale GB, 1346/5	Raf Tavel , h, 9 ans, Al Namix et Blue Road, 1391/4	Sarabend , f, 5 ans, Sommerabend GB et Sa Carla, 1435/4
Montquin , h, 3 ans, Tunis POL et Envie De Rire, 1376/1	Ole Filles , f, 3 ans, Manatee GB et Melodie D'Auteur, 1354/4	Raffles Cipriani , h, 4 ans, Nirvana Du Berlais et Allez Dance, 1407/6	Satchmo , h, 4 ans, Kingfisher IRE et Staracaya, 1367/6
Montserrat , h, 4 ans, Doctor Dino et Mezah IRE, 1352/1, 1446/5	Opera Garnier , h, 4 ans, Goliath Du Berlais et Air Theatre, 1394	Raffles Honour , f, 4 ans, No Risk At All et Utopie Des Bordes, 1382/4	* Saturno Bello FR , h, 3 ans, Beaumec De Houelle et Boreale Du Berlais, 1413/5
Moonlight Chance , f, 3 ans, Tunis POL et Escort'Chance, 1368/4	Ornithine , f, 4 ans, Goliath Du Berlais et Brave D'Honneur, 1336	Raffles Park , h, 7 ans, Martaline GB et Ma Filleule, 1371/5	Sawatdee Kha , f, 3 ans, Taj Mahal IRE et Darwin'S Rhea, 1368/5
* Moonraker Chic GB , h, 4 ans, Pether'S Moon IRE et Lyla'S Pipin GB, 1408/6	Oublieux , h, 3 ans, Tunis POL et Border Line, 1430/1	Razamix , f, 3 ans, Gemix et Rasabad, 1377/5	Sea Liner , h, 3 ans, Born To Sea IRE et Stop Line, 1393
Morra , f, 3 ans, Great Pretender IRE et Youadi, 1376	Ouno De L'Abbaye , h, 3 ans, Jeu St Eloi et Ounara, 1433/4	Register , h, 3 ans, Moises Has et Red Smart, 1443	* Secret D'Alcove IRE , h, 3 ans, Dschingis Secret GER et Let'S Do It, 1443/2
Motu Kota , m, 3 ans, Doctor Dino et Annaland, 1396/6	Padam , h, 7 ans, Sri Putra GB et Omarie, 1350	Reims , h, 4 ans, Choeur Du Nord et Rasara, 1405/3	Sel Jem , h, 8 ans, Masked Marvel GB et Ile Des Saintes, 1339/3
Mount Angel , h, 4 ans, Doctor Dino et Lou Ange, 1426/4	Palmois , h, 3 ans, Moises Has et Paldoun, 1393/3	Remember Cali , h, 4 ans, Chanducoq et Efelgane, 1358/3	Semper Fortis , h, 4 ans, Nirvana Du Berlais et Sainte Mante, 1337/6
Mountain Ridge , h, 3 ans, Gutaifan IRE et Green Ridge, 1443/1	Paloma De Candale , f, 6 ans, Berkshire IRE et Palomba, 1417	Richter , h, 4 ans, Cloth Of Stars IRE et Saint Isidore, 1382	Sette Bello , h, 3 ans, King Edward et La Pinede GB, 1443/4
Moving Right , h, 3 ans, Clovis Du Berlais et Running Chope, 1418/1	Parabellum D'Oroux , h, 4 ans, Night Wish GER et Villa Marceau, 1360/1	Ringo Star , h, 6 ans, Prince Gibraltar et Ring My Bell, 1425	Shabrack , h, 3 ans, Shalaa IRE et Brasileira (GB), 1396/3
Musik Please , f, 3 ans, Telecaster GB et Epine Noire, 1441/6	Parisimix , h, 6 ans, Gemix et Parisienne USA, 1404/1	Rock And Roll , h, 7 ans, Oasis Dream GB et Motivation, 1338/3	Shanyadame , f, 4 ans, Nirvana Du Berlais et Shekidame, 1407
Mutin De Pangee , h, 3 ans, Masked Marvel GB et Tiree D'Affaire, 1393	Patyron , h, 3 ans, Bathyrhon GER et Parimans, 1354/2	Rock Pearl , f, 3 ans, Prince Gibraltar et Perle Sainte, 1351	Sherkhan Royal , h, 6 ans, Crossharbour GB et Annalou, 1371/2
Muyemix , f, 6 ans, Gemix et Muyeva, 1370/4	Pistache Dore , h, 5 ans, Sommerabend GB et Sirene Doree, 1406	Rock Teen , h, 6 ans, Kap Rock et Sainte Borgue, 1353/3	Shokara , f, 3 ans, Karaktar IRE et Shoka Des Nad, 1381
My Favorite Mix , h, 3 ans, Gemix et Midnight Of Paris, 1424	Plein Sud , h, 4 ans, Cokoriko et Kaperia, 1382	Roi D'Oudalle , h, 11 ans, Linda'S Lad (GB) et Gnoof USA, 1365	Sierra Dino , h, 5 ans, Doctor Dino et Sierra Nevada, 1362/2
* My Way GER , h, 10 ans, Jukebox Jury (IRE) et Majorata GER, 1386/3	Polyrisk , h, 6 ans, No Risk At All et Ourville'S Lady, 1338/1	Roi Du Reve , h, 4 ans, Kingfisher IRE et Pommelle, 1446/2	Silbaco'S Song , h, 7 ans, Sri Putra GB et Lady Apples, 1389/5
Mymoneydontjiggle , f, 3 ans, Bande (IRE) et Albain Champenoise, 1433	Pomme Surette , f, 3 ans, Le Brivido et Silver Face, 1412	Rooster Crowing , h, 4 ans, Chanducoq et Milonguera, 1337/5, 1405/1	Six One , h, 8 ans, Hunter'S Light IRE et Silky Steps IRE, 1338
Mystic Moon , h, 4 ans, Fantastic Moon GB et Mignone, 1388	Pompano , h, 5 ans, Nathaniel IRE et Hyde, 1401	Rose Corbon , f, 3 ans, Stunning Spirit (GB) et Rosacee, 1384/2	Slice And Dice , f, 6 ans, Gengis et Slice Of Life, 1366/7
Nabab Has , h, 4 ans, Zarak et Chata Joana Has, 1382	Pontbriand , h, 3 ans, No Risk At All et Margaux And Co, 1368/2	Rose Rouge , f, 5 ans, Prince Gibraltar et Rose Wells, 1399	Sobest , h, 4 ans, Whitecliffsofdover USA et Kitty Yield, 1367/2, 1426/3
* Nafarroa IRE , f, 4 ans, Kuroshio AUS et Tiffany Diamond IRE, 1411	Port Homard , h, 3 ans, Roman Candle (GB) et Sierra Morena, 1393	Rosefilly Has , f, 5 ans, Doctor Dino et Formosa Joana Has, 1401	Some Of Them , h, 4 ans, Cloth Of Stars IRE et Somerries, 1439
* Naruto GER , h, 6 ans, Counterattack AUS et Nessaya GER, 1338	Positif , h, 3 ans, Goliath Du Berlais et Marche Nuptial GB, 1403/6	Royal Louis Has , h, 4 ans, Goliath Du Berlais et Royale Ultimate, 1385/2	Specials One , h, 4 ans, Fly With Me et Chanticco, 1385/4
Navarrenx , h, 4 ans, Yeats IRE et Villa Navarre, 1394/3	Poulorius , h, 8 ans, Pastorius GER et Poule D'Essai GER, 1341	Royal Macan , h, 4 ans, No Risk At All et Royale Surabaya, 1394/7	Speed Coko , h, 4 ans, Cokoriko et Emily Strange (IRE), 1410/6
Neon Has , h, 5 ans, Masterstroke USA et Jolie De Ballon, 1383/2	Precious Star , f, 4 ans, Cloth Of Stars IRE et Preciously, 1367/7	Royal Moon , f, 6 ans, Spanish Moon USA et Robinia Directa GER, 1343/4	Spes Energibuck'S , h, 5 ans, Buck'S Boum et Energica, 1379
Neptune Du Luy , f, 5 ans, Balko et Divina GER, 1399/5	Premier Vert , h, 8 ans, Network GER et Katkodile, 1356/2	Royal Pont Aven , h, 4 ans, The Anvil IRE et Saint Trop, 1364/5	Spring Way , f, 4 ans, Nicaron GER et Marie Du Lys, 1395/4
Neva , f, 4 ans, Pour Moi IRE et Coastal Beach, 1408/7	Present Du Berlais , h, 3 ans, Born To Sea IRE et Polly'S Present IRE, 1402	Rue De Savoie , f, 3 ans, Prince Gibraltar et Cite Martignac, 1412	St Regis Olivier , h, 8 ans, Crillon et Pres De L'Eden, 1357/5
Never Risk , m, 6 ans, No Risk At All et Hera Bonitas, 1338	Prince D'Egypte , h, 3 ans, Moises Has et Rogation, 1384/4	Sacred Union , h, 5 ans, Ultra IRE et Shawnee'S Glory, 1366/6	Star De La Blairie , f, 4 ans, Storm The Stars USA et Speed De Lablairie, 1426/5
Nevis De Candale , h, 5 ans, Battle Of Marengo IRE et Kelpy, 1363/5	Prince De Grez , h, 4 ans, Beaumec De Houelle et Sairastar, 1437/2	Saharienne , f, 3 ans, Zarak et Sahaa, 1414/5	Stellina Rose , f, 3 ans, Bathyrhon GER et Pegase Sixty One, 1412/6
New President , h, 8 ans, Sinndar IRE et Sun Song, 1338/7	Prince Du Havre , h, 3 ans, Prince Gibraltar et Lilly Du Havre, 1351/5	Sain D'Esprit , h, 4 ans, Cokoriko et Saine Et Speed, 1337/1	

Steve Baileys , h, 6 ans, Great Pretender IRE et Turiama, 1353	Valse Du Nord , f, 5 ans, Choeur Du Nord et Ballerine Dauteuil, 1361/3
Storm Des Flos , h, 6 ans, Storm The Stars USA et Artiwork, 1343/3	Venetian Beauty , f, 3 ans, Saxon Warrior JPN et Queretara (IRE), 1412/1
* Stormy Tango IRE , h, 4 ans, Vadamos et Qenaa GB, 1421/2	Veronale , f, 4 ans, Beaumec De Houelle et Kendova, 1432/1
Style D'Emirs , h, 5 ans, George Vancouver USA et Anowe De Jelois, 1401/7	Very Good Boy , h, 5 ans, Very Nice Name et Wishyouwerehere GER, 1383, 1425
Style De Bathy , f, 4 ans, Bathyrhon GER et Glinty, 1364	Villa Louise , f, 4 ans, Cokoriko et Polimere, 1367
Sundays Child , f, 3 ans, Doctor Dino et Saint Grace, 1412	Vitus Bering , h, 4 ans, George Vancouver USA et Tres Froide, 1423/4
Super Bend , h, 4 ans, Sommerabend GB et Super Nana, 1395	Vol Au Vent , h, 3 ans, Goliath Du Berlais et Cicalina GER, 1414/1
Surinfil , h, 5 ans, Great Pretender IRE et Equilibriste (IRE), 1366	Vol D'Argent , h, 4 ans, Vol De Nuit GB et Yaven, 1439/2
Swing Du Mathan , f, 5 ans, Magneticjim (IRE) et Groove Du Mathan, 1366/3	Voyou De Chambiers , h, 3 ans, Gary Du Chenet et Zaraganta, 1424/5
Tafedney , h, 5 ans, Doctor Dino et Ramina GER, 1399/6	We Can Do It , h, 5 ans, Scissor Kick AUS et Meulles, 1398
Tante Zena , f, 4 ans, Doctor Dino et Zena, 1405/2	Webcam , f, 4 ans, Walzertakt GER et Lovely Tender, 1337
Tara Kind , f, 4 ans, Petillo et Dame Tara, 1436/3	Well Destiny , h, 4 ans, Willywell et Un Destin, 1407/7
Tatoo , h, 5 ans, Amaron GB et Tuiga (IRE), 1401/4	Wells Park , h, 4 ans, Waldpark GER et Everythings Well, 1355/4
Temporelle , f, 5 ans, Castle Du Berlais et Hurramy, 1369/2	Wondermix , f, 4 ans, Gemix et Bonjour Mamie, 1382
Terraluna , f, 3 ans, Gemix et Terravista, 1381/4	Writingonthewall , f, 3 ans, Waldpark GER et Graffiti Art GB, 1412
Terre Verte , f, 3 ans, Dschingis Secret GER et Princesse Lucie, 1384/1	Xat , h, 5 ans, Elm Park GB et Double Et Pas (IRE), 1391
Thatsmyseat , f, 9 ans, Samum GER et Escort'Beauty, 1359/3	Yelazel , f, 4 ans, Ultra IRE et Nouvelle Page, 1436/2
The Must , h, 5 ans, Kamsin GER et Turn In Grey, 1404/4	Yssi Imperatrice , f, 3 ans, Imperial Monarch IRE et You Got Love (IRE), 1430/4
The Vesper , h, 4 ans, Born To Sea IRE et Ryde, 1421/4	Zanhowe , h, 5 ans, Ivanhowe GER et Zewara IRE, 1401
Thiago Des Dunes , h, 11 ans, Al Namix et Crystal Spark, 1357/4	Zauba (GB) , f, 4 ans, Intello (GER) et Polar Sea (GB), 1411
Ti'Punch Des Iles , h, 5 ans, Jeu St Eloi et Planete Rose, 1383	Zayed The Great , h, 3 ans, The Grey Gatsby (IRE) et Zena, 1376/4
Tigress Du Berlais , f, 3 ans, Great Pretender IRE et Gazelle Du Berlais, 1441/3	Zayina , f, 4 ans, Zarak et Indina, 1378/3
Tiznit , h, 4 ans, Saint Des Saints et Usted Me Cara, 1442/1	Ze Weekend , h, 3 ans, Gutaifan IRE et Gossipe, 1416/1
Toastmaster , h, 3 ans, Telecaster GB et Raise A Toast, 1413	Zerlina , f, 3 ans, Goliath Du Berlais et Naturelle, 1381/2
Top List , f, 4 ans, Bande (IRE) et Chalm, 1347/4	
Toscana , f, 3 ans, Taj Mahal IRE et Azucar IRE, 1377/3	
Toscana Du Berlais , h, 7 ans, Shantou USA et Katioucha, 1339/4	
Touz The Crown , h, 4 ans, Recorder GB et Success Girl (GB), 1355/3	
Tributaries , m, 3 ans, Gemix et Tenerife Sea, 1402/5	
Troubleinparadise , h, 3 ans, Moises Has et Trofee Dore, 1340/5	
Twickenham Park , h, 4 ans, Sageburg (IRE) et Lavalloise, 1432/3	
Ulcy'S Dream , h, 5 ans, Doha Dream et Ulcy Pressive, 1438/3	
* Undeniable Alibi FR , h, 6 ans, Saint Des Saints et Fleur Des Villes, 1341/1	
Up And Up , f, 4 ans, It'S Gino GER et Lady Heart, 1421/3	